

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AVIS ET RAPPORTS DU
CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL

*SUIVI DE LA SITUATION
DE LA FRANCE
AU REGARD DES
INDICATEURS DE
LISBONNE (ÉDITION 2009)*

2009

MANDATURE 2004-2009

Séance du Bureau du 10 mars 2009

**SUIVI DE LA SITUATION
DE LA FRANCE AU REGARD
DES INDICATEURS DE LISBONNE
(ÉDITION 2009)**

**Communication du Conseil économique, social et environnemental
présentée au nom du Bureau par Mme Anne Duthilleul,
au nom de la délégation pour l'Union européenne**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
AVERTISSEMENT MÉTHODOLOGIQUE	6
A - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA DÉMARCHE	6
B - POIDS ÉCONOMIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE DANS L'UNION EUROPÉENNE	8
1. Cinq pays européens concentrent les trois quarts du PIB	9
2. Six pays représentent 70 % de la population de l'UE-27	10
CHAPITRE I - SITUATION DE LA FRANCE MISE À JOUR FIN 2008 AU REGARD DES INDICATEURS DE LISBONNE	13
I - SITUATION ÉCONOMIQUE : BIEN, MAIS PEUT MIEUX FAIRE.....	13
A - RAPPEL : OBJECTIF ET INDICATEURS EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE GÉNÉRALE.....	13
1. La croissance est un objectif central de la stratégie de Lisbonne, mais la France reste en-dessous de la moyenne	13
2. Présentation des deux indicateurs de la liste restreinte	15
B - PIB PAR HABITANT EN SPA : LA FRANCE AU-DESSUS DE LA MOYENNE EUROPÉENNE.....	16
C - PIB FRANÇAIS PAR PERSONNE OCCUPÉE EN SPA : LA FRANCE BIEN AU-DESSUS DE LA MOYENNE.....	19
D - RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE CROISSANCE.....	21
1. Les observations des institutions européennes	21
2. Les préconisations du Conseil économique, social et environnemental.....	24
3. Les options du PNR 2008-2010 et du plan de relance français	26
II - EMPLOI : MIEUX, MAIS ENCORE INSUFFISANT ET FRAGILE	28
A - RAPPEL : OBJECTIF ET INDICATEURS EN MATIÈRE D'EMPLOI.....	28
1. L'emploi est aussi un objectif majeur de la stratégie de Lisbonne	29
2. Présentation des deux indicateurs de la liste restreinte pour l'emploi	29

B - TAUX D'EMPLOI : PROGRÈS TOUJOURS INSUFFISANT, SAUF POUR LES FEMMES.....	31
1. La France s'est améliorée, mais est repassée en-dessous de la moyenne européenne quant au taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans	31
2. Le taux d'emploi global des hommes reste inférieur à l'objectif	34
3. La France atteint l'objectif pour le taux d'emploi des femmes	36
4. L'écart des taux d'emploi féminin et masculin est faible en France	39
5. Le taux d'emploi des seniors reste très loin de l'objectif	40
C - RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE D'EMPLOI.....	50
1. Les observations des institutions européennes	50
2. Les préconisations du Conseil économique, social et environnemental.....	52
3. Les options du PNR 2008-2010 et du plan de relance français	53
III - INNOVATION ET R&D : NE PAS RELÂCHER L'EFFORT	56
A - RAPPEL : OBJECTIF ET INDICATEURS POUR L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE	56
1. L'économie de la connaissance est l'objectif stratégique de Lisbonne	56
2. Présentation des deux indicateurs de la liste restreinte	57
B - NIVEAU D'ÉDUCATION DES JEUNES : PLUTÔT ÉLEVÉ	58
C - EFFORT DE R&D : AU-DESSUS DE LA MOYENNE, MAIS EN-DESSOUS DE L'OBJECTIF DE 3 %.....	60
D - FOCUS SUR LES INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES ÉTUDIÉS EN 2007 POUR L'INNOVATION ET LA RECHERCHE	64
1. Dépenses publiques d'éducation en pourcentage du PIB : bon niveau, mais en baisse.....	64
2. Dépense intérieure brute de R&D par source de financement : léger mieux sur les dépenses privées	65
3. Investissement en capital-risque : en recul	65
4. Dépenses consacrées aux technologies de l'information et de la communication (TIC) : situation mitigée en France	66
5. Pourcentage de ménages ayant un accès Internet à domicile : progrès rapides.....	66
6. Diplômés de l'enseignement supérieur en sciences et technologies : bien, mais soutenir les efforts	67
7. Brevets européens par millions d'habitants : assez bien, à améliorer	67

E - RECOMMANDATIONS SUR L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE	68
1. Les observations des autorités européennes	68
2. Les préconisations du Conseil économique, social et environnemental.....	72
3. Les options du PNR 2008-2010.....	73
IV - INTÉGRATION DES MARCHÉS ET RÉFORME ÉCONOMIQUE : PROGRÈS À CONSOLIDER.....	76
A - RAPPEL : OBJECTIFS ET INDICATEURS D'INTÉGRATION DES MARCHÉS ET DE REFORME ÉCONOMIQUE.....	76
1. Intégration des marchés et réforme économique sont des objectifs structurels de la stratégie de Lisbonne.....	76
2. Présentation des deux indicateurs pour l'intégration des marchés et la réforme économique.....	76
B - NIVEAUX DE PRIX COMPARÉS : AMÉLIORATION LENTE....	77
C - INVESTISSEMENT DU SECTEUR PRIVÉ : TOUJOURS EN-DESSOUS DE LA MOYENNE MAIS EN NET PROGRÈS	79
D - RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE STABILITÉ DES PRIX ET D'INVESTISSEMENT PRIVÉ.....	82
1. Les observations des autorités européennes	82
2. Les préconisations du Conseil économique, social et environnemental.....	86
3. Les options du PNR 2008-2010 et du plan de relance français	89
V - COHÉSION SOCIALE : ASSEZ BIEN, MAIS RÉSULTATS DISPARATES	92
A - RAPPEL : OBJECTIFS ET INDICATEURS STRATÉGIQUES DE LISBONNE EN MATIÈRE DE COHÉSION SOCIALE	92
1. L'objectif de cohésion sociale, troisième pilier de la stratégie.....	92
2. Présentation des trois indicateurs relatifs à la cohésion sociale.....	92
B - TAUX DE RISQUE DE PAUVRETÉ : STABLE, TOUJOURS INFÉRIEUR À LA MOYENNE	94
C - TAUX DE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE : REPASSÉ LÉGÈREMENT AU-DESSUS DE LA MOYENNE	96
D - DISPERSION MOYENNE DES TAUX D'EMPLOI RÉGIONAUX	98

E - FOCUS SUR LES INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES	
ÉTUDIÉS EN 2007 POUR LA COHÉSION SOCIALE	99
1. Taux de risque de pauvreté avant transferts sociaux : à la moyenne.....	100
2. Inégalité de répartition des revenus : bien, en progrès.....	100
3. Taux de risque de persistance de la pauvreté : mal connu, stable.	101
4. Le taux de jeunes ayant quitté prématurément l'école : bien, mais en recul	101
5. Part de personnes vivant dans un ménage sans emploi : désormais moins bien que la moyenne.....	102
F - RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE COHÉSION SOCIALE	102
1. Les observations des autorités européennes	102
2. Les préconisations du Conseil économique, social et environnemental.....	104
3. Les options du PNR 2008-2010 et du plan de relance français	105
VI - ENVIRONNEMENT : BIEN, À POURSUIVRE.....	110
A - RAPPEL : OBJECTIFS ET INDICATEURS DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT.....	110
1. La stratégie de Lisbonne vise au développement durable	110
2. Présentation des trois indicateurs en matière d'environnement....	111
B - ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE : TRÈS BONS RÉSULTATS	113
C - INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCONOMIE : BIEN, POURSUIVRE LES EFFORTS	114
D - VOLUME DE TRANSPORT DE FRET PAR RAPPORT AU PIB : BON DÉCROCHAGE	117
E - RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT	118
1. Les observations des autorités européennes	118
2. Les préconisations du Conseil économique, social et environnemental.....	121
3. Les options du PNR français 2008-2010	124
CHAPITRE II - APPROFONDISSEMENT DES DOMAINES DE L'EMPLOI ET DE L'ENVIRONNEMENT	127
I - LE SUIVI DES INDICATEURS STRUCTURELS SUR L'EMPLOI	128
A - RAPPEL DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET DES INDICATEURS DÉTAILLÉS	128

B - ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES : MIEUX QUE LA MOYENNE EUROPÉENNE	128
C - TAUX DE PRÉLÈVEMENT SUR LES BAS SALAIRES : À LA MOYENNE	132
D - FORMATION PERMANENTE : LA FRANCE NETTEMENT EN-DESSOUS DE LA MOYENNE EUROPÉENNE	134
E - ACCIDENTS GRAVES DU TRAVAIL : PROGRÈS MODESTES POUR LES HOMMES, RECUL POUR LES FEMMES EN FRANCE	136
F - TAUX DE CHÔMAGE : PROGRÈS INSUFFISANTS	137
G - CONCLUSION SUR L'EMPLOI	147
II - LE SUIVI DES INDICATEURS STRUCTURELS DE L'ENVIRONNEMENT	148
A - RAPPEL DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET DES INDICATEURS DÉTAILLÉS	148
B - PART DE LA ROUTE DANS LE TRANSPORT INTÉRIEUR DE FRET : PLUS IMPORTANTE EN FRANCE ET ENCORE EN CROISSANCE	149
C - PART DE LA VOITURE DANS LE TRANSPORT INTÉRIEUR DE PERSONNES : LÉGÈREMENT PLUS FORTE EN FRANCE, MAIS EN BAISSE RÉCENTE	152
D - EXPOSITION DE LA POPULATION URBAINE À LA POLLUTION DE L'AIR PAR LES PARTICULES : LA FRANCE TOUJOURS MEILLEURE QUE L'UE-27	155
E - DÉCHETS MUNICIPAUX GÉNÉRÉS : EN CROISSANCE EN FRANCE ET SUPÉRIEURE À UNE MOYENNE EUROPÉENNE STABLE	157
F - PART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LA CONSOMMATION BRUTE D'ÉLECTRICITÉ : DEVENUE INFÉRIEURE À LA MOYENNE DE L'UE-27, MAIS EN PROGRÈS RECENT	160
G - COUVERTURE DES HABITATS ET DES ESPÈCES : PLUS FAVORABLE EN FRANCE QUE LA MOYENNE EUROPÉENNE	163
H - CONCLUSION SUR L'ENVIRONNEMENT	165

CONCLUSION.....	167
ANNEXES.....	171
Annexe 1 : Vote par la délégation pour l'Union européenne, le 3 mars 2009	173
Annexe 2 : Indicateurs structurels de la liste restreinte.....	175
Annexe 3 : Liste des indicateurs structurels arrêtés pour les conseils de printemps 2002-2003.....	177
Annexe 4 : Liste des sigles par État membre de l'Union européenne.....	179
Annexe 5 : Données statistiques correspondant aux 14 indicateurs structurels de la liste restreinte.....	181
Annexe 6 : Données statistiques complémentaires aux indicateurs de la liste restreinte	197
Annexe 7 : Données statistiques concernant les indicateurs structurels de l'emploi et de l'environnement.....	209
LISTE DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	225
TABLE DES SIGLES	237
LISTE DES ILLUSTRATIONS.....	239

Le 8 juillet 2008, le Bureau du Conseil économique, social et environnemental (CESE) a confié à la délégation pour l'Union européenne la préparation d'une communication intitulée *Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne (édition 2009)*¹.

La délégation pour l'Union européenne a désigné en son sein Mme Anne Duthilleul pour en être le rapporteur.

Afin de parfaire son information, la délégation a entendu :

M. Marc Aviam, du ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT) ;

M. Yves Bertoncini, chargé de mission « Europe et stratégie de Lisbonne » au Centre d'analyse stratégique (CAS) ;

M. Bruno Coquet, chef du département des synthèses à la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) du ministère de l'Économie, des finances et de l'emploi ;

M. Denis Despraux, sous-directeur de la performance, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Mme Cécile Dormoy, chercheur au département des synthèses de l'Institut français de l'environnement (IFEN) ;

M. Olivier Marchand, chargé de Mission auprès du directeur de la direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS) de l'INSEE ;

M. Ramón Peña-Casas, chercheur senior à l'Observatoire social européen ;

M. Nikolaus Wurm, chef d'unité « Indicateurs clés pour les politiques européennes », direction des Statistiques économiques et régionales d'Eurostat, Commission européenne.

¹ Cette communication a été adoptée par le Bureau lors de sa séance du 10 mars 2009. Le résultat du vote en délégation figure en annexe 1.

INTRODUCTION

La stratégie de Lisbonne vise à faire de l'Union européenne « *l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* ».

Cette stratégie a fixé des objectifs chiffrés à l'horizon 2010, qu'il convient de remettre en perspective à l'issue des deux premiers cycles de mise en œuvre.

Le Conseil européen de mars 2008 a lancé le nouveau cycle (2008-2010) de cette stratégie, en réaffirmant la pertinence des quatre domaines prioritaires : connaissance et innovation, libération du potentiel des entreprises, investissement dans le capital humain et modernisation du marché du travail, énergie et changement climatique. Il a souhaité créer une dynamique destinée à remédier aux résultats mitigés constatés à fin 2007 et introduire dès maintenant le débat au plan européen sur les objectifs fixés au-delà de 2010.

La contribution de notre Conseil à l'élaboration du Programme national de réforme 2008-2010 (PNR) *Accomplir la stratégie de Lisbonne* a accrédité deux idées : la logique de cette stratégie et les objectifs qu'elle s'est assignés ont conservé toute leur pertinence, mais il est judicieux de s'interroger sur les raisons pour lesquelles ces objectifs ne seront pas atteints à l'échéance fixée. Une telle ambition aurait sans doute justifié une plus grande lucidité sur le retard relatif accumulé dans ce domaine par rapport aux États-Unis et au Japon. Elle appelle à l'amélioration de la gouvernance européenne², à un pas important en matière de coordination des politiques économiques et à la mise en commun de grands projets mobilisateurs.

Pour la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne, les États membres disposent, en effet, d'une Méthode ouverte de coordination (MOC) destinée à faire converger les efforts nationaux de façon coordonnée, dans les domaines de compétences des États en particulier. La souplesse de cette méthode ne permet cependant pas d'assurer un partage des meilleures pratiques efficace et son renforcement devrait être envisagé par des mesures incitatives.

Ce questionnement se pose avec une ampleur renouvelée dans le cadre de la crise financière et économique en cours au niveau international. Cette crise aura en effet inévitablement des répercussions sur les résultats à venir de l'Union européenne (UE), de la France et des autres États membres dans le champ économique et social, comme pour les autres pays développés, et pourrait fournir l'occasion de mieux coordonner les actions relevant des États.

² Le Comité économique et social européen a consacré un avis à *La gouvernance efficace de la stratégie de Lisbonne renouvelée*, rapporté par Mme Susanna Florio (décembre 2008).

En 2005 et 2007, le Conseil économique et social avait publié une analyse de la situation française au regard des quatorze principaux indicateurs³ de Lisbonne dits de « la liste restreinte » adoptés par le Conseil européen en décembre 2003. Ces indicateurs structurels se rapportent aux trois piliers de la stratégie de Lisbonne (économique, social, environnemental) et mesurent la situation de chaque État membre sur six domaines concourant à l'amélioration de la compétitivité européenne : l'économie générale ; l'emploi ; l'innovation et la recherche, incluant l'éducation et la formation ; l'intégration des marchés et la réforme économique ; la cohésion sociale ; l'environnement.

Le Conseil économique, social et environnemental de France a souhaité effectuer un troisième suivi de ces indicateurs pour dresser un panorama de la situation de notre pays, des progrès qu'il a déjà accomplis et des efforts lui restant à faire, au terme des deux premiers cycles de la stratégie de Lisbonne car, pour la majorité des indicateurs concernés, les données statistiques 2007 sont disponibles⁴.

Ces résultats ne font toutefois pas apparaître les effets de la crise financière et économique, les données 2008 n'étant pas disponibles quand cette communication a été élaborée. En tout état de cause, en cette période de crise, cette étude présente l'intérêt de fournir un point de référence pour en mesurer les conséquences. La comparaison d'indicateurs stables constitue toujours une méthode utile dans la perspective d'un rapprochement des économies et des sociétés européennes.

Les mécanismes de la stratégie de Lisbonne restant encore trop peu connus, cette communication présente, à l'intention de nos concitoyens, les indicateurs examinés, la situation de la France et son évolution. Elle met ensuite en perspective ces résultats avec les orientations formulées par le Conseil européen, les mesures prévues par le gouvernement pour les conforter et les améliorer dans le cadre du Programme national de réforme français 2008-2010, ainsi qu'avec certaines des propositions récentes formulées par notre assemblée dans les champs considérés.

Les principales dispositions adoptées par les instances communautaires et par la France pour faire face à la situation économique et financière sont également évoquées. Cette prise en compte se justifie d'autant plus que les instances européennes s'efforcent, pour 2008-2010, de mettre davantage les politiques et les moyens qui y sont consacrés au service des objectifs de la stratégie et que le plan européen pour la relance économique affirme précisément sa volonté de « *renforcer la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi* »⁵. Dans sa contribution au Rapport de synthèse du Comité économique

³ Les tableaux complets figurent en annexes 5 et 6.

⁴ Les données statistiques détaillées fournies par Eurostat pour ces indicateurs figurent dans des tableaux en annexe.

⁵ *Décisions de la Commission relatives à la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi* IP/08/1987, communiqué de presse de la Commission européenne du 16 décembre 2008.

et social européen préparatoire au Sommet de printemps 2008, notre assemblée avait précisément demandé cette imbrication plus grande entre politiques communautaires et stratégie de Lisbonne⁶.

Dans la période de difficultés et d'incertitudes que nous traversons, cette demande devient une exigence : aussi bien l'atténuation des effets que les conditions de sortie de la crise actuelle appellent au niveau national et européen des réponses adaptées et mieux coordonnées.

Pour faire suite à la précédente édition de ce travail, qui avait mis l'accent sur l'innovation et la cohésion sociale, un examen succinct des indicateurs complémentaires sur ces deux volets est effectué. En outre, deux nouveaux champs (emploi et environnement) particulièrement présents dans l'actualité sont approfondis par le présent document.

Il s'agit d'un travail original de mise en relation des indicateurs avec les politiques communautaires et nationales correspondantes qui retient l'attention depuis sa première édition en 2005. Appelées à faire école, ces communications ont par ailleurs inspiré des travaux analogues dans plusieurs pays européens et dans certains cas au niveau régional en France. Des déclinaisons sectorielles pourraient de même être réalisées pour des secteurs d'importance suffisante.

⁶ Communication *Contribution du Conseil économique et social au Rapport de synthèse du Comité économique et social européen préparatoire au Sommet de printemps 2008*, rapportée par M. Jacques Duron.

AVERTISSEMENT MÉTHODOLOGIQUE

A - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA DÉMARCHE

Le Conseil européen de Lisbonne, en mars 2000, a suscité la création d'une batterie d'indicateurs visant à couvrir les différents champs de la stratégie. Entre 2000 et 2003, sept indicateurs structurels ont ainsi été définis pour chacun des six domaines (contexte économique ; emploi ; innovation et recherche, incluant éducation et formation ; intégration des marchés et réforme économique ; cohésion sociale ; environnement).

En décembre 2003, les institutions européennes ont choisi de réduire à une « liste restreinte » de 14 le nombre des indicateurs pris en compte pour suivre l'évolution des résultats des différents États membres au regard des priorités de Lisbonne. Une *task force*, réunie par la Commission européenne en 2006 pour examiner l'opportunité de réviser les indicateurs composant cette liste a conclu qu'il était préférable de la laisser telle quelle.

Le choix d'indicateurs est nécessairement le fruit d'un compromis entre des aspects politiques, techniques et pratiques.

Ainsi, sur le plan politique, chaque État membre est tenté de chercher à faire prendre en compte les indicateurs lui permettant de mettre en valeur ses points forts et de faire retirer ceux pour lesquels les résultats lui sont peu favorables. Aussi, des indicateurs importants ne figurent pas sur la liste restreinte et certains des indicateurs retenus sont difficiles à interpréter. Par ailleurs, la liste n'intègre pas des préoccupations nouvelles telles que le souci de « Mieux légiférer », ou le suivi pour la zone euro des équilibres budgétaires et de l'endettement, conformément au Pacte de stabilité et de croissance révisé.

Sur le plan technique, la contrainte est celle de l'existence d'une source statistique et d'une méthodologie communes, d'où un équilibre à atteindre entre d'une part, la pertinence de l'indicateur, qui doit refléter l'objectif poursuivi, et d'autre part, la robustesse de celui-ci. La volonté de mieux mesurer la réalité conduit à ne jamais achever la démarche de construction des indicateurs structurels et à améliorer régulièrement les indicateurs existants. Un rendez-vous annuel est organisé à cette fin, en automne, après quoi les indicateurs sont stabilisés jusqu'à l'année suivante, car ils doivent servir de base aux observations effectuées dans le cadre du rapport de synthèse de la Commission européenne, préparatoire au Sommet annuel de printemps.

Eurostat, office statistique des Communautés européennes, ne collecte pas lui-même de statistiques, celles-ci étant collectées par les systèmes statistiques nationaux des États membres dans le cadre d'un partenariat étroit, qui se poursuit depuis les débuts de la construction européenne et a été engagé, pour les nouveaux pays membres, longtemps avant leur adhésion. Les informations

statistiques relatives aux indicateurs de Lisbonne sont accessibles gratuitement sur le site d'Eurostat et quotidiennement actualisées, de manière à y intégrer, en permanence, les mises à jour des données transmises par chacun des États membres.

Le Conseil économique, social et environnemental a fait le choix pour cette communication, comme cela avait déjà été le cas en 2005 et 2007, de se limiter aux 14 indicateurs de la liste restreinte. Ce choix assure en effet une continuité qui paraît souhaitable pour suivre une stratégie européenne à long terme, sur une période de dix ans.

Pour cette édition, la délégation pour l'Union européenne a souhaité approfondir son analyse sur les deux domaines de l'environnement et de l'emploi, en prenant en compte à cet effet les indicateurs figurant parmi les 42 indicateurs structurels. Pour le volet emploi, des déclinaisons supplémentaires par sexe et âge ont été prises en compte, afin d'affiner les constats effectués. De manière générale, la comparabilité des données dans le domaine environnemental et social est plus délicate que dans le domaine de l'économie, pour lesquels la production de statistiques européennes est plus ancienne et l'harmonisation des concepts plus forte. Mais le choix de ces deux domaines reflète à la fois l'importance de l'emploi, objectif majeur de la stratégie de Lisbonne, et l'attention croissante accordée à la dimension environnementale par la société dans son ensemble comme par le Conseil économique, social et environnemental.

Chaque indicateur et l'objectif qu'il vise à couvrir sont décrits, à des fins pédagogiques, avant d'observer la situation de la France à son égard. Une place importante est accordée à des comparaisons en tendances, plus significatives qu'un rang de classement statique. Le choix a été fait de prendre 1998 comme point de départ, en règle générale ; d'une part, parce que 1998 est l'année pour laquelle étaient disponibles les données statistiques quand le Conseil européen de Lisbonne a arrêté les grands objectifs de cette stratégie ; d'autre part, parce que cela permet de prendre en compte une période de temps relativement longue, de l'ordre d'une dizaine d'années.

La moyenne européenne mise en avant est celle de l'UE-27, même si celle de l'UE-15 est aussi rappelée pour mémoire dans les tableaux statistiques en annexe. Pour des États membres comme la Bulgarie ou la Roumanie, du fait de leur entrée récente dans l'Union européenne, les données statistiques pour les années les plus anciennes ne sont souvent pas disponibles, ne permettant pas des comparaisons en tendance avec les autres États membres. Dans ce cas, la moyenne de l'UE-27 n'est présentée qu'à partir de l'année 2000 au plus tôt. La moyenne de l'UE-25 peut alors être rappelée comme base de l'évolution européenne. En outre, l'entrée récente de ces pays ne leur a pas encore permis de bénéficier à plein du phénomène de rattrapage dont ont pu profiter d'autres pays, leur situation demeurant très décalée par rapport à la moyenne.

La situation respective des États-Unis et du Japon figure également sur les graphiques présentés, chaque fois que possible.

Lorsqu'il existe, l'objectif quantitatif fixé par le Conseil européen (par exemple le taux d'emploi de 70 % pour les personnes de 15 à 64 ans) est mis en avant. Toutefois, il est rappelé que les indicateurs ne sont rassemblés par Eurostat que pour la France métropolitaine⁷.

Lorsque la comparabilité des données le permet, des cartes permettent de visualiser pour une année donnée la situation des différents États membres, des jeux de grisé associant les pays dont la situation est relativement proche au regard de l'indicateur étudié. Cette représentation graphique illustre ainsi la dimension géographique à prendre en compte dans l'analyse des résultats des divers pays européens.

Toutefois, afin de rester la plus objective possible, cette communication rassemble simplement les données disponibles auprès d'Eurostat, en dresse un panorama en les présentant de façon accessible à tous et rapproche la situation de notre pays des lignes politiques européennes et nationales. Elle n'analyse pas les raisons pouvant expliquer la situation de la France ou de tel ou tel État membre, cette analyse détaillée relevant d'autres institutions.

B - POIDS ÉCONOMIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE DANS L'UNION EUROPÉENNE

L'évaluation de la situation de la France vis à vis des 14 indicateurs dits « structurels » de la stratégie de Lisbonne passe par une comparaison des performances de la France par rapport à d'autres pays européens, mais également par rapport à l'Union européenne dans son ensemble ou en moyenne. Les données statistiques utilisées pour décrire l'Union européenne à 27 sur les plans économique, social et environnemental, résultent de l'agrégation pondérée des données nationales des pays qui la composent. Or ces pays sont assez hétérogènes, par exemple en termes de population, de niveau de revenus, de performances économiques récentes, mais aussi de taille et de structures énergétiques, économiques et sociales. En conséquence, les évolutions constatées globalement au niveau de l'Union européenne sont pour l'essentiel liées aux évolutions d'un petit nombre de pays particulièrement importants par leur Produit intérieur brut (PIB) ou par leur population. C'est à ceux-ci que la France peut avoir intérêt à se comparer le plus souvent.

⁷ Pour des raisons de méthode et d'homogénéité, les données relatives aux collectivités d'Outre-mer sont rarement disponibles et ne peuvent donc pas être réunies à celles de la France métropolitaine, pas plus d'ailleurs que ce n'est le cas des autres États membres ayant des collectivités ultramarines. Un rapport du Conseil national de l'information statistique (CNIS) intitulé *Statistiques DOM-COM* de juillet 2008 pointe cette difficulté et demande aux services producteurs d'améliorer la couverture statistique pour les départements d'Outre-mer et la collaboration avec les TOM. Le taux de chômage mis à disposition par Eurostat correspond toutefois à la France incluant les départements d'Outre-mer. Un aperçu sur le taux d'emploi dans les DOM est également présenté dans le cadre de cette communication.

1. Cinq pays européens concentrent les trois quarts du PIB

Le PIB à prix courant est un indicateur utile de la taille économique d'un pays. Lorsqu'on examine la ventilation du PIB de l'année 2007 de l'Union européenne entre ses États membres, on constate qu'un groupe de cinq pays (l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France, l'Italie et l'Espagne) concentrent près des trois quarts (72,5 %) du PIB européen⁸. Un second groupe de 11 pays regroupent près d'un quart (23,7 %) du PIB européen. Enfin, le PIB de 11 pays ne représente que 3,7 % du PIB européen. Étant donné la dispersion en taille des économies européennes, les principales tendances résultent essentiellement des évolutions dans quelques pays.

Les comparaisons doivent par ailleurs être réalisées avec précaution, en raison des fluctuations des taux de change. Par exemple, la variation apparente du PIB des États-Unis reflète en grande partie la vigueur du dollar entre 2001 et 2003, puis sa baisse très marquée face à un euro fort, plutôt que des fluctuations du PIB exprimé en dollars qui n'a cessé d'augmenter sur la période⁹.

⁸ *European Economic Statistics*, p. 29, Eurostat, édition 2008.

⁹ *L'Europe en chiffres, Annuaire d'Eurostat*, chapitre « Économie », p. 96.

Tableau 1 : Taille relative des économies par pays de l'Union européenne

	Pays	Part du PIB dans le PIB UE27 en 2000	Part du PIB dans le PIB UE 27 en 2007
Pays dont le PIB représente plus de 5 % du PIB de l'UE 27	Allemagne	22,5	19,7
	Royaume Uni	17,1	16,5
	France	15,7	15,2
	Italie	13,0	12,5
	Espagne	6,9	8,6
	Sous-total	75,2	72,5
Pays dont le PIB est compris entre 1% et 5 % du PIB de l'UE 27	Pays Bas	4,6	4,6
	Suède	2,9	2,7
	Belgique	2,7	2,7
	Pologne	2,0	2,5
	Autriche	2,3	2,2
	Grèce	1,5	1,9
	Danemark	1,9	1,9
	Irlande	1,1	1,5
	Finlande	1,4	1,5
	Portugal	1,3	1,3
	Rép. Tchèque	0,7	1,0
	Sous-total	22,5	23,7
Pays dont le PIB est inférieur à 1 % du PIB de l'UE 27	Roumanie	0,44	0,99
	Hongrie	0,57	0,82
	Slovaquie	0,24	0,45
	Luxembourg	0,24	0,29
	Slovénie	0,23	0,27
	Bulgarie	0,15	0,24
	Lituanie	0,13	0,23
	Lettonie	0,09	0,16
	Chypre	0,11	0,13
	Estonie	0,07	0,13
	Malte	0,05	0,04
	Sous-total	2,30	3,70
	Total	100,0	100,0

Source : Eurostat

Lorsqu'on compare le classement des pays entre les années 2007 et 2000, on note qu'à l'exception de l'Espagne, les pays les plus importants en termes de PIB ont vu leur poids relatif dans le PIB européen se réduire légèrement, tandis que les autres pays maintenaient ou augmentaient leur position, à l'exception de la Suède, de l'Autriche et de Malte.

2. Six pays représentent 70 % de la population de l'UE-27

En 2007, la population de l'Union européenne a continué de croître pour atteindre 497,5 millions de personnes¹⁰. Sa répartition au sein des 27 pays membres est très inégale. En effet, six pays (l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne et la Pologne) regroupent chacun plus de 7 % de la population européenne et concentrent ensemble 70 % de la population totale. Un second groupe de 12 pays rassemble près de 27 % de la population

¹⁰ « Population in Europe 2007 : first results », *Statistics in focus*, n° 81/2008, Eurostat.

européenne. Enfin, 3 % de la population vit dans 8 pays. Pour donner une autre illustration de cette répartition très inégale de la population européenne, les quatorze États membres les moins peuplés de l'Union regroupent ensemble 56,5 millions d'habitants en 2008, soit moins que la population d'un pays comme l'Italie, le Royaume-Uni, la France ou l'Allemagne.

Tableau 2 : Évolution de la démographie au cours de l'année 2007 (en milliers)

	Population au 1er janvier 2007	Naissances vivantes	Décès	Solde naturel	Solde migratoire net	ajustement statistique	Solde migratoire net + ajustement statistique	Solde total	Population au 1er janvier 2008	Répartition en % en 2008
Allemagne	82 314,9	682,7	823,6	-140,9	47,8	0,0	47,8	-93,1	82 221,8	16,5
France	63 392,1	816,5	526,5	290,0	71,0	0,0	71,0	361,0	63 753,1	12,8
Royaume Uni	60 816,7	770,7	576,0	194,7		-0,1		369,3	61 186,0	12,3
Italie	59 131,3	563,2	570,7	-7,5	491,5	2,8	494,3	486,8	59 618,1	12,0
Espagne	44 474,6	488,3	381,7	106,7	748,6	-46,6	701,9	808,6	45 283,3	9,1
Pologne	38 125,5	387,9	377,2	10,6	-20,5	0,0	-20,5	-9,8	38 115,6	7,7
Roumanie	21 565,1	214,7	252,0	-37,2	0,7	0,0	0,7	-36,5	21 528,6	4,3
Pays Bas	16 358,0	180,9	132,9	47,9	-6,6	5,0	-1,6	46,3	16 404,3	3,3
Grèce	11 171,7	110,0	107,8	2,3	41,0	0,0	41,0	43,3	11 215,0	2,3
Belgique	10 584,5	120,7	100,7	20,0	55,4	7,0	62,3	82,3	10 666,9	2,1
Portugal	10 599,1	102,5	103,5	-1,0	19,5	0,0	19,5	18,5	10 617,6	2,1
Rép. Tchèque	10 287,2	114,6	104,6	10,0	83,9	0,0	83,9	93,9	10 381,1	2,1
Hongrie	10 066,2	97,6	132,8	-35,2	14,0	0,0	14,0	-21,2	10 045,0	2,0
Suède	9 113,3	107,4	91,7	15,7	54,1	0,3	54,0	69,7	9 182,9	1,8
Autriche	8 298,9	76,3	74,6	1,6	32,7	-1,3	31,4	33,0	8 331,9	1,7
Bulgarie	7 679,3	75,3	113,0	-37,7	-1,4	0,0	-1,4	-39,1	7 640,2	1,5
Danemark	5 447,1	64,1	55,6	8,5	23,1	-2,9	20,2	28,7	5 475,8	1,1
Slovaquie	5 393,6	54,4	53,9	0,6	6,8	0,0	6,8	7,4	5 401,0	1,1
Finlande	5 277,0	58,7	49,1	9,7	13,6	0,3	13,9	23,5	5 300,5	1,1
Irlande	4 312,5	70,6	27,7	42,9	64,4	0,0	64,4	107,3	4 419,9	0,9
Lituanie	3 384,9	32,3	45,6	-13,3	-5,2	0,0	-5,2	-18,5	3 366,4	0,7
Lettonie	2 281,3	23,3	33,0	-9,8	-0,6	0,0	-0,6	-10,4	2 270,9	0,5
Slovénie	2 010,4	19,6	18,3	1,4	14,1	0,0	14,1	15,5	2 025,9	0,4
Estonie	1 342,4	15,8	17,4	-1,6				-1,5	1 340,9	0,3
Chypre	778,7	8,5	5,4	3,1	12,8	0,0	12,8	15,9	794,6	0,2
Luxembourg	476,2	5,5	3,9	1,6	6,0	0,0	6,0	7,6	483,8	0,1
Malte	407,8	3,9	3,1	0,8	2,0	0,0	2,0	2,8	410,6	0,1
Total UE 27	495 090,3	5 266,1	4 782,3	483,8	1 943,4	-35,9	1 907,6	2 391,4	497 481,7	100

Source : Eurostat

Au cours de l'année 2007, si la population totale de l'Union européenne a augmenté, celle de huit pays (Allemagne, Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Pologne, Roumanie) a diminué. À l'exception de la Pologne, tous ces pays ont un solde naturel négatif, que le solde migratoire ne parvient pas à combler, lorsqu'il est positif, ou même aggrave, lorsqu'il est négatif. En 2007, la population de 16 pays européens a augmenté grâce à un solde naturel et à un solde migratoire positifs. La contribution du solde naturel est majoritaire uniquement en France (80 %) et au Royaume-Uni (53 %). En 2007, le solde migratoire de l'Espagne et de l'Italie est particulièrement élevé du fait de la régularisation de personnes immigrées sans papier.

Même si une comparaison sur une année reste limitée, elle illustre bien le poids relatif des pays au sein de l'Union européenne et leur influence dans les évolutions constatées en termes d'emploi ou de cohésion sociale. Ceci est aussi à prendre en compte dans les comparaisons à la moyenne de l'UE-27, qui diffère quelque peu de celle de l'UE-25 retenue comme référence de la précédente communication¹¹.

¹¹ Cf. communication *Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne*, rapportée par Mme Anne Duthilleul (février 2007).

CHAPITRE I

SITUATION DE LA FRANCE MISE À JOUR FIN 2008 AU REGARD DES INDICATEURS DE LISBONNE

I - SITUATION ÉCONOMIQUE : BIEN, MAIS PEUT MIEUX FAIRE

A - RAPPEL : OBJECTIF ET INDICATEURS EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE GÉNÉRALE

Lors du Conseil européen de mars 2000, l'objectif affiché en matière d'économie générale était « *un taux de croissance moyen de 3 % environ (...) pour les années à venir* ». L'indicateur global que constitue le taux de croissance annuel du PIB en volume ne figure pas parmi les indicateurs structurels de suivi de la stratégie de Lisbonne. Cependant, il demeure primordial pour apprécier la situation de notre pays.

Les deux indicateurs de la liste restreinte éclairant cet objectif sont relatifs d'une part au PIB par habitant en standard de pouvoir d'achat et d'autre part au PIB par personne occupée, également en standard de pouvoir d'achat.

1. La croissance est un objectif central de la stratégie de Lisbonne, mais la France reste en-dessous de la moyenne

Le premier objectif de la stratégie de Lisbonne est pour l'Union européenne de « *devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable* ». La croissance économique, vigoureuse à la fin des années quatre-vingt-dix et en 2000 sur le plan européen et mondial, apparaît en effet comme le facteur clé facilitant la mise en œuvre de Lisbonne et commandant la réussite de bon nombre de politiques.

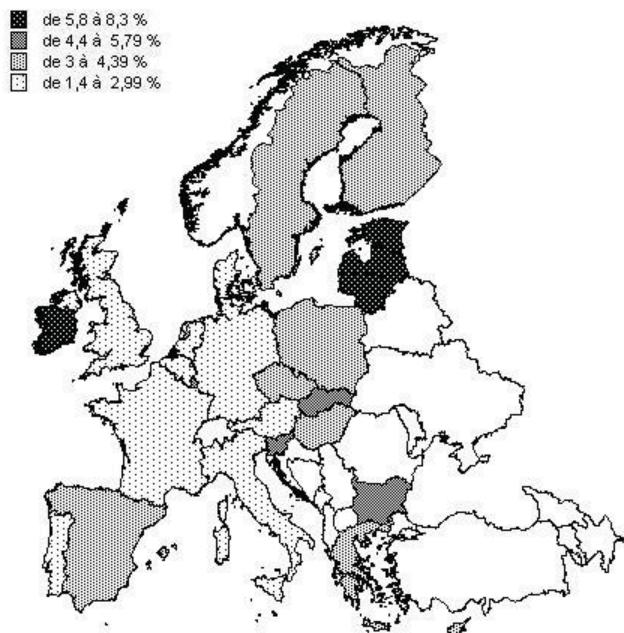
Or, sur la période 1998 à 2007, la croissance économique moyenne de l'Europe se situe nettement en retrait du taux de 3 % par an. En effet sur cette période, le taux de croissance annuel moyen du PIB en volume de l'UE-27 est égal à 2,4 % et celui de la zone euro à 2,1 %. Avec un taux de croissance annuel moyen du PIB en volume égal à 2,2 %, la France est en-dessous de la moyenne européenne.

Sur les dix dernières années, les 27 pays de l'Union européenne peuvent être ventilés en quatre groupes autour de l'objectif du taux de croissance annuel moyen de 3 % du PIB en volume :

- neuf pays, **dont la France**, n'ont pas atteint cet objectif. L'Italie (1,4 %), l'Allemagne (1,5 %) et le Portugal (1,7 %) ont connu les taux de croissance annuels moyens les plus faibles. Le Royaume-Uni avec un taux de 2,8 % est resté juste en-dessous ;
- 8 pays ont connu un taux de croissance annuel moyen du PIB réel compris entre 3 % et 4,39 %.

- 4 pays ont connu un taux de croissance annuel moyen du PIB réel compris entre 4,4 % et 5,79 % : la Slovénie (4,5 %), la Slovaquie (4,9 %), le Luxembourg (5,1 %) et la Bulgarie (5,2 %) ;
- Enfin, 4 pays (l'Irlande et les trois pays Baltes) ont connu un taux de croissance annuel moyen supérieur à 5,8 %.

Carte 1 : Taux annuel moyen de croissance du PIB en volume entre 1998 et 2007
(en %)

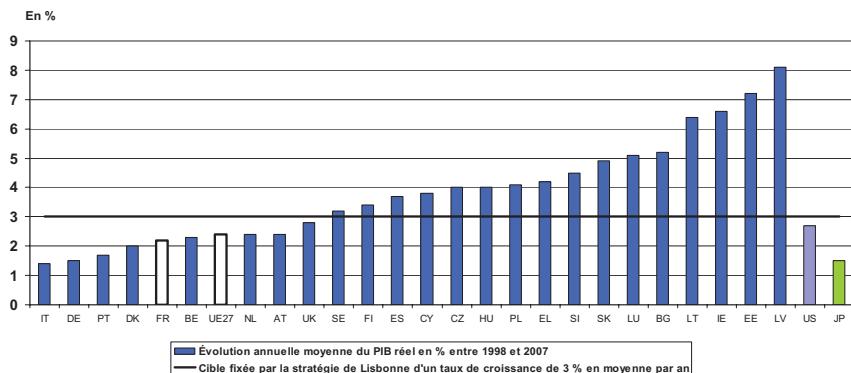


Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

Tous les pays qui ont rejoint l'Union européenne depuis 2004 ont atteint l'objectif fixé par la stratégie de Lisbonne. Mais parmi les cinq pays regroupant près des trois-quarts du PIB de l'UE-27, seule l'Espagne a atteint cet objectif.

Les États-Unis et le Japon ont pour leur part connu une croissance moyenne inférieure à 3 % depuis 1998, même si celle-ci a été assez proche de ce niveau s'agissant des États-Unis.

Graphique 1 : Taux de croissance annuel moyen entre 1998 et 2007 (en %), classé en ordre croissant de taux des pays européens



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental (données 1998 non disponibles pour Malte et la Roumanie)¹²

La situation de notre pays en matière de croissance n'est pas très favorable. La réussite de bon nombre d'autres États européens à atteindre l'objectif de 3 % doit nous inciter à renouveler nos efforts dans cette direction dont découlera le succès durable des autres politiques.

2. Présentation des deux indicateurs de la liste restreinte

Pour rendre compte du contexte économique général, le Conseil européen de décembre 2003 a retenu deux indicateurs : le PIB par habitant en Standard de pouvoir d'achat (SPA) et le PIB par personne occupée en SPA également.

2.1. Le PIB par habitant en standard de pouvoir d'achat

Le PIB est une mesure de l'activité économique qui peut être mesuré de plusieurs façon : à prix courants et aux taux de change du marché, en volume, etc. Si on veut obtenir une mesure plus adéquate des niveaux relatifs de revenus entre pays, l'utilisation d'un autre indicateur est préférable, tel le PIB par habitant en standard de pouvoir d'achat. Ce PIB est exprimé en standard de pouvoir d'achat, c'est-à-dire dans une monnaie commune qui élimine les différences de niveaux de prix, permettant des comparaisons du PIB par habitant entre les pays. Cette conversion est nécessaire car selon le pays, un même montant d'euros peut permettre d'acheter différentes quantités de biens et de

¹² Sigles des États membres de l'UE, de l'Union européenne à 27, des États-Unis et du Japon : AT (Autriche), BE (Belgique), BG (Bulgarie), CY (Chypre), CZ (République Tchèque), DE (Allemagne), DK (Danemark), EE (Estonie), EL (Grèce), ES (Espagne), FI (Finlande), FR (France), HU (Hongrie), IE (Irlande), IT (Italie), JP (Japon), LT (Lituanie), LU (Luxembourg), LV (Lettonie), MT (Malte), NL (Pays Bas), PL (Pologne), PT (Portugal), RO (Roumanie), SE (Suède), SK (Slovaquie), SI (Slovénie), UK (Royaume-Uni), UE-27 (Union européenne), US (États-Unis). La liste des sigles par pays figure en annexe 4.

services étant donné l'existence de différences dans les niveaux de prix, en particulier pour des services non exportables comme une coupe de cheveux ou parfois non marchands comme la santé et l'éducation.

L'indice du PIB par habitant en Standard de pouvoir d'achat est ensuite exprimé par rapport à la moyenne de l'Union européenne (UE-27) fixée à 100. Si l'indice d'un pays est supérieur à 100, le niveau du PIB par tête pour ce pays est supérieur à la moyenne de l'Union européenne et vice versa.

La moyenne évoluant elle-même dans le temps, l'indice est plutôt destiné aux comparaisons spatiales qu'aux comparaisons temporelles. Cet indicateur ne conduit donc pas à établir une hiérarchie stricte entre pays. Il est recommandé d'utiliser ces indices pour répartir les pays en groupes d'un niveau comparable au cours d'une année déterminée selon leur position respective en regard de l'indice.

2.2. Le PIB par personne occupée en Standard de pouvoir d'achat

Le PIB en Standard de pouvoir d'achat (SPA) par emploi, exprimé par rapport à la moyenne de l'Union européenne (UE-27) fixée à 100, est destiné à donner une mesure d'ensemble de la productivité des économies nationales. Si l'indice d'un pays est supérieur à 100, le niveau du PIB par personne occupée pour ce pays est supérieur à la moyenne de l'Union européenne à 27 et vice versa.

Il est à noter que la notion de personnes occupées ne fait pas de distinction entre emploi à temps complet et emploi à temps partiel. Comme le soulignait M. Marchand devant la délégation, cet indicateur met en effet sur le même plan toutes les personnes qui travaillent, quelle que soit leur durée de travail. La productivité horaire quant à elle tient compte du volume d'heures travaillées, ce qui plaiderait pour une prise en compte en même temps des deux indicateurs de productivité.

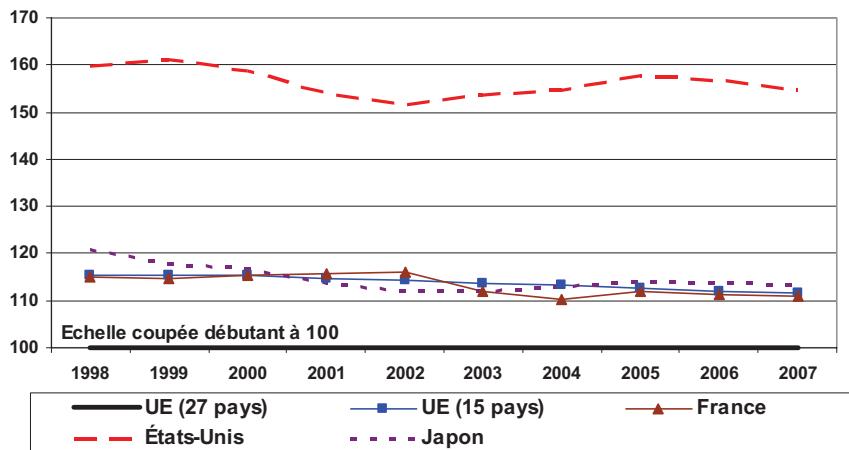
Comme le précédent, cet indicateur permet de situer les pays par groupes en regard de la moyenne européenne une année donnée, celle-ci évoluant dans le temps.

B - PIB PAR HABITANT EN SPA : LA FRANCE AU-DESSUS DE LA MOYENNE EUROPÉENNE

En 2007, la France, en matière de PIB par habitant en standard de pouvoir d'achat (SPA), est nettement au-dessus de la moyenne européenne UE-27 avec un indice égal à 110,9.

Sa situation est proche de celle de l'UE-15 et de la zone euro. Le PIB par habitant en SPA des États-Unis est bien supérieur à celui de l'UE-27 tandis que celui du Japon est sensiblement identique à celui de l'UE-15.

Graphique 2 : Évolution du PIB par habitant en standard de pouvoir d'achat entre 1998 et 2007

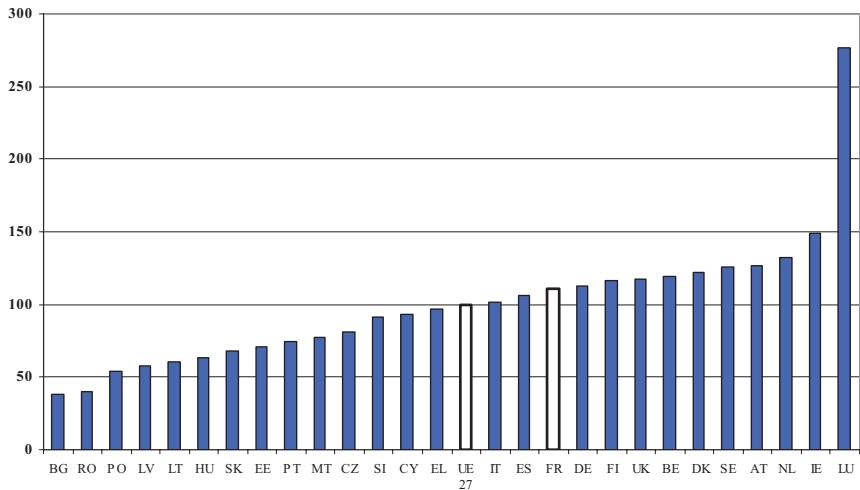


Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

En 2007, parmi les 27 pays de l'Union européenne, le PIB par habitant en SPA varie de façon importante entre le Luxembourg (277) et la Bulgarie (38).

Ces pays peuvent néanmoins être répartis en 4 groupes autour de la moyenne européenne fixée à 100. Dans le premier groupe, le Luxembourg (277), l'Irlande (149) et les Pays-Bas (132) sont dans la situation la plus favorable. La France fait partie d'un second groupe allant de l'Autriche (127) à l'Italie (101). Ce groupe comprend également l'Espagne, l'Allemagne, la Finlande, le Royaume-Uni, la Belgique, le Danemark et la Suède. Un troisième groupe se situe en dessous de la moyenne européenne et comprend notamment la Grèce et le Portugal. Enfin, la Roumanie et la Bulgarie, derniers pays ayant rejoint l'Union européenne, sont dans le dernier groupe et ferment le peloton.

Graphique 3 : PIB par habitant en SPA en 2007 exprimé par rapport à la moyenne de l'UE-27 (fixée à 100)



Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

Le PIB est la mesure étalon pour les comparaisons internationales de niveau de revenus. L'utilisation de cet indicateur s'explique par le fait que sa définition est harmonisée entre les pays, qu'il est mis à jour régulièrement et que ce concept est bien connu des utilisateurs. Néanmoins, dans certains cas, il peut fournir une image trompeuse des niveaux relatifs de revenus et d'autres agrégats puisés parmi les concepts de la comptabilité nationale peuvent être préférables. C'est le cas, par exemple, du Revenu national brut (RNB) qui est utilisé pour calculer une partie importante de la contribution des États membres au budget de l'Union européenne. La différence principale entre le PIB et le RNB réside dans la prise en compte dans le RNB des revenus des facteurs du travail et du capital en provenance de l'extérieur amoindris des revenus des facteurs du capital et du travail versés à l'extérieur. $RNB = PIB + \text{solde des revenus des facteurs travail et capital vis à vis de l'extérieur}$.

Dans la plupart des pays de l'Union européenne, l'amplitude du solde entre le PIB et le RNB est plutôt faible et pour l'Union européenne dans son ensemble, les deux montants sont presque identiques. Néanmoins, il existe deux pays, l'Irlande et le Luxembourg, pour lesquels la différence est significative. Pour le Luxembourg, la différence est en grande partie due à l'afflux journalier de travailleurs transfrontaliers venant de France, de Belgique et d'Allemagne. Ce que produisent ces travailleurs est pris en compte dans le PIB du Luxembourg mais leurs salaires ne rentrent pas dans son RNB. Pour l'Irlande, la différence est due à la présence importante sur son territoire de multinationales étrangères. Les

profits de ces multinationales entrent dans le calcul du PIB de l'Irlande mais les dividendes rapatriés par les multinationales ne rentrent pas dans son RNB. Les RNB de l'Irlande et du Luxembourg en parité de pouvoir d'achat montrent que ces deux pays sont moins riches que ce que laisse à penser leur PIB. Ainsi, en 2006, l'indice du Luxembourg serait de 230 (soit 2,3 fois la moyenne européenne à 100) au lieu d'un indice de 277, et l'Irlande serait à 125 au lieu de 145.

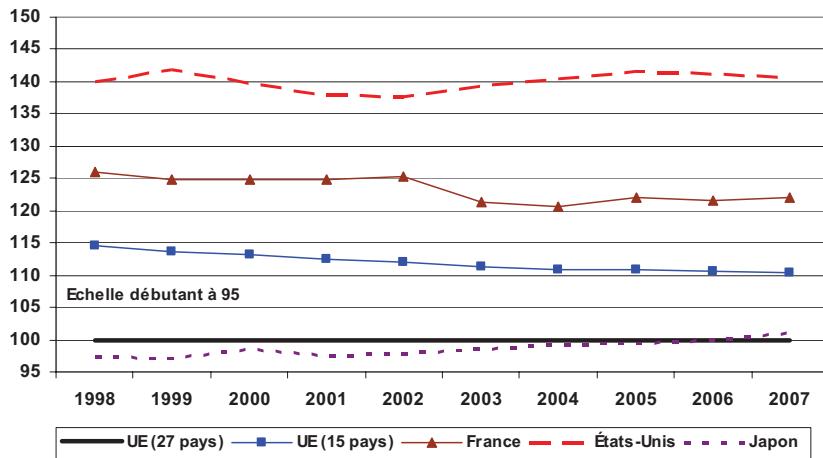
Bien que l'indicateur du PIB par habitant en standards de pouvoir d'achat doive être surtout utilisé pour des comparaisons spatiales et non temporelles, une comparaison entre les années 1998 et 2007 peut s'avérer intéressante. En effet, il apparaît que dans la majorité des cas (13 sur 15), les pays qui étaient en-dessous de la moyenne européenne en 1998 ont amélioré leur position relative en 2007. L'inverse est également vrai : 10 des 12 pays qui étaient au-dessus de la moyenne européenne ont vu leur position stagner ou se dégrader. Ce constat peut témoigner d'un processus de convergence – souhaité – au sein de l'Union européenne entre 1998 et 2007 : par un phénomène de rattrapage, le PIB par habitant en SPA des pays européens les plus pauvres en 1998 a progressé plus rapidement que celui des plus riches.

C - PIB FRANÇAIS PAR PERSONNE OCCUPÉE EN SPA : LA FRANCE BIEN AU-DESSUS DE LA MOYENNE

En 2007, la situation de la France est particulièrement favorable puisque la productivité de la main d'œuvre occupée française (122,1) est bien supérieure à celle de l'Union européenne (100) et à celle de l'Union à 15 (110,3).

Sur les dix dernières années, la productivité des États-Unis s'est maintenue largement au-dessus de celle de l'Union européenne.

Graphique 4 : Productivité de la main d'œuvre par personne occupée exprimée par rapport à la moyenne de l'UE-27 (fixée à 100)



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

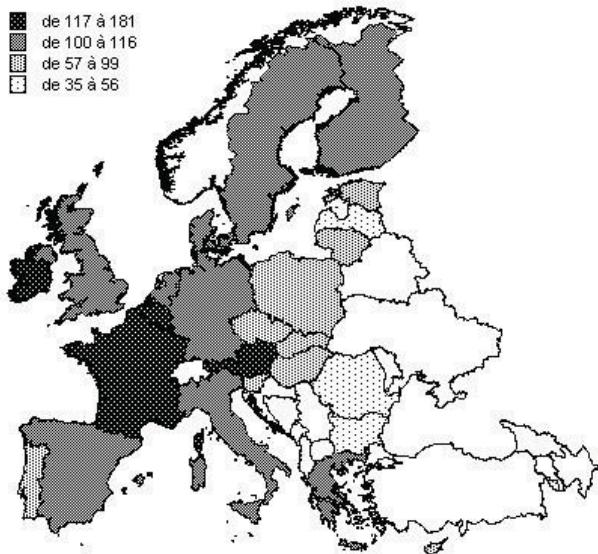
En 2007, parmi les 27 pays de l'Union européenne, le PIB par personne occupée en Standard de pouvoir d'achat (SPA) varie de façon importante entre le Luxembourg (173,6) et la Bulgarie (34,9). Les 27 pays peuvent néanmoins être répartis en 4 groupes autour de la moyenne européenne fixée à 100.

La France appartient au groupe de tête qui rassemble le Luxembourg, l'Irlande, la Belgique et la France.

Le deuxième groupe comprend les autres pays qui appartenaient à l'UE-15 à l'exception du Portugal. Ces pays ont une productivité supérieure à la moyenne européenne. Le troisième groupe comprend le Portugal et la plupart des pays qui ont rejoint l'Union européenne en 2004. L'Estonie (62,1), la Lituanie (60), la Lettonie (50,7), la Roumanie (43,8) et la Bulgarie (34,9) ont les productivités les plus faibles.

D'une manière générale, la productivité de la main d'œuvre des États membres ayant adhéré à l'UE en 2004, en particulier l'Estonie, la Lituanie, la Slovaquie et la Pologne, s'est sensiblement rapprochée de la moyenne européenne.

Carte 2 : Productivité de la main d'œuvre par personne occupée en 2007



Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

D - RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE CROISSANCE

1. Les observations des institutions européennes

La communication de la Commission préparatoire au Conseil européen de mars 2008, intitulée *Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi*, notait que : « *La situation économique est favorable depuis 2005, année où fut relancée la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi (...). La croissance s'est accélérée pour atteindre près de 3 % en 2007(...).*

Depuis la mi-2005, la croissance de la productivité connaît une reprise dans l'UE, et si ce phénomène peut s'expliquer principalement par des facteurs conjoncturels, il semble bien que la baisse de la croissance tendancielle de la productivité, qui s'est poursuivie pendant une décennie, ait été enrayée. Il est encourageant de constater que la création d'emplois et les progrès de la productivité se soient produits simultanément, ce qui n'avait plus été le cas depuis dix ans.

Toutefois, les récentes turbulences financières et le ralentissement de l'économie américaine ont considérablement accru le risque d'une détérioration de la situation. (Elles) exigent que des actions soient mises en œuvre pour renforcer la résistance de l'économie et que les marges disponibles soient exploitées pour améliorer aussi bien l'utilisation que la productivité de la main d'œuvre¹³ ».

Les craintes que manifestait cette communication se sont révélées fondées : l'économie mondiale est aujourd'hui confrontée à une crise financière et économique de grande ampleur. Comme le soulignait devant la Commission chargée des affaires européennes de l'Assemblée nationale M. Jean-Pierre Jouyet, secrétaire d'État chargé des Affaires européennes, « *Plusieurs États membres sont entrés en récession au troisième trimestre 2008 et les prévisions de croissance ont été revues fortement à la baisse pour 2009 : la croissance dans l'Union serait au mieux nulle et la contraction pourrait atteindre 1 % dans certains pays* ».

Les institutions européennes en ont pris acte et ont adopté des décisions visant à y faire face, en associant des positions prises au niveau européen aux mesures nationales arrêtées par les États membres.

L'Union européenne a d'abord adopté des mesures immédiates pour faire face à la crise financière. Comme le note le rapport *L'Europe face à la crise financière¹⁴*, la Banque centrale européenne (BCE) a mis à la disposition des marchés financiers des sommes importantes depuis le début de la crise, injectant par exemple sur les marchés monétaires 30 milliards d'euros le 15 septembre 2008, et proposant un total de 150 milliards d'euros dès le lendemain, tout en décidant de procéder à une distribution de liquidité illimitée à taux fixe sur différentes échéances. Elle a aussi joué un rôle moteur dans la concertation entre les principales banques centrales au niveau mondial.

La volonté des Européens de ne laisser aucune banque paneuropéenne faire faillite a été confirmée par l'ensemble des États au Conseil « Ecofin » du 7 octobre 2008. Un accord unanime a conduit à relever le niveau minimum de garantie des dépôts en cas de défaillance d'un établissement bancaire, et, le 13 octobre 2008, la Commission a présenté une communication sur les modalités d' « *application des règles en matière d'aides d'État aux mesures prises en rapport avec les institutions financières dans le contexte de la crise financière mondiale*¹⁵ ». La Commissaire en charge de la concurrence, Mme Nelly Kroes, a

¹³ Communication de la Commission au Conseil européen *Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi 2008-2010*, COM(2007) 803 final.

¹⁴ Rapport *L'Europe face à la crise financière*, présenté au nom de la Commission des Finances, de l'économie générale et du plan par M. Daniel Garrigue, rapporteur de la Commission des Affaires européennes de l'Assemblée nationale, n° 1291, (décembre 2008), pp. 7 à 10.

¹⁵ Communication de la Commission *Application des règles en matière d'aides d'État aux mesures prises en rapport avec les institutions financières dans le contexte de la crise financière mondiale*, 2008/C270/02.

ainsi pu approuver dans des délais raccourcis un grand nombre de plans nationaux.

La Commission a par ailleurs proposé le 26 novembre 2008 un plan de relance¹⁶ qui comporte deux piliers :

- stimuler la demande, via une impulsion budgétaire immédiate atteignant 200 milliards d'euros (soit 1,5 % du PIB de l'Union), dont 170 milliards d'euros provenant des budgets nationaux et 30 milliards d'euros des financements communautaires (budget de l'Union européenne et prêts de la Banque européenne d'investissement) ; les mesures budgétaires nationales doivent être rapidement adoptées, temporaires, ciblées et coordonnées ;
- à plus long terme, la Commission propose un programme d'« investissements intelligents » conformes à la stratégie de Lisbonne, portant notamment sur les infrastructures de transport et d'énergie, l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments, ainsi que les investissements en matière d'éducation et de recherche et développement¹⁷.

Ce plan a été approuvé par le Conseil européen de décembre 2008, qui précise dans ses conclusions : « *La zone euro, voire l'UE toute entière étant menacées de récession, l'Europe agira de manière unie pour éviter une spirale récessive et soutenir activité économique et emploi. Dans ce contexte, les politiques de protection et d'inclusion sociales des États membres ont un rôle vital à jouer. Le Conseil européen approuve le plan européen de relance économique reposant, dans l'esprit de la communication de la Commission du 26 novembre 2008, sur un effort équivalent au total à environ 1,5 % du PIB de l'UE. Il prévoit le lancement d'actions prioritaires destinées à accélérer l'ajustement des économies de l'UE face aux défis actuels et note la forte réduction des taux d'intérêt de la BCE et des autres banques centrales*

 ».

Le Conseil européen de décembre 2008 a par ailleurs défini les lignes directrices qui doivent guider « *les mesures prises par les États membres à leur niveau, (pour lesquelles) un effort accru et coordonné est nécessaire* ». Ces lignes directrices sont les suivantes :

- « *les mesures de soutien à la demande doivent viser un effet immédiat, être limitées dans le temps et ciblées sur les secteurs les plus touchés et les plus importants au regard de la structure de l'économie (par exemple le secteur de l'automobile et la construction)* ;

¹⁶ Communication de la Commission *Un plan européen pour la relance économique* COM(2008) 800 final.

¹⁷ Cf. Rapport *L'Europe face à la crise financière*, rapporté par M. Daniel Garrigue, Assemblée nationale (décembre 2008).

- ces mesures peuvent prendre la forme d'une augmentation de la dépense publique, de réductions de la pression fiscale, d'une diminution des charges sociales, de soutiens à certaines catégories d'entreprises ou d'aides directes aux ménages en particulier les plus vulnérables ;
- elles seront accompagnées d'un effort accru de mise en œuvre des réformes structurelles dans le cadre de Lisbonne, axées sur un financement accru de l'investissement et des infrastructures, une amélioration de la compétitivité des entreprises, un soutien plus important accordé aux Petites et moyennes entreprises (PME) et une promotion de l'emploi, de l'innovation, de la Recherche et développement (R&D) ainsi que de l'éducation et de la formation.

Le Pacte de stabilité et de croissance révisé demeure la pierre angulaire du cadre budgétaire. Conscient que les mesures du plan de relance creuseront temporairement les déficits, le Conseil réaffirme son engagement en faveur de finances publiques soutenables et appelle les États membres à revenir, dès que possible, conformément au Pacte et au rythme du redressement économique, vers leurs objectifs budgétaires de moyen terme.

Le Conseil européen (...) appréciera, en mars 2009, la mise en œuvre du plan de relance et pourra si besoin le compléter. Il appelle au lancement d'un plan européen pour l'innovation, en liaison avec le développement de l'Espace européen de la recherche ainsi qu'avec la réflexion sur l'avenir de la stratégie de Lisbonne au-delà de 2010 »¹⁸.

2. Les préconisations du Conseil économique, social et environnemental

Dans sa contribution préparatoire à l'élaboration du PNR français 2008-2010, notre assemblée soulignait l'importance des incidences sur la croissance et l'emploi de la crise financière et économique internationale et notait qu'il s'agit non seulement de prendre des mesures immédiates de stabilisation, mais aussi de repenser les modes de régulation de la sphère financière mondiale.

Elle appelait à tirer parti de la troïka des présidences française, tchèque et suédoise pour améliorer la gouvernance européenne et favoriser la croissance. Elle notait à cet égard que la cohésion de l'Union et la mise en commun de grandes politiques supposent un accroissement progressif du budget de l'UE, une remise à plat du système des contributions (chaque État membre devant contribuer au prorata de sa richesse nationale) et des progrès dans la coordination des politiques économiques en Europe¹⁹.

¹⁸ Conclusions de la Présidence au Conseil européen des 11 et 12 décembre 2008.

¹⁹ Communication *Accomplir la stratégie de Lisbonne : contribution du CES à la préparation du PNR 2008-2010*, pp. 8 à 12.

Dans son avis de conjoncture économique et sociale 2008, notre assemblée appelait par ailleurs à une baisse des taux directeurs dans la zone euro et, le cas échéant, à une modulation des conditions de refinancement de l'Eurosystème en vue de faciliter le financement de l'investissement productif et d'atténuer les difficultés d'accès aux crédits bancaires des PME et des entreprises artisanales, notamment²⁰.

Outre une initiative visant à définir une politique commune de croissance, qui donnerait des capacités d'action à la zone euro, ce pourrait être également le moment de définir des projets structurants en matière d'infrastructures et dans les secteurs de la formation, de la recherche, de l'espace, de l'énergie et de l'environnement.

Notre assemblée a également souligné, dans son avis sur *Les marchés des matières premières : évolution récente des prix et conséquences sur la conjoncture économique et sociale*, le problème posé par la très grande volatilité des prix des matières premières et ses retombées négatives quant aux perspectives de développement durable. Elle formule en la matière des propositions tendant notamment à impulser une réponse concertée au niveau européen, à œuvrer en faveur d'une gestion plus ordonnée des relations de changes, et à remédier aux dérives de la financiarisation. Elle appelle également à intensifier, en matière d'énergie, l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'innovation et la concertation entre producteurs et consommateurs²¹.

Au niveau national, le Conseil économique, social et environnemental appelle à mobiliser tous les instruments de politique économique pour stimuler l'activité, le relèvement du potentiel de croissance passant impérativement par l'alimentation du « moteur » qu'est l'innovation, et à amplifier les efforts d'investissement concernant les PME-PMI.

Il a consacré un avis spécifique, à la demande du gouvernement, au développement des entreprises de taille intermédiaire (ETI), dans lequel il formule des propositions pour favoriser la croissance interne de ces entreprises, qui passe notamment par un renforcement de la présence des chercheurs en leur sein, afin d'assurer les liens entre recherche publique et privée, par la constitution de « pépinières de compétences » et la mise en place d'une veille scientifique, par un dialogue social accru et un développement de l'actionnariat salarié, ainsi que par un accès amélioré au financement, via un meilleur accès à leur classement dans les systèmes d'évaluation et de notation des risques et un renforcement du capital développement en France. Des propositions sont également formulées pour favoriser le développement externe de ces entreprises, notamment en impulsant une culture de coopération et de « coopétition » avec les grandes entreprises, en intégrant mieux les ETI dans les pôles de

²⁰ Avis *La conjoncture économique et sociale en 2008*, rapporté par Mme Marie-Suzie Pungier (mai 2008), p. 21.

²¹ Avis *Les marchés des matières premières : évolution récente des prix et conséquences sur la conjoncture économique et sociale*, rapporté par M. Luc Guyau (novembre 2008).

compétitivité, en maintenant une stratégie de développement lors de la transmission, en consolidant le dispositif d'aide à l'export et en l'adaptant aux besoins spécifiques des ETI²².

3. Les options du PNR 2008-2010 et du plan de relance français

Le Programme national de réforme (PNR) note que, si l'économie française a connu depuis le début des années 2000 une croissance de 2 % en moyenne par an, identique à celle de la zone euro, elle bénéficie d'un tissu productif dynamique et d'une forte attractivité (la France ayant reçu depuis 2000 le montant le plus important d'investissements directs étrangers des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) après les États-Unis et le Royaume-Uni), et qu'existe « *un potentiel important d'augmentation de la croissance, comme l'a relevé le rapport de la Commission pour la libération de la croissance française* ».

Le PNR prévoit en la matière un ensemble de mesures visant notamment à :

- faciliter la croissance des entreprises par une stratégie d'enseignement de l'entreprenariat, un environnement rendu plus favorable aux PME par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, à travers la simplification du droit des sociétés, une réduction des délais de paiement, la facilitation de l'accès aux marchés publics pour les entreprises innovantes ou la déclinaison nationale du *Small Business Act* européen ;
- améliorer le financement de l'économie, via le renforcement des moyens d'OSEO pour financer les PME et les efforts accomplis pour créer des fonds de dotation et accroître le capital-risque ; la nécessité de poursuivre les efforts européens et nationaux pour restaurer la stabilité financière et la confiance dans le système financier était également soulignée ;
- dynamiser la concurrence dans le commerce, les secteurs gazier et électrique, assurer l'efficacité du transport ferroviaire de marchandises, réformer les ports français et élargir la concurrence dans le secteur bancaire ainsi que dans les secteurs et professions réglementées, entre autres par la transposition d'ici fin 2009 de la directive services²³.

²² Avis *Le développement des entreprises de taille intermédiaire*, rapporté par Mme Françoise Vilain (octobre 2008).

²³ PNR 2008-2010, pp. 5 à 21.

Diverses dispositions récemment engagées ou prévues par les pouvoirs publics français sont par ailleurs présentées par le PNR ; elles visent en particulier à maîtriser et améliorer l'efficacité des dépenses publiques, notamment en continuant la révision générale des politiques publiques (RGPP), et à rationaliser les prélèvements obligatoires, par le biais d'une suppression progressive d'ici 2011 de l'imposition forfaitaire annuelle des entreprises, d'un plafonnement de certaines niches fiscales ainsi que d'une modernisation des valeurs locatives servant de base aux taxes locales²⁴.

Le PNR ayant été adopté en octobre 2008, le gouvernement français a par ailleurs annoncé début décembre 2008 un plan de relance économique de 26 milliards d'euros visant à soutenir l'activité, l'investissement et l'emploi. Ce plan concernant les différents volets de la stratégie de Lisbonne, et étant susceptible d'agir sur les résultats de notre pays au regard des indicateurs de la liste reprise d'ici 2010, il a semblé utile d'en évoquer ici les grands axes, les mesures plus détaillées étant brièvement décrites dans le cadre des différents domaines de la stratégie auxquels elles s'appliquent.

Priorité est donnée à l'investissement, l'objectif étant d'accélérer les efforts d'investissement public pour relancer l'économie et conforter la compétitivité. Pour soutenir le financement des entreprises et l'activité économique, sont prévus une accélération du remboursement par l'État de 11,5 milliards d'euros dus à l'économie, ainsi qu'un complément du plan d'aide au financement des PME. Des mesures sont prévues pour inciter les petites entreprises à recruter et pour faire face aux besoins de financement accrus des politiques actives de l'emploi. Des dispositions spécifiques concernent la filière du logement et le secteur de l'automobile. Le plan annonce la généralisation du revenu de solidarité active dès juin 2009 et le versement d'une prime exceptionnelle de solidarité active en avril 2009 à près de 4 millions de personnes.

La programmation des finances publiques sera amendée par une loi de finance rectificative. Les dépenses qui ne sont pas reconductibles pèsent sur les déficits de la seule année 2009 et les investissements accélérés en 2009 et 2010 seront retirés de la programmation des années suivantes. En 2009, l'augmentation des déficits devrait être de l'ordre de 0,8 point de PIB. Dès 2010, cet impact serait marginal. Dans ces conditions, l'objectif de l'équilibre en 2012, tel qu'il est présenté dans la loi de programmation des finances publiques, est maintenu. Un responsable de niveau ministériel a été désigné pour l'exécution de ce plan de relance, notamment quant au programme d'investissement, et un budget dédié a été mis en place dans un projet de loi de finances rectificative.

*
* * *

²⁴ PNR 2008-2010, pp. 53 à 61.

En matière de croissance économique, la France reste nettement en-deçà de la moyenne européenne, qui elle-même n'atteint l'objectif de Lisbonne de 3 % par an qu'en 2006 et même plus en 2007, alors que d'autres pays, y compris de la « vieille Europe » de l'UE-15, font mieux.

Le fait que notre pays soit encore dans une bonne situation quant au PIB par habitant ou par personne occupée ne doit pas conduire à relâcher les efforts. En effet, le premier indicateur s'est dégradé en 10 ans et se situe tout juste à la moyenne de l'UE-27, les États-Unis se situant encore 50 % au-dessus. Le second s'est stabilisé, après une légère remontée en 2005, à un niveau plus bas que les années précédentes, ce qui montre bien un certain « enrichissement de la croissance en emplois », corroboré par la croissance du taux d'emploi sur la période. Mais il correspond à un taux de croissance trop faible, surtout ces dernières années.

Face à la dégradation récente du contexte économique mondial, le PNR et le plan de relance, comme le plan européen pour la relance économique, doivent mettre en jeu tous les ressorts possibles de croissance à court et à long terme pour redonner à notre pays l'élan qui lui fait encore défaut. Les effets d'un ralentissement de la croissance sur les autres objectifs de la stratégie de Lisbonne, en particulier l'emploi, risquent de se faire sentir dès 2008 et de retarder encore la réalisation effective de la stratégie européenne globale.

Dans ce contexte, la Commission européenne a néanmoins recommandé à la France de « *poursuivre la mise en œuvre des réformes structurelles* » et notamment « *d'accélérer les efforts d'assainissement budgétaire et de réduction de son endettement à moyen terme.²⁵* »

II - EMPLOI : MIEUX, MAIS ENCORE INSUFFISANT ET FRAGILE

A - RAPPEL : OBJECTIF ET INDICATEURS EN MATIÈRE D'EMPLOI

La stratégie de Lisbonne a accordé, dès son origine, une grande importance au travail et à l'emploi, ne serait-ce que pour leur lien étroit avec la compétitivité et les performances économiques. Les objectifs spécifiques définis en matière d'emploi, à bon escient exigeants et reflétés par deux des indicateurs de la liste restreinte, mettent l'accent sur l'emploi en général, mais aussi sur celui des travailleurs de plus de cinquante-quatre ans.

²⁵ *Mise en œuvre des réformes structurelles s'inscrivant dans le cadre de la stratégie de Lisbonne dans le contexte du plan européen pour la relance économique – Évaluations annuelles par pays, Recommandation du Conseil concernant la mise à jour 2009 des grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté et la mise en œuvre des politiques de l'emploi des États membres*, annexe France, COM(2009) 34 final, p. 26, 28 janvier 2009.

1. L'emploi est aussi un objectif majeur de la stratégie de Lisbonne

Dès 2000, le Conseil européen a défini le renforcement de l'emploi comme un axe majeur de la stratégie de Lisbonne, notant le niveau élevé du chômage dans l'Union, avec plus de quinze millions d'Européens sans travail, même si la main d'œuvre y est en général bien formée. Il soulignait ainsi lors du sommet de printemps que : « *le marché du travail (européen) est caractérisé par un taux d'emploi trop faible et par une participation insuffisante des femmes et des travailleurs plus âgés. Le chômage structurel de longue durée et les déséquilibres marqués entre les taux de chômage régionaux sont des problèmes dont continuent à souffrir de façon endémique certaines parties de l'Union*²⁶ ».

L'objectif global défini dans ce cadre est de : « *porter le taux d'emploi (alors de 61 % en moyenne) à un niveau aussi proche que possible de 70 % d'ici à 2010* », un objectif intermédiaire de 67 % en 2005 étant fixé ultérieurement, et de « *(...) faire en sorte que la proportion de femmes actives (alors de 51 % en moyenne) dépasse 60 % d'ici 2010* ». Un objectif de taux d'emploi de 50 %, fixé pour les personnes âgées de 55 à 64 ans au Conseil européen de Stockholm, en 2001, est par ailleurs retenu parmi les 14 indicateurs structurels.

Le Conseil européen de mars 2005 a confirmé, à mi-parcours, l'importance accordée à ces objectifs.

2. Présentation des deux indicateurs de la liste restreinte pour l'emploi

Les deux indicateurs principaux portant sur l'emploi définis par le Conseil européen de décembre 2003 sont les suivants : le taux d'emploi total et le taux d'emploi des travailleurs âgés.

2.1. Le taux d'emploi total

Le taux d'emploi total est obtenu en divisant le nombre de personnes occupées âgées de 15 à 64 ans par la population totale de la même tranche d'âge. Cet indicateur est dérivé de l'*Enquête communautaire sur les forces de travail* (EFT), qui couvre l'ensemble de la population vivant dans des ménages privés. Elle exclut les personnes vivant dans des ménages collectifs (comme par exemple : les maisons de retraite, les cités universitaires, les établissements hospitaliers). La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence et pendant une heure au moins, ont accompli un travail pour une rémunération ou un profit ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes. Le taux d'emploi ne doit pas être confondu avec le taux d'activité.

Cet indicateur sera détaillé en distinguant les taux d'emploi des hommes et des femmes, qui diffèrent sensiblement à l'intérieur d'un objectif global, ce qui amène à fixer des objectifs différenciés.

²⁶ Conclusions de la Présidence au Conseil européen de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000, p. 2.

Par ailleurs, l'âge de 15 ans retenu pour mesurer l'entrée dans la vie active favorise les pays où le cloisonnement entre formation initiale et emploi est faible, comme l'Allemagne où, du fait de l'apprentissage, une part significative des jeunes est considérée comme employée au sens de cet indicateur. Il serait intéressant de distinguer le taux d'activité des jeunes de 15 à 24 ans pour étudier ces écarts, mais ce taux n'a pas été retenu au titre des indicateurs structurels.

Le choix de financer la protection sociale sur la base des revenus du travail contribue, malgré ces limites, à faire du taux d'emploi l'indicateur majeur de la stratégie de Lisbonne en matière d'emploi. Le « profil qualité » de cet indicateur est en outre, au sens d'Eurostat, parmi les meilleurs, car l'information est régulière et stable dans tous les pays européens.

Comme cela a déjà été noté dans le point méthodologique introductif en écho au rapport *Statistiques DOM-COM* (juillet 2008) du Conseil national d'information statistique, il serait toutefois souhaitable d'améliorer la couverture statistique pour les départements d'Outre-mer et la collaboration avec les territoires d'Outre-mer (TOM). Les données d'Eurostat relatives aux taux d'emploi pour la France correspondent à la France métropolitaine et n'intègrent pas les départements d'Outre-mer (DOM)²⁷.

2.2. Le taux d'emploi des seniors

Le taux d'emploi des travailleurs âgés, ou « seniors », mesure le taux d'emploi des personnes occupées entre 55 et 64 ans, en pourcentage de la population totale du même âge.

Le taux d'emploi des hommes et des femmes de 55 à 64 ans est un indicateur particulièrement difficile à interpréter, car il recouvre d'importantes disparités. Tout d'abord, il y a les disparités de taux d'emploi entre les hommes et les femmes de cette classe d'âge, écart important que l'on observe quelle que soit la classe d'âge retenue. Ensuite, il y a les disparités de taux d'emploi entre les personnes de 55 à 59 ans et celles de 60 à 64 ans. Ces deux aspects seront donc détaillés.

Rappelons que ces deux indicateurs reflètent le nombre de personnes occupées, à temps plein ou à temps partiel, sans distinction. Ce choix tend à favoriser les pays où le travail à temps partiel est particulièrement développé, comme les Pays-Bas.

Les réglementations des différents États membres en matière d'âge de cessation d'activité exercent également une influence à cet égard, même si un décrochage des taux d'emploi de la classe d'âge des 60-64 ans est visible par rapport à la classe d'âge 55-59 ans dans tous les États membres.

Enfin il est clair que la situation conjoncturelle exerce sur les résultats des États membres une influence majeure, qu'il convient de garder à l'esprit en observant ces indicateurs.

²⁷ Note méthodologique d'Eurostat *Population, activity and inactivity - Annual averages*.

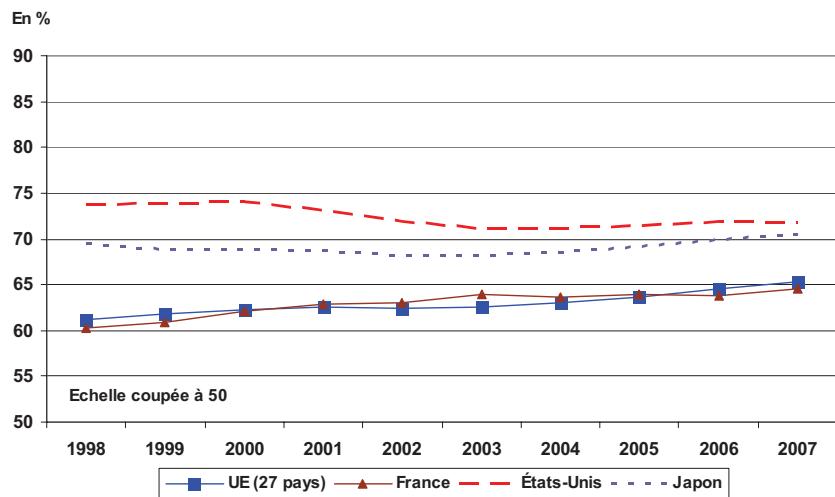
B - TAUX D'EMPLOI : PROGRÈS TOUJOURS INSUFFISANT, SAUF POUR LES FEMMES

1. La France s'est améliorée, mais est repassée en-dessous de la moyenne européenne quant au taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans

En 2007, en France, le taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans est égal à 64,6 %, loin de l'objectif du taux de 70 % à l'horizon 2010 fixé par la Commission européenne. Après quatre années de quasi stagnation, le taux français s'est légèrement amélioré, mais est repassé en-dessous du taux de l'Union européenne (65,4 %).

Les taux d'emploi des États-Unis et du Japon sont supérieurs à ceux de l'Union européenne, les taux d'emploi japonais se rapprochant des taux d'emplois américains.

Graphique 5 : Taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans (en %)

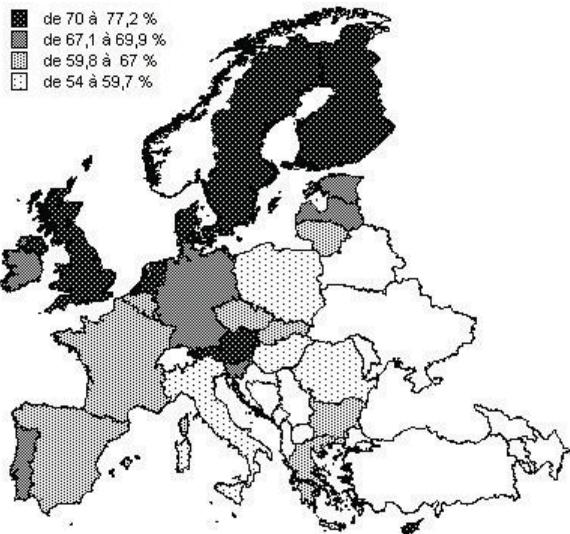


Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

Au sein de l'Union européenne, le taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans varie de façon importante, passant de 77,1 % pour le Danemark à 54,6 % pour Malte.

Les vingt-sept pays de l'Union européenne peuvent être répartis en quatre groupes. Le premier groupe rassemble les pays qui ont déjà atteint l'objectif d'un taux d'emploi de 70 %. Le Danemark, les Pays-Bas, l'Autriche, Chypre et la Finlande en font partie. Un second groupe comprend notamment des pays comme l'Allemagne (69,4%), l'Estonie (69,4 %) et l'Irlande (69,1 %) qui sont très proches de l'objectif. La France fait partie du troisième groupe. Enfin, la Roumanie, l'Italie, la Hongrie, la Pologne et Malte ont les taux d'emploi les plus faibles.

Carte 3 : Taux d'emploi en 2007 des personnes de 15 à 64 ans (en %)



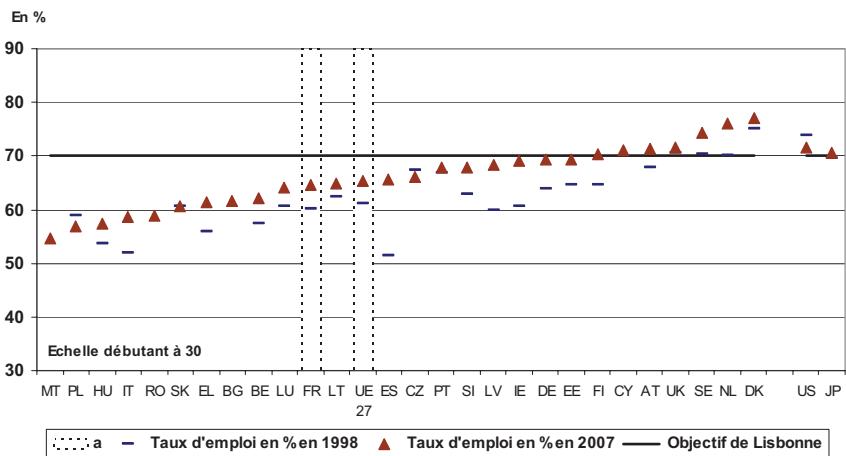
Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

Entre 1998 et 2007, le taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans s'est amélioré en France de 4,4 points. Cette amélioration est intervenue pour l'essentiel de 1998 à 2003 et en 2007.

Le taux d'emploi de l'Union européenne a progressé de 4,2 points, de manière régulière. L'Espagne, l'Irlande et la Lettonie ont bénéficié des hausses les plus importantes. *A contrario*, sur cette période, la Slovaquie a retrouvé en 2007 le taux d'emploi qu'elle avait en 1998 et les taux d'emploi de la Pologne et de la République tchèque ont légèrement baissé. La Suède, le Danemark et le Royaume-Uni avaient déjà atteint en 1998 l'objectif d'un taux d'emploi de 70 % et leur taux a progressé sur la période mais moins que celui de l'UE-27. Les Pays-Bas, qui étaient dans la même situation favorable, ont encore amélioré ce taux de 5,8 points²⁸.

²⁸ Sur la période allant de 1998 à 2007, un important changement méthodologique ne permet pas d'analyser les données de la Roumanie. Les données de la Bulgarie, de Chypre et de Malte ne sont pas disponibles pour les années 1998 et 1999.

Graphique 6 : Taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans de 1998 à 2007, classé selon le taux d'emploi croissant de l'année 2007 (en %)



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental (Pas de données 1998 pour la Bulgarie, Chypre et Malte)

L'INSEE a calculé un taux d'emploi pour la France y compris les DOM. Mais ces calculs n'ont été possibles qu'en utilisant des concepts différents de ceux d'Eurostat et seules les données 2005 sont disponibles à ce stade. Il est néanmoins intéressant de les mentionner, car si le taux d'emploi global (France métropolitaine + DOM) des 15 à 64 ans est peu modifié, s'établissant à 62,9 %, au lieu de 63,4 % selon l'INSEE et 63,9 % selon Eurostat pour la France métropolitaine, ce taux se situe entre 42,2 % à la Réunion et 51 % en Martinique pour les DOM. Les raisons de ces écarts restent à analyser, car on n'en connaît pas les détails par genre ou tranches d'âge. On ne peut donc que les constater et souhaiter pouvoir disposer de données plus complètes sur l'Outre-mer.

L'indicateur de taux d'emploi mesure par ailleurs le taux d'emploi global, et non pas le taux d'emploi en équivalent temps plein. Mesurer le taux d'emploi en équivalent temps plein réduirait le taux d'emploi total en France de 5,4 points en 2006, baisse équivalente à celle valant pour la moyenne de l'Union européenne. Comme le notait M. Marchand lors de son audition, dans les pays où le temps partiel est fortement développé (Pays-Bas et, à un moindre titre, Royaume-Uni ou Allemagne), l'écart entre le taux d'emploi en équivalent temps plein et le taux d'emploi global est sensiblement plus élevé (- 17 points pour les Pays-Bas et - 10 points pour le Royaume-Uni et l'Allemagne²⁹). Le taux d'emploi en équivalent temps plein pourrait être un indicateur complémentaire

²⁹ *L'emploi - Nouveaux enjeux* - Édition 2008, INSEE, collection « INSEE Références », pp. 170, 176 et 178, novembre 2008

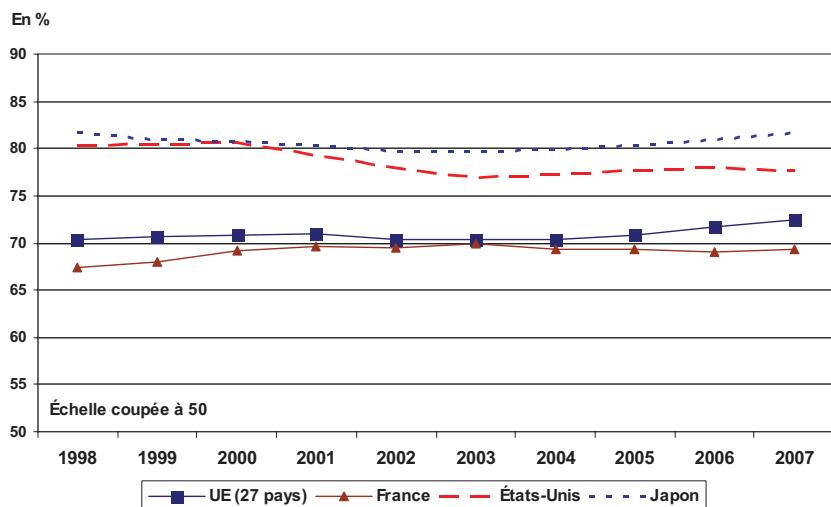
du taux d'emploi global, pour l'ensemble des actifs occupés et pour les femmes en particulier.

2. Le taux d'emploi global des hommes reste inférieur à l'objectif

En 2007, en France, le taux d'emploi des hommes de 15 à 64 ans est égal à 69,3 %. Il est inférieur au taux d'emploi de l'UE-27 égal à 72,5 %.

Les taux d'emploi du Japon et des États-Unis sont bien supérieurs à celui de l'Union européenne. Sur les dix dernières années, le taux d'emploi japonais s'est maintenu, tandis que le taux d'emploi américain a légèrement décroché à partir de 2001.

Graphique 7 : Taux d'emploi des hommes de 15 à 64 ans (en %)



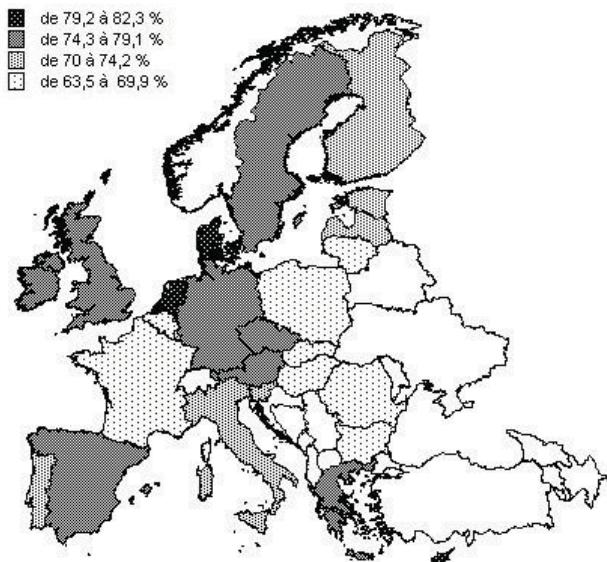
Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

Le Conseil européen n'a pas fixé d'objectif à atteindre à l'horizon 2010 pour le taux d'emploi des hommes de 15 à 64 ans. Au sein de l'UE-27, ce taux varie de façon ample, des Pays Bas qui affichent un taux de 82,2 % à la Pologne avec un taux de 63,6 %.

Néanmoins, les 27 pays de l'Union peuvent être ventilés en 4 groupes. Le groupe de tête comprend les pays dont le taux d'emploi est supérieur ou égal à 80 %, soit les Pays-Bas, le Danemark et Chypre.

La France fait partie du dernier groupe qui rassemble les pays n'atteignant pas le taux de 70 % qui est l'objectif à atteindre pour les hommes et les femmes de 15 à 64 ans.

Carte 4 : Taux d'emploi des hommes de 15 à 64 ans en 2007 (en %)



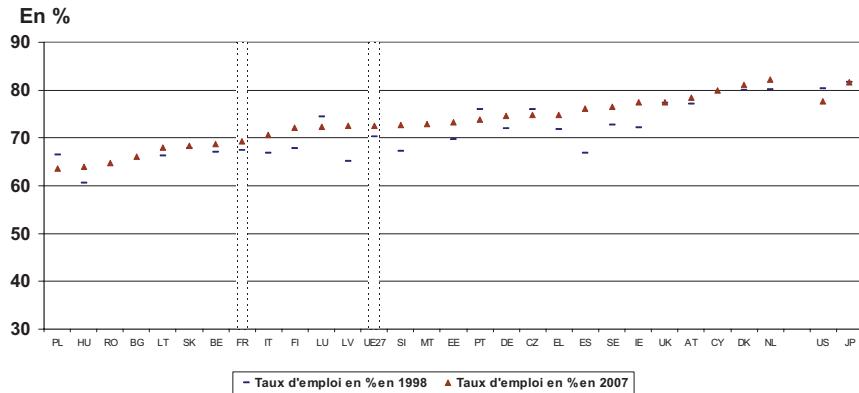
Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

Entre 1998 et 2007, le taux d'emploi des hommes de 15 à 64 ans a augmenté de 1,9 point en France.

Sur cette période, le taux de l'UE-27 a progressé de 1,7 point, surtout sur les 3 dernières années. Parmi les 27 pays de l'Union européenne, les plus fortes progressions ont été enregistrées par l'Espagne, la Lettonie, la Slovénie et l'Irlande. Tous les pays de l'Union européenne n'ont pas connu une évolution favorable. Les taux d'emploi de certains pays comme la Pologne, le Luxembourg, le Portugal et la République tchèque ont ainsi diminué. Le taux d'emploi des Polonais est désormais le plus faible de l'Union européenne. Des pays comme la Hongrie, qui avaient un faible taux d'emploi en 1998, n'ont pas pour autant bénéficié d'une progression importante³⁰.

³⁰ Sur la période allant de 1998 à 2007, un important changement méthodologique ne permet pas d'analyser les données de la Roumanie. Les données 1998 et 1999 ne sont pas disponibles pour la Bulgarie, Chypre et Malte.

Graphique 8 : Taux d'emploi des hommes de 15 à 64 ans en 1998 et 2007, classé selon le taux d'emploi croissant de l'année 2007 (en %)



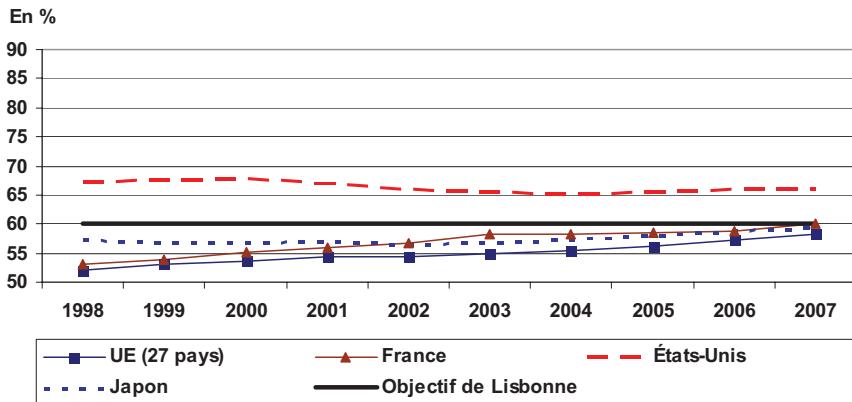
Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental (données 1998 non disponibles pour la Bulgarie, Chypre et Malte)

3. La France atteint l'objectif pour le taux d'emploi des femmes

En 2007, en France, le taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans atteint pour la première fois le taux de 60 %, qui est l'objectif fixé par la Commission européenne à l'horizon 2010. La France est également dans une situation plus favorable que l'UE-27 qui affiche un taux d'emploi égal à 58,3 %.

Sur les dix dernières années, le taux d'emploi des Américaines de 15 à 64 ans reste bien supérieur à celui des Européennes. Le taux d'emploi des Japonaises demeure également supérieur à celui des Européennes mais les deux taux d'emploi convergent sur la période récente.

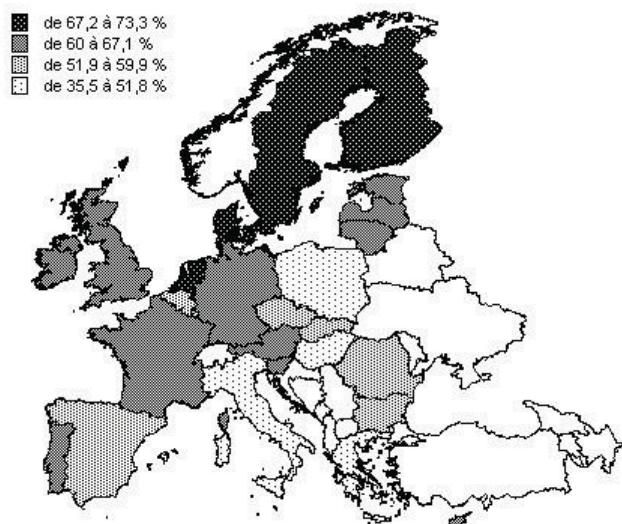
Graphique 9 : Taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans (en %)



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

Au sein de l'Union européenne, les taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans varient de 73,2 % pour le Danemark à 35,7 % pour Malte. Malgré ces disparités, les 27 pays de l'Union européenne peuvent être répartis en 4 groupes. Le Danemark, la Suède (71,8 %), les Pays-Bas (69,6 %) et la Finlande (68,5 %) sont les pays ayant les taux d'emploi les plus élevés. Le groupe rassemblant les pays ayant les taux d'emploi les plus faibles comprend la Hongrie (50,9 %), la Pologne (50,6 %), la Grèce (47,9 %), l'Italie (46,6 %) et Malte.

Carte 5 : Taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans en 2007 (en %)



Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

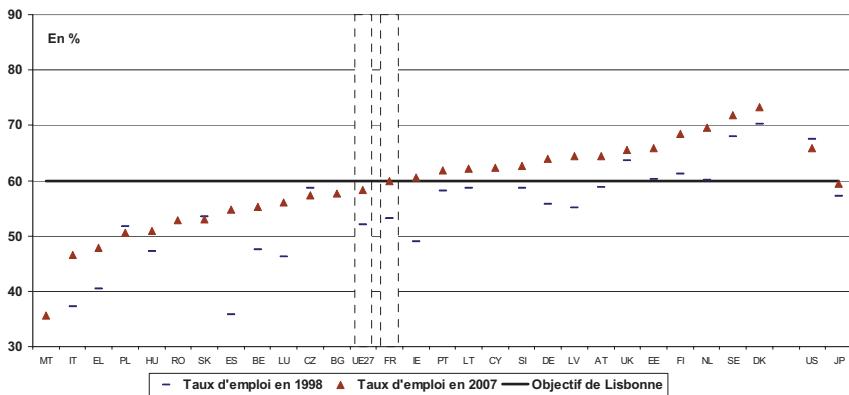
Entre 1998 et 2007, le taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans a progressé de 6,9 points en France, en phase avec l'évolution constatée pour l'UE-27 (+ 6,3 points).

L'Espagne et l'Irlande ont enregistré les progressions les plus fortes de taux d'emploi des femmes.

Des pays comme l'Italie ou la Grèce, qui avaient des taux d'emploi faibles en 1998, ont connu des évolutions positives sensibles mais de moindre importance que l'Espagne qui était également dans cette situation. La République Tchèque, la Pologne et la Slovaquie ont vu leur taux d'emploi légèrement baisser. En 1998, les Pays-Bas, l'Estonie, la Finlande, le Royaume-Uni, la Suède et le Danemark atteignaient déjà l'objectif d'un taux d'emploi féminin égal à 60 %. Sur les dix dernières années, ces pays ont amélioré leur taux d'emploi ; les Pays-Bas, la Finlande et l'Estonie de façon importante³¹.

³¹ Sur la période allant de 1998 à 2007, un important changement méthodologique ne permet pas d'analyser les données de la Roumanie. Les données 1998 et 1999 ne sont pas disponibles pour la Bulgarie, Chypre et Malte.

Graphique 10 : Taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans, classé selon le taux d'emploi croissant de l'année 2007 (en %)



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental (données 1998 non disponibles pour la Bulgarie, Chypre et Malte)

4. L'écart des taux d'emploi féminin et masculin est faible en France

Quel que soit le pays de l'Union européenne, le taux d'emploi des hommes de 15 à 64 ans est supérieur à celui des femmes du même âge. Néanmoins, l'écart entre ces deux taux varie de façon importante selon le pays et selon une gradation Nord/Sud. Cette hétérogénéité rend difficile l'interprétation du taux d'emploi global des hommes et des femmes réunis et de son évolution.

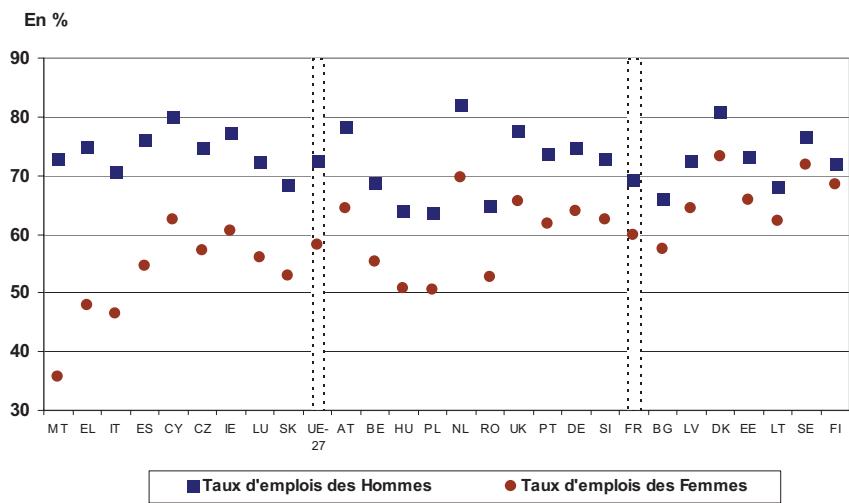
En 2007, en France, l'écart entre le taux d'emploi des hommes de 15 à 64 ans et celui des femmes du même âge est égal à 9,3 points. Il est inférieur à l'écart existant au niveau de l'UE-27 égal à 14,2 points. La France est donc dans une situation plutôt favorable.

Parmi les pays de l'Union européenne, certains, comme la Finlande et la Suède, ont des taux d'emplois féminin et masculin très proches. Dans d'autres pays, comme l'Espagne, l'Italie et la Grèce et Malte, l'écart est supérieur à 20 points.

Entre 1998 et 2007, la France a davantage réduit l'écart existant entre les taux d'emplois masculin et féminin que l'Union européenne : - 5 points contre - 4,1 points.

La plupart des pays ont aussi réduit cet écart. Ce n'est pas le cas de quelques-uns comme la Slovaquie et la Slovénie.

Graphique 11 : Taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans en 2007,
classé selon l'écart décroissant (en %)



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

Malgré cette réduction des écarts entre les taux d'emploi féminin et masculin, persistent d'importantes inégalités entre femmes et hommes en matière d'emploi, en France et en Europe, que les indicateurs de la liste restreinte ne relèvent pas directement, mais que font apparaître d'autres paramètres³².

5. Le taux d'emploi des seniors reste très loin de l'objectif

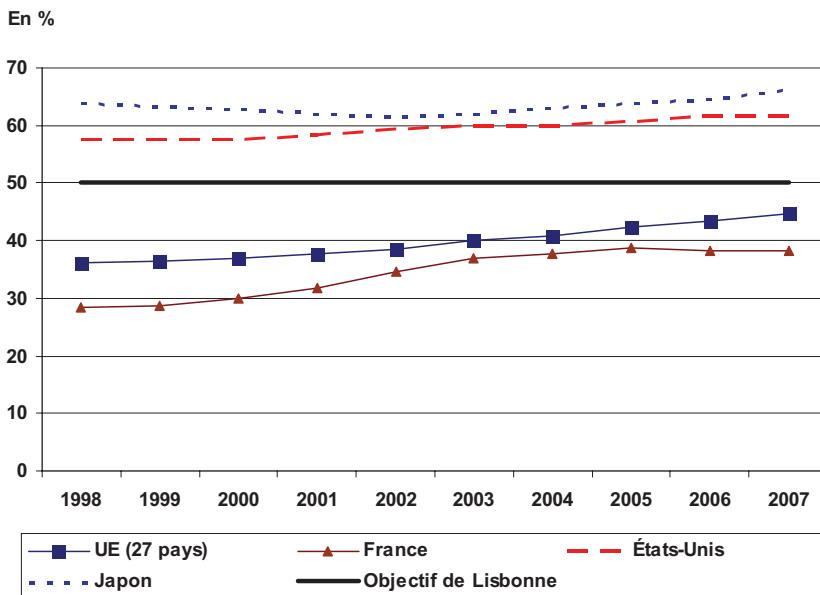
5.1. Le taux d'emploi des seniors progresse trop lentement

Avec un taux d'emploi des personnes de 55 à 64 ans de 38,3 % en 2007, la France reste très éloignée de l'objectif de Lisbonne, fixé à 50 % pour 2010, et nettement en dessous de la moyenne de l'Union européenne à 27 (44,7 %). Sur les dix dernières années, en France, ce taux d'emploi a certes augmenté de 10 points mais il s'est stabilisé depuis 3 ans alors que le taux d'emploi européen continue sa progression.

Les États-Unis et surtout le Japon ont des taux d'emploi des personnes de 55 à 64 ans très élevés par rapport à l'Union européenne à 27.

³² Ces éléments sont évoqués de manière plus détaillée dans la partie « Emploi » du chapitre II, consacré aux volets « Emploi » et « Environnement ».

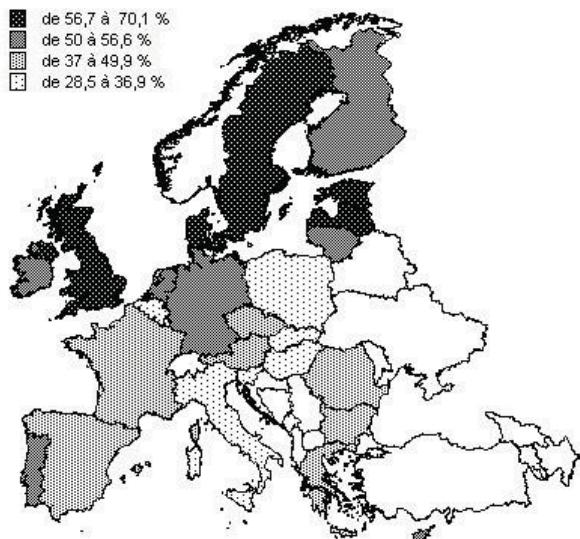
Graphique 12 : Taux d'emploi des personnes de 55 à 64 ans (en %)



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

Parmi les 27 pays de l'Union européenne, les taux d'emploi des personnes de 55 à 64 ans varient considérablement : le premier pays, la Suède, affiche un taux égal à 70 % et les deux derniers pays, des taux faibles (Malte, 28,5 % et la Pologne 29,7 %). Ces pays peuvent être classés en 4 groupes. Les deux premiers groupes comprennent les douze pays de l'Union, au premier rang desquels la Suède, l'Estonie, le Danemark, la Lettonie et le Royaume-Uni (premier groupe), qui ont d'ores et déjà dépassé l'objectif d'un taux égal à 50 % en 2010. Parmi ces douze pays, cinq avaient déjà atteint l'objectif en 1998 ou en étaient très proches. Le dernier groupe comprend les pays les moins bien placés. La France est dans le troisième groupe.

Carte 6 : Taux d'emploi en 2007 des personnes de 55 à 64 ans (en %)



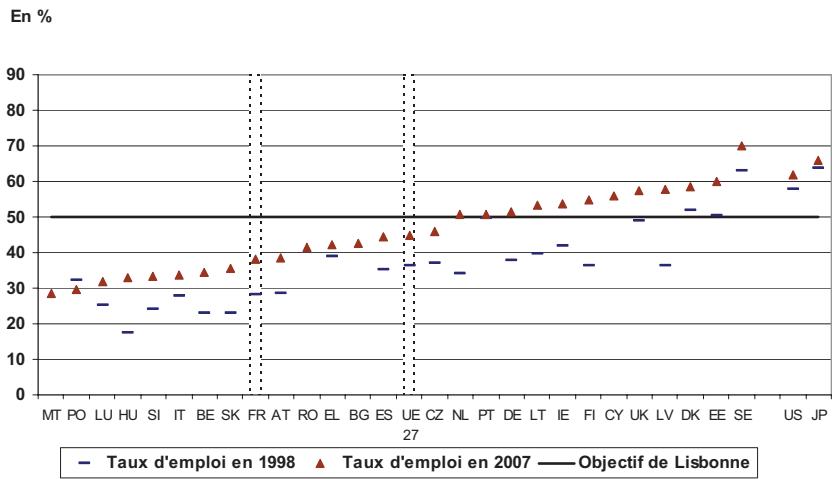
Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

Entre 1998 et 2007, en France, le taux d'emploi des personnes de 55 à 64 ans a augmenté de 10 points, progression supérieure à celle de l'Union européenne (+ 8,5 %). Ce résultat constitue un progrès car la France a enregistré en début de période un effet démographique favorable, devenu ensuite moins favorable : le bas de la tranche d'âge (les 55-59 ans), dont le taux d'emploi est plus élevé que celui du haut de cette tranche d'âge, était en effet dans un premier temps gonflé par les premières générations du baby-boom. Depuis peu, celles-ci ont commencé à basculer dans le haut de la tranche d'âge (les 60-64 ans), tendant ainsi statistiquement, toutes choses égales par ailleurs, à réduire le taux d'emploi.

La Lettonie, la Finlande, les Pays-Bas et la Hongrie ont enregistré les progressions les plus importantes. La Pologne est le seul pays dont le taux d'emploi diminue sur la période. L'Estonie (+ 9,8), la Suède (+ 7,0) et le Danemark (+ 6,6) ont encore progressé alors qu'ils avaient déjà atteint l'objectif en 1998³³.

³³ Sur la période allant de 1998 à 2007, un important changement méthodologique ne permet pas d'analyser les données de la Roumanie. Les données 1998 et 1999 ne sont pas disponibles pour la Bulgarie, Chypre et Malte.

Graphique 13 : Taux d'emploi des personnes de 55 à 64 ans, classé selon le taux d'emploi croissant de l'année 2007 (en %)



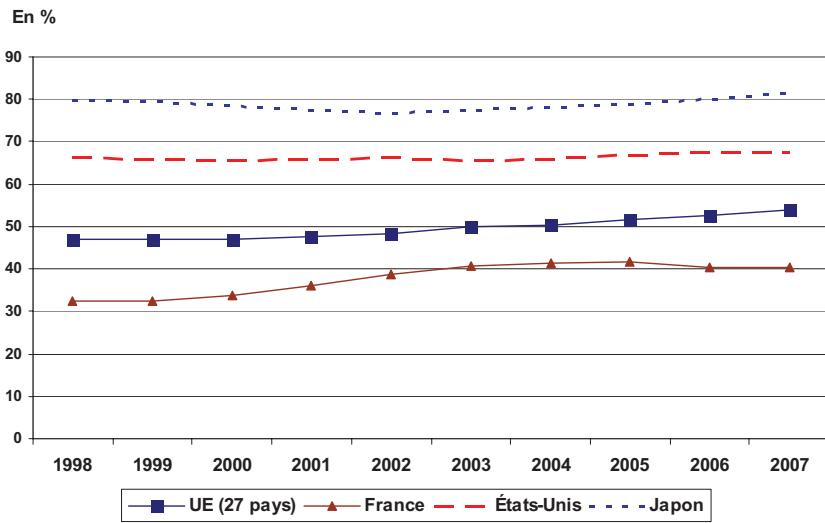
Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental (données 1998 non disponibles pour la Bulgarie, Chypre et Malte)

Cette première analyse doit être approfondie sur les différences entre les niveaux d'emploi respectifs des hommes et des femmes entre 55 et 64 ans, d'une part, des deux classes d'âge 55-59 ans et 60-64 ans, d'autre part.

5.2. Le taux d'emploi des hommes de 55 à 64 ans demeure faible en France

En 2007, en France, le taux d'emploi des hommes de 55 à 64 ans est égal à 40,5 %. Seul le Luxembourg avec un taux de 35,6 % fait moins bien. Ces taux sont très éloignés du taux d'emploi de l'Union européenne (53,9 %). Aux États-Unis et au Japon, les taux d'emploi des hommes de 55 à 64 ans demeurent particulièrement élevés.

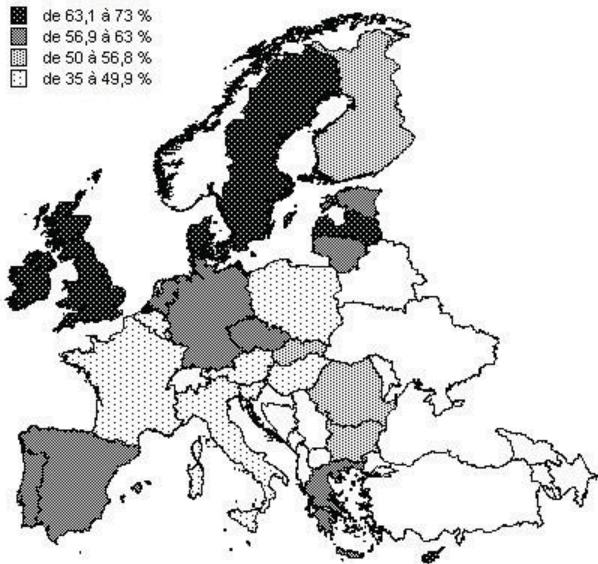
Graphique 14 : Taux d'emploi des hommes de 55 à 64 ans (en %)



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

Les taux d'emploi des hommes de 55 à 64 ans varient de façon importante parmi les pays de l'Union européenne : de 35,6 % pour le Luxembourg à 72,9 % pour la Suède. Ces pays peuvent être classés en quatre groupes. Les trois premiers groupes rassemblent les 18 pays dont le taux d'emploi est supérieur à 50 %. Le dernier comprend les pays, dont la France, qui n'atteignent pas cette barre. Parmi ces derniers, l'Autriche (49,8 %) est le seul pays à en être très proche.

Carte 7 : Taux d'emploi en 2007 des hommes de 55 à 64 ans (en %)



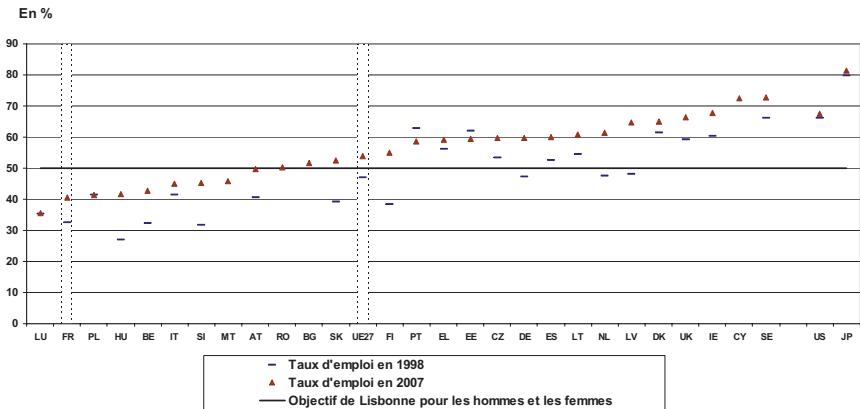
Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

Entre 1998 et 2007, en France, le taux d'emploi des hommes de 55 à 64 ans a davantage progressé (+ 8,0 points) que celui de l'Union européenne (+ 6,9 points). Toutefois, ce taux a surtout progressé entre 2000 et 2004 pour stagner ensuite et demeurer très inférieur à celui de l'Union.

La Finlande (+ 16,7) et la Lettonie (+ 16,5) ont connu les progressions les plus importantes. En 1998, 10 pays avaient déjà un taux d'emploi supérieur à 50 %. Pour huit de ces dix pays, ce taux a continué de progresser. Pour le Portugal et l'Estonie, il a baissé³⁴.

³⁴ Sur la période allant de 1998 à 2007, un important changement méthodologique ne permet pas d'analyser les données de la Roumanie. Les données 1998 et 1999 ne sont pas disponibles pour la Bulgarie, Chypre et Malte.

Graphique 15 : Taux d'emploi des hommes de 55 à 64 ans, classé selon le taux d'emploi croissant de l'année 2007 (en %)



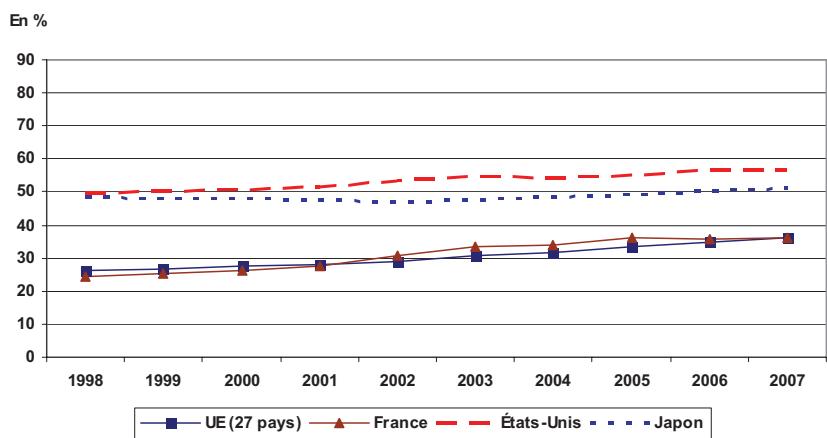
Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental (données 1998 non disponibles pour la Bulgarie, Chypre et Malte)

5.3. Un taux d'emploi des femmes de 55 à 64 ans dans la moyenne européenne

En 2007, en France, le taux d'emploi des femmes de 55 à 64 ans est égal à 36,2 %, juste au dessus du taux d'emploi de l'Union européenne (36 %).

Les taux d'emploi au Japon et surtout aux États-Unis sont notablement supérieurs.

Graphique 16 : Taux d'emploi des femmes de 55 à 64 ans (en %)

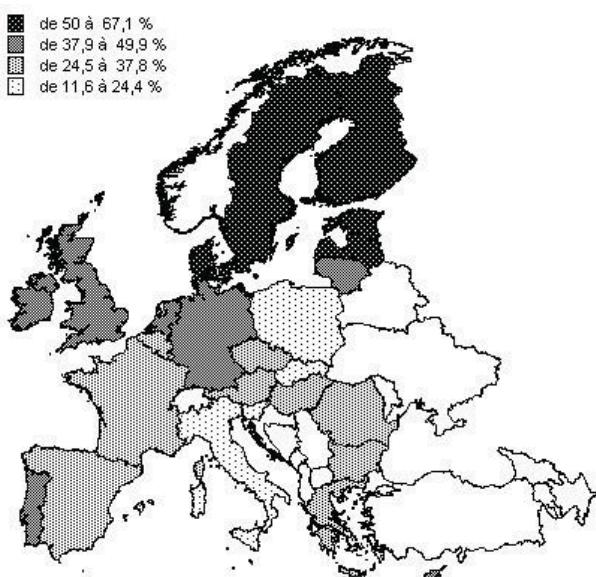


Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

En 2007, parmi les 27 pays de l'Union européenne, Malte est le pays dont le taux d'emploi est le plus faible (11,6 %) et la Suède le pays dont le taux est le plus élevé (67 %). En 1998, la Suède était le seul pays dont le taux d'emploi était déjà supérieur à 50 %.

L'ensemble des pays peuvent être répartis en 4 groupes. Le groupe de tête comprend les pays dont le taux d'emploi est supérieur à 50 % : la Suède, l'Estonie, la Finlande, le Danemark et la Lettonie. Le dernier groupe comprend les pays dont le taux d'emploi est inférieur à 25 % : l'Italie, la Slovénie, la Slovaquie, la Pologne et Malte. La France est dans le troisième groupe.

Carte 8 : Taux d'emploi en 2007 des femmes de 55 à 64 ans (en %)



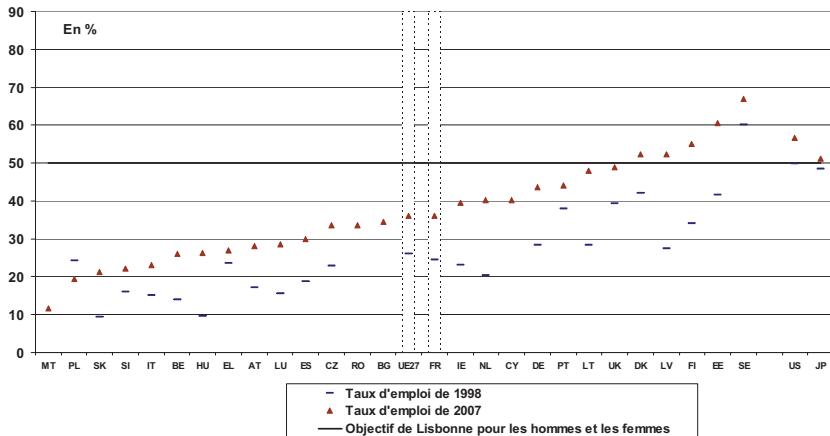
Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

Entre 1998 et 2007, en France, le taux d'emploi des femmes de 55 à 64 ans a progressé de 11,8 points de façon continue.

Le taux de l'Union européenne a moins augmenté : + 9,9 points. Cinq pays ont connu sur la période une importante augmentation de leur taux d'emploi (supérieure à 18 points) : l'Estonie, la Lituanie, les Pays-Bas, la Finlande et la Lettonie. La Grèce, la Slovénie et l'Italie, qui avaient des taux bas en 1998, n'ont pas connu de fortes progressions. La Pologne est le seul pays à enregistrer une baisse³⁵.

³⁵ Sur la période allant de 1998 à 2007, un important changement méthodologique ne permet pas d'analyser les données de la Roumanie. Les données 1998 et 1999 ne sont pas disponibles pour la Bulgarie, Chypre et Malte.

Graphique 17 : Taux d'emploi des femmes de 55 à 64 ans, classé selon le taux d'emploi croissant de l'année 2007



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental (données 1998 non disponibles pour la Bulgarie, Chypre et Malte)

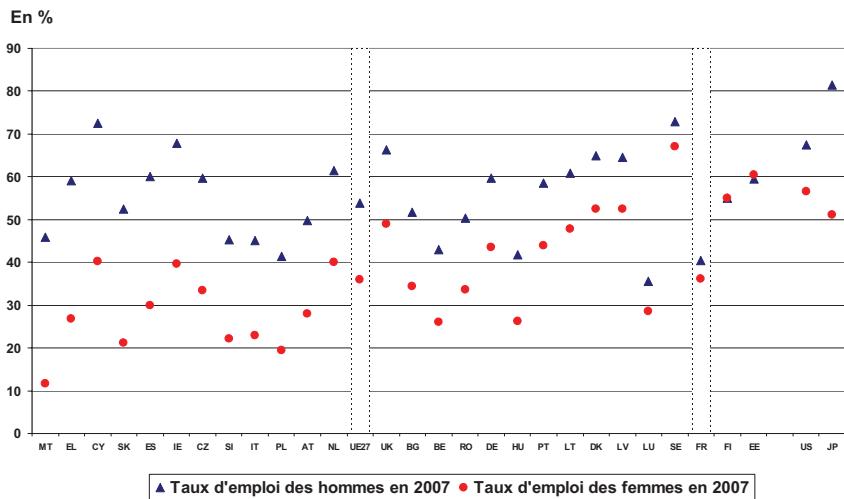
5.4. L'écart des taux d'emploi masculin et féminin des 55 à 64 ans est très faible en France

À l'exception de l'Estonie, quel que soit le pays de l'Union européenne, le taux d'emploi des hommes de 55 à 64 ans est supérieur à celui des femmes du même âge. Néanmoins, l'écart entre ces deux taux varie de façon très importante selon le pays. Cette hétérogénéité rend d'ailleurs difficile l'utilisation du taux d'emploi global des hommes et des femmes réunis pour de nombreux pays.

En 2007, la France figure avec la Finlande, la Suède et le Luxembourg, parmi les pays dont les taux d'emploi masculin et féminin sont les plus proches pour la classe d'âge de 55 à 64 ans (écart de 0 à 7 points).

À l'inverse, l'écart est important pour des pays comme Malte, la Grèce, Chypre, la Slovaquie et l'Espagne (écart supérieur à 30 points).

Graphique 18 : Taux d'emploi en 2007 des personnes de 55 à 64 ans (en %), classé selon l'écart décroissant



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

5.5. Le décrochage entre les taux d'emploi de 55 à 59 ans et de 60 à 64 ans est particulièrement important en France

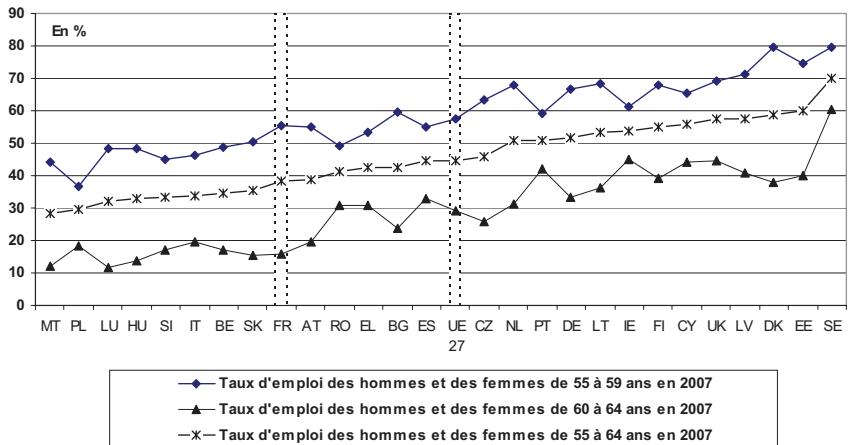
L'objectif d'un taux d'emploi de 50 % défini par le Conseil européen de Lisbonne en mars 2000 concerne la tranche d'âge des 55 à 64 ans dans son ensemble. Toutefois, l'analyse doit être également affinée en prenant en compte l'évolution du taux d'emploi entre les deux sous catégories d'âge des 55-59 ans et des 60-64 ans.

Un décrochage entre le taux d'emploi des 55-59 ans et celui des 60-64 ans est en effet constaté dans tous les États membres.

Cette baisse est particulièrement forte en France, du fait de la possibilité de prendre sa retraite à taux plein à 60 ans, si l'on atteint le nombre d'années de cotisations requises. Ainsi, le taux d'emploi des 55-59 ans s'établit en France à 55,5 %, soit un niveau très peu inférieur à la moyenne de l'Union européenne (57,5 %). Mais ce taux n'est à la même date que de 15,7 % en France pour les 60-64 ans (soit 39,8 points de moins que pour les 55-59 ans), le taux d'emploi des 60-64 ans pour la moyenne de l'UE-27 étant de 29,3 % (soit « seulement » 28,2 points de moins que pour les 55-59 ans).

Seul le Danemark présente, en 2007, un différentiel encore plus important (-41,6 points) pour des niveaux certes plus élevés. Des pays comme la République tchèque, les Pays-Bas, le Luxembourg, la Bulgarie et l'Autriche connaissent aussi un différentiel important. À l'inverse, la Suède, la Roumanie, la Pologne, le Portugal et l'Irlande ont un faible différentiel.

Graphique 19 : Taux d'emploi, en 2007, des personnes de 55 à 59 ans, de 60 à 64 ans et de 55 à 64 ans, classé en ordre croissant (en %)



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

C - RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE D'EMPLOI

1. Les observations des institutions européennes

Le Conseil européen de mars 2005 notait, à mi-parcours que « *le relèvement des taux d'emploi et l'allongement de la durée de la vie active, combinée à la réforme des systèmes de protection sociale, constituent le meilleur moyen de maintenir le niveau actuel de la protection sociale*³⁶ ».

Le Conseil européen de mars 2008, qui lance le nouveau cycle de la stratégie de Lisbonne pour 2008-2010, s'est inscrit dans la continuité de ces orientations, en reconduisant pratiquement à l'identique les Lignes directrices intégrées (LDI) définies en 2005, dont six concernent directement l'emploi :

- « *appliquer des politiques de l'emploi visant à atteindre le plein emploi, à améliorer la qualité et la productivité du travail et à renforcer la cohésion sociale et territoriale* ;
- *favoriser une approche fondée sur le cycle de vie à l'égard du travail* ;
- *veiller à ce que les marchés du travail favorisent l'insertion, renforcer l'attrait de l'emploi et rendre le travail financièrement attrayant pour les demandeurs d'emploi, y compris pour les personnes défavorisées et les inactifs* ;
- *améliorer la réponse aux besoins du marché du travail* ;

³⁶ Conclusions de la Présidence au Conseil européen de mars 2005, p. 2.

- favoriser la flexibilité en la conciliant avec la sécurité de l'emploi et réduire la segmentation du marché du travail, en tenant dûment compte du rôle des partenaires sociaux ;
- faire en sorte que l'évolution des coûts du travail et les mécanismes de fixation des salaires soient favorables à l'emploi³⁷ ».

Dans cette perspective, le Conseil européen de 2008 engage les États membres à agir concrètement pour promouvoir une participation accrue au marché du travail et à lutter contre la segmentation pour garantir une inclusion sociale active. Il leur demande également d'appliquer les principes communs de flexicurité et d'expliciter dans leur PNR les dispositions qu'ils prendront pour les concrétiser sur le plan national. Il les invite enfin à continuer à se préoccuper de l'emploi des jeunes et des personnes handicapées, mais aussi de l'offre de structures pour la garde d'enfants et de la conciliation entre la vie professionnelle, la vie familiale et la vie privée, conformément au Pacte européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes³⁸.

Le Conseil de l'Union européenne concernant la mise à jour 2008 des grandes orientations de politiques économiques et la mise en œuvre des politiques de l'emploi des États membres, a recommandé que la France : « *dans le cadre d'une stratégie intégrée en matière de flexicurité, améliore la formation tout au long de la vie et modernise les mécanismes de protection de l'emploi, afin notamment de lutter contre la segmentation du marché du travail entre les différents types de contrats, et facilite le passage des contrats à durée déterminée aux contrats à durée indéterminée* ».

Il a en outre souligné l'importance que la France, sur l'ensemble de la période couverte par le Programme national de réforme français, concentre ses efforts sur les objectifs suivants en matière d'emploi :

- « *continuer à intensifier la concurrence dans les secteurs et professions réglementées* ;
- *continuer d'accroître l'offre de main d'œuvre et de rendre le travail financièrement attrayant* »³⁹.

³⁷ Lignes directrices pour la croissance et l'emploi.

³⁸ Conclusions de la Présidence au Conseil européen des 13 et 14 mars 2008, p. 10.

³⁹ Recommandation du Conseil de l'Union européenne concernant la mise à jour 2008 des grandes orientations des politiques économiques des Etats membres et de la Communauté et la mise en œuvre des politiques de l'emploi des États membres – Annexe France.

Des dispositions du plan de relance communautaire adopté par le Conseil européen de décembre 2008 dans le contexte de la crise économique et financière, concernent également l'emploi. Elles prévoient notamment : « *le lancement rapide par le Fonds social européen d'actions supplémentaires en soutien à l'emploi, notamment au bénéfice des populations les plus vulnérables, et la mobilisation pour l'emploi dans des secteurs clé pour l'économie européenne, en particulier par le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, y compris par l'accélération de ses procédures* »⁴⁰.

2. Les préconisations du Conseil économique, social et environnemental

Notre assemblée souligne que donner la priorité à la création d'emploi suppose de construire un cercle vertueux entre progrès de productivité et création d'emplois, en dynamisant négociations sociales et dialogue social, ainsi qu'en tirant les potentialités des secteurs en devenir, entre autres ceux directement concernés par la lutte contre le réchauffement climatique ou les services à la personne⁴¹. Dans un avis de suite centré sur ce dernier secteur, où il établit un bilan du premier plan gouvernemental des services à la personne, le Conseil économique et social (CES) propose de nouvelles mesures pour favoriser en ce domaine la création d'emplois de qualité accrue, et notamment de : pérenniser les aides existantes et les orienter progressivement vers les personnes en perte d'autonomie et vers la garde d'enfants ; généraliser le crédit d'impôt en permettant aux personnes en bénéficiant de ne plus avancer les frais ; améliorer la qualité de l'emploi, par un rapprochement progressif et concerté des droits collectifs des salariés du secteur des services à la personne, par le développement de nouvelles formes d'organisation des associations et des entreprises, par le développement de lieux d'échanges « centres de ressources » pour les salariés relevant du « particulier employeur », ainsi que par l'harmonisation des différentes procédures qualité ; développer la formation initiale et continue ; mettre en place les conditions pour le développement du Chèque emploi service universel (CESU) préfinancé⁴².

Dans sa contribution à la préparation du PNR 2008-2010, le Conseil économique, social et environnemental formule des préconisations visant à faire du travail étudiant un atout et à favoriser l'insertion des jeunes des quartiers populaires⁴³. Il propose à cet égard de mieux préparer et accompagner les jeunes vers l'emploi, via notamment un renforcement des moyens des zones d'éducation prioritaire (ZEP), de transformer les modalités de recrutement et d'améliorer l'environnement global de l'emploi, entre autres en imaginant un système de zone franche urbaine (ZFU) inversée, de renforcer la lutte contre la discrimination en appliquant mieux la loi et en y inscrivant l'interdiction de

⁴⁰ Conclusions de la Présidence du Conseil européen des 11 et 12 décembre 2008.

⁴¹ Communication *Accomplir la stratégie de Lisbonne*, p. 57 à 60.

⁴² Avis de suite sur *Les services à la personne* (novembre 2008)

⁴³ Communication *Accomplir la stratégie de Lisbonne*, p. 60 à 63.

discrimination en fonction du lieu de résidence, enfin de clarifier la gouvernance de l'emploi des jeunes et d'évaluer l'avancée de la diversité⁴⁴.

Il a récemment adopté un nouvel avis visant à favoriser l'insertion *via* le dispositif « Défense 2^{ème} chance » de jeunes qui, dans notre pays, doivent faire face à un cumul de difficultés d'ordre scolaire et social. Notre assemblée souligne l'importance de pérenniser ce dispositif, d'inscrire cette démarche dans le cadre des politiques de prévention et d'insertion de droit commun, de renforcer le volontariat à chaque étape du dispositif, de prendre en compte l'ensemble des difficultés d'environnement social (logement), d'organiser un suillage à la sortie de la formation et un suivi dans le temps⁴⁵.

Dressant un bilan de 25 ans de politique d'insertion des jeunes, le Conseil fait des propositions complémentaires pour repenser l'accueil, l'information et l'orientation de tous les jeunes, pour lever les freins sociaux à la réussite scolaire, universitaire et professionnelle, ainsi que pour décloisonner l'insertion afin de mieux les accompagner vers l'emploi ; notre assemblée recommande aussi d'organiser le territoire pour une mise en œuvre coordonnée des politiques d'insertion des jeunes, et de développer les politiques d'insertion en la matière⁴⁶.

Notre assemblée formule également des préconisations visant à promouvoir l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, notamment quant à l'accès des femmes aux emplois de décisions et face au temps partiel⁴⁷, à développer l'insertion professionnelle des personnes immigrées dans des emplois de qualité et à améliorer l'emploi des travailleurs plus âgés.

Pour tendre vers l'objectif de plein emploi, le CES appelle enfin à sécuriser les parcours professionnels en dessinant les composantes d'un nouveau système, fondé sur un service public de l'emploi plus individualisé et tourné vers l'usager, sur un dispositif de formation professionnelle plus efficace et un service de l'orientation tout au long de la vie intégrant le système éducatif et ouvert à l'entreprise et au marché de l'emploi et à promouvoir la santé au travail⁴⁸.

3. Les options du PNR 2008-2010 et du plan de relance français

Face aux résultats médiocres de la France en matière d'emploi et aux recommandations des institutions européennes, le programme national de réforme français pour 2008-2010 consacre à la question de l'emploi la plus grande partie du deuxième de ses trois volets, intitulé : « *Des opportunités pour tous* ».

⁴⁴ Avis *L'emploi des jeunes des quartiers populaires*, rapporté par M. Fodé Sylla (juillet 2008).

⁴⁵ Avis « *Défense 2^{ème} chance* : bilan et perspectives », rapporté par Mme Françoise Geng (janvier 2009).

⁴⁶ Avis *25 ans de politique d'insertion des jeunes : quel bilan ?*, rapporté par Mme Catherine Dumont (octobre 2008).

⁴⁷ Communications *La place des femmes dans les lieux de décision : promouvoir la mixité*, rapportée par Mme Monique Bourven (février 2007) et *Les femmes face au travail à temps partiel*, rapportée par Mme Geneviève Bel (mars 2008).

⁴⁸ Communication *Accomplir la stratégie de Lisbonne*, pp. 64 à 69.

Il note que, si le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) a reculé depuis 2006 en France, il reste supérieur à la moyenne européenne et éloigné de l'objectif du Président de la République d'un taux de chômage à 5 % en 2012. Il souligne la dualité du marché du travail dans notre pays : si 45 % des emplois en France durent plus de dix ans, soit un taux parmi les plus élevés de l'Union, la durée de chômage pour les plus de 55 ans y est l'une des plus longues de l'UE (plus de 25 mois) et le taux de chômage des moins de 25 ans dépasse de même sensiblement dans notre pays la moyenne européenne.

Il présente pour y remédier un ensemble de mesures, visant notamment à améliorer le fonctionnement du marché du travail. Sont évoqués à ce titre :

- la réforme du service public de l'emploi, *via* la fusion de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) et du service public de l'emploi, la loi sur les droits et devoirs des demandeurs d'emploi du 1er août 2008 (qui offre un cadre légal à la définition de « l'offre raisonnable d'emploi ») et la prise en charge des personnes les plus éloignées de l'emploi, chantier prioritaire pour le Grenelle de l'insertion ;
- l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008, qui instaure la possibilité de rompre le contrat de travail par convention entre employeur et salarié (ce mode de rupture ouvrant droit aux allocations chômage) tout en instituant la portabilité de certains droits en cas de rupture du contrat de travail ;
- le renforcement de la formation professionnelle tout au long de la vie, ainsi que de l'offre de formation continue et de certification des universités⁴⁹.

D'autres mesures prévues dans le PNR visent à favoriser l'activité et tendent notamment à :

- accroître l'attractivité du travail et de l'activité, le rapport relevant que « *le travail, en tant que facteur de production, est sous-utilisé par rapport à d'autres pays en raison d'un niveau de chômage plus élevé et d'un taux d'emploi et d'heures travaillées par personne plus faibles*⁵⁰ » ;
- aménager le temps de travail sur plusieurs semaines, jusqu'à une année, en donnant « *plus d'espace à la négociation d'entreprise ou de branche* » ;
- favoriser l'insertion de tous les jeunes sur le marché du travail, entre autres à travers le plan « Espoir banlieues » annoncé en février 2008 ;

⁴⁹ Ces mesures sont détaillées dans le point « *Améliorer le fonctionnement du marché du travail* », pp. 37 à 41 du *PNR français 2008-2010*.

⁵⁰ PNR français 2008-2010, p. 35.

- faciliter l'emploi des seniors, le Plan d'action pour l'emploi des seniors de juin 2008 prévoyant d'inciter entreprises et branches à s'engager dans une gestion plus active de leurs seniors, de libéraliser le cumul emploi-retraite et de mieux accompagner les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans⁵¹.

Le plan de relance annoncé en décembre 2008 par le Président de la République prévoit un ensemble de dispositions visant à stimuler et à soutenir l'emploi.

Pour inciter les petites entreprises de moins de dix salariés à recruter, toutes leurs nouvelles embauches seront aidées pour 2009, à hauteur de l'intégralité des charges patronales au niveau du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC), et une dotation de 500 millions d'euros supplémentaires sera prévue dans la loi de finances rectificative présentée en janvier 2009, afin de faire face aux besoins accrus de financement des politiques actives de l'emploi.

Pour conserver les emplois dans la filière du logement, 100 000 logements sociaux ou intermédiaires supplémentaires seront construits ou acquis en 2009 et 2010 (y compris les 30 000 annoncés le 1^{er} octobre 2008) et le prêt à taux zéro sera doublé pour les acquisitions dans le neuf en 2009. Pour relancer le secteur automobile, par une action sur la demande de véhicules et sur la restructuration durable de la filière, afin de la rendre plus compétitive et plus innovante, une « prime à la casse » est notamment mise en place lors du retrait du marché d'une voiture de plus de dix ans, ainsi qu'un plan de soutien de 400 millions d'euros à la R&D.

Le plan de relance annonce enfin la généralisation du Revenu de solidarité active dès juin 2009, afin de favoriser la reprise d'un emploi par les chômeurs.

*
* * *

Les progrès enregistrés très récemment en matière d'emploi, en particulier pour les femmes, restent insuffisants vis-à-vis des objectifs de Lisbonne, tant pour l'ensemble des personnes de 15 à 64 ans que pour les seniors. Il est à craindre que les difficultés économiques actuelles ne se traduisent par une nouvelle dégradation de la situation de l'emploi dans notre pays et en Europe. Les plans de relance mis en place fin 2008 seront essentiels pour freiner ces conséquences négatives très probables et redresser la situation le plus rapidement possible, par une relance économique efficace et une politique de l'emploi active. Les indicateurs de l'année 2008 ne sont pas encore disponibles et ce n'est qu'en 2009 que l'on pourra vraiment évaluer les évolutions actuellement en

⁵¹ PNR français 2008-2010, pp. 41 à 45.

cours, y compris pour les indicateurs plus détaillés, que cette communication examine dans son chapitre II.

III - INNOVATION ET R&D : NE PAS RELÂCHER L'EFFORT

A - RAPPEL : OBJECTIF ET INDICATEURS POUR L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE

L'objectif qui sous-tend toute la stratégie de Lisbonne est fondé sur le développement de la société et de l'économie de la connaissance. Deux indicateurs de la liste restreinte portent sur ce point.

1. L'économie de la connaissance est l'objectif stratégique de Lisbonne

En mars 2000, quand il lance la stratégie de Lisbonne, le Conseil européen entend, face notamment à la concurrence en ce domaine des États-Unis et du Japon, « *faire de l'Union européenne l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde* » d'ici 2010. L'Union entend pour ce faire « *préparer la transition vers une société et une économie fondées sur la connaissance, au moyen de politiques répondant mieux aux besoins de la société de l'information et de recherche et développement* » et « *moderniser le modèle social européen en investissant dans les ressources humaines* ».

Deux objectifs ont été fixés en ce domaine par le Conseil européen, respectivement à Lisbonne, en mars 2000, et à Barcelone, en 2002 :

- réduire les sorties précoces du système éducatif, la cible retenue étant qu'au moins 85% des jeunes âgés de 20 à 24 ans aient réussi leurs études du second cycle du secondaire en 2010 ; en effet, les jeunes qui sortent du système scolaire sans diplôme du second cycle du secondaire « *connaissent les plus sérieuses difficultés sur le marché du travail* » et sont par ailleurs « *moins susceptibles de suivre des activités de formation continue* »⁵² ;
- atteindre un niveau d'investissement en R&D de 3 % du PIB en 2010.

Deux crises majeures sont intervenues depuis, l'éclatement de la « bulle Internet » en 2001 et le déclenchement à partir de 2007 de la crise financière, puis économique. Le contexte général est par ailleurs marqué par la montée en puissance, sur l'ensemble de la période, de pays tels que le Brésil, la Chine, l'Inde ou la Russie, qui concurrencent l'Union dans un nombre croissant de secteurs. L'effort engagé par la Chine ou par l'Inde pour l'enseignement supérieur, la qualification et la R&D se traduit notamment par la formation d'ingénieurs et de chercheurs en nombre voisin des contingents européens, avec un niveau de rémunération tendanciellement moindre, et le rapport d'étape sur la stratégie de Lisbonne dans la mondialisation rapporté par M. Laurent Cohen-

⁵² « Depuis 25 ans, une population de plus en plus diplômée mais avec des disparités selon le milieu social encore importantes », article de Magali Beffy et Delphine Perelmuter, *in France Portrait social 2008*, INSEE (novembre 2008).

Tanugi notait que ce phénomène est « *susceptible de modifier la donne par rapport aux fondements de Lisbonne* »⁵³.

La priorité accordée à la connaissance et à l'innovation, « *moteurs d'une croissance durable* » en Europe, a pourtant été constamment réaffirmée.

2. Présentation des deux indicateurs de la liste restreinte

2.1. Le niveau d'éducation des jeunes de 20 à 24 ans

L'indicateur « Niveau d'éducation des jeunes » est défini comme le pourcentage des jeunes de 20 à 24 ans ayant au moins atteint un niveau d'enseignement ou de formation secondaire supérieur⁵⁴, soit après la classe de Troisième, à l'entrée en CAP, en BEP ou en Seconde, par rapport à la population totale du même groupe d'âge. Ces éléments sont dérivés de *l'Enquête communautaire sur les forces de travail* (EFT) en excluant les non-réponses aux questions « Niveau d'enseignement ou de formation atteint ».

Outre cette imperfection, cet indicateur est difficile à interpréter en raison des différences marquées entre les systèmes d'éducation en Europe.

2.2. La dépense intérieure brute de recherche et développement expérimental en pourcentage du PIB

La Dépense intérieure brute de recherche et développement (DIRD) en pourcentage du PIB agrège l'ensemble des dépenses de recherche des secteurs institutionnels (administrations et entreprises) réalisées sur le territoire national.

Quatre indicateurs au total sont fournis : la DIRD totale en pourcentage du PIB, le pourcentage de DIRD financé par l'industrie, le pourcentage de DIRD financé par les pouvoirs publics et le pourcentage de DIRD financé par l'étranger. Les activités de R&D se caractérisent, en effet, par des transferts massifs de ressources entre unités, organisations et secteurs qu'il est important d'observer.

Selon le manuel de Frascati, « *la recherche et le développement expérimental (R&D) englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications.*⁵⁵ »

⁵³ Dans un proche avenir, à tendance constante, la Chine pourrait rattraper l'UE en termes d'intensité en R&D (rapport entre montants alloués à la recherche et PIB). Cf. *Chiffres clés 2007, Vers un espace européen de la recherche : science, technologie et innovation*, DG Recherche, Commission européenne 2007, citée par la Note de veille n°119 du Centre d'analyse stratégique : « Une nouvelle vision de l'Espace européen de la recherche » (décembre 2008).

⁵⁴ Soit un niveau CITE 3a, 3b ou 3c long minimum selon la nomenclature européenne.

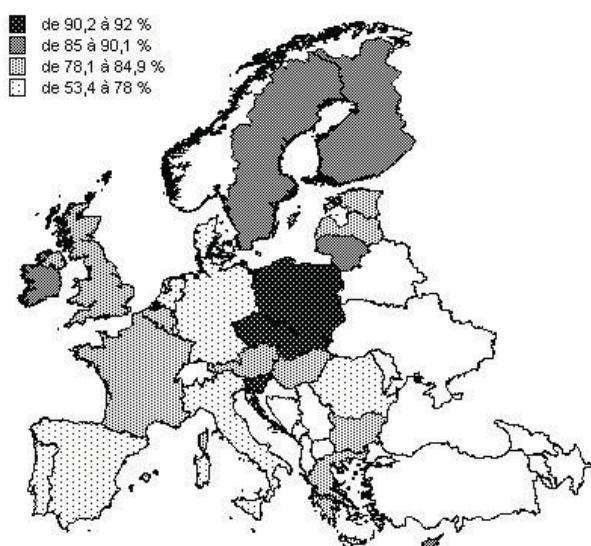
⁵⁵ *Manuel de Frascati*, ouvrage méthodologique d'Eurostat, édition 2002, alinéa 63.

B - NIVEAU D'ÉDUCATION DES JEUNES : PLUTÔT ÉLEVÉ

En 2007, en France, le taux de jeunes de 20 à 24 ans ayant atteint au moins un niveau d'enseignement ou de formation secondaire est de 82,4 %. Ce taux est supérieur à celui de l'Union européenne (78,1 %), mais inférieur à l'objectif de 85 %.

Parmi les 27 pays de l'Union européenne, le niveau d'instruction des jeunes de 20 à 24 ans est contrasté. Avec un taux supérieur à 91 %, la République tchèque, la Pologne, la Slovénie et la Slovaquie constituent le groupe de tête des pays européens. La France se situe dans le troisième groupe, groupe qui se trouve juste au dessus de la moyenne européenne. Enfin, 9 pays ont un taux inférieur à la moyenne européenne. Ce sont surtout des pays qui appartenaient à l'Union européenne à 15.

Carte 9 : Niveau d'instruction en 2007 des jeunes de 20 à 24 ans (en %)



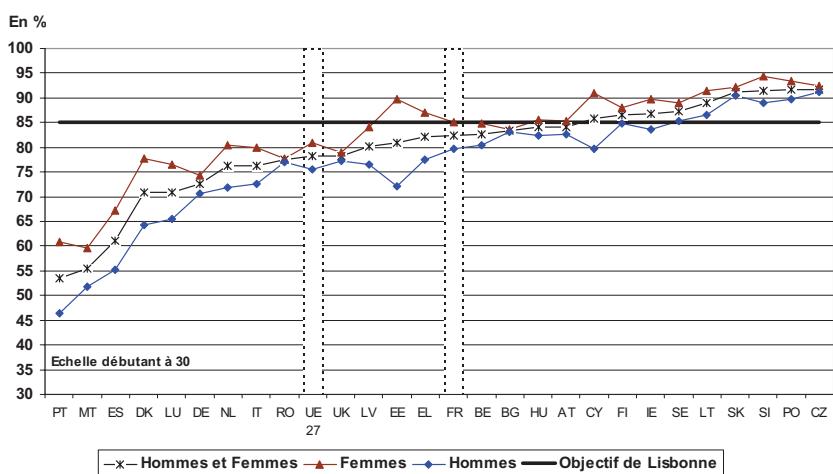
Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

Entre 1998 et 2007, en France, le taux de jeunes de 20 à 24 ans ayant atteint au moins un niveau d'enseignement ou de formation secondaire progresse de 3,5 points. Pour l'Union européenne à 15, faute de données pour l'année 1998, le taux passe de 74,4 % en 1999 à 75,2 % en 2007. Pour les autres pays, une analyse d'ensemble est relativement risquée sur cette période. En effet, les informations relatives à 19 pays sur 27 ont connu une rupture de série. Certaines de ces ruptures modifient considérablement le taux d'une année sur l'autre et donc l'appréciation que l'on peut porter sur le niveau d'instruction des jeunes du pays concerné. Par exemple, entre 2006 et 2007, le taux du Danemark passe de 77,4 % à 70,8 %. Parmi les huit pays dont les séries sont sans rupture sur la

période, deux (l'Irlande et Chypre) n'ont pas de données pour l'année 1998. Parmi les six autres, la Slovaquie, la Roumanie et l'Espagne enregistrent une baisse du niveau d'instruction des jeunes de 20 à 24 ans sur la décennie, tandis que le Portugal (+ 14,1 points), la Grèce (+ 5,7 points) et les Pays-Bas (+ 3,3 points) enregistrent une hausse.

Il est intéressant de détailler cet indicateur entre les hommes et les femmes. En effet, pour l'ensemble des pays de l'Union européenne, le pourcentage de femmes de 20 à 24 ans ayant atteint au moins un niveau d'enseignement ou de formation secondaire supérieur est plus élevé que celui des hommes du même âge. L'écart en France (5,2 points) est du même ordre que celui de l'Union européenne (5,3 %). Il est supérieur à 10 % pour l'Estonie, le Portugal, le Danemark, l'Espagne, Chypre et le Luxembourg.

Graphique 20 : Pourcentage de personnes ayant atteint au moins un niveau de formation secondaire supérieur en 2007, classé en ordre croissant



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

L'étude déjà citée *Femmes et Hommes : Regards sur la parité* signale de même que les jeunes femmes sortent moins souvent précocement du système scolaire que les jeunes hommes (13 % contre 18 %⁵⁶). En France, en 2006, 11 % des filles âgées de 18 à 24 ans ne poursuivaient pas d'études et n'avaient ni CAP, ni baccalauréat et étaient « sortantes précoces » ; cette part s'élevait à 15 % chez les garçons. Il est toutefois à noter que, pour les diplômes de l'enseignement supérieur en sciences et technologie, les femmes sont minoritaires dans les pays de l'UE 25⁵⁷.

⁵⁶ Données 2006, portant sur l'UE 25. Cf. *Femmes et hommes : regards sur la parité*, INSEE - Références (édition 2008), p. 136.

⁵⁷ Données 2006, portant sur l'UE 25. Cf. *Femmes et hommes : regards sur la parité*, INSEE - Références (édition 2008), p. 136.

Le rapport sur *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France* note que, en 2005, « avec 10 995 équivalents dollars par étudiant et 1,3 %, du Produit intérieur brut, la dépense française pour l'enseignement supérieur est légèrement inférieure à la moyenne de l'OCDE et positionne la France à la 14^{eme} place ». À titre de comparaison, la dépense au titre des établissements pour l'enseignement supérieur s'élevait la même année, en équivalents dollars par étudiant, à 12 446 en Allemagne, à 13 506 au Royaume-Uni, à 14 959 au Danemark, à 15 946 en Suède et à 24 370 aux États-Unis⁵⁸. Le rattrapage annoncé récemment est donc particulièrement nécessaire.

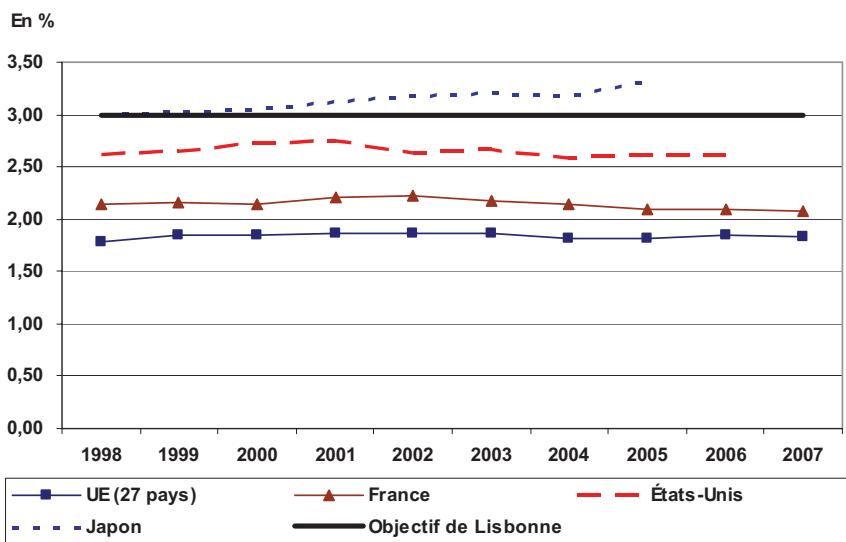
C - EFFORT DE R&D : AU-DESSUS DE LA MOYENNE, MAIS EN-DESSOUS DE L'OBJECTIF DE 3 %

Avec 2,08 % du PIB de Dépense intérieure brute de recherche et de développement expérimental en 2007, la France se situe toujours sensiblement au-dessus de la moyenne de l'Union au regard de ce critère (1,83 % pour l'UE-27). Entre 1998 et 2008, la situation s'est légèrement dégradée tandis qu'elle restait plutôt stable au niveau européen.

Notre pays reste toutefois nettement en-deçà de l'objectif de 3 % fixé pour 2010. Cet objectif n'est pas non plus atteint par les États-Unis, même si son effort de R&D est notablement supérieur à celui de l'Union européenne. Par contre, il l'est par le Japon.

⁵⁸ Le rapport sur *L'état de l'Enseignement supérieur et de la recherche en France*, décembre 2008, p. 15.

Graphique 21 : Dépense de recherche et développement expérimental en % du PIB pour la France, l'Union européenne, les États-Unis et le Japon



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

Le *Rapport de la Commission pour la libération de la croissance française*, présidé par M. Jacques Attali, notait à cet égard que, en 2006, la France consacrait 2,2 % de son PIB à la R&D, contre 2,4 % en Allemagne, 2,7 % aux États-Unis et 3,1 % au Japon, en raison notamment du faible niveau de l'investissement privé en ce domaine (1,2 % en France, contre 1,7 % en Allemagne, 2 % aux États-Unis et 2,3 % au Japon).

Ce rapport relève par ailleurs que la proportion de chercheurs dans la population active est en France de 7 chercheurs pour 1000 actifs, contre 10 dans les pays nordiques, le Japon et les États-Unis, 53 % seulement des chercheurs étant dans notre pays employés par le secteur privé, contre 60 % dans les pays nordiques et 80 % aux États-Unis.

Il note enfin que, si la production scientifique française représente 4,7 % des publications mondiales, elle est souvent insuffisamment valorisée et « *seuls quatre secteurs se situent au-dessus de la moyenne mondiale : les sciences de l'ingénieur, les mathématiques, la physique et la biologie appliquée* »⁵⁹.

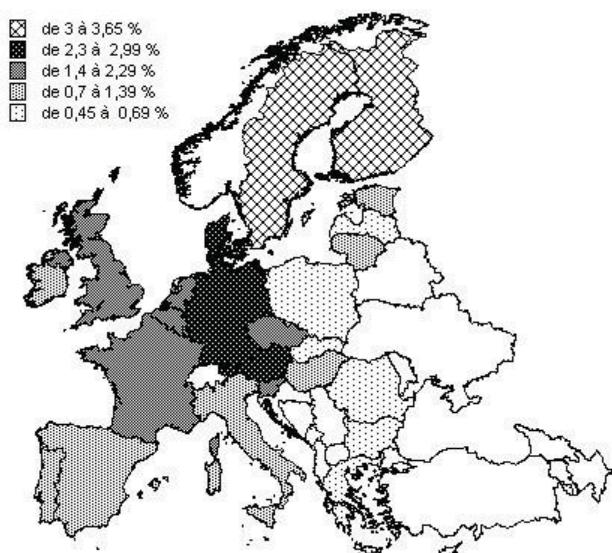
⁵⁹ *Rapport de la Commission pour la libération de la croissance française*, présidé par M. Jacques Attali, p. 40.

En 2007, parmi les 24 pays pour lesquels on dispose d'information, la dépense intérieure brute de recherche et développement en % du PIB varie de façon importante : de 3,63 % pour la Suède à 0,45 % pour Chypre. Ces pays peuvent être répartis en 5 groupes. Deux pays ont déjà atteint l'objectif de 3 % du PIB : la Suède et la Finlande. Ils l'avaient atteint dès 1999. Un second groupe de pays présente un pourcentage oscillant autour de 2,54 % : l'Autriche, le Danemark et l'Allemagne.

La France est dans le troisième groupe.

Le cinquième rassemble les pays dont l'effort de R&D est le plus faible, inférieur à 0,70 % du PIB.

Carte 10 : Dépense intérieure brute de recherche et développement expérimental (DIRD) en % du PIB en 2007



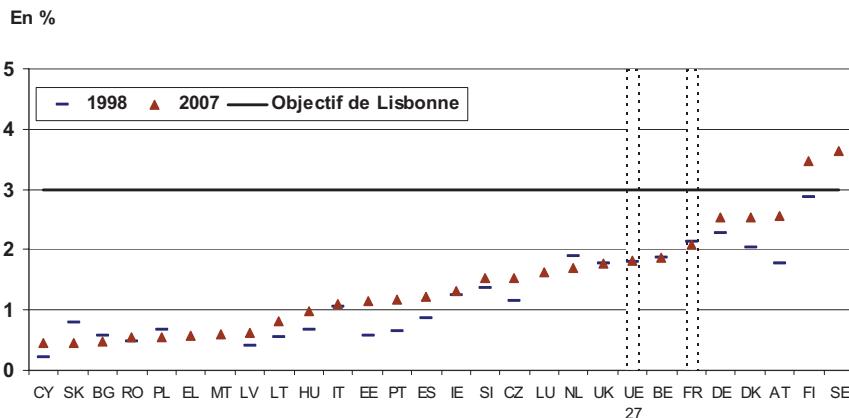
Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

Entre 1998 et 2007⁶⁰, le pourcentage de DIRD dans le PIB a augmenté de façon importante (au moins + 0,50 point) dans cinq pays : l'Autriche, la Finlande, l'Estonie, le Portugal et le Danemark. Le pourcentage de l'UE-27 a faiblement progressé tandis que celui de la France a légèrement baissé. Enfin les Pays-Bas et la Slovaquie ont connu une baisse sensible.

⁶⁰ Cette comparaison n'inclut pas l'Italie, la Pologne, le Royaume-Uni, la Suède, le Luxembourg, Malte et la Grèce pour lesquels nous ne disposons pas de l'ensemble des données.

Rappelons qu'en 2006, l'UE 27 consacrait 1,84 % de son PIB à la Recherche et au développement (R&D), soit plus de 210 milliards d'euros contre 170 milliards d'euros en 2000. Ensemble, l'Allemagne (58 milliards d'euros en 2006), la France (38 milliards d'euros) et le Royaume-Uni (32 milliards d'euros en 2005) réalisent environ 60 % des dépenses totales de R&D de l'UE 27⁶¹.

Graphique 22 : DIRD en pourcentage du PIB en 1998 et 2007, classé en ordre croissant pour l'année 2007



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental
Pour l'Italie, la donnée du graphique correspond en fait à l'année 2005, car celle de 2007 est indisponible. Pour la Pologne et le Royaume-Uni, la donnée du graphique correspond en fait à l'année 2006, car celle de 2007 est indisponible. La donnée de 1998 pour la Suède n'est pas disponible, la valeur de 1999 est égale à 3,61.

La baisse de cet indicateur est préoccupante. En effet, même si tous les pays et tous les secteurs économiques ne peuvent pas supporter un taux de 3 % de R&D, il est généralement constaté une bonne corrélation entre celui-ci et le taux de croissance future dans un pays donné. L'orientation donnée par la stratégie de Lisbonne sur l'économie de la connaissance accentue encore l'importance de cet objectif et accuse le retard du secteur privé en France. Là aussi, les efforts relancés récemment, grâce à l'augmentation du crédit d'impôt-recherche notamment, sont plus que jamais indispensables.

⁶¹ Eurostat, *Les dépenses de R&D stables à 1,84 % du PIB en 2006*, communiqué de presse 34/2008 du 10 mars 2008.

**D - FOCUS SUR LES INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES ÉTUDIÉS EN 2007 POUR
L'INNOVATION ET LA RECHERCHE**

Comme annoncé plus haut, les indicateurs détaillés étudiés en 2007 sont ici passés de nouveau en revue.

Les sept indicateurs complémentaires relatifs au thème de l'innovation et de la recherche sont les suivants :

- dépenses en ressources humaines, mesurées par les dépenses publiques d'éducation ;
- dépense intérieure brute de recherche et développement expérimental (DIRD) par source de financement ;
- investissements en capital-risque ;
- dépenses consacrées aux technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- nombre de diplômés en sciences et technologie ;
- niveau d'accès des ménages à Internet ;
- nombre des brevets déposés par millions d'habitants.

Les quatre premiers portent sur les dépenses effectuées, donc sur les moyens mis en œuvre, et les trois derniers plutôt sur les résultats atteints.

1. Dépenses publiques d'éducation en pourcentage du PIB : bon niveau, mais en baisse

Le total des dépenses publiques d'éducation comprend les dépenses de sources publiques dans les établissements d'enseignement public (dépenses publiques directes) et les subventions publiques au secteur privé (dépenses publiques indirectes). Au total, le secteur public finance généralement les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital des établissements d'enseignement, soutient les étudiants et leurs familles à l'aide de bourses d'études, de prêts publics ou d'allocations pour enfant à charge dont l'octroi est lié au statut d'étudiant, ou transfère des subventions publiques pour les activités éducatives à des entreprises privées et à des organismes à but non lucratif. Les abattements fiscaux pour les enfants en cours d'études ne sont pas inclus dans ces dépenses publiques. Elles sont rapportées au PIB total.

La France, avec 5,65 % du PIB de dépenses publiques d'éducation en 2005, se situe toujours sensiblement au-dessus de la moyenne européenne à 27 (5,04 %). Toutefois, ce pourcentage s'est réduit en 2004 et en 2005, par rapport à un point haut en 2003, tant pour notre pays (5,88 % en 2003) que pour la moyenne de l'UE-27 (5,14 %) et bon nombre de pays voisins comme l'Allemagne (passant de 4,70 % à 4,53 %) et l'Italie (de 4,74 % en 2003 à 4,43 % en 2005). Cet indicateur étant rapporté au PIB, cela pourrait ne traduire que la croissance relativement plus forte du PIB ces deux mêmes années.

2. Dépense intérieure brute de R&D par source de financement : léger mieux sur les dépenses privées

Entre les 27 États membres de l'UE, la structure de financement de la R&D est très disparate. En 2005, dernière année disponible, dans l'Union européenne à 27, le secteur des entreprises est la source principale de financement de la R&D avec 54,5 % des fonds, devant le secteur des administrations publiques avec 34,2 % et les fonds provenant de l'étranger avec 9 %.⁶²

La situation de la France est intermédiaire : le financement par le secteur des entreprises est égal à 51,9 %, celui des administrations publiques égal à 38,6 % et celui par l'étranger égal à 7,5 %. Ceci reflète une légère amélioration sur le taux de dépenses d'origine privée, qui était tombé à 50,7 % en 2003. La part des financements publics se maintient à un niveau plutôt élevé après un maximum de 39 % atteint en 2003. Ces chiffres relativement anciens ne prennent pas en compte les mesures prises ces dernières années pour soutenir la recherche, dont il sera intéressant d'évaluer les effets sur une longue période.

3. Investissement en capital-risque : en recul

La R&D, l'innovation et le développement d'une entreprise sont des activités qui présentent un risque et exigent des capitaux de plus en plus importants. Les moyens financiers nécessaires dépassent dans de nombreux cas ceux dont dispose l'entrepreneur. Celui-ci est donc fréquemment amené à faire appel à des financements extérieurs, qui peuvent prendre la forme de financement par endettement, de subventions ou, le cas échéant, de capital-risque (*venture capital*). On distingue deux phases de développement de l'entreprise quant aux investissements financés par le capital-risque : la phase préliminaire (capital d'amorçage et de démarrage) et la phase d'expansion et de remplacement des investisseurs initiaux (capital d'expansion et de remplacement).

Pour ces indicateurs, seule la situation de l'Union européenne à 15 peut être suivie et analysée. Ainsi, en 2007, au sein de l'UE-15, les investissements en capital-risque dans leur phase « préliminaire » représentent 0,02 % du PIB, après un pic de 0,053 % en 2006. La France est encore proche de la moyenne européenne à 15 en 2007 (0,017 %), mais elle a fortement reculé (0,03 % en 2006), alors qu'elle dépassait nettement la moyenne jusqu'en 2005. L'Allemagne a quant à elle rattrapé son retard sur notre pays en 2007 (0,018 %).

En 2007, toujours au sein de l'UE-15, les investissements en capital-risque dans leur phase « expansion et remplacement » représentent 0,105 % du PIB, également en baisse par rapport à 2006 (0,131 %). La France est restée en-dessous de la moyenne européenne à 15 (0,069 % en 2007 et 0,082 % en 2006). L'Allemagne est quant à elle à un niveau très inférieur (0,035 % en 2007 et 0,033 en 2006).

⁶² Le total de ces trois sources n'est pas égal à 100 % car il faut prendre en compte une autre source intitulée « autres sources nationales ».

Sur ces deux indicateurs, la situation des États-Unis reste très supérieure, avec un taux de 0,033 % du PIB pour la phase « préliminaire » et 0,122 % pour la phase « expansion et remplacement ». La moyenne de l'UE-25 tend cependant à s'en rapprocher, ce qui montre bien que ces niveaux ne sont pas inaccessibles.

4. Dépenses consacrées aux technologies de l'information et de la communication (TIC) : situation mitigée en France

Les dépenses pour les technologies de l'information comprennent les dépenses consacrées au matériel, à l'équipement, aux logiciels et aux autres services liés aux technologies de l'information. Elles sont rapportées au PIB.

En 2006, dans l'Union européenne à 27, les dépenses consacrées aux technologies de l'information représentent en moyenne 2,7 % du PIB, avec une grande stabilité depuis 2004. La France, à 3,1 %, se situe sensiblement au-dessus de la moyenne européenne et légèrement en hausse sur 2004 (3 %).

Les dépenses pour les technologies de la communication comprennent les dépenses consacrées au matériel, à l'équipement, aux logiciels et aux autres services liés aux technologies de la communication.

En 2006, dans l'Union européenne à 27, les dépenses consacrées aux technologies de la communication représentent en moyenne 3 % du PIB, en légère baisse sur 2005 (3,1 %). La France, à 2,3 %, se situe nettement au-dessous de la moyenne européenne, également en baisse légère sur 2005. Est-ce un simple effet de croissance relative du PIB, un effet des baisses de prix de ces services liées à la concurrence accrue ou un décrochage préoccupant vis-à-vis des technologies de la communication ayant un rôle essentiel dans la société et l'économie de la connaissance ? Seul le suivi à long terme permettra de le dire.

5. Pourcentage de ménages ayant un accès Internet à domicile : progrès rapides

Il s'agit d'encourager les Européens à l'utilisation effective des technologies de l'information et de la communication (TIC). L'indicateur retenu est celui du taux d'accès à Internet pour les ménages.

En 2008, 60 % des ménages de l'UE-27 disposaient d'un accès à Internet à domicile. La France, avec un taux d'accès égal à 62 % est au-dessus de la moyenne européenne après une progression rapide depuis 2006. Cette performance est à saluer, car elle devrait donner une base plus large aux autres indicateurs de progrès dans le sens de la stratégie de Lisbonne, en accélérant les processus liés à l'innovation.

Toutefois, les effets économiques sont plus directement liés à l'utilisation professionnelle d'Internet, qui ne figure pas parmi les indicateurs... Tout comme l'accès au haut débit fixe et mobile⁶³ devient un critère déterminant, mais n'est pas mesuré dans le cadre des indicateurs structurels de Lisbonne.

6. Diplômés de l'enseignement supérieur en sciences et technologies : bien, mais soutenir les efforts

L'indicateur sur les diplômés de l'enseignement supérieur en sciences et technologies comprend les nouveaux diplômés de l'enseignement supérieur par année civile, pour les établissements publics et privés, achevant des études universitaires et post-universitaires, qu'ils soient disponibles sur le marché de l'emploi ou non. Ce nombre est comparé au groupe d'âge de 20 à 29 ans, qui correspond à l'âge normal d'obtention des diplômes dans la plupart des pays.

En 2006, pour l'Union européenne à 27, le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur en sciences et technologies est égal à 13 pour 1000 personnes de 20 à 29 ans. La France avec un indicateur égal à 20,7 est dans une situation très favorable.

Cependant ceci ne doit pas masquer le recul intervenu tant au plan européen (très léger : de 13,2 à 13) que national (plus fort : de 22,5 à 20,7) depuis 2005. Certains grands pays sont dans la même situation, comme le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Italie, la Belgique, mais d'autres continuent à progresser, comme l'Allemagne (de 9,7 à 10,7 il est vrai), la Suède (de 14,4 à 15,1) ou la Finlande (de 17,7 à 17,9). Ceci montre qu'il n'y a pas de fatalité à ce recul et qu'il convient de poursuivre les efforts en direction de ces diplômes en France comme en Europe, face à une relative désaffection des étudiants vis-à-vis des filières scientifiques ces dernières années.

Comme la précédente communication l'avait fait observer, cette évolution est assez bien corrélée au niveau d'éducation des jeunes de 20 à 24 ans, qui marque le pas également depuis 2005 dans notre pays. La politique d'éducation doit donc être renforcée pour tirer tous les jeunes vers le haut en même temps.

7. Brevets européens par millions d'habitants : assez bien, à améliorer

Traduisant les résultats de la recherche appliquée et de l'innovation, le nombre de brevets européens comprend les demandes de brevets directement enregistrées comme brevets européens à l'Office européen des brevets (OEB) ou déposées devant les offices nationaux en vertu du Traité. Ils sont ensuite rapportés à la population de chaque pays exprimée en millions d'habitants.

⁶³ Avis *Conditions pour le développement numérique des territoires*, rapporté par M. André Marcon (février 2009).

En 2005, la France, avec 119,17 demandes de brevets par million d'habitants est un peu au-dessus de la moyenne européenne à 27 (105,65). Toutefois ce nombre est en baisse par rapport à 2004 (respectivement 132,36 en France et 110,51 pour l'UE-27), ce qui est préoccupant tant pour notre pays que pour l'Europe sur le plan international. Certains pays marquent un recul sensible comme la Suède (de 242,68 à 184,77), les Pays-Bas (de 220,45 à 173,25) ou le Luxembourg (de 248,81 à 194,91), mais d'autres continuent à progresser comme l'Allemagne (de 274,06 à 275,01), la Finlande (de 261,89 à 267,61) ou l'Autriche (de 172,95 à 183,11).

Le niveau des États-Unis reste moyen (106,43 en 2005) par rapport à celui du Japon (166,05), tous deux étant aussi en légère baisse par rapport à 2004.

Les analyses précédentes sur le décrochage relatif en 10 ans de la position française, en Europe et au plan international, se confirment et conduisent à remettre sous le projecteur les efforts à mener pour y remédier auprès des laboratoires et entreprises concernés.

Sur cet ensemble d'indicateurs complémentaires, la situation de notre pays est bonne en moyenne, mais elle ne progresse pas au rythme indispensable pour que la France puisse tirer parti de ses atouts dans le cadre de l'économie de la connaissance et dans le contexte d'une concurrence accrue en Europe et dans le monde, où les grands pays émergents prendront en la matière de plus en plus de place.

E - RECOMMANDATIONS SUR L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE

1. Les observations des autorités européennes

La communication de la Commission *Passons à la vitesse supérieure : le nouveau partenariat pour la croissance et l'emploi* soulignait que « *Les États membres devraient prendre des engagements plus fermes en faveur de la recherche et de l'innovation (...) et pourraient par exemple doubler la part des aides publiques allouées à ce secteur, qui passeraient ainsi de 12 à 25 %* ». Elle préconisait également d'accroître les investissements dans l'enseignement supérieur, qui devraient être portés, d'ici 2010, à « *au moins 2 % du PIB* », l'Europe ne consacrant à l'enseignement supérieur que 1,28 % du PIB contre 3,25 % aux États-Unis⁶⁴.

Le Conseil européen de mars 2008 a maintenu, après celui de 2005, l'objectif global « *d'un niveau d'investissement de 3 % du PIB dans le domaine de la R&D pour 2010* », avec une répartition appropriée entre investissements privés et publics, les États membres devant définir des niveaux intermédiaires spécifiques. Il a de même laissé pratiquement inchangées pour la période 2008-2010 les 24 lignes directrices intégrées (LDI) pour la croissance et l'emploi

⁶⁴ Communication de la Commission au Conseil européen de printemps 2006 : *Passons à la vitesse supérieure : le nouveau partenariat pour la croissance et l'emploi*, pp. 13 et 14.

définies par le Conseil européen de 2005, dont 6 concernent l'investissement dans la R&D et la connaissance :

- accroître et améliorer l'investissement dans la recherche et le développement, notamment de la part des entreprises ;
- faciliter l'innovation sous toutes ses formes ;
- faciliter la diffusion et l'utilisation effective des technologies de l'information et de la communication (TIC) et créer une société de l'information favorisant pleinement l'insertion ;
- renforcer les avantages concurrentiels de la base industrielle européenne ;
- accroître et améliorer l'investissement dans le capital humain ;
- adapter les systèmes d'éducation et de formation aux nouveaux besoins en matière de compétences⁶⁵.

La priorité communautaire d' « *encourager l'innovation, l'esprit d'entreprise et la croissance de l'économie de la connaissance* » figure également parmi les trois priorités définies dans le cadre des orientations stratégiques communautaires (OSC) pour la politique de cohésion 2007-2013, proposées par la Commission et adoptées par décision du Conseil du 6 octobre 2006⁶⁶. Sur la base de cette priorité, la communication de la Commission définit l'orientation stratégique « *Améliorer la connaissance et l'innovation* », souligne la nécessité d'un « *changement structurel de l'économie et d'une réorientation vers les activités fondées sur la connaissance* » et met en avant pour y parvenir quatre orientations :

- « *accroître et mieux cibler les investissements en recherche et développement technologique (RDT)* ;
- *faciliter l'innovation et encourager l'esprit d'entreprise* ;
- *promouvoir la société de l'information pour tous* ;
- *améliorer l'accès au financement* » pour les activités du domaine de la recherche et du développement technologique (RDT)⁶⁷.

⁶⁵ *Rapport stratégique concernant la stratégie renouvelée de Lisbonne pour la croissance et l'emploi : lancement du nouveau cycle (2008-2010) ; garder la cadence des réformes*, COM(2007) 803 final, du 11 décembre 2007.

⁶⁶ Communication de la Commission du 5 juillet 2005, *Une politique de cohésion pour soutenir la croissance et l'emploi : orientations stratégiques communautaires 2007-2013*, COM(2005) 299 final et Décision du Conseil du 6 octobre 2006, relative aux orientations stratégiques communautaires en matière de cohésion (2006/702/CE).

⁶⁷ Communication de la Commission du 5 juillet 2005, *op. cit.*

Du fait du caractère essentiel de ces enjeux pour la compétitivité européenne et d'une coordination européenne renforcée pour construire l'Europe de la connaissance, les moyens du 7^{ème} Programme-cadre de recherche et développement (PCRD) ont été sensiblement renforcés⁶⁸.

La première partie de la communication de la Commission *Rapport stratégique concernant la stratégie renouvelée de Lisbonne pour la croissance et l'emploi : lancement du nouveau cycle (2008-2010)* formule par ailleurs des propositions pour donner une nouvelle impulsion à la stratégie. Le troisième des quatre domaines prioritaires retenus, intitulé : « *Investir dans la connaissance et l'innovation* », souligne que l'Europe a besoin d'une « *cinquième liberté* », la libre circulation des connaissances (en sus des quatre liées à la circulation des marchandises, des services, des personnes et des capitaux) et prévoit pour y parvenir des actions relevant des niveaux européen et national.

Pour l'Union européenne, il s'agit :

- d'améliorer les conditions d'encadrement de l'innovation par la création d'une juridiction intégrée spécialisée en matière de brevets, et d'un brevet unique abordable ;
- de supprimer les obstacles à la mobilité transfrontalière des chercheurs par un « passeport » européen ;
- de mettre en commun les ressources de l'UE et des États membres en matière de R&D pour rendre leur utilisation plus efficace, en retenant d'ici fin 2008 les domaines se prêtant à des programmes communs et en lançant des appels à projets communs d'ici fin 2010 ;
- de lancer une nouvelle génération d'infrastructures de recherche d'envergure internationale en établissant d'ici fin 2009 des feuilles de routes pour le lancement des 35 projets adoptés⁶⁹ ;
- d'améliorer la concurrence pour l'Internet à haut-débit en adoptant le principe d'un réexamen du cadre réglementaire des télécommunications d'ici mai 2009.

Les États membres devraient pour leur part :

- mieux coordonner les efforts visant à améliorer les conditions d'encadrement de l'innovation et supprimer les obstacles à la mobilité des chercheurs entre centres de recherche publics et privés ;

⁶⁸ Le Conseil « Compétitivité » du 2 décembre 2008 a pour sa part adopté le texte définissant la vision de l'Espace européen de la recherche (EER) à long terme, affirmant en préambule l'ambition forte de « bâtrir une économie et une société de la connaissance de premier plan ». Cf. Note de veille n° 119 du CAS : *Une nouvelle vision de l'Espace européen de la recherche* (décembre 2008).

⁶⁹ Forum stratégique européen sur les infrastructures de recherche (ESFRI), feuille de route européenne pour les infrastructures de recherche, rapport 2006 et Conclusions du Conseil des 21 et 22 mai 2007.

- indiquer comment les objectifs nationaux d'investissement dans la R&D seront atteints et en quoi les stratégies nationales en matière de R&D contribueront à créer l'Espace européen de la recherche (EER) ;
- établir d'ici fin 2008 des stratégies nationales décrivant leur participation à la nouvelle génération d'infrastructures de recherche d'envergure internationale ;
- dans le cadre de leur PNR, fixer des objectifs nationaux pour l'utilisation de l'Internet à haut-débit, afin de parvenir à un taux de pénétration de 30 % de la population de l'UE et d'assurer la connexion de toutes les écoles à l'horizon 2010⁷⁰.

Le Conseil européen de mars 2008 soulignait la nécessité de « *renforcer le pôle 'éducation' du triangle de la connaissance formé par la recherche, l'innovation et l'éducation* », estimant que, « *à l'heure de la mondialisation, il est capital pour la réussite de l'Europe de dispenser un enseignement de grande qualité et d'investir plus efficacement dans le capital humain et dans la créativité tout au long de la vie* ». Il invitait également les États membres à agir concrètement pour réduire sensiblement l'illettrisme chez les jeunes et le nombre de jeunes en décrochage scolaire et pour améliorer la qualification des apprenants issus de l'immigration ou de groupes défavorisés⁷¹.

Par ailleurs, comme le notait M. Despréaux lors de son audition, est prévue l'élaboration d'un classement européen des universités, qui s'ajouteraient aux classements existants au niveau international (classements de Shangai et du *Times Higher Education Supplement*). Un appel d'offre a été lancé en ce sens en 2008.

Sur le budget européen pour 2009 de près de 134 milliards d'euros en crédits d'engagement⁷², soit l'équivalent de 1,03 % du Revenu national brut de l'Union, près de 12 milliards d'euros de crédits seront investis dans des projets visant à renforcer la compétitivité de l'Europe, soit 6,2 % de plus qu'en 2008. Ces 12 milliards d'euros incluent des financements destinés à la recherche, en hausse de 11 %. Un investissement de 500 millions d'euros sera aussi réservé au programme européen pour l'innovation et la compétitivité (PIC) en vue de financer des « *technologies durables pionnières* ». Plus d'un milliard d'euros de crédits seront consacrés à des programmes visant à améliorer les qualifications en Europe, principalement par le canal du programme pour l'éducation et la

⁷⁰ *Rapport stratégique concernant la stratégie renouvelée de Lisbonne pour la croissance et l'emploi : lancement du nouveau cycle (2008-2010) ; garder la cadence des réformes*, COM(2007) 803 final, du 11 décembre 2007.

⁷¹ Conclusions de la Présidence au Conseil européen des 13 et 14 mars 2008, 7652/08, pp. 9 et 10.

⁷² Les crédits d'engagement couvrent les engagements juridiques souscrits pour des dépenses sur une ou plusieurs années. Ces engagements sont ensuite exécutés chaque année au moyen de crédits de paiement. Sauf mention contraire, tous les montants indiqués dans ce développement sur le budget européen sont en crédits d'engagement.

formation tout au long de la vie, soit une augmentation de 6,5 % par rapport à 2008⁷³.

2. Les préconisations du Conseil économique, social et environnemental

Dans sa contribution à la préparation du PNR français 2008-2010, notre assemblée soulignait la nécessité que le PNR manifeste un engagement renforcé du gouvernement pour l'enseignement supérieur et la recherche. Elle formulait pour promouvoir la société de la connaissance au niveau européen et national un ensemble de propositions fondées sur ses avis récents, consistant notamment à :

- **conforter la formation initiale et continue**, en accentuant l'effort de formation pour tous, et notamment pour les 10 % de jeunes qui sortent en France de l'école sans aucun diplôme, et **développer la formation tout au long de la vie** ;
- **favoriser l'insertion professionnelle des étudiants**, le CES rappelant la nécessité que soient tenus les engagements du gouvernement d'augmenter d'ici à 2012 de 25 % le budget de R&D et de 50 % celui de l'enseignement supérieur, ainsi que d'un effort considérable de l'Union européenne en matière d'éducation pour raffermir les bases de l'espace européen de l'enseignement supérieur et parachever le processus de Bologne ;
- **investir massivement dans la R&D aux niveaux européen et national**, un objectif minimal étant, au niveau national, un accroissement de l'effort public de 10 % par an dans les cinq prochaines années en matière de formation supérieure et de recherche, les entreprises devant participer à cet effort ; cet objectif doit conduire, au niveau européen, à un relèvement significatif du programme cadre communautaire, la conclusion rapide des discussions sur le brevet communautaire et le renforcement des mesures contre la contrefaçon étant également nécessaires ;
- **mettre en œuvre les pôles de recherche et d'enseignement supérieur**, en favorisant effet d'entraînement et innovation, et **fédérer autour des pôles de compétitivité** les acteurs publics et privés de la politique industrielle, en développant l'esprit « clusters », en renforçant les partenariats et en rendant plus accessibles les financements, notamment les PME⁷⁴ ;

⁷³ « Budget 2009 de l'Union européenne : préparer la reprise économique ». Communiqué de presse de la Commission européenne n° 586-2008 du 18 décembre 2008.

⁷⁴ Avis *Aménagement du territoire, enseignement supérieur et recherche : entre proximité et excellence*, rapporté par M. Jean-Pierre Duport (mars 2008).

- prendre en compte les enjeux sectoriels, notre assemblée ayant au cours des deux dernières années formulé des propositions concernant des secteurs tels que les nanotechnologies⁷⁵, la recherche militaire ou duale⁷⁶, l'automobile⁷⁷ ou la recherche agricole⁷⁸.

À la demande du gouvernement, le Conseil économique, social et environnemental a récemment complété ces éléments en consacrant un avis spécifique au développement des entreprises intermédiaires, dont l'importance en Allemagne explique pour partie la première place de ce pays dans les exportations mondiales⁷⁹. Cet avis souligne notamment la nécessité pour ces entreprises de mettre en place une veille stratégique, de mieux utiliser les TIC et les nouvelles technologies, de développer le « *management de l'innovation* » et « *l'open innovation* », ainsi que l'achat de brevet et de licences. Il appelle également à réduire le décalage dans la ventilation des aides publiques à l'innovation selon la taille de l'entreprise, entre autres en renforçant le financement de la R&D des entreprises de taille intermédiaire (notamment *via* OSEO innovation), en développant de nouvelles sources de financement (fondations de recherche), en améliorant la lisibilité et l'accessibilité des aides nationales et européennes à l'innovation, ainsi qu'en favorisant l'évaluation des aides publiques à l'innovation⁸⁰.

Notre assemblée a récemment appuyé l'idée que l'Union européenne, et plus spécifiquement la zone euro, devrait s'interroger sur l'opportunité de définir en commun des actions de soutien au secteur financier ou de relance, par exemple en lançant des programmes de développement des infrastructures ou des programmes de recherche⁸¹.

3. Les options du PNR 2008-2010

Le PNR souligne que la France fait partie des économies les plus productives, mais que, compte tenu de la montée en gamme des pays émergents, la croissance et la compétitivité de la France dépendent de façon croissante de sa capacité à déplacer la frontière technologique.

⁷⁵ Avis *Les nanotechnologies*, rapporté par M. Alain Obadia (juin 2008), pp. 32 à 35.

⁷⁶ Avis *L'impact économique de la Défense*, rapporté par M. Henri Feltz (mars 2007).

⁷⁷ Avis *L'automobile française : une filière majeure en mutation*, rapporté par M. Roland Gardin (juin 2006).

⁷⁸ Avis *Une agriculture productive soucieuse de prévenir les risques sanitaires et environnementaux*, rapporté par M. Michel Prugue (juin 2008) p. 19 et *Quels besoins en services pour l'agriculture du XXI^e siècle*, rapporté par M. François Heyman (février 2007), pp. 22-23.

⁷⁹ Avis *Le développement des entreprises de taille intermédiaire*, rapporté par Mme Françoise Vilain (octobre 2008), p. 16.

⁸⁰ Avis *Le développement des entreprises de taille intermédiaire*, pp. 24 à 28.

⁸¹ Avis *La crise bancaire et la régulation financière*, rapporté par Mme Monique Bourven et M. Yves Zehr (février 2009).

Il annonce que la France s'est fixé à l'horizon 2012 un objectif d'effort en R&D de 3 % du PIB et présente, pour « *Déplacer la frontière technologique en renforçant les capacités d'innovation* », un ensemble de mesures articulé en trois volets, consistant à :

- investir plus et de manière plus efficace dans la recherche publique, à travers la poursuite de l'effort financier de l'État et la définition concertée d'ici mars 2009 d'une stratégie nationale de recherche et d'innovation ; la réforme des organismes de recherche, le renforcement de l'évaluation de la qualité de la recherche publique et la mise en place du nouveau mode d'allocation des moyens aux universités ;
- assurer le transfert de connaissances de la recherche publique vers l'entreprise et soutenir l'innovation dans les entreprises, via le « Label Carnot », les réformes déjà effectuées du Crédit d'impôt recherche, les pôles de compétitivité et le Groupe OSEO ;
- développer l'économie numérique, grâce au plan de développement de l'économie numérique visant à desservir l'ensemble des Français par le haut débit fixe et mobile d'ici 2012.

Le PNR souligne également que « *la capacité d'innovation dépend par ailleurs largement d'un système d'enseignement supérieur performant (fondé sur) un système éducatif de qualité* ».

Pour assurer l'excellence de l'enseignement supérieur et porter à un diplôme du supérieur 50 % d'une classe d'âge en 2012, sont notamment présentées les réformes suivantes :

- la réforme des universités par la loi « Liberté et responsabilité des universités » (LRU) de 2007 ;
- le plan pluriannuel « Réussir en licence » de 2008, qui, entre autres, généralise l'orientation active et met en œuvre des passerelles et dispositifs de réorientation entre filières ;
- l'opération Campus en faveur des campus universitaires, qui mobilise de nouveaux moyens et des partenariats public-privé.

Assurer une formation initiale de qualité pour tous, passe, selon le PNR, par :

- la réforme de l'enseignement primaire mise en place en 2008-2009, qui vise à diviser par 3 en 5 ans le taux d'élèves en grave échec à la sortie du primaire (aujourd'hui 15 %), à diviser par 2 le taux de redoublement et à donner à chacun un socle de connaissances ;
- un dispositif visant favoriser l'égalité des chances dans les écoles et collèges du dispositif d'éducation prioritaire, ainsi que la réussite scolaire des élèves en difficultés particulières dans les lycées d'enseignement général et technologique ;

- la valorisation de la voie professionnelle via notamment la refondation de l'offre de diplômes et de la certification, le développement du lycée des métiers et une démocratisation de l'accès au programme « Leonardo »⁸².

*
* *

Il est intéressant de rapprocher la présentation des indicateurs structurels en matière d'innovation et de recherche du Rapport sur les *Principaux chiffres de 2008 dans le domaine des sciences, des technologies et de la compétitivité* et du *Tableau de bord de l'innovation* que vient de publier la Commission européenne. En effet ses conclusions rejoignent très largement les observations formulées plus haut. En résumé, « *ce rapport donne pour la première fois un aperçu des progrès accomplis entre 2000 et 2006 en ce qui concerne à la fois l'investissement en R&D dans l'UE et la mise en œuvre de l'Espace européen de la recherche (EER). Ce rapport montre que le nombre de chercheurs en Europe s'accroît et que l'UE attire davantage les chercheurs étrangers et les investissements privés de R&D provenant des États-Unis. Toutefois la stagnation de l'intensité de R&D dans l'UE-27 (dépenses de R&D en % du PIB) à 1,84 % nuit à l'ambition de l'UE de devenir une société basée sur la connaissance compétitive à l'échelon mondial. (...) Le niveau des investissements des entreprises en R&D reste faible, notamment parce que la structure industrielle de l'UE comporte un secteur de haute technologie plus petit que celui des États-Unis. »* »

Les deux rapports concluent dans le même sens : pour que l'Europe devienne plus compétitive sur un marché désormais mondialisé, y compris en matière d'innovation, elle doit développer et mieux mettre à profit sa R&D. Cette recommandation vaut pour la France, classée dans le deuxième groupe de pays, considérés comme « *pays suiveurs* » et non « *pays leaders* » pour la performance en matière d'innovation et comme pays « *à croissance lente* » sur ce plan, même si son niveau est plus élevé que la moyenne⁸³. Comme le dit la Commission dans son communiqué : « *Ce n'est pas le moment de relâcher l'effort !* »

⁸² Le programme « Leonardo da Vinci » complète le programme « Erasmus » : il vise à favoriser le placement en entreprise à l'étranger et est destiné aux personnes en formation, aux jeunes travailleurs et aux formateurs ; ce programme prévoit également des projets de coopération entre les organismes de formation professionnelle des entreprises. L'objectif fixé est de 80 000 placements en 2013.

⁸³ *Rapport sur les Principaux chiffres 2008 relatifs aux sciences, aux technologies et à la compétitivité et Tableau de bord européen de l'innovation de 2008*, janvier 2009.

IV - INTÉGRATION DES MARCHÉS ET RÉFORME ÉCONOMIQUE : PROGRÈS À CONSOLIDER

A - RAPPEL : OBJECTIFS ET INDICATEURS D'INTÉGRATION DES MARCHÉS ET DE REFORME ÉCONOMIQUE

L'intégration des marchés est un objectif essentiel de l'Union européenne, qui passe par des réformes économiques structurelles coordonnées. Pour en mesurer les progrès, deux indicateurs sont retenus, respectivement le niveau des prix comparés et le taux d'investissement du secteur privé.

1. Intégration des marchés et réforme économique sont des objectifs structurels de la stratégie de Lisbonne

L'intégration des marchés et la réforme économique font partie, avec la préparation d'une société fondée sur la connaissance et la modernisation du modèle social européen, des trois grands objectifs stratégiques définis par le Conseil européen de mars 2000⁸⁴.

L'importance accordée à cette dimension a été constamment réaffirmée. Celle-ci recouvre différents aspects : l'approfondissement et le parachèvement du marché intérieur ; des mesures pour améliorer le fonctionnement et la transparence des marchés financiers, afin d'en renforcer la stabilité ; la coordination des politiques macroéconomiques et la stabilité macroéconomique, le cadre budgétaire de l'UE, tel que fixé par le pacte de stabilité et de croissance révisé, étant jugé permettre de « *disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour que les stabilisateurs automatiques entrent en jeu si les risques de ralentissement économique devaient se concrétiser* »⁸⁵.

2. Présentation des deux indicateurs pour l'intégration des marchés et la réforme économique

Deux indicateurs de la liste restreinte portent sur cette dimension. Il s'agit du niveau des prix comparés et des investissements du secteur privé.

2.1. Les niveaux des prix comparés

Cet indicateur porte sur les niveaux des prix de la consommation finale des ménages, y compris les taxes indirectes. Ces niveaux de prix sont exprimés en Standard de pouvoir d'achat (SPA), ce qui donne les Parités de pouvoir d'achat (PPA), puis rapportés aux taux de change du marché pour chaque pays.

Le ratio est comparé à la moyenne de l'Union (UE-27 = 100). Si l'indice des niveaux des prix comparés d'un pays est supérieur (inférieur) à 100, le pays concerné est relativement cher (bon marché) par rapport à la moyenne de l'Union européenne.

⁸⁴ Conclusions de la présidence au Conseil européen de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000, p. 3 et pp. 9 à 14.

⁸⁵ Conclusions de la présidence au Conseil européen de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000, pp. 1 et 3.

2.2. Les investissements du secteur privé

Les investissements du secteur privé sont mesurés par la formation brute de capital fixe pour le secteur privé, exprimée en pourcentage du PIB.

La Formation brute de capital fixe (FBCF) consiste dans les acquisitions moins les cessions d'actifs fixes par des producteurs résidents, plus certaines augmentations de la valeur des actifs non produits (naturels, notamment) réalisés par l'activité productive.

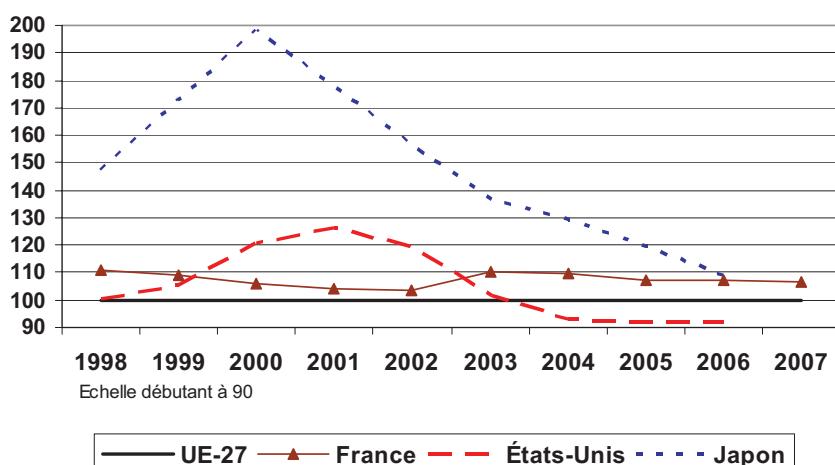
Le secteur privé est constitué des sociétés non financières et financières privées, des ménages et organisations sans but lucratif au service des ménages.

Le ratio donne la part du PIB utilisée par le secteur privé pour les investissements (distinguée de celle utilisée, par exemple, pour la consommation ou les exportations).

B - NIVEAUX DE PRIX COMPARÉS : AMÉLIORATION LENTE

Avec un indice de 106,7, la France a un indice de prix comparés supérieur à la moyenne européenne. Sur les dix dernières années, cet indice est resté supérieur à la moyenne en fluctuant entre les valeurs 103 et 110. Sur cette période, les niveaux de prix comparés des États Unis et du Japon ont convergé vers la moyenne européenne. Mais les évolutions de taux de change doivent être prises en compte. Elles sont globalement défavorables pour les deux monnaies (dollar et yen) face à l'euro depuis son adoption en 2002.

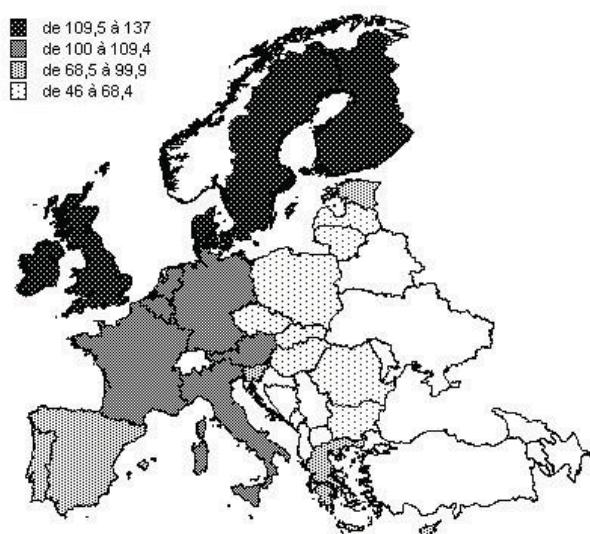
Graphique 23 : Évolution du niveau des prix comparés entre 1998 et 2007
(UE-27 = 100)



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

Parmi les 27 pays de l'Union européenne, les niveaux de prix comparés varient de façon importante. Les deux extrémités du spectre sont tenues par le Danemark (136,9) et la Bulgarie (46). Les pays peuvent être répartis en 4 groupes autour de la moyenne européenne, fixée par définition à 100. Le premier groupe comprend des pays comme le Danemark (136,9), l'Irlande (126), la Finlande (121,4), la Suède (116,4) et le Royaume-Uni (112,3) qui ont des niveaux de prix bien supérieurs à la moyenne européenne. La France appartient au second groupe avec notamment la Belgique et le Luxembourg. Les pays ayant rejoint l'Union européenne récemment ont comme l'Espagne, la Grèce et le Portugal des indices inférieurs à la moyenne.

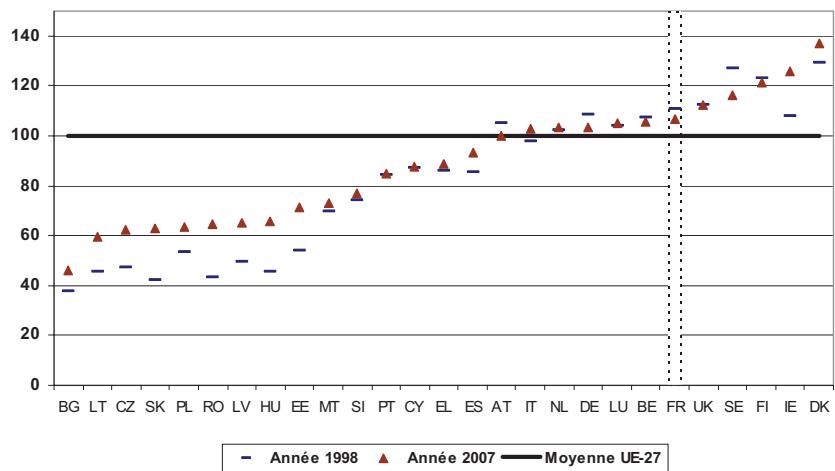
Carte 11 : Niveaux de prix comparés en 2007 exprimés par rapport à la moyenne de l'UE à 27 fixée à 100



Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

Entre 1998 et 2007, il apparaît que la totalité des 16 pays qui étaient en dessous de la moyenne européenne en 1998 ont vu leur indice augmenter. L'inverse est également vrai : 8 des 11 pays qui étaient au dessus de la moyenne européenne ont vu leur indice stagner (+ 1 point au maximum) ou baisser. Le Danemark et l'Irlande font exception puisque ces deux pays ont connu un renchérissement des prix important par rapport à la moyenne européenne. Ce constat global témoigne d'un processus de convergence au sein de l'Union européenne entre 1998 et 2007.

Graphique 24 : Évolution du niveau des prix comparés par pays entre 1998 et 2007

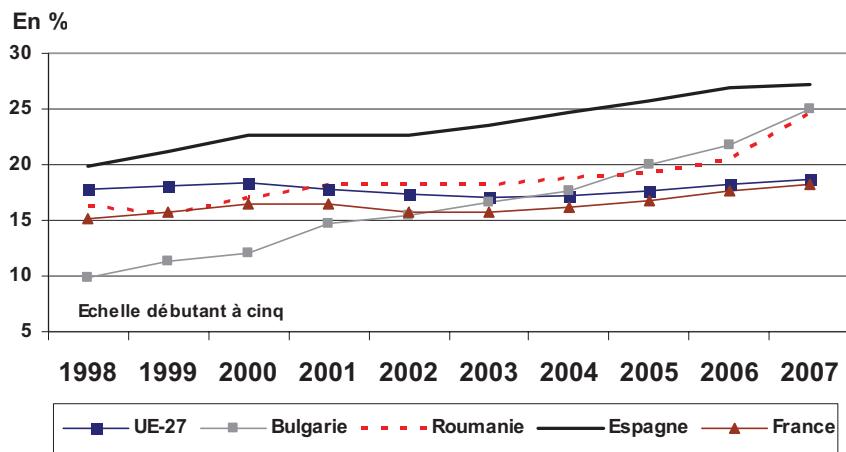


Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

C - INVESTISSEMENT DU SECTEUR PRIVÉ : TOUJOURS EN-DESSOUS DE LA MOYENNE MAIS EN NET PROGRÈS

Avec une Formation brute de capital fixe du secteur privé de 18,2 % du PIB en 2007, la France se situe légèrement en dessous de la moyenne européenne qui s'établit à 18,7 % du PIB pour l'UE à 27. Sur les dix dernières années, la France n'a jamais été aussi proche de la moyenne européenne.

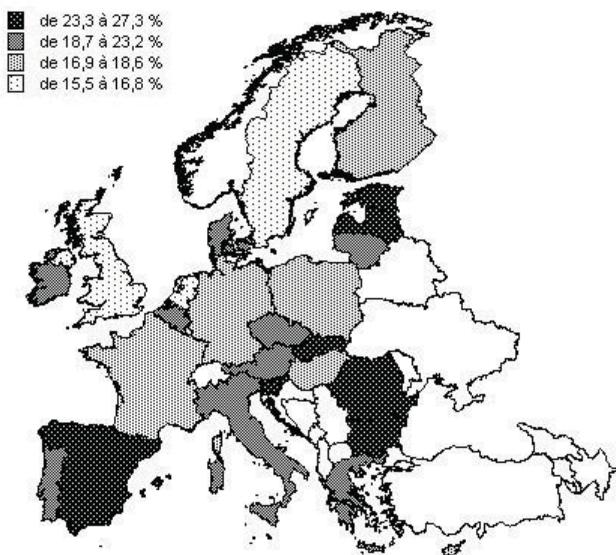
Graphique 25 : Formation brute de capital fixe du secteur privé en % du PIB pour la France, l'UE-27 et les pays ayant connu les plus fortes évolutions positives



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

Au sein de l'Union européenne, en 2007, l'investissement du secteur privé varie de façon importante : l'Espagne avec un taux de 27,2 % est en tête tandis que Malte avec 15,6 % est en queue de peloton. Les 27 pays de l'Union peuvent être ventilés en 4 classes autour de la moyenne européenne. L'Espagne est le seul pays de l'UE à 15 appartenant au groupe des pays ayant les taux d'investissement du secteur privé les plus favorables. Les Pays-Bas (16,6 %), le Royaume-Uni (16,0 %), le Luxembourg (15,9 %), la Suède (15,8 %) et Malte constituent le groupe de pays ayant les taux les plus faibles.

Carte 12 : Taux d'investissement du secteur privé en % du PIB en 2007

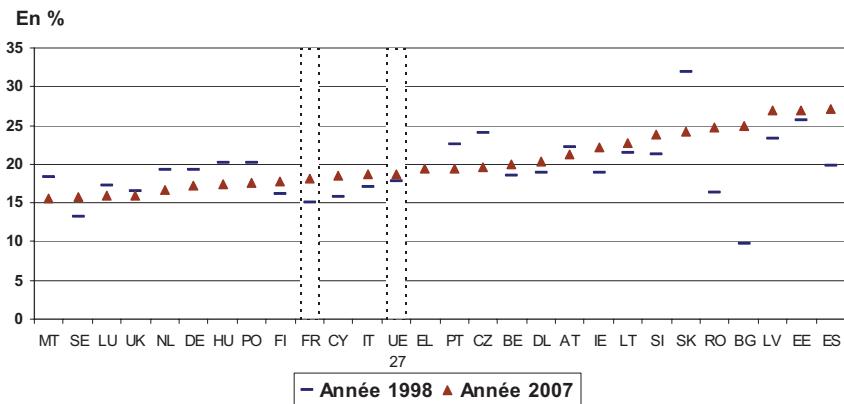


Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

Entre 1998 et 2007, parmi les pays de l'Union européenne, 15 ont connu une progression de leur taux d'investissement du secteur privé tandis que 11 ont connu une baisse⁸⁶. La France, avec une augmentation de 3,1 points fait mieux que l'Union européenne (+ 0,9 point). Pour trois pays, la Bulgarie (+ 15,2 points), la Roumanie (+ 8,4 points) et l'Espagne (+ 7,4 points), les augmentations sont les plus importantes. Sur la période, le Royaume-Uni, l'Allemagne, les Pays-Bas font partie des pays ayant enregistrés une baisse de leur taux d'investissement. La République tchèque (- 4,4 points) et la Slovaquie (- 7,6 points) subissent les baisses les plus prononcées.

⁸⁶ Les données de la Grèce sont indisponibles pour les années 1998 et 1999.

Graphique 26 : Formation brute de capital fixe du secteur privé en % du PIB en 1998 et 2007, pays classés en ordre croissant pour l'année 2007



Source : Eurostat/ Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

Après la progression enregistrée sur son taux d'investissement privé depuis 2003, la France atteint pratiquement la moyenne européenne. Mais il est à craindre que les effets de la crise de 2008 n'interrompent ce rattrapage. L'impact du plan de relance français et des plans européens ne peut être évalué à ce stade. Rappelons cependant qu'ils comportent tous un volet important d'investissements qui pourraient atténuer le ralentissement *a priori* prévisible de ceux-ci en raison des difficultés financières des entreprises. Cet aspect doit être soutenu au plan national et européen.

D - RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE STABILITÉ DES PRIX ET D'INVESTISSEMENT PRIVÉ

1. Les observations des autorités européennes

Le Conseil de l'Union européenne a adressé à la France, comme à d'autres États membres, des recommandations quant à la mise à jour 2008 de ses grandes orientations de politiques économiques.

Si un certain nombre d'avancées positives sont soulignées par le rapport de mise en œuvre 2007, celui-ci note que « *les besoins de réforme qui subsistent sont de la plus haute importance* ».

Sont notamment évoquées à ce titre la nécessité que la France introduise et mette en œuvre de nouvelles mesures pour garantir une concurrence effective sur le marché des services, qu'elle intensifie ses efforts budgétaires afin de mettre en œuvre une stratégie concertée en matière de réformes et qu'elle poursuive l'assainissement de ses finances publiques.

Dans ce contexte, il est recommandé que la France :

- assure la viabilité des finances publiques au moyen d'une accélération des efforts d'assainissement budgétaire et de réduction de son endettement, et, si la conjoncture le permet, vise à atteindre l'équilibre à moyen terme d'ici 2010 ;
- améliore le cadre régissant la concurrence dans les secteurs du gaz et de l'électricité et prenne de nouvelles mesures concernant la concurrence entre les concurrents et l'opérateur traditionnel dans le secteur du fret ferroviaire ;
- continue à intensifier la concurrence dans les secteurs et professions réglementées ;
- poursuive le renforcement des politiques d'amélioration de la réglementation en incluant des études d'impact⁸⁷.

Le Sommet de printemps 2008 souligne les progrès des réformes engagés en la matière depuis 2005.

Onze des vingt-quatre lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi 2008-2010⁸⁸ portent sur cette dimension :

- garantir la stabilité économique pour assurer une croissance durable
- préserver les équilibres économiques et budgétaires pour permettre le développement de l'emploi ;
- favoriser une affectation efficace des ressources axée sur la croissance et l'emploi ;
- favoriser une plus grande cohérence des politiques macroéconomiques, structurelles et de l'emploi ;
- contribuer au dynamisme et au bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire ;
- renforcer les avantages compétitifs de sa base industrielle ;
- développer et approfondir le marché intérieur ;
- assurer l'ouverture et la compétitivité des marchés à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE et « récolter les fruits de la mondialisation » ;

⁸⁷ Recommandation du Conseil de l'Union européenne concernant la mise à jour 2008 des grandes orientations de politiques économiques des États membres et de la Communauté et la mise en œuvre des politiques de l'emploi des États membres - Annexe France.

⁸⁸ Ces lignes directrices restent à peu près inchangées par rapport à celles définies pour 2005-2008, le Conseil européen de mars 2008 ayant réaffirmé leur pertinence.

- rendre l'environnement des entreprises plus concurrentiel et encourager l'initiative privée par une meilleure réglementation⁸⁹ ;
- encourager l'esprit d'entreprise et créer un environnement favorable aux PME ;
- étendre, améliorer et relier les infrastructures européennes etachever les projets transfrontaliers prioritaires.

Le Conseil européen de mars 2008 appelait pour ce faire à :

- intensifier les efforts visant à réduire de 25 %, d'ici à 2012, les charges administratives découlant de la législation de l'UE, afin de libérer le potentiel des entreprises, en particulier des PME ;
- accroître la concurrence dans les industries de réseau (énergie, communications électroniques) et à assurer la transposition et la mise en œuvre intégrale de la directive relative aux services, pour améliorer le fonctionnement du marché unique ;
- examiner dans les meilleurs délais l'initiative relative aux PME (*Small Business Act*) ;
- instaurer en faveur des PME, au cas par cas, des dérogations aux exigences administratives liées à la législation de l'UE ;
- intensifier le soutien aux PME qui effectuent des activités de recherche, innovent et possèdent un potentiel de croissance élevée, via notamment un statut de société privée européenne ;
- favoriser l'accès des PME aux financements, et la participation accrue des PME innovantes à des groupements d'entreprises et aux marchés publics ;
- renforcer la dimension extérieure de Lisbonne, le Conseil saluant à cet égard l'intention de la Commission d'établir un rapport annuel sur l'accès aux marchés, en recensant pays et secteurs dans lesquels subsistent des obstacles importants⁹⁰.

Quant à la stabilité des marchés financiers, le Conseil européen invitait notamment le Conseil EcoFin à prendre des mesures de contrôle et de régulation dans quatre domaines : l'amélioration de la transparence pour les investisseurs, marchés et régulateurs ; l'amélioration des normes d'évaluation, y compris des actifs non liquides ; le renforcement du cadre prudentiel et l'amélioration de la

⁸⁹ L'examen stratégique du programme « Mieux légiférer » dans l'Union européenne, présenté le 28 janvier 2009 par la Commission européenne, note que celle-ci a proposé la suppression de 1300 actes représentant près de 10 % de l'acquis communautaire et 7 800 pages de Journal officiel ; la simplification se poursuivra en 2009 et donnera lieu à 33 nouvelles initiatives. 21 des États membres ont de même mis en place, au niveau national, des programmes de réduction des charges administratives (IP/09/131).

⁹⁰ Conclusions de la Présidence au Conseil européen de mars 2008, pp. 6 à 9.

gestion des risques dans le secteur financier ; l'amélioration du fonctionnement du marché, y compris le rôle des agences de notation de crédit⁹¹.

Le Conseil européen a par ailleurs adopté en décembre 2008 des mesures visant, dans le cadre du plan de relance proposé par la Commission européenne le 26 novembre 2008, à soutenir l'investissement : « *Quant à l'action relevant de l'Union européenne, le Conseil européen soutient en particulier :*

- *l'augmentation par la Banque européenne d'investissement de ses interventions, à hauteur de 30 milliards d'euro en 2009/2010, en particulier au bénéfice des PME, pour l'énergie renouvelable et pour le transport propre, ainsi que la création du Fonds européen 2020 pour l'énergie, le changement climatique et les infrastructures ;*
- *l'accélération de la mise en œuvre des programmes financés par le Fonds de cohésion, les Fonds structurels ou le Fonds européen agricole et de développement rural pour renforcer les investissements d'infrastructures et pour l'efficacité énergétique, ainsi que pour la mobilisation des possibilités permettant, dans le cadre du budget communautaire, de renforcer les investissements dans ces secteurs et de développer, par des incitations réglementaires, l'Internet à haut débit » ;*
- la possibilité, pour les États membres qui le désirent, d'appliquer des taux de TVA réduits dans certains secteurs (le Conseil EcoFin devant régler cette question avant mars 2009) et une franchise temporaire de deux ans au-delà du seuil « de minimis » en matière d'aides d'État pour un montant jusqu'à 500 000 euros et la mise en œuvre du plan d'action pour un *Small Business Act* (SBA) adopté par le Conseil le 1^{er} décembre 2008 ;
- le recours, pour 2009 et 2010, aux procédures accélérées prévues dans les directives relatives aux marchés publics, pour ramener de 87 à 30 jours la durée des procédures d'appel d'offres les plus souvent utilisées dans les grands projets publics, et la poursuite d'une réduction des charges administratives pesant sur les entreprises⁹².

⁹¹ Conclusions de la Présidence au Conseil européen de mars 2008, pp. 16 à 18.

⁹² Conclusions de la Présidence au Conseil européen de Bruxelles des 11 et 12 décembre 2008.

Pour lutter contre les effets du resserrement du crédit sur l'économie réelle, dans le contexte de la crise financière, la Commission européenne a pour sa part adopté en décembre 2008 un cadre temporaire : celui-ci introduit des mesures temporaires permettant aux États membres de remédier aux difficultés exceptionnelles rencontrées par les entreprises pour accéder aux ressources de financement, afin de leur permettre de continuer leur activité et les encourager à continuer à investir dans un avenir durable, notamment par la mise au point de « produits verts ». Pour atteindre ces objectifs, les États membres pourront, sous certaines conditions et jusqu'à la fin de 2010, accorder notamment :

- une aide forfaitaire maximale de 500 000 euros par entreprise au cours des deux prochaines années pour aider les entreprises à surmonter les difficultés actuelles ;
- des garanties d'État pour les prêts assortis d'une réduction de prime ;
- des prêts bonifiés notamment pour la fabrication des « produits verts » ;
- une aide sous forme de capital-investissement pouvant atteindre 2,5 millions d'euros par PME et par an, au lieu du 1,5 million d'euros actuels, pour autant qu'au moins 30 % (50 % actuels) des coûts d'investissement soient couverts par les investisseurs privés.

2. Les préconisations du Conseil économique, social et environnemental

Dans plusieurs travaux récents, notre assemblée a formulé un ensemble de propositions visant à conforter la compétitivité de la France et l'investissement des entreprises.

L'avis *Dynamiser l'investissement productif en France* souligne la nécessité de meilleures coordinations entre la Banque centrale européenne et les gouvernements de la zone euro, en matière monétaire, de sorte que les niveaux des taux d'intérêts et des taux de change favorisent l'emploi et la croissance, et en matière budgétaire, à travers une gestion plus équilibrée des finances publiques également orientée vers ces objectifs⁹³. La présidence française a marqué des progrès importants à cet égard, mais il est indispensable que cette coordination soit poursuivie et améliorée. Il formule également des propositions pour améliorer la connaissance statistique de l'investissement productif, pour isoler l'investissement public dans les calculs annuels du solde budgétaire, en visant son équilibre sur le moyen-long terme, ainsi que pour atténuer les difficultés d'accès des PME et des entreprises artisanales aux crédits bancaires⁹⁴.

⁹³ Avis *Dynamiser l'investissement productif en France*, rapporté par M. Mansouri-Guilani (mars 2008), p. 13.

⁹⁴ *Ibid.*, pp. 17 et 21 à 23.

Dans un avis rendu sur saisine gouvernementale, le CESE de France relève l'enjeu que constitue le développement des entreprises de taille intermédiaire (ETI). Il note que l'accès de celles-ci aux financements devrait être amélioré, notamment en favorisant et simplifiant le financement bancaire, l'orientation de l'épargne des ménages vers les ETI et le capital développement. Il observe que le soutien de la BEI aux banques nationales devrait permettre de proposer des prêts avantageux en direction des ETI innovantes, afin de développer l'emploi et leur capacité productive. Il appelle de manière plus générale à continuer à rénover le dispositif de transmission et à améliorer l'environnement des entreprises⁹⁵.

Dans l'avis récent sur *PME et commerce extérieur*, notre assemblée propose notamment de soutenir l'exportation, de mieux utiliser le réseau des conseillers du commerce extérieur et de recourir plus systématiquement aux cadres export retraités ; de créer un cadre propice au détachement et à l'expatriation ; de sensibiliser dans l'enseignement supérieur les futurs cadres à l'importance de l'international dans la vie des entreprises ; de promouvoir davantage le volontariat international en entreprise (VIE) auprès des PME. Pour faciliter les échanges, l'avis rappelle l'intérêt des initiatives comme la base de données PRISM développée par le Comité économique et social européen, le portail européen « Priorité PME » créé par la Commission ou le réseau SOLVIT, et d'un partenariat institué entre les douanes et les entreprises. Il souligne enfin l'importance de la mise en place d'un *Small Business Act* au niveau français et européen⁹⁶.

Dans son avis *La conjoncture économique et sociale en 2008*, notre assemblée appelle de même à faciliter le financement de l'investissement productif et atténuer les difficultés d'accès des PME et des entreprises artisanales aux crédits bancaires. Elle souligne qu'une initiative visant à définir une politique commune de croissance donnerait des capacités d'action à la zone euro et que l'Union européenne doit démontrer un volontarisme sans équivoque pour soutenir les dépenses (éducation, formation, innovation...), créer de la valeur et ouvrir des perspectives favorisant une dynamique vertueuse et équilibrée de la mondialisation⁹⁷. Les mesures prises par les institutions européennes et par la Banque centrale européenne au second semestre 2008 vont en ce sens, en particulier l'approbation par le Conseil européen de décembre 2008 du Plan de relance proposé par la Commission. Quand il appréciera, lors du Sommet de printemps 2009, la mise en œuvre du Plan de relance, le Conseil européen gardera la possibilité, ouverte dès décembre 2008, de le compléter⁹⁸.

⁹⁵ Avis *Le développement des entreprises de taille intermédiaire*.

⁹⁶ Avis *PME et commerce extérieur*, rapporté par M. Jean-François Roubaud (juillet 2007, pp. 17 à 22 et pp. 27 à 33).

⁹⁷ Avis *La conjoncture économique et sociale en 2008*, rapporté par Mme Marie-Suzie Pungier (mai 2008), pp. 20 à 23.

⁹⁸ Conclusions de la Présidence au Conseil européen des 11 et 12 décembre 2008, pp. 4 à 7.

Notre assemblée s'est aussi prononcée résolument pour le retour à l'équilibre budgétaire, l'une des caractéristiques de la dette française étant qu'elle sert insuffisamment à préparer l'avenir. Elle souligne cependant que la révision générale des politiques publiques n'aura de sens aux yeux des agents et de l'opinion que si elle traduit une volonté d'améliorer la qualité des services publics. Dans cette logique, les choix opérés ne doivent pas sacrifier les investissements pour l'avenir⁹⁹.

Dans l'avis *Évaluation et suivi des relations financières entre l'État et les collectivités locales*, le Conseil économique, social et environnemental salue les efforts déjà entrepris pour faciliter les synthèses financières sur le secteur public, dans une perspective d'amélioration de la gestion financière publique. Il appelle toutefois l'attention sur l'effort à faire pour que des informations normées et homogènes soient mises en temps utile à disposition des parties prenantes et pour que les cadres d'analyse soient standardisés. Il préconise que la refonte des relations financières entre État et collectivités locales et entre collectivités elles-mêmes s'inscrive dans une logique de concertation approfondie entre tous les acteurs¹⁰⁰.

Dans l'avis *Le financement de la protection sociale*, le Conseil note que les besoins de financement à long terme de la protection sociale sont à différencier selon les risques. Les prévisions de recettes dépendent fortement des perspectives de croissance et les dépenses doivent être maîtrisées par des efforts partagés et soutenus, y compris la lutte contre les fraudes ou les abus. Le retour à l'équilibre de la protection sociale ne peut s'envisager dans la durée que par un accroissement des assiettes, soit par leur élargissement proprement dit, aucune assiette miracle ne se dégageant à cet égard, soit par leur augmentation du fait de la croissance économique. Notre assemblée formule dans ce cadre un ensemble de propositions ayant un impact sur la croissance économique et l'emploi à moyen terme par un allègement des cotisations assises sur les salaires¹⁰¹.

⁹⁹ Avis *La conjoncture économique et sociale en 2008*, p. 15.

¹⁰⁰ Avis *Évaluation et suivi des relations financières entre l'État et les collectivités locales*, rapporté par M. Philippe Valletoux (octobre 2008).

¹⁰¹ Avis *Le financement de la protection sociale*, rapporté par Mme Anne Duthilleul (décembre 2007).

3. Les options du PNR 2008-2010 et du plan de relance français

Une part importante du Programme national de réforme est consacrée au renforcement de la compétitivité de l'économie française, via, entre autres, la levée des contraintes pesant sur le développement des entreprises françaises et la dynamisation de la concurrence, la loi de modernisation en étant présentée comme une étape essentielle¹⁰². Sont notamment prévues à ce titre les mesures suivantes :

- pour faciliter la croissance des entreprises : une stratégie d'enseignement de l'entrepreneuriat, une simplification du droit des sociétés applicable aux PME, une extension des rescrits sociaux et fiscaux, une réduction des délais de paiement, une facilitation de l'accès aux marchés publics pour les entreprises innovantes, le renforcement des moyens d'OSEO pour les prêts aux PME et la déclinaison nationale de mesures européennes telles que le SBA, l'initiative « Mieux légiférer » ou la transposition de la directive « services », la réduction de la « charge administrative »¹⁰³ ;
- pour améliorer le financement de l'économie : l'accroissement de l'attractivité de la place financière de Paris via la mise en place en 2007 d'un Haut Comité de Place, la mise en œuvre prévue d'ici fin 2008 de réformes de la réglementation financière par ordonnance, et, ultérieurement, des réformes sur les infrastructures et les conditions d'accueil des talents étrangers ; la réduction des délais de paiement, plafonnés à 60 jours ; la création de fonds de dotation et le développement du capital-risque¹⁰⁴ ;
- pour dynamiser la concurrence : la création d'une Autorité de la concurrence aux pouvoirs renforcés par la Loi de modernisation de l'économie (LME), le développement de la concurrence dans le commerce par la LME et par diverses lois depuis août 2005, le renforcement de la concurrence dans les secteurs gazier et électrique, l'ouverture à la concurrence du fret ferroviaire et le soutien au transport combiné rail-route ; la réforme et la modernisation des ports français ; l'élargissement de la concurrence dans le secteur bancaire (entre autres, accord pour la commercialisation de produits d'assurance dommages et de crédits à la consommation, et généralisation de la distribution du livret A) ; la modernisation de la concurrence dans secteurs et professions réglementées, via notamment la transposition de la directive services (d'ici fin 2009)¹⁰⁵.

¹⁰² PNR français 2008-2010, p. 1.

¹⁰³ PNR français 2008-2010, pp. 5 à 12.

¹⁰⁴ PNR français 2008-2010, pp. 12 et 13.

¹⁰⁵ PNR français 2008-2010, pp. 14 à 21.

Un autre volet du PNR vise à assurer la soutenabilité des finances publiques par l'augmentation de la croissance potentielle, par une réforme en profondeur de l'organisation des administrations publiques, ainsi que par la maîtrise des dépenses, en divisant par deux leur rythme de croissance, les prélèvements obligatoires étant supposés rester constants d'ici 2012 à 43,2 % du PIB¹⁰⁶.

- Pour maîtriser et améliorer l'efficacité des finances publiques, une réforme des administrations publiques (État, organismes sociaux et collectivités locales) a été engagée pour diviser par deux le rythme de progression des dépenses publiques en euros constants observé sur dix ans, tandis que la révision de la Constitution de 2008 crée un objectif constitutionnel d'équilibre des comptes des administrations publiques ; les réformes décidées via la Révision générale des politiques publiques comprennent notamment le remplacement partiel des fonctionnaires partant en retraite et les réformes des structures administratives ; la stratégie de finances publiques de la France doit en effet lui permettre d'atteindre en 2012 un solde structurel proche de l'équilibre, son application devant prendre en compte les circonstances exceptionnelles constatées au 2ème semestre 2008¹⁰⁷.
- Pour maîtriser les dépenses de sécurité sociale tout en répondant aux besoins nouveaux : le PNR vise à une efficience accrue et à des efforts de maîtrise des dépenses de santé, via un projet de loi « hôpital, santé, territoire », le regroupement des acteurs de santé dans des agences régionales de santé, l'introduction en 2008 de nouveaux forfaits sur consommation de médicaments, actes paramédicaux et transports, ainsi qu'une amplification des actions de maîtrise médicalisée (utilisation des médicaments génériques) ; une revue des dispositifs d'exonérations et des niches sociales devrait être opérée, accompagnée d'une meilleure coordination de la lutte contre la fraude¹⁰⁸.
- Pour garantir le financement du système de retraite, des mesures ont visé à rapprocher les régimes spéciaux de retraite des régimes de droit commun, à inciter à retarder l'âge de départ à la retraite (majoration de la surcote), à relever les cotisations vieillesse, une diminution parallèle des cotisations d'assurance chômage étant prévue, à inciter à l'allongement de l'activité et à assurer la solidarité du système de retraite¹⁰⁹.

¹⁰⁶ PNR français 2006-2008, pp. 1 et p. 59.

¹⁰⁷ PNR français 2008-2010, p. 53.

¹⁰⁸ PNR français 2006-2008 pp. 56 à 59.

¹⁰⁹ PNR français 2006-2008, pp. 61 à 63.

Le plan de relance annoncé en décembre 2008 par le Président de la République accorde pour sa part la « priorité à l'investissement », l'objectif étant d'accélérer les efforts d'investissement public pour relancer l'économie et conforter la compétitivité.

Sont prévus à ce titre une augmentation de 4 milliards d'euros des investissements des grandes entreprises publiques pour moderniser et développer les réseaux dont elles ont la charge dans le domaine ferroviaire, énergétique et postal ; une augmentation de 4 milliards des investissements directs de l'État dans des domaines stratégiques (développement durable, enseignement supérieur et recherche, industries de défense) ; un soutien de l'État à l'investissement des collectivités locales, *via* le remboursement anticipé et définitif du Fonds de compensation de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à celles des collectivités qui accepteront d'investir plus. Ce versement est estimé à 2,5 milliard d'euros. Les procédures qui allongent les délais d'exécution des programmes et des marchés publics seront aménagées.

Pour soutenir le financement des entreprises et l'activité économique, sont prévus une accélération du remboursement par l'État de 11,5 milliards d'euros dus à l'économie, ainsi qu'un complément du plan d'aide au financement des PME à hauteur de 4 milliards d'euros qui s'ajoutent aux 22 milliards d'euros précédemment engagés.

*
* *

Le rapport d'un Parlementaire en mission, M. Jean-Luc Warsmann, vient de présenter au gouvernement une série de 103 propositions pour la qualité et la simplification du droit, dans l'élaboration du droit, pour le citoyen, pour les entreprises et les collectivités locales¹¹⁰.

Toutefois, comme l'a fait à nouveau remarquer M. Bruno Coquet lors de son audition, les indicateurs de croissance, d'intégration et de réforme économique ne présentent pas suffisamment leurs liens étroits entre eux et avec les résultats en matière d'emploi, qu'ils conditionnent pourtant très largement.

Ainsi, lorsque les indicateurs d'emploi sont présentés et discutés, les effets des réformes structurelles et de la concurrence ne sont pas pris en considération.

De la même façon, l'indicateur des investissements n'est pas rapproché de celui de la productivité, alors qu'il en constitue un facteur clé et que la productivité, vue sous cet angle, loin d'être contraire à l'emploi, est favorable à la croissance et à la création d'emplois durables et de qualité.

¹¹⁰ *Rapport sur la qualité et la simplification du droit*, présenté par M. Jean-Luc Warsmann, député, président de la commission des Lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République de l'Assemblée nationale, Parlementaire en mission auprès du Premier ministre, décembre 2008.

Ces limites ne doivent pas pour autant conduire à rejeter les indicateurs étudiés, qui donnent une vision juste de notre situation comparative, en Europe et dans le temps, sur l'intégration des marchés et la réforme économique ainsi mesurées.

V - COHÉSION SOCIALE : ASSEZ BIEN, MAIS RÉSULTATS DISPARATES

A - RAPPEL : OBJECTIFS ET INDICATEURS STRATÉGIQUES DE LISBONNE EN MATIÈRE DE COHÉSION SOCIALE

Les objectifs de Lisbonne mettent en bonne position la cohésion sociale, mais les indicateurs pour en mesurer les progrès sont très disparates.

1. L'objectif de cohésion sociale, troisième pilier de la stratégie

Lors du Sommet de Lisbonne en mars 2000, le Conseil européen a fait de la cohésion sociale, au même titre que l'emploi et l'économie de la connaissance, « *un objectif stratégique pour la décennie à venir* ». Il souligne que « *le chômage structurel de longue durée et les déséquilibres marqués entre les taux de chômage régionaux (constituent) des problèmes dont continuent à souffrir de façon endémique certaines parties de l'Union. (...) Il est inacceptable que, dans l'Union, tant de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté et soient touchés par l'exclusion sociale. Il faut prendre des mesures pour donner un élan décisif à l'élimination de la pauvreté* ».

Le Conseil européen de Nice, en décembre 2000, a complété le volet social des objectifs de Lisbonne par un « Agenda social européen ». Des objectifs communs de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ont été fixés dans ce cadre, à traduire dans des « Plans nationaux d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale » (PNAI), évalués conjointement par la Commission et par le Conseil.

2. Présentation des trois indicateurs relatifs à la cohésion sociale

2.1. Le taux de risque de pauvreté après transferts sociaux

Ce taux mesure la proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent (après transferts sociaux et rapporté à la « taille équivalente » du ménage) se situe en dessous du seuil de pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national. Le revenu équivalent disponible tient ainsi compte de la taille et de la composition du ménage. À noter que le seuil de pauvreté retenu au plan national en France est de 50 % du revenu médian (et non 60 % comme en Europe), ce qui diminue le taux affiché.

Les taux sont difficiles à comparer entre eux en Europe, en raison de références fortement variables d'un pays à l'autre. Ils ne reflètent donc qu'une dispersion relative des revenus entre les personnes et non un niveau absolu de pauvreté. En outre, l'établissement de cet indicateur est entaché de quelques imperfections méthodologiques, comme le fait de s'intéresser uniquement aux ménages ordinaires, ce qui ne tient pas compte de publics particulièrement visés tels que prisonniers ou sans domicile fixe, et de ne comptabiliser que les revenus ou transferts sociaux déclarés dans l'enquête sans vérification.

2.2. Le taux de chômage de longue durée des hommes et des femmes

Le taux de chômage de longue durée est le ratio du nombre de chômeurs de longue durée rapporté à la population active totale.

Les chômeurs sont les personnes d'au moins 15 ans, ne vivant pas dans un ménage collectif, qui sont sans travail pour les deux semaines suivantes, disponibles pour commencer à travailler dans les deux semaines suivantes et qui sont à la recherche d'un emploi, c'est-à-dire ont activement recherché un emploi au cours des quatre semaines précédentes ou ne recherchent pas d'emploi parce qu'elles en ont déjà trouvé un qu'elles commenceront à exercer plus tard. La population active totale est le total des personnes occupées et des chômeurs. La durée du chômage est définie comme la durée de recherche d'un emploi ou le temps écoulé depuis la perte du dernier emploi, si cette période est plus courte que la durée de recherche d'un emploi. Un chômeur de longue durée est au chômage depuis 12 mois et plus.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, cet indicateur est très lié au niveau de chômage global. Il aurait pu être intéressant pour s'en affranchir de mesurer la part des chômeurs de longue durée dans le total. En outre, il faut noter que cette statistique ne reprend pas les chômeurs qui ne sont plus disponibles, même temporairement, par suite de maladie, par exemple. Un cumul de 12 mois de chômage sur les 18 derniers mois éviterait en partie ce biais et pourrait refléter mieux la réalité de ces situations.

2.3. La dispersion des taux d'emplois régionaux

La dispersion des taux d'emploi régionaux de la population d'âge 15-64 ans mesure les différences de taux d'emploi entre régions (du niveau européen « NUTS 2 », soit la Région pour la France) à l'intérieur d'un pays ou d'un groupe de pays (UE-25, Euro Zone). Le taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans représente la population en emploi âgée de 15 à 64 ans en pourcentage de la population de la même classe d'âge. Les taux d'emploi régionaux sont fondés sur une moyenne annuelle des résultats de l'enquête européenne sur les forces de travail. La dispersion des taux d'emploi régionaux est égale à zéro quand les taux d'emploi sont identiques dans toutes les régions, elle est positive s'il y a des différences de taux d'emploi entre les régions.

L'indicateur n'est pas calculable pour le Danemark, l'Irlande, le Luxembourg, Chypre, l'Estonie, la Lituanie, la Lettonie, Malte et la Slovénie car ces pays ne se composent que d'une seule région au niveau NUTS 2 ou deux pour l'Irlande. Cependant, les taux d'emploi de ces pays et des deux régions irlandaises sont utilisés pour calculer la dispersion des taux d'emploi régionaux au sein d'un groupe donné de pays.

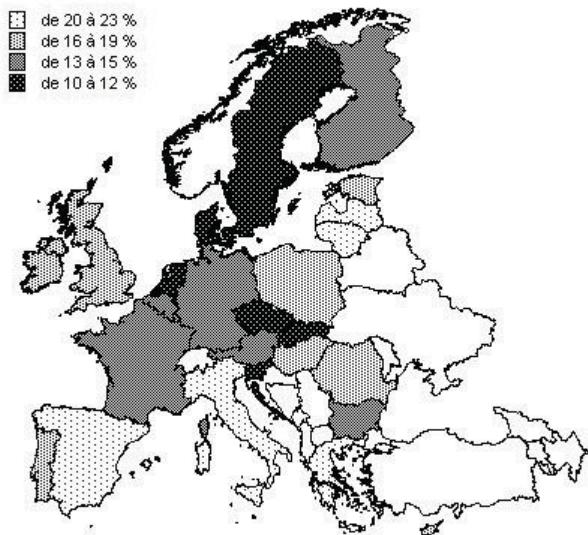
Cet indicateur, difficile à élaborer, dépend beaucoup du nombre de régions que comprennent les différents pays, un découpage fin tendant à augmenter la dispersion entre régions. De ce fait, la dispersion européenne est plus forte que celle de tous les États membres, l'Italie exceptée. Les données étant désormais disponibles au niveau de découpage NUTS 3 dans tous les pays, soit le niveau départemental pour la France, au lieu du niveau régional, la finesse des résultats obtenus devrait augmenter, ainsi que la dispersion pour chaque pays ou chaque groupe considéré. Notre analyse reste toutefois au niveau régional, comme précédemment.

B - TAUX DE RISQUE DE PAUVRETÉ : STABLE, TOUJOURS INFÉRIEUR À LA MOYENNE

Le taux de risque de pauvreté après transferts sociaux s'élève en France à 13 % en 2006¹¹¹, soit un taux inférieur à la moyenne (UE-27 à 16 %), selon la définition européenne. Il place notre pays dans une situation intermédiaire au sein de l'Union entre des pays comme la Lettonie, les pays du sud de l'Europe et la Lituanie, où le risque de pauvreté après transferts sociaux est élevé, et d'autres pays comme la République tchèque et les Pays-Bas, où ce risque est plus faible.

¹¹¹ L'année 2006 est la dernière année disponible pour l'ensemble des pays de l'Union européenne.

Carte 13 : Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux en 2006 (en %)



Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

L'analyse de l'évolution au cours du temps du taux de risque de pauvreté après transferts sociaux n'est pas possible étant donné la fragilité des données.

Le *Rapport sur les stratégies nationales pour la protection sociale et l'inclusion sociale 2008-2010* note cependant que, pour l'année 2006, le seuil de pauvreté monétaire retenu au niveau européen – 60 % de la médiane de la distribution des revenus par unités de consommation – s'établissait à 880 euros par mois pour une personne seule¹¹². 13,2 % des ménages français disposaient de ressources inférieures à ce seuil de pauvreté. Depuis 2002, la pauvreté monétaire paraît globalement stable, avec des fluctuations, sans qu'une tendance nette ne soit perceptible, interrompant ainsi la baisse observée depuis 1996. En revanche, si le taux de risque de pauvreté paraît globalement stable, la pauvreté s'est approfondie. En particulier, l'intensité de la pauvreté a augmenté entre 2002 (16,3 %) et 2006 (18,2 %)¹¹³.

¹¹² Le document *France : portrait social* publié par l'INSEE en novembre 2008 dans sa collection Références, rappelle (p. 57), à titre de comparaison, que, « au 1^{er} janvier 2006, le plafond du RMI pour une personne seule est de 433 euros par mois et de 650 euros pour une personne seule avec un enfant ou pour un couple sans enfant. »

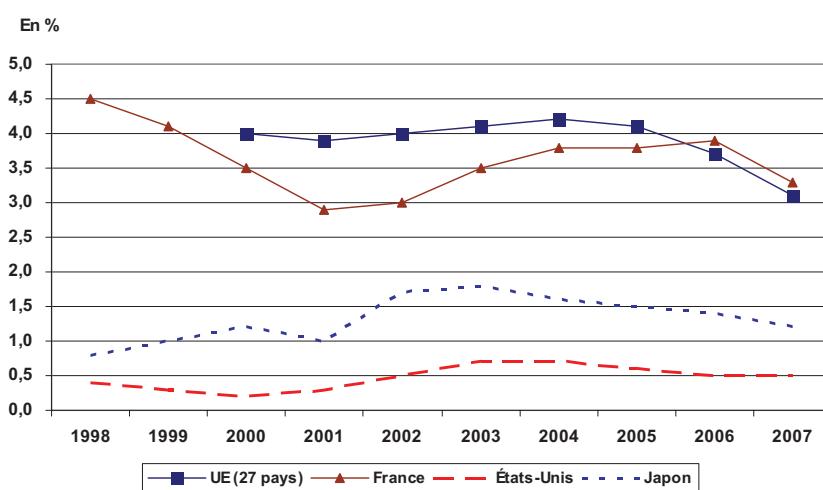
¹¹³ *Rapport sur les stratégies nationales pour la protection sociale et l'inclusion sociale 2008-2010 – France* (septembre 2008), p. 7.

Sur longue période, l'incidence de la pauvreté monétaire relative a connu en France une réduction d'environ un tiers depuis le début des années 1970. Cette tendance recouvre à la fois une amélioration relative pour les personnes âgées, sur qui se concentrat auparavant la pauvreté, et une détérioration relative pour les salariés et les chômeurs. Le risque de pauvreté a très fortement reculé parmi les 65 ans et plus jusqu'au milieu des années 1990 et atteint 10 % en 2006 ; à l'inverse, il a connu une progression lente mais régulière parmi les actifs (salariés et chômeurs), pour lesquels il atteint 9,7 % en 2006 (seuil de 60 %).

C - TAUX DE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE : REPASSÉ LÉGÈREMENT AU-DESSUS DE LA MOYENNE

En 2007, le taux de chômage de longue durée s'établit à 3,3 % en France, légèrement au dessus du taux de l'Union européenne égal à 3,1 %. Les États-Unis (0,5 %) et le Japon (1,2 %) ont des taux de chômage de longue durée plus faibles.

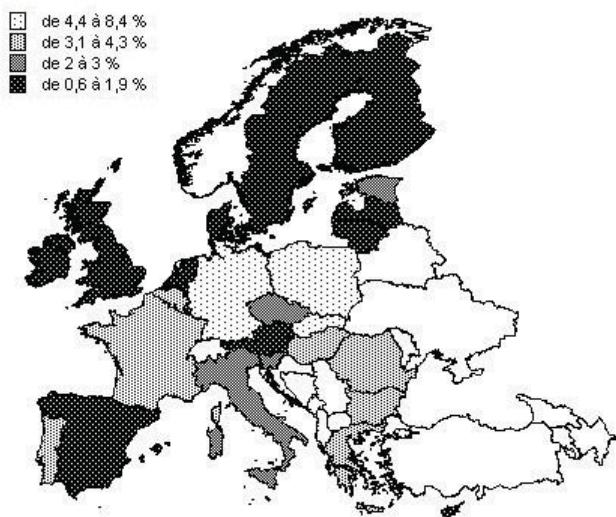
Graphique 27 : Taux de chômage de longue durée entre 1998 et 2007 (en %)



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

En 2007, parmi les 27 pays de l'Union européenne, la situation du chômage de longue durée est contrastée. En Slovaquie (8,3 %), en Pologne (4,9 %) et en Allemagne (4,7 %), il est bien au dessus de la moyenne européenne. Il est particulièrement faible dans des pays comme l'Irlande, la Lituanie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, le Luxembourg, l'Autriche, la Suède, Chypre et le Danemark. Les taux du Danemark et de Chypre sont proches du taux américain tandis que ceux du Luxembourg et de l'Autriche sont égaux au taux japonais.

Carte 14 : Taux de chômage de longue durée des hommes et des femmes en 2007
(en %)

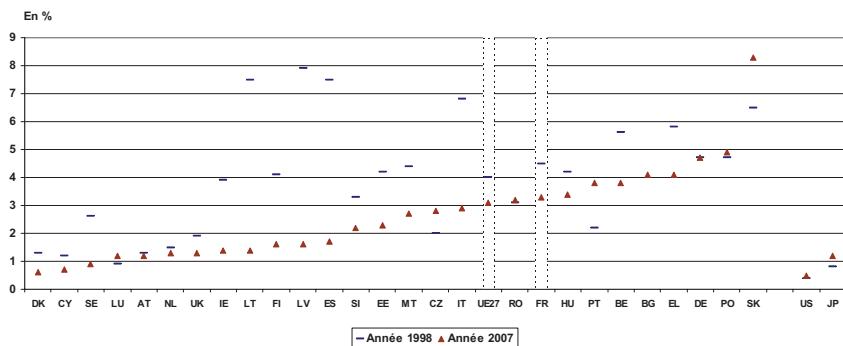


Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

Entre 1998 et 2007, en France, le taux de chômage de longue durée a diminué. On ne dispose pas du taux de chômage de longue durée de l'Union européenne pour les années 1998 et 1999. C'est également le cas pour la Bulgarie, la Roumanie, Malte et Chypre. Parmi les 23 pays restants, trois (la Slovaquie, le Portugal et la République tchèque) ont connu une hausse sensible (+ 0,8 point au minimum) de leur taux de chômage de longue durée ; cinq ont connu une faible hausse ou une faible baisse de leurs taux (+ ou - 0,3 point) ; enfin 15 ont connu une baisse sensible de leur taux (- 0,6 au minimum). Les taux de chômage de longue durée de l'Espagne, la Lituanie et la Lettonie ont baissé de façon importante sur la période étudiée. Pour les nouveaux États membres de l'Union européenne, il s'agit sans doute du bénéfice du rattrapage engagé depuis des années et des taux de croissance très forts qui en résultent.

Pour l'UE-27, la baisse s'établit à - 0,9 point par rapport à 2000 (4 %) en 2007 (3,1 %). Il sera significatif de mesurer les évolutions après la crise actuelle pour évaluer le caractère durable ou non des progrès réalisés sur cet indicateur, malgré l'augmentation prévisible du chômage total dans l'Union européenne.

Graphique 28 : Taux de chômage de longue durée en % des hommes et des femmes, classés selon les taux croissants en 2007



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental
Pour l'Union européenne à 27, la Bulgarie, Chypre, Malte, les données de l'année 1998 correspondent aux valeurs de l'année 2000, faute de disponibilité. Pour la Roumanie, les données de l'année 1998 correspondent aux valeurs de l'année 1999, faute de disponibilité.

En 2007, au niveau européen, le chômage de longue durée des femmes (3,3 %) est légèrement supérieur à celui des hommes (2,8 %). L'écart est supérieur à 1 % au Portugal (+ 1,3 point), en Espagne, en République tchèque, en Italie, en Slovaquie et en Grèce (+ 4,8 points).

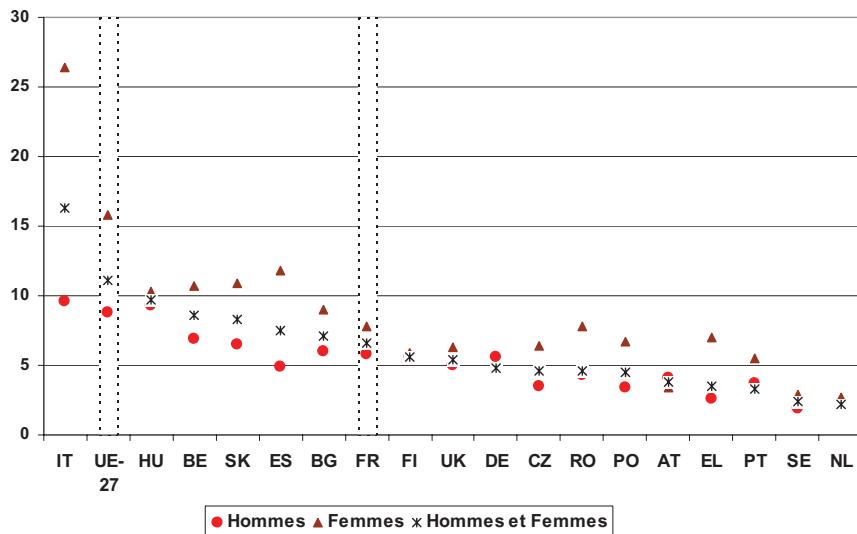
D - DISPERSION MOYENNE DES TAUX D'EMPLOI RÉGIONAUX

Parmi les 18 pays de l'Union européenne pour lesquels la dispersion des taux d'emploi régionaux peut être calculée, l'Italie occupe une place à part avec un coefficient égal à 16,3, coefficient bien supérieur à celui du pays qui la suit immédiatement, la Hongrie qui affiche un coefficient égal à 9,7. Pour l'Italie, ce résultat traduit la coupure entre le Nord et le Sud. La Belgique et la Slovaquie ont également des coefficients importants.

Avec un coefficient de 6,6 en 2007, la France figure dans une situation intermédiaire en compagnie de pays comme la Bulgarie, la Finlande et le Royaume-Uni. Enfin, la dispersion des taux d'emploi régionaux est faible dans des pays comme l'Autriche, la Grèce, le Portugal, la Suède et les Pays-Bas.

Le graphique reprend les dispersions de taux d'emploi régionaux en distinguant celle des hommes et celle des femmes. À l'exception de l'Autriche et de l'Allemagne, la dispersion des taux d'emploi régionaux des femmes est supérieure à celle des hommes. L'écart entre les femmes et les hommes est très important pour deux pays : l'Italie et l'Espagne.

Graphique 29 : Dispersion des taux d'emplois régionaux pour les hommes, les femmes et les hommes et les femmes en 2007 (par ordre décroissant du total)



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

Indicateur de cohésion du territoire national, tout autant que de cohésion sociale, ce critère doit être analysé avec prudence. Pour l'Union européenne dans son ensemble, il est influencé par l'hétérogénéité des situations entre pays, et notamment par le taux de dispersion de l'Italie, particulièrement élevé.

E - FOCUS SUR LES INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES ÉTUDIÉS EN 2007 POUR LA COHÉSION SOCIALE

Comme annoncé plus haut, les indicateurs détaillés étudiés en 2007 sont ici passés de nouveau en revue.

Les cinq indicateurs complémentaires sont les suivants :

- taux de risque de pauvreté avant et après transferts sociaux, dont le second a été examiné dans la première partie ;
- inégalité de répartition des revenus, mesurée par le rapport entre les revenus du quintile le plus élevé et ceux du quintile le plus bas ;
- taux de risque persistant de pauvreté, indicateur récent encore peu stabilisé, mesurant cette situation sur quatre années consécutives ;
- taux de jeunes de 18 à 24 ans « ayant quitté prématûrement l'école » et ne poursuivant ni études ni formation ;
- pourcentage de personnes vivant dans les ménages sans emploi.

Parmi ces critères, les trois premiers indicateurs visent à mesurer la pauvreté et l'intensité des inégalités de revenus. Les deux derniers indicateurs portent sur l'accès à l'emploi et l'inclusion sociale.

1. Taux de risque de pauvreté avant transferts sociaux : à la moyenne

Le taux de risque de pauvreté mesure la proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent se situe en dessous du seuil de pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national. Ce taux est calculé avant et après transferts sociaux.

En 2007, pour la France, le taux de risque de pauvreté avant transferts sociaux est sensiblement égal à la moyenne de l'Union (26 % contre 25 % pour l'UE à 27), alors qu'il est inférieur (13 % contre 16 % pour l'UE-27 en 2006) après transferts sociaux. Ceci est une illustration de l'efficacité de notre système de redistribution, même si l'on ne peut s'en contenter et que l'accès direct à une situation de revenus plus favorable reste le souci de bon nombre de nos concitoyens. Or on ne constate pas d'évolution significative de cet indicateur sur la période considérée entre 1998 et 2007.

2. Inégalité de répartition des revenus : bien, en progrès

Les indicateurs comme le taux de risque de pauvreté avant ou après transferts sociaux portent sur le bas de la distribution des revenus et les effets des politiques sociales.

Il est également intéressant de se pencher sur la place relative qu'occupe le groupe le plus bas par rapport au groupe le plus haut dans cette distribution des revenus. L'indicateur retenu sur l'inégalité des revenus est le rapport entre le revenu moyen du « quintile » le plus haut (les 20 % de la population ayant les revenus équivalents les plus élevés) et celui du « quintile » le plus bas (les 20 % aux revenus équivalents les plus faibles), intitulé « rapport interquintile de revenu ».

La moyenne de l'UE-27 s'établit à 4,8 en 2007, ce qui signifie que le quintile le plus haut a un revenu 4,8 fois supérieur au quintile le plus bas. Avec un ratio égal à 3,8, la France est dans une situation où la répartition des revenus est moins inégalitaire que la moyenne de l'UE à 27. Elle a d'ailleurs progressé depuis 2006 où le rapport était de 4.

Cet indicateur prend un relief particulier dans le contexte de la crise financière et de la « moralisation » des hautes rémunérations, appelée de leurs vœux par les responsables politiques, économiques et sociaux. Il ne permet pas cependant d'en tirer une approche très fine de la distribution des revenus.

3. Taux de risque de persistance de la pauvreté : mal connu, stable

La part de la population vivant en dessous du seuil relatif de pauvreté pendant une période prolongée est un sujet de préoccupation majeure, ce qui explique que le taux de risque de persistance de la pauvreté sur une période de quatre ans figure dans la liste des indicateurs structurels de cohésion sociale.

Malheureusement, les données disponibles sur ce thème datent au mieux de 2004 et sont très partielles, ce qui ne rend guère pertinente une analyse fine de cet indicateur.

Tout au plus peut-on mentionner que la France, avec un taux de risque de persistance de la pauvreté¹¹⁴ en 2000 de 9 %, se situe dans la moyenne européenne et que cet indicateur a peu varié pendant la période où il est renseigné.

4. Le taux de jeunes ayant quitté prématurément l'école : bien, mais en recul

Les jeunes ayant quitté prématurément l'école sont les personnes de 18 à 24 ans répondant aux deux conditions suivantes : le plus haut niveau d'enseignement ou de formation qu'ils ont atteint est en-dessous du niveau secondaire supérieur¹¹⁵ (pris en compte pour le niveau d'éducation des jeunes de la liste restreinte, étudié dans la première partie) et ces jeunes ont déclaré n'avoir suivi aucun enseignement ni aucune formation au cours des quatre semaines précédent l'enquête. Leur nombre est rapporté à la population totale du même groupe d'âge.

En 2007, 15,2 % des jeunes de l'Union européenne de 18 à 24 ans sont ainsi considérés comme ayant quitté prématurément l'école. La France, avec un pourcentage égal à 12,7 % en 2007, est dans une situation plus favorable que la moyenne européenne. Cependant son évolution récente va dans le mauvais sens, puisque cet indicateur augmente depuis 2005, alors qu'il baissait régulièrement auparavant jusqu'à 12 % en 2005.

Par rapport au taux de jeunes ayant atteint un niveau secondaire supérieur, il semble qu'il y ait un écart de 4,9 %, qui pourrait représenter la part des jeunes poursuivant des études, sur les 17,4 % qui n'ont pas atteint ce niveau de formation. Ce pourcentage était de 4,6 % en 2005, ce qui montre une progression des poursuites d'études, aussi rapide en proportion que celle des jeunes n'ayant pas atteint ce niveau, qui était de 16,6 % en 2005.

¹¹⁴ Le taux de persistance du risque de pauvreté est la proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent après transferts sociaux se situe en dessous du seuil de risque de pauvreté durant l'année en cours et au moins deux des trois années précédentes.

¹¹⁵ Les niveaux d'éducation sont regroupés sur la base de la nomenclature CITE (Classification internationale type de l'éducation) qui s'établit comme suit : CITE5-7 : études supérieures ; CITE 4 : enseignement post secondaire non supérieur ; CITE 3 : enseignement secondaire ; CITE 2 : premier cycle de l'enseignement secondaire ; CITE 1 : enseignement primaire ; CITE 0 : éducation primaire. Les niveaux ici pris en compte sont les CITE 0, 1, 2 ou 3c court.

On assiste donc à une lente dégradation du niveau d'instruction des jeunes en ce qui concerne les moins bien formés, ce qui est très préoccupant.

5. Part de personnes vivant dans un ménage sans emploi : désormais moins bien que la moyenne

L'indicateur mesure la part des personnes de 18 à 59 ans vivant dans des ménages dont aucun des membres n'a d'emploi. Les étudiants de 18 à 24 ans et vivant dans des ménages composés uniquement d'étudiants du même groupe d'âge sont exclus de cet indicateur.

En 2007, au sein de l'Union européenne à 27, 9,3 % des personnes de 18 à 59 ans vivent dans des ménages dont aucun des membres n'a d'emploi. La France (10 %) est légèrement au-dessus de la moyenne européenne, ce qui est défavorable, alors qu'elle était encore juste à la moyenne en 2005.

Observée dans un contexte de recul du chômage, cette évolution ne peut qu'inquiéter pour les années à venir, car les difficultés de l'emploi pourraient venir dégrader encore cette situation et voir augmenter le pourcentage de personnes n'ayant pas accès à l'emploi dans leur foyer. Le taux de 10 % ne peut en aucun cas être satisfaisant pour notre pays, même s'il a diminué récemment.

F - RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE COHÉSION SOCIALE

1. Les observations des autorités européennes

Un nouvel *Agenda social* pour la période 2006-2010 a été arrêté en février 2005, avec pour devise « une Europe sociale dans l'économie mondiale : des emplois et des nouvelles chances pour tous ». Il prévoit de :

- « poursuivre une approche européenne intégrée, garantissant une interaction positive des politiques économique, sociale et de l'emploi ;
- promouvoir la qualité de l'emploi, de la politique sociale et des relations industrielles, ce qui permet en retour d'améliorer le capital humain et social ;
- moderniser les systèmes de protection sociale aux demandes actuelles de nos sociétés en se fondant sur la solidarité et en renforçant leur rôle de facteur productif ;
- prendre en compte le coût de l'absence de politique sociale »¹¹⁶.

¹¹⁶ *L'Agenda social*, communication de la Commission européenne, COM(2005) 33 final (février 2005).

Depuis le recentrage à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne sur la croissance et l'emploi, décidé par le Conseil européen de mars 2005, l'accent est mis, plus qu'auparavant, sur l'emploi, l'amélioration de l'accès à l'emploi et la réduction des inégalités à cet égard étant supposées favoriser le financement du système de protection sociale, réduire les inégalités de revenus et augmenter la cohésion sociale.

Le Conseil européen de mars 2008 a réaffirmé la dimension sociale de l'Union, et a demandé aux États membres d'agir concrètement pour promouvoir une participation accrue au marché du travail, lutter contre la segmentation pour garantir une inclusion sociale active, améliorer la cohérence et la coordination des politiques économiques, sociales et de l'emploi afin de renforcer la cohésion sociale¹¹⁷.

Parmi les lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi que le Conseil européen a reconduit pour 2008-2010, deux font plus particulièrement apparaître la place que la politique communautaire accorde à l'emploi comme vecteur essentiel de l'inclusion et de la cohésion sociale :

- appliquer des politiques de l'emploi visant à atteindre le plein emploi, à améliorer la qualité et la productivité du travail, ainsi qu'à renforcer la cohésion sociale et territoriale ;
- veiller à ce que les marchés du travail favorisent l'insertion, renforcer l'attrait de l'emploi et rendre le travail financièrement attrayant pour les demandeurs d'emploi, y compris les personnes défavorisées et les non-actifs¹¹⁸.

Le Conseil Emploi, politique sociale, santé et consommateurs a adopté en mars 2008, en préparation du Sommet de printemps, un *Rapport conjoint sur la protection sociale et l'inclusion sociale* fondé sur les rapports stratégiques nationaux (dont celui de la France). Il souligne les effets positifs de la baisse du chômage en Europe entre 2005 et 2007 sur la cohésion sociale, et notamment sur la baisse du chômage de longue durée, ainsi que sur la réduction des écarts entre hommes et femmes, même s'ils restent en général importants. Il note pourtant que la création d'emplois et la croissance n'améliorent pas automatiquement la cohésion sociale ou la situation des personnes les plus en marge de nos sociétés : environ 8 % des citoyens de l'UE sont exposés au risque de pauvreté alors même qu'ils ont un emploi, et, même sur des marchés du travail dynamiques, la part des ménages sans emploi peut rester stable, tandis que certaines personnes se trouvent prises au piège de cycles où se succèdent faibles salaires et absence de rémunération. Il constate également, entre autres, l'importance de la pauvreté des enfants dans l'Union et les différences frappantes existant, malgré l'amélioration globale de la santé, sur les résultats sanitaires, non seulement entre les États

¹¹⁷ Conclusions de la Présidence au Conseil européen de Bruxelles des 13 et 14 mars 2008.

¹¹⁸ Communication de la Commission *Rapport stratégique concernant la stratégie renouvelée de Lisbonne pour la croissance et l'emploi : lancement du nouveau cycle (2008-2010) – Garder la cadence des réformes*, COM(2007) 803 final, du 11 décembre 2007.

membres, mais aussi dans les pays eux-mêmes en fonction de la situation socio-économique des personnes en leur sein, de leur domicile, de leur appartenance ethnique et de leur sexe.

Ce document rappelle que « *le Conseil européen de mars 2007 a insisté pour que les objectifs sociaux communs de l'UE soient mieux reflétés dans l'agenda de Lisbonne* », tandis que « *le Conseil informel a rappelé la nécessité d'améliorer l'intégration et la visibilité des priorités sociales au sein du cadre de réforme stratégique européen élargi* ». Il analyse l'évolution de la situation dans l'Union au regard de la cohésion sociale en ciblant plus particulièrement les priorités suivantes : efforts visant à réduire la pauvreté des enfants ; promouvoir l'allongement de la vie professionnelle ; garantir l'offre de prestations de pension privées ; réduire les inégalités dans le domaine de la santé, et soins de longue durée. Les politiques sociales relevant pour l'essentiel des compétences des États membres, il met l'accent sur le rôle que peuvent jouer la Méthode ouverte de coordination (MOC) et le Fonds social européen (FSE) dans ces différents domaines.

En effet, malgré la croissance et le développement de l'emploi de qualité, les priorités sociales restent à l'ordre du jour. Les États membres ont donc accepté d'œuvrer ensemble pour garantir et améliorer la protection sociale et l'inclusion sociale dont peuvent bénéficier leurs citoyens. L'année 2007 a marqué le début d'un nouveau cycle de programmation pour les fonds structurels. Le Fonds social européen doté d'une enveloppe de près de 10 milliards d'euros pour 2007-2013, soutient des activités visant à promouvoir l'inclusion sociale. Le Fonds européen de développement régional (FEDER) affecte quant à lui 17 milliards d'euros aux infrastructures sociales (comme l'éducation et la santé) pour soutenir les efforts de mise en œuvre des stratégies sociales nationales¹¹⁹.

2. Les préconisations du Conseil économique, social et environnemental

Nombre de travaux récents de notre assemblée ont formulé des propositions concernant les divers aspects de la politique de cohésion sociale et d'inclusion. La communication *Accomplir la stratégie de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Programme national de réforme 2008-2010* appelle l'attention en ce domaine sur cinq dimensions :

- relancer, en Europe et en France, le processus relatif aux services sociaux d'intérêt général (SSIG) et prendre en compte les incidences de la directive « services » en la matière ;
- lutter contre la pauvreté et le surendettement des particuliers ;

¹¹⁹ *Rapport conjoint sur la protection sociale et l'inclusion sociale 2008 : inclusion sociale, pensions, soins de santé et soins de longue durée*, Commission européenne (janvier 2008).

- porter une attention particulière à des catégories plus fragiles, notamment les personnes âgées dépendantes ;
- réunifier et réconcilier la ville pour favoriser la cohésion sociale, en répondant à la demande de proximité des services, aux espoirs suscités par la rénovation urbaine des quartiers, mais aussi en relevant le défi du développement économique et de l'emploi dans les « quartiers » ;
- dynamiser les territoires pour développer le lien social.

Notre assemblée a par ailleurs été saisie par le gouvernement du « Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés » (article 12 du projet de loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion). Dans son avis, elle s'attache à deux des grandes priorités distinguées dans le projet : la mixité des fonctions et la sauvegarde d'une mixité sociale des quartiers rénovés. Elle appelle l'attention sur la nécessité d'une requalification sociétale des quartiers dégradés et des éléments de proximité, indispensable complément d'une revitalisation économique, dimension qui n'était pas traitée dans le projet de loi. Elle note la nécessité, en matière de gouvernance, que soient précisés les rôles respectifs de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH). Elle souligne également que l'affectation de moyens suffisants est une condition nécessaire à la réalisation effective de cette politique mais que tout prélèvement sur le 1 % logement doit pour notre assemblée faire l'objet d'une négociation et d'un accord entre l'État et les partenaires sociaux quant à ses modalités et aux montants concernés¹²⁰.

3. Les options du PNR 2008-2010 et du plan de relance français

Le Programme national de réforme 2008-2010 indique dans son introduction que la « *nouvelle croissance* » intègre parmi ses trois objectifs la réduction de moitié d'ici 2012 de la pauvreté, les deux autres objectifs étant d'augmenter d'un point la croissance potentielle et de parvenir au plein emploi.

Figure au sein de son axe II « Des opportunités pour tous », outre deux volets consacrés au travail et à l'emploi, un volet intitulé « Assurer un meilleur partage des fruits de la croissance », visant à :

- développer l'actionnariat salarié, l'intéressement et la participation ;
- rénover la négociation salariale ;
- lutter contre la pauvreté et l'exclusion ;
- lutter contre les discriminations.

¹²⁰ Avis *Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés*, rapporté par M. Henri Feltz au nom de la section du cadre de vie (juillet 2008).

Pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, il met en place le revenu de solidarité active (RSA), qui remplace le revenu minimum d'insertion (RMI). Le RSA rapproche en une seule prestation plusieurs minima sociaux et permet aux bénéficiaires qui retrouvent une activité professionnelle de conserver 62 % du revenu tiré de cette activité, jusqu'à ce que ces revenus d'activité excèdent le revenu garanti par le RSA. Le coût supplémentaire du RSA par rapport aux prestations qu'il remplace est évalué par le PNR à « *1,5 milliard d'euros, financé par une nouvelle contribution sur les revenus du patrimoine et de placement* »¹²¹.

Le Plan de relance de l'économie annoncé par le Président de la République le 4 décembre 2008 prévoit la généralisation du RSA dès le 1^{er} juin 2009 et le versement en une seule fois, en avril 2009, d'une prime exceptionnelle de solidarité active de 200 euros à 3,8 millions de personnes. Il rappelle aussi le rôle d'amortissement de la crise joué par l'importance des prestations sociales en France, des mesures ciblées de revalorisation étant destinées en 2009 aux ménages les plus modestes, comme la revalorisation du minimum vieillesse et de l'allocation aux adultes handicapés.

D'autres volets du PNR français 2008-2010 ont des incidences directes en matière de cohésion sociale, notamment pour assurer l'égalité professionnelle entre hommes et femmes¹²², faciliter l'emploi des seniors ou favoriser l'insertion de tous les jeunes sur le marché du travail¹²³. Le Programme national au titre du Fonds social européen pour 2007-2013 atteint 5,4 milliards d'euros, dont 900 millions pour les quatre départements d'Outre-mer.

Le *Rapport sur les stratégies pour la protection sociale et l'inclusion sociale 2008-2010 pour la France*¹²⁴ du 22 septembre 2008 articule Plan national d'action pour l'inclusion sociale, Rapport national de stratégie pour les pensions et Stratégie nationale pour les soins de santé et de longue durée.

Ce rapport note que la France figure, avec un taux de 31,5 % en 2005, avec les pays du nord de l'Europe (Suède : 32 % ; Allemagne 29,4 %) parmi les États membres dont la part des prestations sociales dans le produit intérieur brut se situe plutôt au dessus de la moyenne européenne (UE-27 : 27,2 %), alors que les pays du sud de l'Europe (Espagne 20,8 % ; Italie 26,4 %) consacrent en général une part moins importante de leur PIB à la protection sociale, de même que les douze États membres entrés dans l'UE en 2004 et 2007 (Pologne 19,6 % ; Hongrie 21,9 %).

¹²¹ PNR français 2008-2010, pp. 46 à 51.

¹²² PNR français 2008-2010 pp. 44 et 45.

¹²³ *Ibid.* pp. 41 à 43.

¹²⁴ *Rapport sur les stratégies pour la protection sociale et l'inclusion sociale 2008-2010 pour la France* (septembre 2008).

La répartition des dépenses par fonctions en France est proche de la moyenne européenne. Les prestations au titre de la vieillesse-survie constituent la part la plus importante des dépenses de protection sociale : en 2005, la moyenne européenne (UE-27) se situe à 45,9 % du total des prestations, la France à 43,9 %. De même, la part des prestations famille dans les risques couverts par la prestation sociale est de 8,5 % en France pour une moyenne de l'UE-27 de 8 %. La part des dépenses de santé (y compris l'invalidité) dans les dépenses de protection sociale est de 36,5 % en moyenne européenne (elle varie considérablement d'un pays à l'autre entre 46 % en Irlande et 29 % à Chypre), la France étant à 35,7 %.

Ce rapport note, ainsi que le faisait déjà le rapport précédent pour 2005-2007, que « *comme le préconisent les conclusions du Conseil européen du printemps 2005, la croissance et l'emploi doivent être au service de la cohésion sociale. Le modèle social français est fondé sur la recherche d'un plein emploi de qualité et d'une plus grande cohésion sociale et territoriale. Développer l'emploi et redresser les comptes publics pour atteindre l'équilibre en 2012 permettront d'assurer sa pérennité* ».

Il rappelle que « *les priorités françaises pour retrouver des marges de manœuvre budgétaires et favoriser davantage les politiques d'avenir, sont présentées dans le PNR français 2008-2010. Dans le domaine de la protection sociale, l'objectif prioritaire est un retour à l'équilibre en 2011 du régime général pour assurer la pérennité du système français de sécurité sociale. (...) Continuer à offrir un haut niveau de protection sociale, dans un souci d'équité et de cohésion sociale, est un objectif prioritaire du Gouvernement français. Mieux prendre en compte la dépendance des personnes âgées et handicapées est également un objectif prioritaire pour les prochaines années*

La part des transferts sociaux dans la richesse nationale a augmenté de près de cinq points en 25 ans. Les prestations de protection sociale versées aux ménages représentaient ainsi 29,4 % du PIB en 2006 contre 24,6 % en 1981 ».

Le rapport observe que, « *dans le contexte du premier rendez-vous des retraites de 2008, la situation des retraités les plus modestes a été améliorée. Ainsi, la pension minimale (ASPA) pour les personnes seules sera augmentée de 25 % entre 2007 et 2012 (...). Le gouvernement a également annoncé l'amélioration de situation de certains retraités de l'agriculture d'ici 2012 et l'augmentation du taux des pensions de réversion accordées aux conjoints survivants* ».

Il note que « *pour la période couverte par les précédents PNAI, plusieurs constats se confirment, qui mettent en lumière des phénomènes nouveaux :*

- *une stabilité du taux de pauvreté en France depuis 2002 allant de pair avec l'aggravation de la situation financière des plus pauvres : la dernière étude de l'INSEE estime à 13,2 % de la population – chiffre stable depuis 2002 – soit 7,9 millions le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté (880 euros par mois, soit 60 %*

du revenu médian) ». Cependant la moitié d'entre eux ont un revenu inférieur à 669 euros par mois ;

- une baisse du chômage qui ne s'accompagne pas forcément d'une baisse de la pauvreté et un nombre de travailleurs pauvres qui continue d'augmenter. Si l'emploi à temps plein reste protecteur, le travailleur qui cumule l'instabilité et l'insécurité de l'emploi, elles-mêmes aggravées par un déficit de qualification, est particulièrement vulnérable. L'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) fait état selon la définition française¹²⁵ de 1,74 million de travailleurs pauvres, soit 7 % des travailleurs en 2005 ;*
- une corrélation entre le niveau de vie et la situation personnelle : certaines catégories de personnes (personnes isolées, familles monoparentales bénéficiaires des minima sociaux, demandeurs d'emploi...) semblent en effet plus exposées au risque de pauvreté. À titre d'exemple, la pauvreté continue d'affecter 30 % des familles monoparentales, essentiellement constituées d'une mère et de ses enfants. Le dernier rapport de l'INSEE met aussi l'accent sur la concentration de la pauvreté en milieu urbain : hors agglomération parisienne, c'est dans les villes de plus de 20 000 habitants que le taux de pauvreté est le plus élevé et près d'un tiers des habitants des Zones urbaines sensibles (ZUS) vivent en dessous du seuil de pauvreté¹²⁶. »*

En conséquence, le PNAI 2008-2011, dans la continuité du Plan précédent, « *réaffirme les trois axes stratégiques retenus en 2006 et en confirme la portée par la simplification des outils et la promotion d'une inclusion active propre à endiguer les phénomènes de pauvreté* » :

- favoriser l'accès et le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées, ce qui passe par le renforcement de l'accompagnement ;*
- favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes à comme fil conducteur la volonté de rapprocher l'école du monde professionnel et d'adapter la scolarité aux besoins particuliers. Cela se traduit par la concentration des moyens donnés aux établissements concernés et aux quartiers en difficulté ;*

¹²⁵ C'est-à-dire les personnes ayant travaillé au moins pendant un mois au cours de l'année et dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (alternance possible de périodes de chômage et d'activité).

¹²⁶ Les données exposées ici sont soutenues par trois rapports aux analyses convergentes : *Cinquième rapport 2007-2008* de l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale, *Étude 2008 sur les niveaux de vie en 2006* de l'INSEE, *Rapport sur les politiques de lutte contre la pauvreté* de la mission commune d'information du Sénat, n° 445, 2007-2008.

- développer l'offre de logement et d'hébergement adapté par une multiplicité de mesures visant à l'amélioration du dispositif de l'accueil et de l'hébergement, mais aussi au passage dans de meilleures conditions de l'hébergement au logement.

Sont systématiquement intégrées à chacun de ces axes prioritaires les stratégies qui portent sur des publics particulièrement vulnérables ou présentant des fragilités spécifiques (femmes, personnes immigrées ou issues de l'immigration, personnes handicapées, gens du voyage, etc.).

Le rapport note également la nécessité de favoriser les interactions entre les objectifs de Lisbonne en matière de croissance économique, d'amélioration quantitative et qualitative de l'emploi, de renforcement de la cohésion sociale avec la stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable. Il souligne aussi l'utilité d'améliorer la gouvernance, la transparence et la participation des parties concernées à la conception, à l'exécution et au suivi de la politique¹²⁷.

*
* *

Comme notre assemblée l'avait souligné lors de sa précédente communication, l'inclusion sociale par l'emploi est en effet un facteur clé de la cohésion sociale. Il est donc particulièrement intéressant d'approfondir les indicateurs du domaine de l'emploi dans le présent document.

Mais le Conseil économique, social et environnemental souhaite également rappeler que la stratégie de Lisbonne a pour principale vertu d'être une stratégie intégrée de développement durable de toute la société européenne. Le constat qui précède montre qu'il reste du chemin à parcourir et que les objectifs fixés pour 2010 sont loin de se traduire sur tous les indicateurs, que ce soit en France ou dans la plupart des autres pays. Or ceux-ci ne constituent qu'une étape intermédiaire vers des progrès supplémentaires à réaliser après 2010 pour mieux assurer la cohésion sociale de l'Union européenne, après une phase de rattrapage et d'homogénéisation des situations entre États membres qui est visiblement en cours.

C'est donc dans cette perspective que doit se placer notre pays, tout en poursuivant activement ses politiques de protection sociale et d'emploi. Il paraît en outre nécessaire de dégager des actions spécifiques en faveur des chômeurs de longue durée ou des ménages où personne n'a d'emploi, afin de cibler les priorités vers les plus démunis d'abord, alors qu'aucune ligne directrice européenne précise ne s'attache actuellement à ces catégories faisant pourtant l'objet d'indicateurs structurels de cohésion sociale.

¹²⁷ *Rapport sur les stratégies nationales pour la protection sociale et l'inclusion sociale 2008-2010 – France* (septembre 2008).

VI - ENVIRONNEMENT : BIEN, À POURSUIVRE

A - RAPPEL : OBJECTIFS ET INDICATEURS DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

La stratégie de Lisbonne se veut durable et se devait donc de retenir des objectifs en matière de protection de l'environnement au même titre qu'en matière économique et sociale. Trois indicateurs prioritaires ont ainsi été sélectionnés au sein de la liste restreinte pour mesurer la situation à cet égard.

1. La stratégie de Lisbonne vise au développement durable

C'est au Sommet de Göteborg des 15 et 16 juin 2001 que le Conseil européen a ajouté un pilier environnemental à la stratégie de Lisbonne. La stratégie européenne en faveur du développement durable est ainsi axée sur quatre domaines prioritaires en matière d'environnement :

- lutte contre les changements climatiques confirmant les objectifs de Kyoto et l'engagement de réaliser d'ici 2005 des progrès en ce sens ;
- transports écologiquement viables, en particulier en réorientant le transport routier vers le train, le bateau et le transport public de passagers et en dissociant le rythme de développement des transports de la croissance du Produit national brut (PNB) ;
- gestion plus responsable des ressources naturelles, en atteignant d'ici 2010 l'objectif indicatif fixé par la directive sur les énergies renouvelables, soit 21 % d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables dans la consommation totale d'électricité ;
- limitation des risques pour la santé publique.

Le Conseil européen de mars 2005 a réaffirmé à mi-parcours que « *la stratégie de Lisbonne s'inscrit dans le contexte plus vaste de l'exigence de développement durable selon laquelle il convient de répondre aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.*¹²⁸ » Il a notamment rappelé « *l'importante contribution de la politique de l'environnement à la croissance et à l'emploi, ainsi qu'à la qualité de la vie, en particulier grâce au développement des éco-innovations et des éco-technologies ainsi qu'à la gestion durable des ressources naturelles qui entraînent la création de nouveaux débouchés et de nouveaux emplois* ». Il a également souligné l'importance d'une utilisation efficiente des énergies comme facteur de compétitivité et de développement durable.

¹²⁸ Définition du développement durable reprise des conclusions de la présidence du Conseil européen de Göteborg des 15 et 16 juin 2001, point 19.

2. Présentation des trois indicateurs en matière d'environnement

2.1. Les émissions de gaz à effet de serre

À la Conférence de Kyoto, en décembre 1997, l'Union européenne s'est engagée à réduire le total de ses émissions de gaz à effet de serre de 8 % entre l'année de référence 1990 et la période 2008-2012. L'accord interne du 4 mars 2002 a fixé la répartition de cette réduction globale de 8 % entre les États membres de l'Union, conformément aux conclusions du Conseil européen du 16 juin 1998 portant « *accord communautaire sur la répartition de la charge.* »

Ces objectifs définis pour les quinze pays que comptait à cette période l'UE sont rappelés dans le tableau ci-dessous. Ils varient de - 28 % des émissions par rapport à 1990 pour le Luxembourg à + 27 % pour le Portugal et 0 % pour la France.

Tableau 3 : Objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans l'Union européenne (en % par pays, par rapport à 1990)

Belgique	- 7,5 %	Luxembourg	- 28 %
Danemark	- 21 %	Pays-Bas	- 6 %
Allemagne	- 21 %	Autriche	- 13 %
Grèce	+ 25 %	Portugal	+ 27 %
Espagne	+ 15 %	Finlande	0 %
France	0 %	Suède	+ 4 %
Irlande	+ 13 %	Royaume-Uni	- 12,5 %
Italie	- 6,5 %		

Dix des douze États membres entrés dans l'Union depuis 2004 ont choisi des objectifs de réduction avec d'autres années de référence, comme cela était possible au sein du protocole (Chypre et Malte ne se sont pas fixé d'objectifs), ce qui relativise leurs résultats.

La performance relative d'un pays au regard de cet indicateur doit donc être appréciée par rapport à son objectif particulier.

Les émissions des 6 gaz à effet de serre couverts par le protocole de Kyoto sont pondérées par leurs potentiels de réchauffement global (GWPs) et agrégées pour donner des émissions totales en équivalent CO₂. Les émissions totales sont présentées comme des indices, par rapport à l'année de référence fixée à 100. En général, l'année de référence est 1990 pour les gaz non fluorés (CO₂, CH₄ et N₂O), et 1995 pour les gaz fluorés (HFC, PFC et SF₆). Les données n'incluent pas les émissions ou absorptions dues au changement d'utilisation du sol et au secteur forestier (LUCF).

Cet indicateur est sans doute, des trois indicateurs de la liste restreinte, celui qui présente le meilleur « profil qualité », même s'il est fondé sur des estimations élaborées à partir d'inventaires d'émissions. Il a cependant l'inconvénient de ne pas inclure les transports internationaux (aériens et maritimes), l'Union réfléchissant à cette possibilité pour l'améliorer.

2.2. L'intensité énergétique de l'économie

L'intensité énergétique mesure la quantité d'énergie que l'économie consomme pour fabriquer une unité de production, afin d'exprimer son efficacité énergétique globale. La dissociation de la croissance de la consommation énergétique de celle de l'activité économique est en effet considérée comme un des objectifs du développement durable.

Cet indicateur est le ratio entre la consommation intérieure brute d'énergie et le produit intérieur brut (PIB) calculé pour une année civile. La consommation intérieure brute d'énergie est calculée comme la somme de la consommation de cinq types d'énergie : charbon, électricité, pétrole, gaz naturel et sources d'énergie renouvelables. Les chiffres du PIB sont considérés à prix constants pour éviter l'impact de l'inflation, l'année de base étant 1995 (ESA 1995).

Le taux d'intensité énergétique est le résultat de la division de la consommation intérieure brute d'énergie par le PIB. Comme la consommation intérieure brute est mesurée en kilogrammes d'équivalent pétrole (kgep) et le PIB en milliers d'euros, ce taux est mesuré en kgep par millier d'euros.

Cet indicateur pose un problème de comparabilité entre pays, la France utilisant plutôt l'intensité énergétique « finale » quand l'Union européenne met en avant la notion d'intensité énergétique « primaire ». L'interprétation des résultats doit donc être effectuée avec prudence.

Aucun objectif chiffré n'existe par ailleurs en la matière, même si l'UE s'est fixé un objectif global d'économie d'énergie de 20 % d'ici 2020. Il pourrait donc être intéressant de suivre l'évolution de la consommation énergétique en termes absolus, la consommation d'énergies renouvelables figurant parmi les autres indicateurs structurels.

2.3. Volume du transport de fret par rapport au PIB

Cet indicateur est défini comme le ratio entre les tonnes-kilomètres (représentant le déplacement d'une tonne sur une distance d'un kilomètre) réalisées sur les modes intérieurs de transports et le PIB (produit intérieur brut aux prix de 1995). Il est indexé en % par rapport à la situation de l'année 1995.

L'indicateur comprend les transports par route, rail et voies navigables intérieures. En ce qui concerne le rail et les voies navigables intérieures, les données se fondent sur les déplacements sur le territoire national, indépendamment de la nationalité du véhicule ou navire. Les données sur le transport routier se fondent sur tous les déplacements de véhicules immatriculés dans le pays déclarant. Les données ne sont donc pas totalement homogènes.

Parmi les deux objectifs définis à Göteborg – découplage entre croissance économique et augmentation du volume de transport de fret, d'une part, approche modale visant à stabiliser la part du transport routier en pourcentage, d'autre part – le premier a été préféré pour figurer parmi les indicateurs de la liste restreinte. Les autres figurent dans la liste des indicateurs structurels étudiés dans le chapitre II.

B - ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE : TRÈS BONS RÉSULTATS

Avec un indice de 96 en 2006¹²⁹, la France est bien placée au sein de l'Union au regard de ses engagements quant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'objectif qui lui a été fixé, dans le cadre de l'accord communautaire de répartition de la charge de 1998, consiste en effet à stabiliser ses émissions de gaz à effet de serre au niveau de 1990, c'est-à-dire à l'indice 100. Notre pays a donc dépassé en 2006 l'objectif fixé pour la période 2008-2012.

Il s'agit d'un résultat meilleur que celui de l'UE à 15, dont l'indice s'établit à 97,3 la même année, à comparer avec l'objectif de réduction de 8 % de ses émissions d'ici à 2008-2012, c'est-à-dire l'indice 92. L'UE à 15 n'a donc à cette date guère progressé sur le chemin de la réduction fixée à Kyoto.

Parmi les pays de l'UE-15, trois seulement obtiennent en ce domaine des résultats meilleurs que leur objectif : il s'agit de la Suède, dont l'indice pour 2006 est de 91,1 pour un objectif de 104, de la Grèce, dont l'indice pour 2006 est de 124,4 alors que son objectif est de 125, ainsi que du Royaume-Uni, dont l'indice pour 2006 est de 84 pour un objectif de 87,5. Trois autres pays de l'UE à 15 semblent aussi en bonne voie pour cet indicateur : il s'agit de la Belgique dont l'indice est de 94 en 2006 pour un objectif de 92,5, de l'Allemagne, dont l'indice est de 81,5 en 2006 pour un objectif de 79 et des Pays-Bas dont l'indice est de 97,4 pour un objectif de 94.

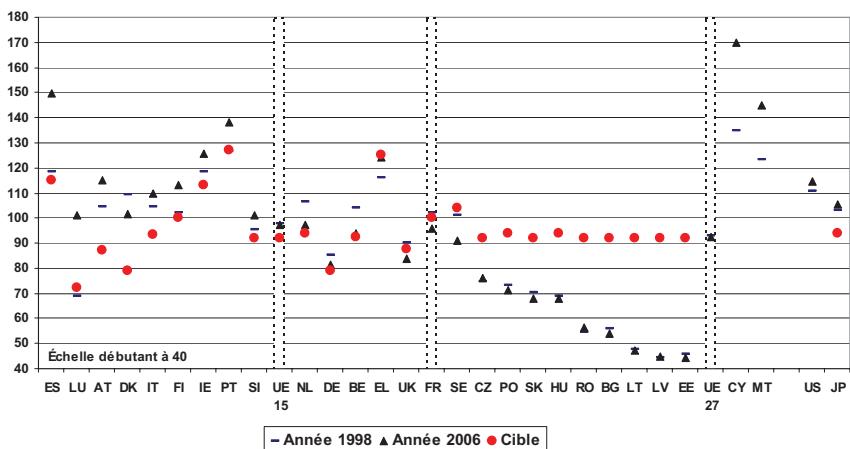
Les huit autres États membres de l'UE-15 sont, à des degrés divers, éloignés de leur objectif. Certains comme l'Espagne, le Luxembourg, la Finlande ou le Portugal, proches de leur objectif en 1998, s'en sont éloignés. D'autres comme l'Autriche, l'Italie ou l'Irlande, déjà loin de leur objectif en 1998, se sont également un peu plus éloignés. Enfin le Danemark n'a pas atteint son objectif mais s'en est rapproché entre 1998 et 2006.

Les pays ayant rejoints l'Union récemment sont dans une position particulière. À l'exception de la Slovénie, leur objectif est bien supérieur à leur indice actuel qui est globalement resté stable entre 1998 et 2006. Le choix des périodes de référence est pour beaucoup dans ces résultats et ne permet pas d'effectuer des comparaisons très fondées à ce stade avec ces États membres.

¹²⁹ En 2007, l'indice récemment publié serait pour la France de 94,4, soit encore une baisse de 2% environ par rapport à 2006, ce qui confirme la bonne trajectoire de notre pays.

À noter que les États-Unis continuent à augmenter régulièrement leur taux d'émission de gaz à effet de serre par rapport à 1990, alors que le Japon les a presque stabilisées, mais n'atteint pas son objectif de baisse de 8 %.

Graphique 30 : Indice du total des émissions de gaz à effet de serre en 1998 et en 2006 comparé aux objectifs de Kyoto par écart décroissant entre la valeur 2006 et l'objectif

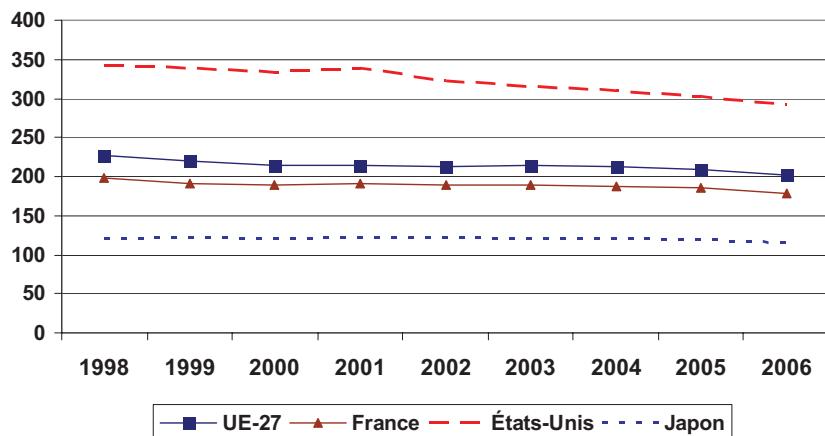


Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

C - INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCONOMIE : BIEN, POURSUIVRE LES EFFORTS

En 2006, l'intensité énergétique de la France s'établit à 179 kilos équivalent pétrole (kgep) par milliers d'euros. Ce taux est largement inférieur à celui de l'Union européenne, égal à 202 kgep/1000 euros. En d'autres termes, la France consomme en 2006 moins d'énergie pour produire 1000 euros de PIB que la moyenne des États membres de l'Union. Par comparaison, le Japon est dans une bien meilleure situation que l'Union européenne et continue à s'améliorer lentement tandis que les États-Unis sont dans une situation nettement plus défavorable, même s'ils commencent à réduire leur taux de consommation énergétique depuis 2002, alors qu'ils n'ont pas ratifié le Protocole de Kyoto et n'ont donc pas d'obligation de réduction de gaz à effet de serre.

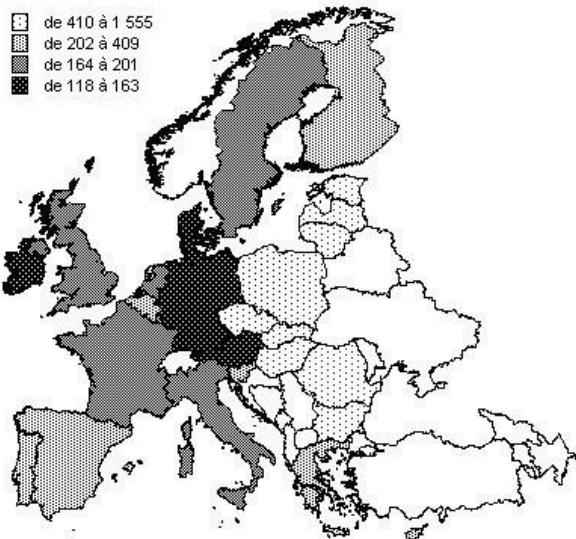
Graphique 31 : Intensité énergétique de l'économie pour la France, l'Union européenne, les États-Unis et le Japon



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

L'intensité énergétique de l'économie des 27 pays de l'Union européenne varie de façon importante. Les pays ayant rejoint récemment l'Union ont des économies intensives en énergie. C'est particulièrement le cas de la Bulgarie et de la Roumanie. L'Allemagne, l'Autriche, l'Irlande et le Danemark constituent le groupe de pays le plus avancé sur cet indicateur.

Carte 15 : Intensité énergétique de l'économie en 2006

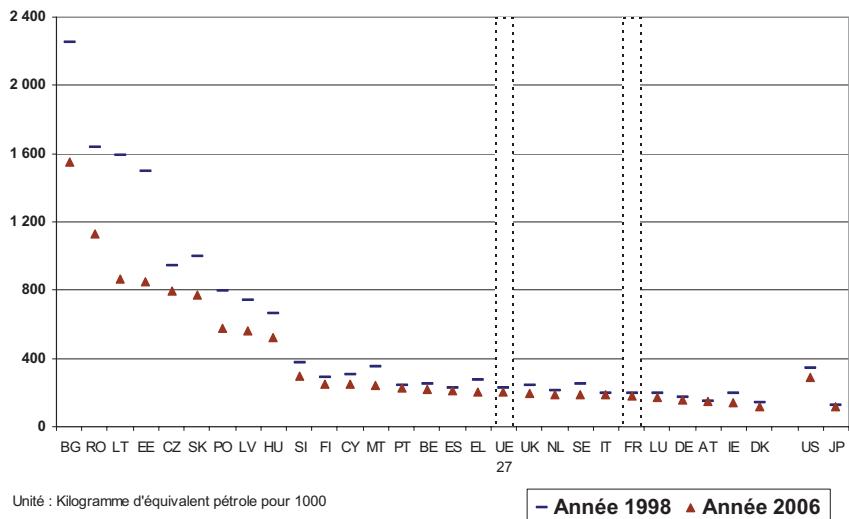


Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

Entre 1998 et 2006, la France a connu une réduction de son intensité énergétique légèrement plus faible (- 9,4 %) que celle de l'UE à 27 (- 11,1 %).

Sur cette période, à l'exception de l'Autriche qui a stagné, l'intensité énergétique de l'ensemble des pays de l'Union européenne a eu tendance à baisser. Certes les nouveaux pays membres de l'Union européenne, qui ont encore les taux les plus élevés, les ont réduits de façon importante. C'est particulièrement le cas de l'Estonie (- 43 %) et de la Lituanie (- 46 %). Mais des pays comme l'Irlande (- 29 %), la Grèce (- 25 %) et la Suède (- 24 %) ont également connu des réductions sensibles.

Graphique 32 : Évolution de l'intensité énergétique de l'économie en 1998 et 2006 par pays classés en valeur 2006 décroissante



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

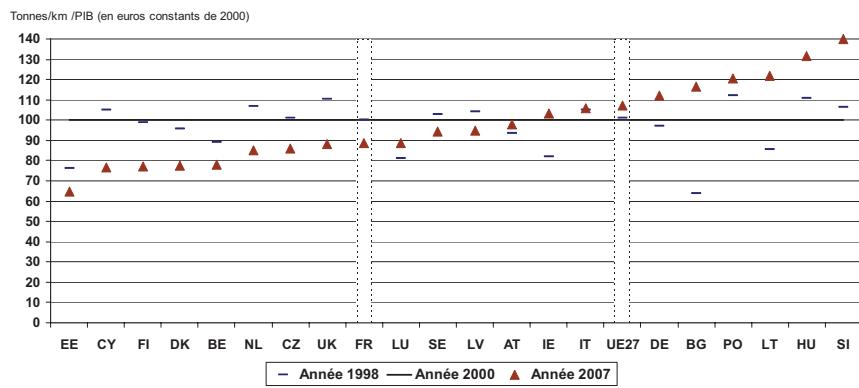
D - VOLUME DE TRANSPORT DE FRET PAR RAPPORT AU PIB : BON DÉCROCHAGE

L'indice de volume du transport intérieur de fret par rapport au PIB étant indexé sur l'année 2000, il n'est pas possible de comparer entre les pays la valeur de leurs indicateurs pour une année donnée. Par contre, il est possible de voir si certains pays ont amélioré leur situation en diminuant la valeur de leur indice ou ont détérioré leur situation en augmentant la valeur de leur indice.

En 2007, avec un indice de volume du transport intérieur de fret rapporté au PIB de 88,4 (indice 100 en 2000), la France a connu pour cet indicateur une évolution plus favorable que celle de l'Union européenne qui affiche un indice égal à 107,1.

Entre 1998 et 2007, certains des pays de l'Union européenne comme la Grèce et Malte ne peuvent être analysés, faute de données. De plus, les séries de données relatives à l'Espagne, au Portugal, à la Roumanie et à la Slovaquie ont connu des ruptures rendant difficile l'interprétation des évolutions sur les dix dernières années. Les résultats sont très contrastés. Beaucoup de pays comme l'Estonie, Chypre, la Finlande, le Danemark et surtout les Pays-Bas, la Belgique et le Royaume-Uni ont amélioré leur situation davantage que la France. D'autres comme la Bulgarie, la Lituanie, la Slovénie et surtout l'Allemagne et la Pologne l'ont détériorée par rapport à l'année 2000.

Graphique 33 : Indice de volume du transport intérieur de fret par rapport au PIB en 2007 (indice 100 en 2000) par pays classés en valeur 2007 croissante



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

Même si cet indice est très global et relatif à la situation de chaque pays en 2000, il donne une bonne image du poids des transports de fret dans l'économie européenne et peut inciter à poursuivre les efforts de localisation des productions, y compris des sous-traitants, afin de minimiser les distances parcourues par les marchandises. Il doit bien sûr être éclairé par la part de la route, figurant au nombre des indicateurs complémentaires étudiés dans le chapitre II.

E - RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

1. Les observations des autorités européennes

Dans le cadre de la révision de la stratégie de Göteborg pour le développement durable en 2006, l'accent a été mis sur sept défis clés, dont les quatre premiers portent sur l'environnement : le changement climatique et l'énergie propre ; le transport durable ; la consommation et la production durables ; la conservation et la gestion des ressources naturelles ; la santé publique ; la pauvreté dans le monde et les défis en matière de développement durable.

Cette stratégie renouvelée souligne également que : « *Göteborg et Lisbonne constituent deux stratégies complémentaires et cohérentes, œuvrant pour les mêmes principes à long terme du développement durable, Göteborg formant le cadre général et Lisbonne restant centrée sur le moteur d'une économie plus dynamique* ».

Le Rapport d'étape de la Mission : *Une stratégie européenne pour la mondialisation*, présidé par M. Laurent Cohen-Tanugi, notait que, alors que le taux d'émission des gaz à effet de serre est l'un des objectifs chiffrés fixés par le Conseil européen et que trois des quatorze indicateurs de la liste restreinte ont une dimension environnementale, seule la Ligne directrice intégrée n° 11 porte spécifiquement sur l'environnement, en appelant à « *encourager l'utilisation durable des ressources et à renforcer les synergies entre protection de l'environnement et croissance* ».

Le Sommet de printemps 2007 a visé à mieux articuler la stratégie de Lisbonne et la stratégie de développement durable, en mettant l'accent sur la nouvelle économie énergétique. Lors du Conseil européen du 9 mars 2007, les chefs d'État et de gouvernement ont, en effet, convenu d'un « *Paquet Énergie-Climat* » instaurant une nouvelle politique intégrée en matière de changement climatique et d'énergie. Ces objectifs comprennent :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'UE de 20 % d'ici à 2020 et de 30 %, si un accord international est conclu¹³⁰ ;
- l'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici à 2020 ;
- l'augmentation de la part des énergies renouvelables à 20 % d'ici à 2020 ;
- l'augmentation de la part de biocarburants à 10 % dans les transports d'ici à 2020¹³¹.

La Commission européenne a présenté en janvier 2008 le « *Paquet Énergie-Climat* » destiné à assurer le respect de ces engagements. Ce paquet législatif comprend cinq éléments principaux :

- une proposition de directive¹³² sur le système communautaire d'échange de quotas d'émissions (SCEQE) : il serait étendu aux six gaz à effet de serre (GES) couverts par le Protocole de Kyoto et à d'autres activités, telle que la production d'aluminium ; le mécanisme d'allocation des quotas reposera sur un système d'enchères, et non plus gratuit ; la surveillance, la déclaration, la vérification, et l'accréditation seraient harmonisées et les liens avec les pays tiers approfondis ;

¹³⁰ Si les autres pays industrialisés s'engagent à faire de même et si les pays en développement plus avancé sur le plan économique y apportent une contribution adaptée à leurs responsabilités et à leurs capacités respectives.

¹³¹ *Guide de la stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable : un avenir durable entre nos mains*, Commission européenne (novembre 2007).

¹³² Proposition de directive de la Commission européenne, COM(2008) 16 final, 23 janvier 2008.

- une proposition de directive¹³³ établissant un plafond différencié d'émissions de GES pour chacun des 27 États membres, allant de - 20 % à + 20 % (- 14 % pour la France) dans les secteurs des transports, du bâtiment, des services, de l'agriculture et des déchets et aboutissant à une réduction globale de - 10 % à l'horizon 2020 par rapport à 2005 ;
- une proposition de directive¹³⁴ relative à la promotion des énergies renouvelables, prévoyant des objectifs nationaux obligatoires pour la production d'électricité, le chauffage/refroidissement et les transports. La répartition des efforts étant fondée sur le PIB par habitant, la France devrait ainsi porter de 10,3 % à 23 % la part du renouvelable dans sa consommation d'énergie finale ;
- une proposition de directive¹³⁵ instaurant un cadre juridique garantissant une pratique sûre et écologique du piégeage et du stockage géologique du carbone ;
- une révision de l'encadrement communautaire des aides d'État pour la protection de l'environnement : compensation encadrée des coûts supplémentaires liés à la protection de l'environnement et soutien des activités de production d'énergies renouvelables, d'économies d'énergie, de cogénération et de capture et stockage du carbone (CSC), l'étendue et le niveau des aides étant revus¹³⁶.

Le Conseil européen de décembre 2008 est parvenu à un accord sur ce Paquet énergie-climat. Les travaux conduits avec le Parlement européen ont permis de dégager un accord de principe sur la plus grande partie des quatre propositions législatives du paquet énergie-climat et ont noté l'accord complet intervenu sur les propositions relatives au « CO₂-véhicules légers », à la « Qualité des carburants » et aux « Sources d'énergie renouvelables ».

¹³³ Proposition de directive de la Commission européenne, COM(2008) 17 final, 23 janvier 2008.

¹³⁴ Proposition de directive de la Commission européenne, COM(2008) 19 final, 23 janvier 2008.

¹³⁵ Proposition de directive de la Commission européenne, COM(2008) 18 final, 23 janvier 2008.

¹³⁶ Cette présentation synthétique du paquet énergie et climat s'appuie sur le rapport *Le paquet énergie-climat : une ambition planétaire*, rapport d'information présenté par MM. Bernard Defresselles et Jérôme Lambert, députés, au nom de la Commission des Affaires européennes de l'Assemblée nationale n°1260 (novembre 2008) ; sur la notice *L'Europe face au défi du changement climatique*, de M. Yves Petit, in *L'Union européenne, édition traité de Lisbonne*, sous la direction de Jacques Ziller, collection « Les Notices » de La documentation Française (2008), ainsi que de la note d'analyse *Présentation des propositions relatives à l'énergie adoptées par la Commission européenne et en cours de discussion*, rédigée par Mme Cécile Kérébel, pour l'Institut français des relations internationales (IFRI), mars 2008.

Le Conseil européen a confirmé l'engagement pris par l'Union de porter de 20 à 30 % la réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2020, dans le cadre d'un accord mondial lors de la Conférence de Copenhague sur le changement climatique pour l'après-2012, si les autres pays développés s'engagent à atteindre des réductions d'émissions comparables et si les pays en développement plus avancés sur le plan économique y apportent leur contribution. En outre, plusieurs dispositions du Plan de relance approuvé par le Conseil européen de décembre 2008 portent sur l'environnement : une augmentation du financement par la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) des investissements concernant le changement climatique, la sécurité énergétique et les infrastructures, ainsi que des mesures (relevant surtout des États membres) visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et à encourager le développement de « produits verts »¹³⁷.

2. Les préconisations du Conseil économique, social et environnemental

Notre assemblée a participé activement, par des contributions régulières, à la définition d'une politique d'environnement ambitieuse, contribuant notamment au projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Le Conseil économique, social et environnemental soutient ainsi pleinement l'objectif européen consistant à réduire d'au moins 20 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2020 par rapport à 1990, avec un quota global européen minimum d'énergies renouvelables porté à 20 %. La répartition de cette « contrainte » entre les États membres doit tenir compte de la part importante du nucléaire, non émetteur de CO₂, dans la consommation française d'énergie. Il convient également de souligner l'objectif d'amélioration de 20 % de l'efficacité énergétique en Europe. Dans cette perspective, il est essentiel que soit réformé le marché des quotas d'émissions de CO₂, à l'issue de la période 2008-2012, afin que le cours de la tonne de carbone constitue bien une incitation à investir dans des modes de production plus respectueux de l'environnement. Il faut pour cela accroître les ressources dédiées à la recherche et au développement pour parvenir à des solutions nouvelles et viables économiquement¹³⁸.

L'Union se doit cependant d'aborder la question des effets à court terme de sa politique volontariste sur la compétitivité, en étudiant la possibilité, les modalités et les conséquences de la création d'une taxe sur les importations en provenance des pays non coopératifs, incitant par là même ceux-ci à s'impliquer davantage. Son produit pourrait constituer une ressource propre du budget européen destinée à soutenir les projets industriels et de recherche en matière

¹³⁷ Communication de la Commission *Un plan européen de relance économique*, COM(2008) 800 final, 26 novembre 2008, pp. 15 à 17.

¹³⁸ Programme national de réforme 2008-2010, p. 7.

d'économies d'énergies et d'énergies moins ou non émettrices de CO₂. La situation spécifique des pays émergents devrait être prise en considération au travers d'accords de coopération incluant des transferts contrôlés de technologie¹³⁹.

Le projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du « *Grenelle de l'environnement* » qui a été soumis au CESE de France fait pour sa part de la lutte contre le changement climatique son premier axe stratégique. Il fixe deux objectifs principaux à notre pays : diviser par quatre nos émissions entre 1990 et 2050, et faire de notre économie la plus efficiente en carbone de l'UE, confirmant ainsi nos engagements européens. Pour répondre à l'engagement d'une baisse d'une telle ampleur, aucune part de la société ne saurait s'exonérer d'une participation à cet effort. Les mécanismes de flexibilité du protocole de Kyoto et du système européen d'échange de quotas de CO₂ pourraient être mobilisés par la puissance publique pour accroître les moyens financiers dédiés à la politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs non couverts par les quotas de CO₂. Le CESE de France souligne l'intérêt qu'il y a à envoyer un signal prix pour le carbone. La création d'une contribution climat-énergie devrait en outre être étudiée.

La mise en place d'un mécanisme d'ajustement aux frontières « *pour les importations en provenance de pays qui refuseraient de contribuer à raison de leurs responsabilités et capacités respectives à l'effort mondial de réductions des gaz à effet de serre après 2010* » est par ailleurs intéressante, mais requiert que plusieurs conditions soient réunies, et donc demandera du temps¹⁴⁰.

Faire du bâtiment et de la réorientation de l'urbanisme le premier axe de l'effort pour atteindre l'objectif (jusqu'à 30 % de réduction des émissions de GES) à l'échéance fixée, suppose plusieurs conditions préalables, en particulier des efforts considérables de recrutement, de formation, de qualification du personnel et des entreprises, d'adaptation de la production et de la distribution à ces nouvelles exigences, mais aussi de mobilisation de moyens financiers d'envergure. La modernisation de l'urbanisme nécessitera une meilleure articulation de l'action des différentes collectivités, le défi majeur en ce domaine étant celui de la cohérence. Notre assemblée rappelle à cet égard son souhait d'une clarification institutionnelle¹⁴¹.

Le CESE français rappelle par ailleurs les propositions qu'il a formulées dans le cadre de sa réflexion sur la politique de la ville quant au développement urbain face aux défis de l'environnement. Il s'agit pour notre assemblée : d'établir un diagnostic thermique et un bilan carbone pour tout bâtiment à usage collectif et de mettre en place des incitations financières pour le généraliser aux particuliers (logement individuel) ; d'inciter le secteur public en général et

¹³⁹ Avis *Projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement*, p. 8.

¹⁴⁰ Avis *Projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement*, pp. 25 à 26.

¹⁴¹ *Ibid.*, pp. 26 à 33.

l'ANRU en particulier à être exemplaires dans les programmes de constructions nouvelles ; d'initier une politique volontariste pour améliorer l'habitat existant ; d'utiliser les leviers budgétaires et fiscaux en faveur de la lutte contre les gaz à effet de serre ; de mettre en place des outils de financement nouveaux ; de répondre à la demande et de maîtriser la consommation de foncier¹⁴².

En matière de transports, pour combiner efficacement progrès technologiques et changement de comportements des acteurs, il convient de veiller à éviter les distorsions de concurrence.

Concernant les transports durables de marchandises, si le produit de la taxe kilométrique sur les poids lourds doit être affecté en priorité aux infrastructures des modes alternatifs, le transport routier doit continuer à disposer d'infrastructures adaptées à ses besoins. Il conviendra par ailleurs que des mesures opérationnelles (optimisation des tournées, amélioration du taux de remplissage, réduction des kilomètres à vide, réduction des emballages, rationalisation du remplissage des véhicules, etc.) viennent compléter les effets de la taxe et qu'il soit tenu compte des progrès possibles en matière de consommation des véhicules neufs. Quant au ferroviaire, si des capacités seront libérées par la création de lignes à grande vitesse (LGV), notre assemblée appellera à une meilleure prise en compte des besoins du fret par rapport à ceux des voyageurs, qui suppose plus de sillons et des sillons plus solides pour le fret. Quant aux autoroutes de la mer, aux ports et au transport fluvial, les projets mentionnés dans le cadre du projet de loi sur le Grenelle de l'environnement, nécessaires, doivent être réalisés rapidement, en veillant à ce que leur réalisation permette de faciliter les échanges avec l'ensemble de l'Europe.

Concernant les transports durables de voyageurs, l'organisation d'un système intégré et multimodal, la priorité donnée au ferroviaire, la poursuite du maillage par les lignes LGV sont des objectifs que le CESE français partage, mais qu'il souhaiterait voir inscrits dans une politique ambitieuse d'aménagement du territoire où la prospective permettra de coordonner en les développant les infrastructures routières, ferroviaires et aériennes. Des actions volontaristes de l'État seront nécessaires pour augmenter les offres de transports, les répartir sur le territoire, les coordonner et renforcer la péréquation tarifaire.

Concernant les transports urbains, le CESE de France insiste sur la nécessité de développer une logique systémique combinant progrès techniques et organisationnels. Il souligne le lien entre urbanisme et transport et l'importance d'encourager les initiatives visant à optimiser les déplacements urbains¹⁴³. Il souligne la nécessité de penser autrement la ville pour pouvoir réaménager les flux et les modes de transports et note l'émergence de la notion de mobilité durable au niveau de l'Union européenne pour mieux prendre en compte la

¹⁴² Avis *Réunifier et réconcilier la ville – Constat et propositions*, pp. 63 et 64.

¹⁴³ Avis *Projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement*, pp. 34 à 42.

complexité des problèmes de circulation, de transports et de gestion des déplacements dans les territoires¹⁴⁴.

3. Les options du PNR français 2008-2010

Le Programme national de réforme français 2008-2010 comprend, dans son premier axe sur « *la croissance durable, l'innovation et le développement des entreprises* », un volet consacré à la promotion du développement durable¹⁴⁵, qui aborde les quatre objectifs principaux du programme défini par le Grenelle de l'environnement.

Quant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le PNR rappelle que la France s'est engagée à réduire de 20 % par rapport à 1990 ses émissions de GES d'ici 2020, à accroître son efficacité énergétique et à porter la part des énergies renouvelables dans sa consommation énergétique à 20 %.

En matière d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, il note que :

- pour le bâti neuf, le gouvernement a créé des labels et prévu la réalisation d'études énergétiques pour les bâtiments neufs de grande taille ; le projet de loi de finances pour 2009 prévoit des avantages supplémentaires pour l'aide à l'accession à la propriété et le prêt à taux zéro ; le Grenelle prévoit d'améliorer la vérification de l'application de la réglementation thermique, de généraliser d'ici 2012 les « bâtiments basse consommation » et ceux « à énergie positive » d'ici 2020 ;
- pour le bâti existant, la France vise à réduire de 38 % d'ici 2020 la consommation énergétique : l'État devra réduire la consommation d'énergie de ses bâtiments de 40 % et les GES de 50 % ; l'ensemble du parc social sera rénové pour ramener la consommation moyenne à moins de 150 kWh par mètre carré et par an ; des incitations financières sont prévues par le projet de loi de finances pour 2009 pour le reste du parc résidentiel existant pour encourager la réalisation des travaux.

Le PNR présente aussi des mesures visant à favoriser le développement durable des territoires, une méthodologie ayant été proposée aux régions pour mettre en place une stratégie régionale d'innovation prenant en compte les impératifs de développement durable en matière de transports, les collectivités territoriales devant établir des plans climat énergie territoriaux. La mise en place d'une politique d'anticipation et d'accompagnement des mutations est prévue, avec la création d'un « Fonds national de revitalisation des territoires ». Il est rappelé que le cadre de référence stratégique national (CRSN), élaboré avec le

¹⁴⁴ Avis *Sécurité routière et circulation : la responsabilité des différents acteurs*, rapporté par M. Philippe Da Costa (juin 2007), pp. 8 et 9.

¹⁴⁵ Axe 5 « Promouvoir le développement durable », in Programme national de réforme 2008-2010, pp. 29 à 33.

concours des autorités locales, a été adopté par le gouvernement en 2006 et par la Commission en juin 2007 pour mettre en œuvre au niveau territorial les orientations stratégiques communautaires, en cohérence avec les priorités nationales et locales.

*
* * *

Si la situation de la France vis à vis des indicateurs de la liste restreinte en matière d'environnement est bonne et continue à s'améliorer, il est important de noter que les efforts se poursuivent au plan national pour répondre aux défis mondiaux et aux orientations européennes, notamment sur l'énergie et la lutte contre le changement climatique. L'examen approfondi des indicateurs structurels sur le volet environnemental de la stratégie de Lisbonne effectué au Chapitre II permet de compléter utilement ce panorama.

CHAPITRE II

APPROFONDISSEMENT DES DOMAINES DE L'EMPLOI ET DE L'ENVIRONNEMENT

Pour sa troisième édition relative à la situation de la France au regard de la stratégie de Lisbonne, le Conseil économique, social et environnemental a choisi d'approfondir les domaines de l'emploi et de l'environnement, qui lui paraissaient particulièrement intéressants et importants. L'actualité lui donne plus que raison *a posteriori*.

Si de tout temps l'emploi est au cœur des préoccupations des politiques publiques, nul doute que les difficultés actuelles, encore mal mesurées, voire invisibles sur les indicateurs de l'année 2007, seuls disponibles à ce stade, vont faire ressortir encore davantage en 2009 les besoins de mobilisation pour enrayer à la fois la hausse du chômage et la récession économique. Les indicateurs détaillés sur la situation de l'emploi seront donc particulièrement sensibles en France et en Europe pour piloter les plans qui ont été ou vont être décidés en ce domaine.

Parallèlement, le volet environnemental du développement durable recherché au plan mondial doit faire l'objet d'un suivi très attentif dans toutes ses dimensions. Il est essentiel à cet égard d'avoir une vision très large des éléments structurels de cette dimension, désormais complètement intégrée aux lignes politiques à court et à long terme, tant au niveau national qu'européen. Les indicateurs complémentaires examinés dans ce chapitre ne couvrent pas tous les aspects de cette problématique, mais les plus significatifs y sont illustrés et ils permettent de garder en mémoire les sujets sur lesquels agir en priorité.

À cet effet, la présente communication examine les indicateurs structurels rattachés à ces deux champs¹⁴⁶, en se limitant à la liste des 42 indicateurs suivis depuis les Conseils européens de Barcelone et de Bruxelles, en 2002 et 2003, par souci de continuité.

Même si ces indicateurs détaillés ne sont pas toujours renseignés sur une période suffisante dans le temps pour en tirer des enseignements précis sur l'évolution de la situation de notre pays, ils fournissent à tout le moins une image relative de celle-ci par rapport aux autres États membres de l'Union.

¹⁴⁶ Les tableaux complets figurent en annexe 7.

I - LE SUIVI DES INDICATEURS STRUCTURELS SUR L'EMPLOI

A - RAPPEL DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET DES INDICATEURS DÉTAILLÉS

L'emploi est un objectif majeur de la stratégie de Lisbonne et, plus largement, des politiques nationales et européennes qui visent à développer la croissance et l'emploi. Il intéresse à l'échelle européenne une population nombreuse et postule l'égalité d'accès à l'emploi entre hommes et femmes.

Rappelons à titre de comparaison qu'en 2006 la population active de l'UE-27 comprend 233,5 millions de personnes, dont 44,8 % de femmes. Le taux d'emploi atteint en moyenne 64,5 % dans l'Union pour l'ensemble des personnes de 15 à 64 ans et 57,2 % pour les femmes de la même classe d'âge¹⁴⁷.

Ainsi qu'il a été indiqué dans le chapitre I, deux indicateurs figurent à ce titre dans la liste restreinte, que cette communication a déjà détaillés en distinguant les résultats pour les hommes et pour les femmes, d'une part, pour la tranche d'âge 55-59 ans et 60-64 ans, de l'autre. Il s'agit du taux d'emploi total des 15-64 ans et du taux d'emploi des seniors.

Les indicateurs structurels complémentaires sont au nombre de cinq :

- l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes ;
- le taux de prélèvement sur les bas salaires ;
- la participation à la formation permanente ;
- les accidents du travail ;
- le taux de chômage.

Ils seront autant que possible détaillés pour les hommes et pour les femmes.

B - ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES : MIEUX QUE LA MOYENNE EUROPÉENNE

L'écart de rémunération (non ajusté) entre les hommes et les femmes est la différence entre la rémunération horaire brute moyenne des hommes salariés et celle des femmes salariées, exprimée en pourcentage de la rémunération horaire brute moyenne des hommes salariés. La population prise en compte comprend tous les salariés des entreprises de 10 salariés et plus, non compris les salariés de l'administration publique ni les salariés agricoles¹⁴⁸.

En 2007, la France avec un écart de 15,8 % se situe en-dessous de la moyenne européenne égale à 17,4 %. Elle bénéficie donc d'une situation meilleure que bon nombre d'États membres.

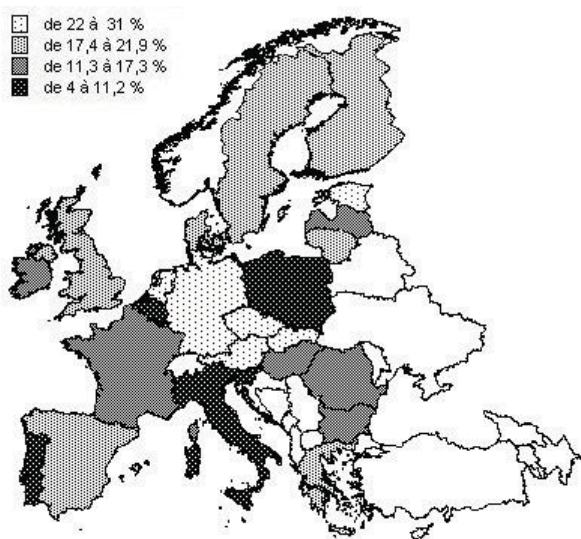
¹⁴⁷ *La France dans l'Union européenne*, INSEE, 2008.

¹⁴⁸ Agrégat C à O (sans L) de la NACE Rev. 1.1. Selon M. Olivier Marchand lors de son audition, les entreprises agricoles ne sont pas non plus prises en compte.

Parmi les 27 pays de l'Union européenne, de grandes disparités existent. L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes est, étonnamment, le plus faible dans des pays comme l'Italie, Malte, la Pologne, la Slovénie, le Portugal, la Belgique et le Luxembourg. Cet écart est le plus élevé et supérieur à 23 % dans des pays comme l'Estonie, l'Autriche, la République Tchèque, les Pays-Bas, la Slovaquie, Chypre et l'Allemagne.

La France fait partie du deuxième groupe de pays avec l'Irlande, la Hongrie, la Lettonie, la Roumanie et la Bulgarie. Le Royaume-Uni, l'Espagne, la Suède, la Finlande, la Lituanie et la Grèce constituent le troisième groupe, moins bien placé que la moyenne européenne.

Carte 16 : Écart de rémunération en % (non ajusté) entre les hommes et les femmes en 2007

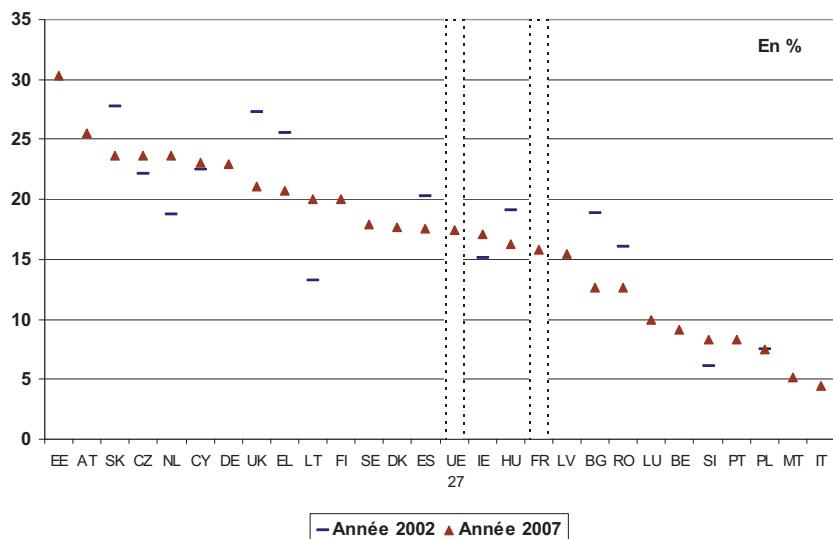


Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

Il est difficile d'analyser l'évolution dans le temps de cet indicateur, car les données ne sont disponibles que pour les années 2002, 2006 et 2007, et seulement pour 14 pays en 2002. Parmi ces pays, l'écart de rémunération s'est réduit notamment pour l'Espagne, le Royaume-Uni, la Grèce et la Slovaquie, qui étaient en position médiocre, mais s'est approfondi notamment pour la République tchèque, les Pays-Bas et la Lituanie.

Les données de l'année 2002 ne sont malheureusement pas disponibles pour la France et pour l'UE-27. Du fait de l'harmonisation encore relativement récente de la source utilisée, cet indicateur ne donnera des résultats vraiment probants pour des comparaisons en évolution que dans quelques années. Le graphique montre toutefois une tendance en moyenne plutôt positive, qui se vérifie entre 2006 et 2007 au plan européen.

Graphique 34 : Évolution de l'écart (non ajusté) de rémunération entre les hommes et les femmes entre 2002 et 2007



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

L'objectif de convergence et d'égalité entre les hommes et les femmes en matière d'emploi ne se résume pas à ce seul indicateur « brut », mais doit également tenir compte des écarts de qualifications et de durée du travail.

L'étude *Femmes et hommes : regards sur la parité*¹⁴⁹ note ainsi que si, en 2006, parmi les actifs occupés de l'UE à 25, 19 % travaillaient à temps partiel, « la part de l'emploi à temps partiel était quatre fois plus importante chez les femmes que chez les hommes. Aux Pays-Bas, notamment, seule une femme qui travaillait sur quatre le faisait à temps complet, et, en 2006, dans tous les États membres de l'UE-25, l'emploi à temps partiel était plus développé pour les femmes que pour les hommes ».

¹⁴⁹ *Femmes et hommes : regards sur la parité*, INSEE, collection « INSEE Références » (édition 2008).

La même étude soulignait que, dans l'UE-25, les salariés occupaient en moyenne annuelle en 2006 des emplois à durée déterminée¹⁵⁰ dans 15,5 % des cas pour les femmes, contre 14,4 % des cas pour les hommes, et que, cette année là, dans 18 États membres sur 25, dont la France, les femmes occupaient plus fréquemment un emploi temporaire que les hommes. Cette « *sur-précarité* » féminine par rapport aux hommes dans l'emploi était particulièrement marquée à Chypre, en Finlande, en Espagne et en Italie¹⁵¹.

Dans l'ensemble de l'UE-25, la participation à l'emploi et le temps travaillé par les femmes de 25 à 49 ans apparaissaient étroitement liés au nombre et à l'âge de leurs enfants, ce qui se vérifiait beaucoup moins pour les hommes : en 2005, le taux d'emploi des femmes européennes était ainsi dans l'UE 25 de 61,1 % quand elles avaient au moins un enfant de moins de 12 ans, contre 76 % quand elles n'en avaient pas (soit un écart de quinze points). Le taux d'emploi des hommes avec un enfant était au contraire supérieur de 6 points à celui des hommes sans enfant (91,5 % contre 85,6 %). L'impact de la présence d'enfant sur le taux d'emploi féminin était particulièrement fort en République tchèque, en Hongrie, en Estonie, en Slovaquie et en Allemagne (écart de taux d'emploi supérieur à vingt points). En France, il était la même année de dix points¹⁵².

Dans sa communication récente *1968-2008 : évolution et prospective de la situation des femmes dans la société française*, le Conseil économique, social et environnemental français rappelle que la Commission européenne a établi une feuille de route pour l'égalité entre les hommes et les femmes couvrant la période 2006-2010, et un pacte européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes a été approuvé par les États membres lors du Conseil européen des 23 et 24 mars 2006.

Ainsi, la Commission européenne continue sans relâche de « *combattre l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes* ». Elle souligne qu'un tel écart ne peut s'expliquer uniquement par des différences objectives dans la situation des hommes et des femmes, dans la mesure où ces dernières sont d'une façon générale plus qualifiées et atteignent un niveau d'études supérieur à celui des hommes dans tous les pays européens.

À cet égard, notre délégation aux droits des Femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes note l'intérêt des études dites de « valeur comparable » pour réduire les écarts salariaux, recommande le développement des analyses comparatives sur des emplois de « valeur égale » et invite les partenaires sociaux à prendre appui sur les accords existants, qui ont fait preuve

¹⁵⁰ Part des emplois temporaires parmi l'ensemble des salariés.

¹⁵¹ *Femmes et hommes : regards sur la parité*, INSEE, collection « INSEE Références » (édition 2008), p. 154.

¹⁵² *Femmes et hommes : regards sur la parité*, INSEE, collection « INSEE Références » (édition 2008), p. 185.

de volontarisme, en mettant en place des indicateurs précis et en établissant un plan d'action assorti d'objectifs chiffrés de réduction des écarts constatés¹⁵³.

C - TAUX DE PRÉLÈVEMENT SUR LES BAS SALAIRES : À LA MOYENNE

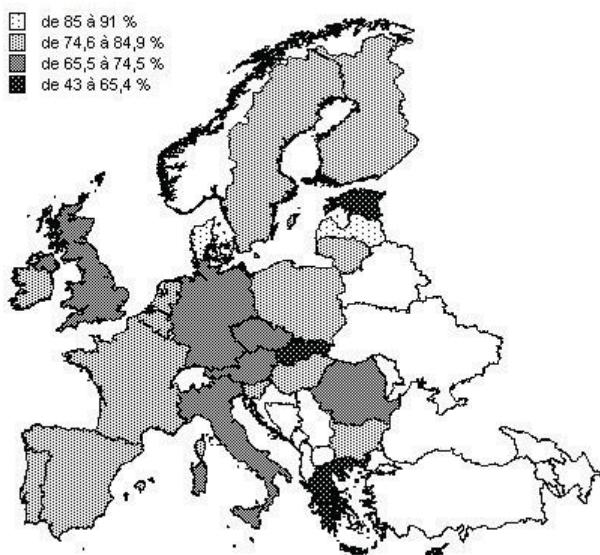
Le taux de prélèvement sur les bas salaires mesure le pourcentage du surplus de revenu brut (lors du passage d'une période de chômage vers un nouvel emploi) « absorbé » par les effets combinés de l'accroissement de l'imposition et des cotisations sociales et de la perte de certaines allocations. L'indicateur étudié ici correspond au « cas-type n° 1 », où une personne célibataire sans enfant passe du chômage à un emploi rémunéré à 67 % du salaire moyen. Il permet de mesurer le poids du « piège du chômage ».

En 2007 en France, 77 % du surplus de revenu brut obtenu dans un tel cas est absorbé par l'accroissement marginal des prélèvements. Le taux français est ainsi quasiment à la moyenne européenne égale à 74,6 %

Parmi les 27 pays de l'Union européenne, trois pays, le Danemark (90 %), le Luxembourg (88 %) et la Lettonie (87 %), ont des taux très élevés qui peuvent fortement dissuader les chômeurs de reprendre un emploi à bas salaire et constituent une véritable « trappe à chômage ». La France est dans le second groupe allant de la Finlande (75 %) à la Belgique (83 %). Il comprend notamment l'Espagne, la Suède et la Pologne. L'Allemagne, l'Italie, la Finlande, la Roumanie et le Royaume-Uni sont légèrement en-dessous de la moyenne. Les cinq pays ayant les taux les plus faibles sont l'Estonie, Malte, Chypre, la Grèce et la Slovaquie.

¹⁵³ Communication 1968-2008 : évolution et prospective de la situation des femmes dans la société française (janvier 2009), rapportée par Mme Pierrette Crosemarie, pp. 64, 149 et 150.

Carte 17 : Taux de prélèvement sur les bas salaires en % en 2007
(cas-type n°1 d'un célibataire sans enfant)



Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

Deux autres « cas-types » existent également pour cet indicateur. Ils visent à illustrer la problématique de la « trappe à bas salaires » par la mesure du taux de prélèvement lors du passage d'un emploi rémunéré de 33 % à 67 % du salaire moyen pour un célibataire sans enfant et un ménage avec deux enfants.

Lors de son audition, M. Olivier Marchand a souligné que les comparaisons entre pays pour cet indicateur étaient difficiles à interpréter du fait notamment de la représentativité très variable de ces « cas-types » d'un pays à l'autre. Dans certains cas, les taux peuvent être supérieurs à 100 % (effet totalement dissuasif) ou, à l'inverse, devenir négatifs (effet très incitatif à voir augmenter son salaire, mais signe d'une moindre redistribution vers les plus bas salaires ?).

L'ensemble des données sont fournies en annexe.

Pour la France, la création récente du Revenu de solidarité active (RSA) vise précisément à faire reculer cette « trappe à chômage » en permettant à un chômeur retrouvant un emploi de garder le bénéfice d'une partie des aides qui lui étaient attribuées pendant une phase de transition. Le plan de relance annoncé par le gouvernement prévoit la généralisation du RSA en juin 2009. L'année 2009 ne sera donc pas encore une année pleine pour sa mise en œuvre. Ses effets ne pourront être mesurés qu'à partir de l'année 2010.

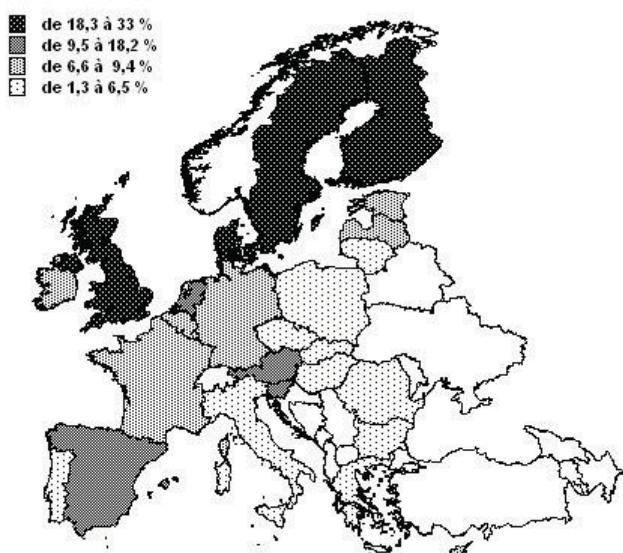
D - FORMATION PERMANENTE : LA FRANCE NETTEMENT EN-DESSOUS DE LA MOYENNE EUROPÉENNE

En 2007 en France, le pourcentage de la population de 25 à 64 ans ayant participé à une formation ou à un enseignement au cours des quatre semaines précédant l'enquête s'établit à 7,4 %. Ce taux de participation est nettement inférieur à la moyenne européenne égale à 9,5 %.

Les 27 pays de l'Union européenne peuvent être répartis en 4 groupes autour de la moyenne européenne. Le groupe de tête comprend la Suède, le Danemark, la Finlande et le Royaume-Uni, pays où le taux de participation à la formation permanente est au moins égal à 20 %. Suivent ensuite les Pays-Bas, la Slovénie, l'Autriche et l'Espagne, au-dessus de la moyenne de l'UE-27.

La France est dans le troisième groupe en compagnie de pays comme l'Allemagne, la Belgique ou encore l'Irlande. La Grèce (2,1 %), la Bulgarie (1,3 %) et la Roumanie (1,3 %) sont les pays où les taux sont les plus faibles.

Carte 18 : Formation permanente des personnes en 2007 (en %)



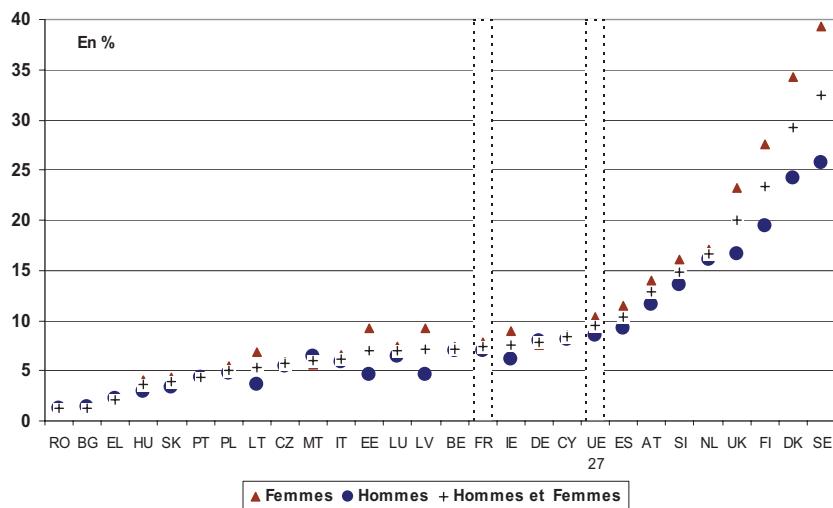
Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

Il n'est pas possible de présenter l'évolution du taux de participation à la formation permanente sur les dix dernières années pour la grande majorité des 27 pays de l'Union européenne. En effet, la plupart des séries statistiques sur cette période présentent des ruptures qui ne permettent pas une analyse solide. À titre d'exemple, seuls l'Allemagne et la Roumanie possèdent des séries complètes et sans rupture. Un changement de définition en 2006 rend également difficile la comparaison entre pays, malgré l'harmonisation des questions posées dans l'enquête. Tout au plus peut-on constater que les fluctuations de chaque

pays ne changent pas fondamentalement sa situation relative au sein de l'Union européenne.

En moyenne, au sein de l'Union européenne, le taux de participation des femmes (10,3 %) à la formation permanente est supérieur à celui des hommes (8,6 %). Cependant il convient de ne pas généraliser trop vite : pour 15 pays dont la France, l'écart entre les deux taux de participation est inférieur en valeur absolue à 1 %. En fait, le taux de participation des femmes à la formation permanente est notablement supérieur à celui des hommes dans les quatre pays ayant les taux globaux de formation et d'enseignement des adultes les plus élevés : la Suède, le Danemark, la Finlande et le Royaume-Uni.

Graphique 35 : Formation permanente des personnes en 2007 en %



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

Les taux de formation permanente sont extrêmement dispersés au sein de l'Union européenne. Or l'employabilité est désormais un objectif des politiques européennes de l'emploi et suppose un accès à la formation tout au long de la vie, outre la « flexisécurité », de même que le développement de l'économie de la connaissance exige une remise à jour régulière des compétences pour bon nombre de travailleurs. Notre pays doit prendre davantage conscience de ces enjeux et conduire une politique de formation permanente plus dynamique pour garder ses atouts, notamment la qualité de formation de ses salariés, mais aussi ses capacités entrepreneuriales, dans la compétition mondiale.

**E - ACCIDENTS GRAVES DU TRAVAIL : PROGRÈS MODESTES POUR LES HOMMES,
RECOL POUR LES FEMMES EN FRANCE**

L'indicateur relatif aux accidents graves du travail est un indice qui montre l'évolution de leur taux d'incidence depuis l'année 1998. L'indice de 1998 sert de base et est égal à 100 par définition. Le taux d'incidence est défini comme le nombre d'accidents du travail avec plus de 3 jours d'arrêt survenus durant l'année, divisé par le nombre de personnes ayant un emploi dans la population de référence, multiplié par 100 000. Un accident du travail est « *un événement de courte durée survenant au cours d'une activité professionnelle et occasionnant un préjudice physique ou psychologique* ». Sont inclus les accidents durant le travail de la victime hors de l'enceinte de son entreprise, même causés par des tiers, et les empoisonnements aigus. Sont exclus les accidents sur le chemin du travail, les cas d'origine uniquement médicale et les maladies professionnelles.

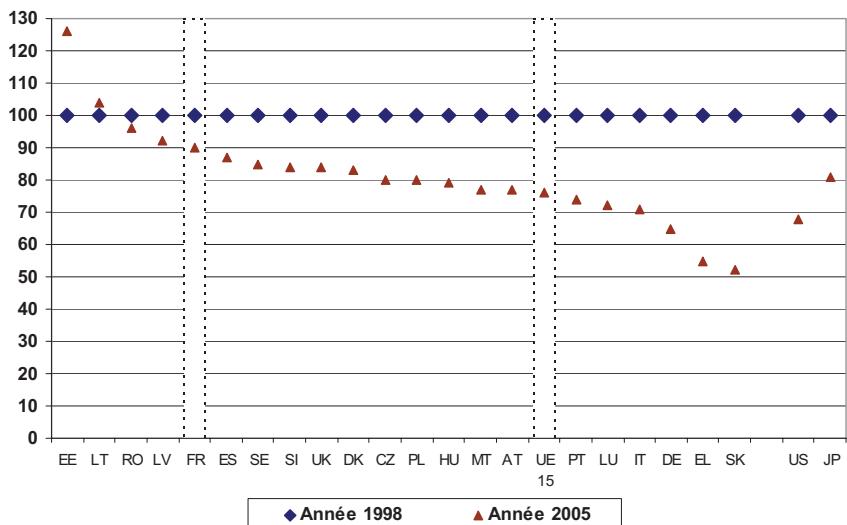
Cet indicateur, tel qu'il est construit, ne permet pas de savoir si les accidents graves du travail interviennent davantage dans tel ou tel pays. En effet, pour 1998, l'indice de tous les pays européens est identique et fixé à 100. Cet indicateur permet seulement de comparer pour chaque pays l'évolution dans le temps de la fréquence de ces accidents entre 1998 et 2005, dernière année disponible.

De plus, parmi les 27 pays de l'Union européenne, les séries présentent des ruptures dans six pays : Belgique, Bulgarie, Irlande, Pays-Bas, Finlande et Chypre. L'évolution au sein de l'UE-27 ne peut être analysée, car les années 1998 et 1999 ne sont pas disponibles. En 2000, l'indice était de 100 et en 2005 de 78.

Parallèlement, l'indice de l'UE à 15 est passé de 100 en 1998 à 98 en 2000, puis à 76 en 2005. À l'exception de l'Estonie qui a vu une forte hausse de son indice (+ 26) et de la Lituanie (+ 4), tous les autres pays ont enregistré une baisse des accidents graves du travail entre 1998 et 2005. L'amélioration de la situation française (- 10) apparaît comparativement modeste vis à vis des performances allemande (- 35), grecque (- 45) et slovaque (- 48), mais on ne connaît pas leur situation relative de départ. Celle de l'Allemagne était relativement proche de la nôtre¹⁵⁴.

¹⁵⁴ Selon l'intervention de M. Nikolaus Wurm, en 1998, la France et l'Allemagne partent d'un niveau assez similaire.

Graphique 36 : Indice des accidents graves du travail pour 100 000 personnes occupées hors trajet (1998 = 100)



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

En revanche, la comparaison des indices pour les hommes et pour les femmes montre un contraste entre les progrès modestes réalisés en France en matière de taux d'incidence des accidents du travail pour les hommes (passé de 100 en 1998 à 87 en 2005) et le recul enregistré pour le même taux pour les femmes (passé de 100 en 1998 à 111 dès 2000 et en 2005). Tous les pays européens ne sont pas dans ce cas, bien qu'en moyenne les taux d'accidents graves du travail soient plus élevés pour les femmes.

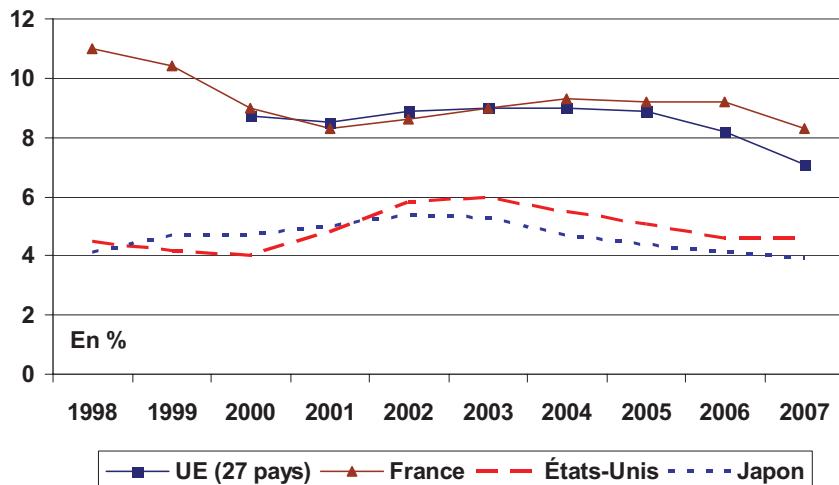
Certains pays comme la Grèce, le Luxembourg, le Royaume-Uni et, dans une moindre mesure, l'Espagne ont davantage progressé en ce qui concerne le taux d'accidents graves pour les femmes, tout en progressant globalement. Bien entendu, ne sachant pas la situation de départ relative des hommes et des femmes, ni celle de la France par rapport aux autres pays européens, il est difficile d'en tirer davantage de conclusions, mais l'évolution n'en est pas moins préoccupante pour les femmes en France.

F - TAUX DE CHÔMAGE : PROGRÈS INSUFFISANTS

Le taux de chômage est calculé en pourcentage des chômeurs de 15 à 64 ans par rapport à l'ensemble des forces de travail du même âge (personnes occupées et chômeurs) en moyenne annuelle. Il est établi globalement et distingué par genres. Le taux de chômage mis à disposition par Eurostat correspond à la France y compris les départements d'Outre-mer.

En 2007, en France, le taux de chômage global des hommes et des femmes était égal à 8,3 %, soit une nette baisse par rapport à 2006 (9,2 %) et depuis 1998 où il s'établissait à 11 %. Cependant, après être passé en-dessous de la moyenne européenne en 2001 et 2002, il est redevenu depuis lors supérieur au taux de chômage au sein de l'Union européenne à 7,1 % en 2007 après 8,2 % en 2006). Les taux de chômage aux États-Unis et au Japon sont toujours nettement inférieurs sur toute la période et oscillent entre 4 et 6 %.

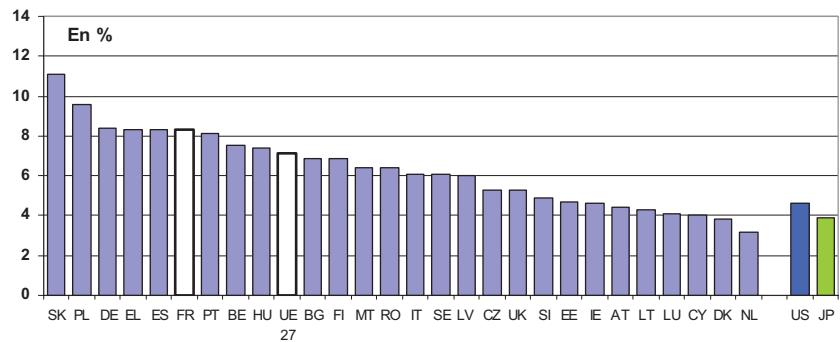
Graphique 37 : Taux de chômage des personnes en %



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

En 2007, parmi les 27 pays de l'Union européenne, le taux de chômage global varie entre 11,1 % pour la Slovaquie et 3,2 % pour les Pays-Bas. La France fait partie du groupe de neuf pays dont le taux de chômage est supérieur à la moyenne européenne. Ce groupe comprend notamment la Pologne, l'Allemagne, l'Espagne et la Belgique. À noter que la zone Euro est également dans ce cas malgré ses progrès (7,4 % en 2007 après 8,3 % en 2006), alors que l'UE-15 garde un taux de chômage inférieur à la moyenne de l'UE-27 (7 % comparé à 7,1 %), même si celle-ci s'en rapproche très fortement. Enfin un groupe de neuf pays affiche un taux de chômage inférieur à 5 %. Il comprend entre autres, l'Irlande, l'Autriche, le Danemark et les Pays-Bas.

Graphique 38 : Taux de chômage des personnes en 2007,
classés en ordre décroissant

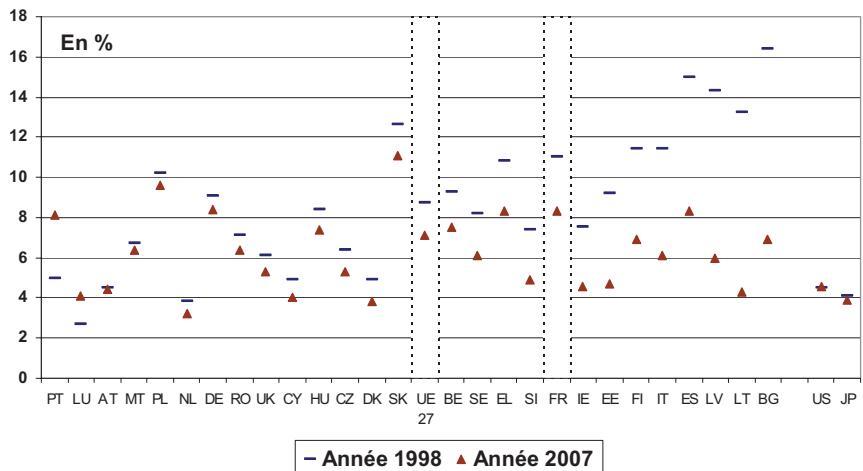


Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

Entre 1998 et 2007, en France, la baisse du taux de chômage global atteint 2,7 points. Cette diminution est légèrement plus favorable que celle enregistrée par l'Union européenne à 15 (- 2,3 points)¹⁵⁵. Sur la même période, parmi les 23 pays de l'Union européenne pour lesquels on dispose de données complètes, le Portugal et le Luxembourg présentent une augmentation de leur taux de chômage, mais celui-ci était auparavant inférieur à la moyenne européenne, et le reste nettement pour le Luxembourg (4,1 % en 2007). L'Italie, l'Espagne, la Lettonie et la Lituanie ont enregistré les diminutions les plus importantes. Les comparaisons en évolution montrent ainsi de grandes différences entre les pays européens.

¹⁵⁵ On ne dispose pas des données des années 1998 et 1999 pour calculer l'évolution du taux de chômage au sein de l'UE-27 entre 1998 et 2007, faute de données complètes pour la Bulgarie, Chypre, Malte et la Roumanie.

Graphique 39 : Taux de chômage des personnes en % en 1998 et 2007, classés par écart croissant

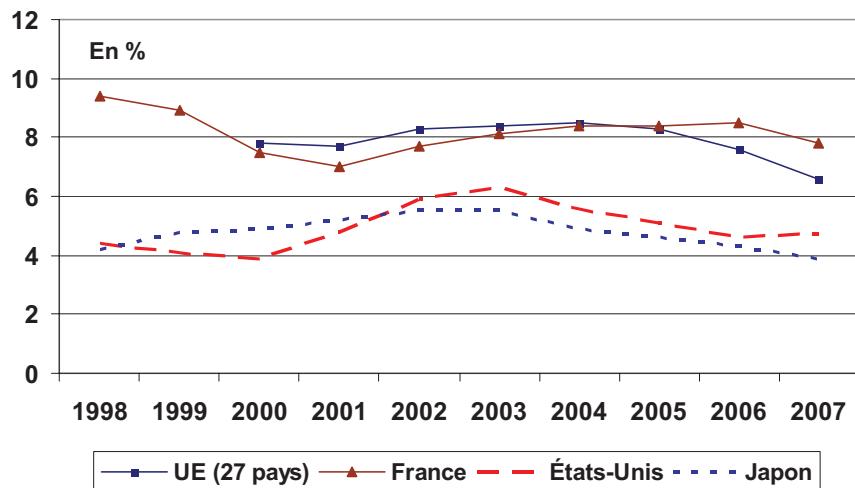


Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental
 Données 1998 indisponibles pour la Bulgarie, Chypre, Malte, l'UE-27 (année 2000) et la Roumanie (année 1999).

Pour cet indicateur, il est intéressant d'examiner en détail les évolutions respectives constatées pour le taux de chômage des hommes et pour celui des femmes, ainsi que leur écart en 2007.

En 2007, en France, le taux de chômage des hommes est égal à 7,8 %. Il s'établit au-dessus du taux de chômage de l'Union européenne (6,6 % en 2007) depuis l'année 2005, alors qu'il en était en-dessous auparavant. Les taux de chômage aux États-Unis et au Japon sont nettement inférieurs et sous la barre des 5 %.

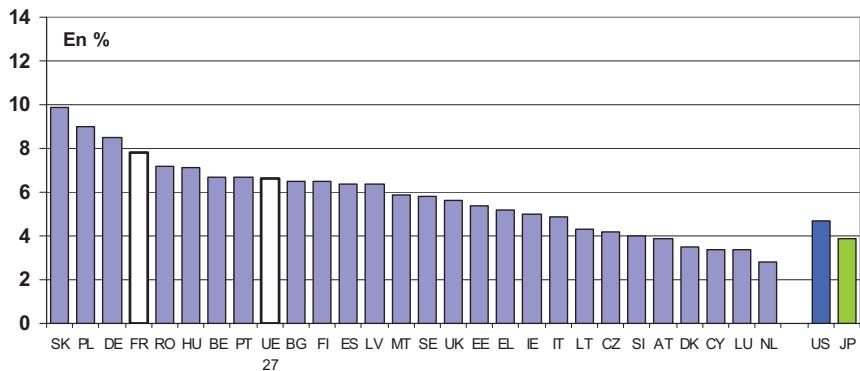
Graphique 40 : Taux de chômage des hommes en %



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental
 Données 1998 et 1999 indisponibles pour UE-27

Pour les 27 pays de l'Union européenne, le taux de chômage des hommes varie entre 9,9 % pour la Slovaquie et 2,8 % pour les Pays-Bas en 2007. La France fait partie du groupe de huit pays dont le taux de chômage est supérieur à la moyenne européenne. Ce groupe comprend également la Pologne, l'Allemagne, le Portugal et la Belgique. La zone euro est désormais à la moyenne européenne, après avoir été en-dessous sur toute la période. L'Union européenne à 15 reste en situation plus favorable, comme pour le taux global (6,4 % en 2007). Enfin un groupe de dix pays affiche un taux de chômage inférieur ou égal à 5 %. Il comprend entre autres, l'Irlande, l'Italie, l'Autriche, le Danemark, le Luxembourg et les Pays-Bas.

Graphique 41 : Taux de chômage des hommes en % en 2007,
classés en ordre décroissant

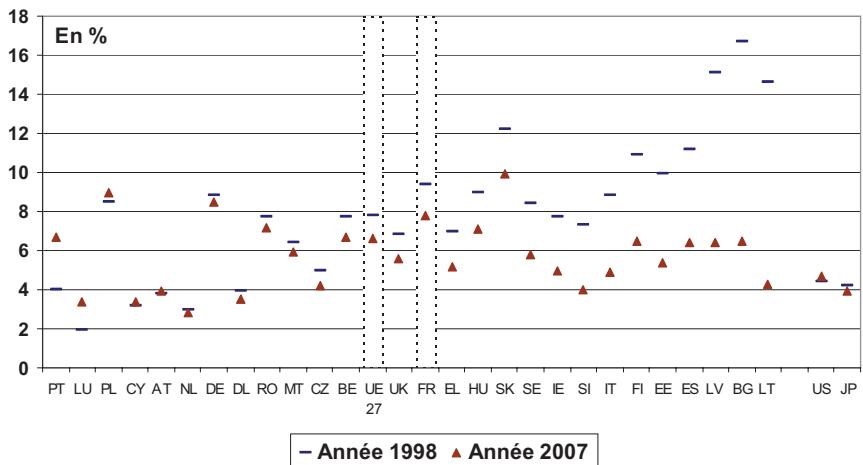


Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

Entre 1998 et 2007, en France, la baisse du taux de chômage des hommes atteint 1,6 point. Cette diminution est légèrement moins favorable que celle enregistrée par l'Union européenne à 15 (- 1,8 point)¹⁵⁶. Sur la même période, parmi les 23 pays de l'Union européenne pour lesquels on dispose de données complètes, quatre pays connaissent une augmentation de leur taux de chômage des hommes, modeste pour la Pologne (+ 0,5 point) et l'Autriche (+ 0,1 point), plus sensible pour le Portugal (+ 2,7 points) et le Luxembourg (+ 1,5 point), ces derniers pays partant d'une situation bien meilleure comme indiqué précédemment pour le taux global. L'Espagne, la Finlande, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie et l'Italie ont enregistré les diminutions les plus importantes.

¹⁵⁶ On ne dispose pas des données des années 1998 et 1999 pour calculer l'évolution du taux de chômage au sein de l'UE-27 entre 1998 et 2007. Il n'est pas possible faire ce calcul pour la Bulgarie, Chypre, Malte et la Roumanie.

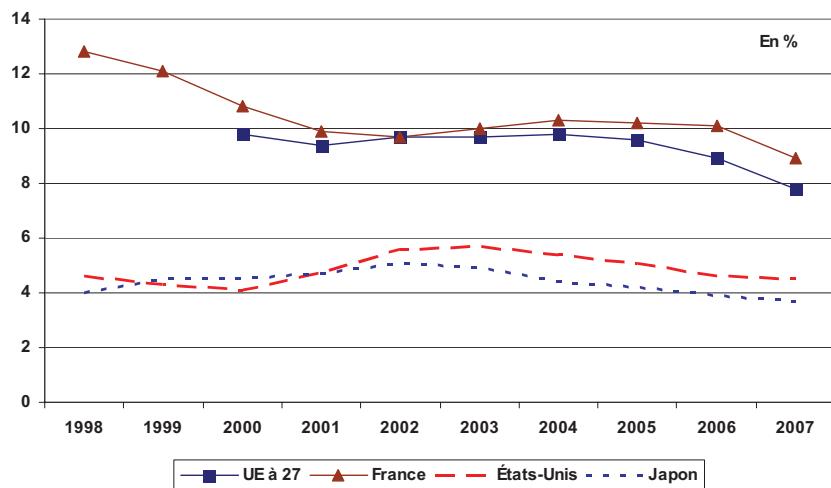
Graphique 42 : Évolution du taux de chômage des hommes en % entre 1998 et 2007, classé par écart croissant



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental
 Données 1998 indisponibles pour Chypre, la Bulgarie, Malte, l'UE-27 (année 2000) et la Roumanie (année 1999).

En 2007, en France, le taux de chômage des femmes est égal à 8,9 %. Il reste supérieur au taux de chômage au sein de l'Union européenne (7,8 %) sur toute la période. Les taux de chômage aux États-Unis et au Japon sont nettement inférieurs et sous la barre des 5 % en 2007, faisant apparaître une relative stabilité sur toute la période.

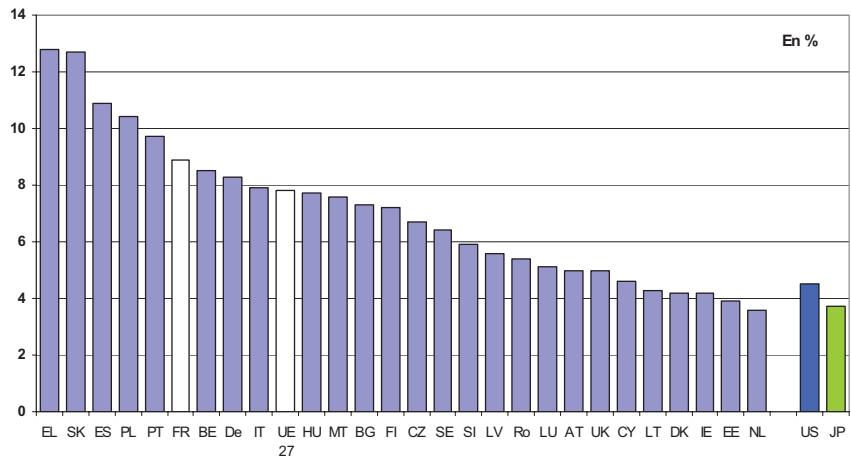
Graphique 43 : Taux de chômage des femmes en %



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental
 Données 1998 et 1999 indisponibles pour l'UE-27.

Pour les 27 pays de l'Union européenne, le taux de chômage des femmes varie entre 12,8 % pour la Grèce et 3,6 % pour les Pays-Bas. La France fait partie du groupe de neuf pays dont le taux de chômage des femmes est supérieur à la moyenne européenne. Ce groupe comprend également la Slovaquie, l'Espagne, la Pologne et l'Allemagne. La zone euro enregistre un taux de chômage des femmes de 8,4 % en 2007, soit un taux supérieur à la moyenne depuis 2003. L'Union à 15 rejoint la moyenne de l'UE-27 en 2007 après avoir été en situation plus favorable sur toute la période. Enfin un groupe de huit pays affiche un taux de chômage inférieur ou égal à 5 %. Il comprend entre autres, l'Autriche, le Royaume-Uni, la Lituanie, le Danemark, l'Irlande et les Pays-Bas.

Graphique 44 : Taux de chômage des femmes en % en 2007,
classés en ordre décroissant

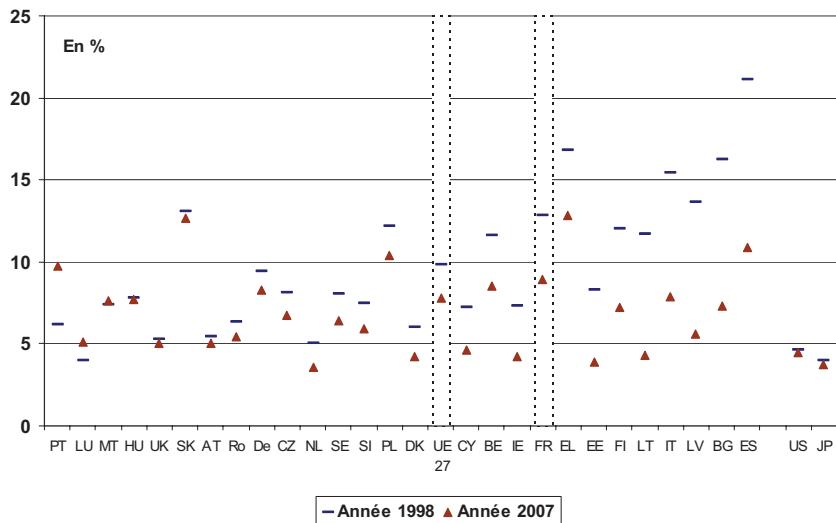


Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

Entre 1998 et 2007, en France, la baisse du taux de chômage des femmes atteint 3,9 points. Cette diminution est plus favorable que celle enregistrée par l'Union européenne à 15 (- 2,9 points)¹⁵⁷. Sur la même période, parmi les 23 pays de l'Union européenne pour lesquels on dispose de données complètes, le Portugal et le Luxembourg présentent une augmentation de leur taux de chômage féminin, mais leur point de départ était bien meilleur et le Luxembourg reste à un niveau inférieur à la moyenne (5,1 % en 2007). La Lituanie, l'Italie, la Lettonie et l'Espagne ont enregistré les diminutions les plus importantes sur la période.

¹⁵⁷ On ne dispose pas des données des années 1998 et 1999 pour calculer l'évolution du taux de chômage au sein de l'UE-27 entre 1998 et 2007, faute de données complètes pour la Bulgarie, Chypre, Malte et la Roumanie.

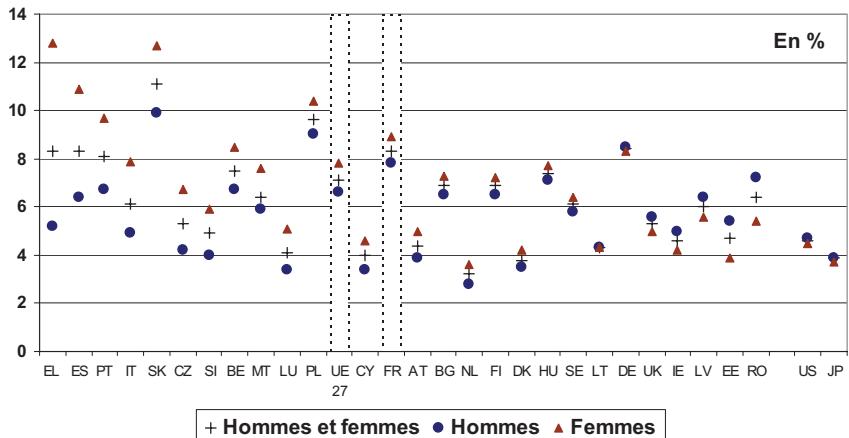
Graphique 45 : Évolution du taux de chômage des femmes en % entre 1998 et 2007, classé par écart croissant



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental
 Données 1998 indisponibles pour Chypre, la Bulgarie, Malte, l'UE-27 (année 2000) et la Roumanie (année 1999).

En 2007, la comparaison des taux de chômage par genre fait ressortir un taux de chômage des femmes (8,9 %) nettement supérieur en France à celui des hommes (7,8 %). Cet écart (1,1 point) est à peu près équivalent à celui qui existe au niveau européen à 27 pays (1,2 point). Pour la zone euro, il est encore plus élevé (1,8 point), ainsi que dans une moindre mesure pour l'UE-15 (1,4 point). En Grèce et en Espagne, le taux de chômage des femmes est sensiblement plus important que celui des hommes. À l'inverse, des pays comme le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Irlande ou la Roumanie affichent un taux de chômage féminin plus faible que celui des hommes. Les écarts sont très faibles également aux États-Unis et au Japon.

Graphique 46 : Taux de chômage en % et selon le genre en 2007, classés par écart décroissant entre hommes et femmes



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

G - CONCLUSION SUR L'EMPLOI

Comme l'indiquent pratiquement tous les indicateurs, la situation de la France en matière d'emploi n'atteint pas les performances de la moyenne de l'Union européenne, sauf exception. Cela ne veut pas dire que notre pays n'a pas progressé, bien entendu, mais ses progrès restent fragiles et insuffisants. La France aborde donc la crise qui se développe depuis plus d'un an avec un handicap. Les derniers indicateurs publiés montrent qu'en taux de chômage standardisé et harmonisé par Eurostat notre pays se trouvait déjà en octobre 2008 à 8,2 %, alors que la moyenne de l'Union européenne se situait à 7,1 % et la zone euro 7,7 %. Le point bas de la courbe du chômage a été atteint fin 2007-début 2008 et tous les indicateurs remontent depuis lors.

Le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans en France (au sens du BIT, métropole + DOM) a été le premier touché, dès le deuxième trimestre 2008, passant de 18,2 % en début d'année à 19,1 %, puis 19,7 % au troisième trimestre 2008. Parallèlement le taux de chômage des plus de 50 ans est nettement remonté à 5,3 % et s'est stabilisé au troisième trimestre 2008, tandis que celui des 25-49 ans reculait encore légèrement à 6,8 %¹⁵⁸.

Il y a là une source d'inquiétude sérieuse, à laquelle il faut remédier autant et aussi vite que possible. La décision d'anticipation de la généralisation du RSA à juin 2009 prise dans le cadre du plan de relance français ne sera qu'un élément palliatif, susceptible d'accélérer les effets de la reprise.

¹⁵⁸ Document *La vie économique et sociale*, n° 289 de l'Union des industries et des métiers de la métallurgie (janvier 2009), pp. 19, 20 et 21.

Mais, plus largement, tous les observateurs s'accordent à considérer que le domaine de l'emploi ne peut être séparé dans son traitement du domaine économique général. Or les perspectives de croissance sont actuellement très incertaines. La baisse de l'inflation, liée à la baisse des prix de l'énergie et aux évolutions favorables des taux de change, si elle rend du pouvoir d'achat aux ménages, ne suffit pas à contrer leur attentisme croissant en termes d'achats de biens durables face à la hausse du chômage et aux craintes sur l'avenir qu'elle suscite. De même les entreprises, voyant leurs carnets de commande fondre du fait de la récession en France et chez leurs principaux clients, et face à la remontée de leurs stocks, auront tendance à réduire leurs investissements de recherche et développement ou de capacité, retardant d'autant le moteur et le moment du retour de la croissance économique.

C'est à ce cercle vicieux de ralentissement général de l'économie que cherchent à s'attaquer notre pays, et l'Union européenne toute entière, en encourageant l'investissement par des mesures d'anticipation de commandes publiques, par l'État ou les collectivités locales, voire les entreprises publiques, et par le renforcement des programmes de recherche et développement technologique destinés à préparer l'avenir en nous mettant en bonne position pour profiter de la reprise. C'est aussi ce que font les autres pays développés, comme les États-Unis, malgré les coûts importants que cela représente pour les budgets publics et les conséquences financières sur les déficits et la dette des États à court et moyen termes.

Dans ce contexte, le risque est grand que les réformes structurelles et les progrès indispensables soient quelque peu perdus de vue. Le CESE français souhaite que les objectifs de la stratégie de Lisbonne soient au contraire remis sur le devant de la scène comme présentant la cohérence et la force nécessaires pour entraîner les sociétés européennes dans la voie que cette stratégie a tracée à long terme, au-delà des à-coups de la conjoncture.

II - LE SUIVI DES INDICATEURS STRUCTURELS DE L'ENVIRONNEMENT

A - RAPPEL DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET DES INDICATEURS DÉTAILLÉS

La stratégie de Lisbonne est une stratégie de développement durable qui s'appuie en matière d'environnement sur trois indicateurs sur quatorze dans la liste restreinte et sur cinq indicateurs structurels complémentaires, parfois dédoublés, dans la liste complète, ce qui représente en proportion plus que les autres domaines.

Outre les émissions de gaz à effet de serre, l'intensité énergétique de l'économie et les volumes transportés (tonnes de fret et nombre de passagers km) rapportés au PIB, les indicateurs détaillés s'attachent :

- à la répartition modale des transports, tant pour le fret que pour les personnes ;

- à la qualité de l'air en milieu urbain ;
- aux déchets municipaux produits et mis en décharge ;
- au pourcentage d'énergies renouvelables ;
- à la protection des ressources naturelles, à travers plusieurs critères.

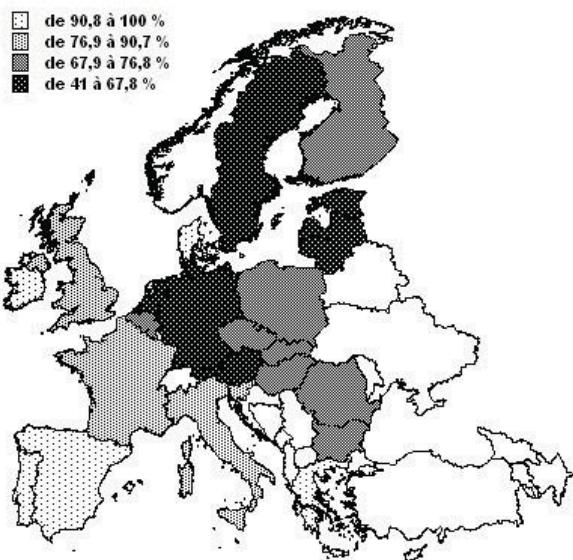
Ces indicateurs ne sont pas toujours aussi bien renseignés que ceux de la liste restreinte et la présente communication se concentre sur ceux qui paraissent les mieux établis, aussi bien dans le temps, pour la France, que dans les autres pays européens.

B - PART DE LA ROUTE DANS LE TRANSPORT INTÉRIEUR DE FRET : PLUS IMPORTANTE EN FRANCE ET ENCORE EN CROISSANCE

Cet indicateur est défini comme le pourcentage du mode routier dans le total des transports intérieurs de fret, qui comprend les transports par route, rail et voies navigables intérieures. En ce qui concerne le rail et les voies navigables intérieures, les données sur le transport se fondent sur les déplacements sur le territoire national, indépendamment de la nationalité du transporteur, du véhicule ou du navire. Les données sur le transport routier se fondent sur tous les déplacements de véhicules immatriculés dans le pays déclarant.

En 2007, en France, la part de la route dans le total des transports intérieurs de marchandises est égale à 81,5 % des tonnes-kilomètres (tkm). Elle est supérieure à celle de l'UE-27 (76,9 %). Parmi les 27 pays de l'Union européenne, certains comme Chypre (100 %), Malte (100 %), l'Irlande (99,3 %) et la Grèce (97,1 %) ont presque exclusivement recours au transport routier, compte tenu de leur géographie et de l'exclusion de la voie maritime dans cet indicateur. L'Allemagne, la Suède, les Pays-Bas, l'Autriche et les pays baltes sont les pays qui privilégient le plus les autres moyens de transport.

Carte 19 : Part de la route dans le total du transport intérieur de fret en 2007
(en %)

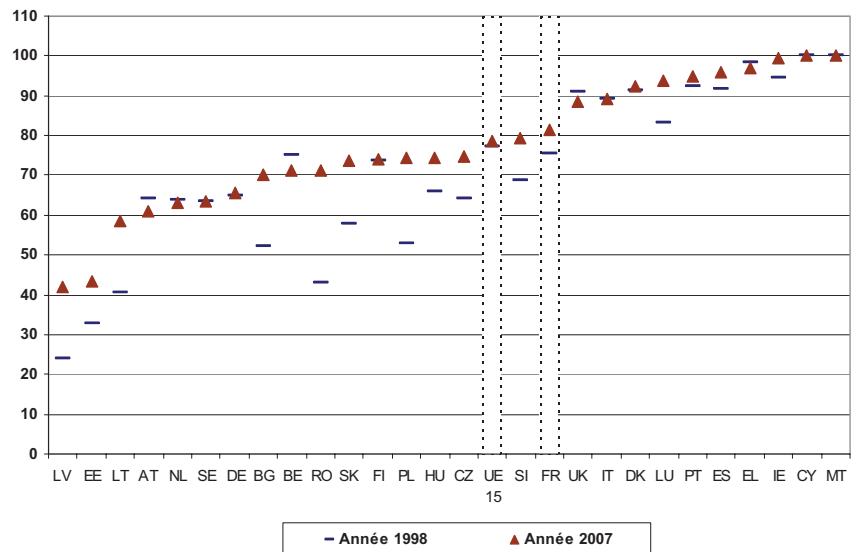


Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

Entre 1998 et 2007, en France, la part du transport routier dans le total des transports intérieurs de fret a progressé de 6,2 points. C'est davantage que l'évolution relative à l'UE à 15 (+ 1,6 point)¹⁵⁹ que la France dépasse en pourcentage depuis 2004. Les pays qui ont rejoint récemment l'Union européenne ont connu les progressions les plus importantes, par exemple la Roumanie (+ 28,2 points) et la Pologne (+ 21,4 points). Pour d'autres pays, on constate une relative stabilité, notamment en Allemagne, en Italie, en Finlande, en Suède. Enfin, cinq pays (Autriche, Grèce, Royaume-Uni pour 2007, Belgique et Pays-Bas en 2006) enregistrent une baisse.

¹⁵⁹ Faute de données disponibles pour les années 1998 et 1999, ce calcul ne peut pas être fait pour l'UE-27 et pour la Bulgarie. Eurostat estime cependant l'évolution de l'UE-27 depuis 2000 à + 3 points.

Graphique 47 : Part de la route dans le total du transport intérieur de fret (en %), classé en ordre croissant pour l'année 2007



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental
 Pour la Bulgarie, la donnée pour l'année 1998 correspond à la valeur de 2000. Pour la Belgique et les Pays-Bas, la valeur de l'année 2007 correspond à la valeur 2006.

Dans son rapport *Examens environnementaux de l'OCDE*, l'OCDE note pour la France que « beaucoup reste à faire concernant le transport de marchandises. Des mesures énoncées dans les Schémas de services collectifs (SSC) ont été adoptées. La croissance des émissions de transport à longue distance devrait être modérée par l'objectif de doublement du fret ferroviaire et du doublement du transport combiné. Les investissements routiers représentent toujours la plus grande part des investissements régionaux (64 % de 2000 à 2006), mais sont inférieurs de 20 % à ce qu'ils étaient (de 1994 à 1999). Les ressources consacrées au rail ont été augmentées (23 % de 2000 à 2006, comparativement à 4 % de 1994 à 1999). (...) Le développement des systèmes ferroviaires est une impérieuse nécessité dans les Alpes et les Pyrénées, qui sont des zones écologiquement sensibles subissant un trafic routier important (2,6 millions de poids lourds par an pour les Alpes et 4,6 millions pour les Pyrénées) et en augmentation. Les deux projets maritimes "d'autoroutes de la mer" devraient permettre de réduire ces augmentations¹⁶⁰ ».

¹⁶⁰ *Examens environnementaux de l'OCDE*, OCDE (2005), p. 58.

Quant au soutien des reports modaux sur le rail et la voie d'eau, le PNR 2008-2010 énonce un ensemble de mesures pour le transport de marchandises, dont l'objectif est de porter la part du fret non routier à 25 % d'ici 2012 :

- pour la politique portuaire, la part de marché du fret pour les acheminements vers et à partir des ports sera doublée (via le développement de lignes d'autoroutes de la mer et le renforcement du réseau fluvial magistral) ;
- l'augmentation des capacités routières sera limitée au traitement des points de congestion, des problèmes de sécurité ou des besoins d'intérêt local ;
- une taxe kilométrique sur poids lourds sera mise en place.

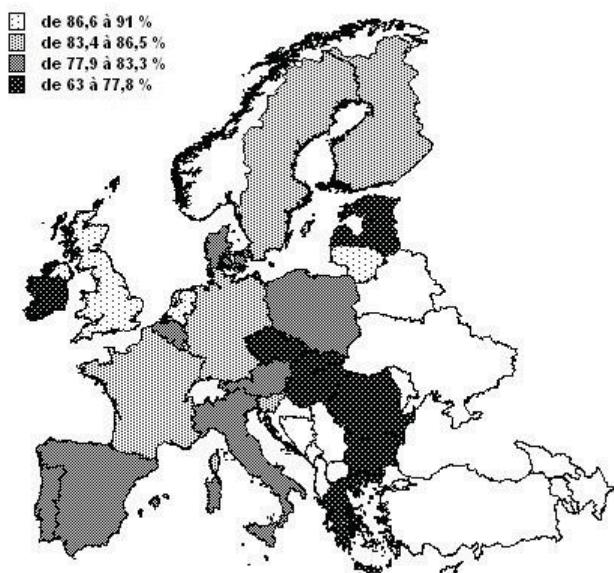
C - PART DE LA VOITURE DANS LE TRANSPORT INTÉRIEUR DE PERSONNES :

LÉGÈREMENT PLUS FORTE EN FRANCE, MAIS EN BAISSE RÉCENTE

Cet indicateur est défini comme le pourcentage de la voiture particulière dans le transport intérieur total de personnes, qui couvre les déplacements en automobile, bus, car et train. Les données devraient être celles des déplacements dans le territoire national, quelle que soit la nationalité du véhicule. Cependant, la collection des données n'est pas complètement harmonisée pour les pays de l'UE, les données de certains pays manquant totalement.

En 2006, en France, la part de la voiture particulière dans le total du transport intérieur de personnes est égale à 85,3 %. Elle est légèrement supérieure à celle de l'UE-27 (83,4 %). Les 27 pays de l'Union européenne peuvent être répartis en quatre groupes. La Lituanie, (90,5 %), les Pays-Bas (87,5 %) et le Royaume-Uni (87,4 %) forment le groupe de pays ayant le plus recours à la voiture. La France est dans le groupe suivant en compagnie notamment de l'Allemagne, de la Finlande et de la Suède. La Bulgarie (64,3 %) et la Hongrie (63,2 %) sont les pays utilisant le moins la voiture dans le transport intérieur de personnes.

Carte 20 : Part de la voiture dans le transport intérieur de personnes en 2006 (en %)

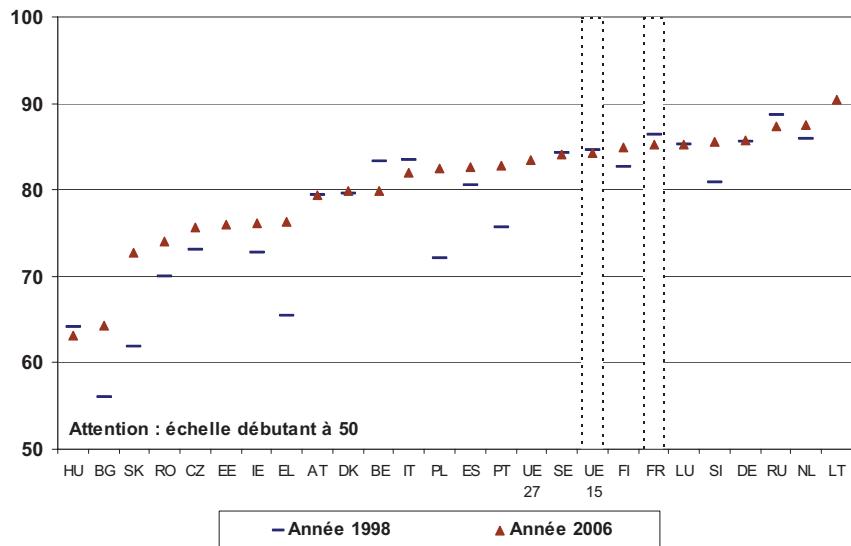


Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

Entre 1998 et 2006, en France, la part de la voiture particulière dans le total du transport intérieur de personnes a légèrement baissé (- 1,1 point), surtout depuis 2004. Elle est restée quasiment stable au sein de l'UE à 15¹⁶¹ et dans quelques pays comme la Suède, l'Autriche, le Luxembourg, le Danemark et l'Allemagne. Elle a baissé notamment en Belgique (- 3,3 points) et en Italie (- 1,5 point). Enfin, elle a particulièrement progressé au Portugal (+ 7,1 points), en Pologne (+ 10,4 points), en Grèce (+ 10,9 points) et en Slovaquie (10,9 points), pays qui restent toutefois en-dessous de la moyenne de l'UE-27.

¹⁶¹ Les données des années 1998 et 1999 (voire plus) ne sont pas disponibles pour l'Estonie, la Lituanie, la Bulgarie, Chypre, la Lettonie, Malte et la Roumanie. L'analyse de l'évolution pour l'UE-27 entre 1998 et 2007 n'est donc pas possible, faute de données plus complètes. Seules les moyennes des années 2006 et 2007 sont calculées par Eurostat.

Graphique 48 : Évolution entre 1998 et 2006 de la part de la voiture dans le transport intérieur de personnes en %, classé selon l'ordre croissant en 2006



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental
 Faute de données disponibles pour l'année 1998, les données initiales de la Bulgarie et de la Roumanie sont celles de l'année 2000. Faute de données disponibles pour l'année 2006, les données finales de la Bulgarie et de la Roumanie sont celles de l'année 2005. Les évolutions de Chypre, de la Lettonie et de Malte ne peuvent pas être représentées faute de données pour l'une et l'autre année.

Le rapport *Examens environnementaux de l'OCDE* note, concernant les nouvelles infrastructures en France, que « *le réseau autoroutier français a continué à s'étendre et à faire un très large usage de partenariats publics-privés et péages pour les déplacements interurbains. Le réseau du transport ferroviaire de passagers a été élargi. Le réseau de Trains à grande vitesse (TGV) a continué de s'étendre grâce à de nouvelles lignes et à l'augmentation des vitesses sur d'anciennes lignes réaménagées. La construction de nouvelles lignes de trains à grande vitesse se poursuit au sein d'un réseau européen et interconnecté avec la principale plateforme aéroportuaire de Paris (...). Le TGV apparaît ainsi souvent comme un concurrent à bas coût pour les transports aériens, sur les liaisons internes à la France ou certaines liaisons avec les pays proches. L'augmentation du temps libre (35 heures) a donné lieu à une augmentation des déplacements à des fins de loisirs¹⁶²* ».

¹⁶² *Examens environnementaux de l'OCDE*, OCDE (2005), p. 58.

Dans le PNR 2008-2010, pour le transport des voyageurs, l'accent est mis sur un système de transports intégré et multimodal privilégiant le ferroviaire :

- le maillage par les lignes ferrées à grande vitesse sera poursuivi, la connexion des grandes plateformes aéroportuaires avec le ferroviaire améliorée et la création de nouveaux aéroports limitée aux cas de déplacements de trafic pour des raisons environnementales ;
- des mesures visant à optimiser la consommation de carburant pour l'atterrissement et le décollage des avions seront mises en place ;
- en zone urbaine, les mesures visent à encourager l'usage des transports collectifs, le covoiturage, la marche, le vélo et les innovations techniques réduisant la consommation des véhicules ;
- sont fixés à 2020 des objectifs de consommation de carburant, d'émissions d'oxydes d'azote, ainsi que d'émissions de gaz carboniques pour les véhicules de particuliers.

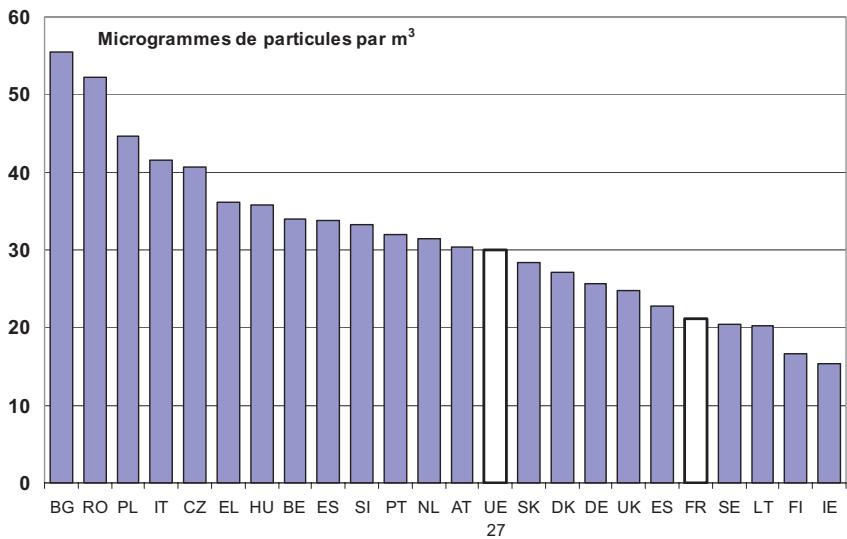
D - EXPOSITION DE LA POPULATION URBAINE À LA POLLUTION DE L'AIR PAR LES PARTICULES : LA FRANCE TOUJOURS MEILLEURE QUE L'UE-27

Cet indicateur présente la moyenne annuelle pondérée (par la population des agglomérations) des concentrations de particules dans les stations mesurant la pollution de fond urbain. Les particules fines, c'est-à-dire les particules ayant un diamètre inférieur à 10 µm (PM10), peuvent en effet pénétrer profondément dans les poumons et y occasionner des inflammations et une détérioration de la santé des personnes souffrant alors de maladies pulmonaires ou cardiaques. D'où l'intérêt du suivi de ces paramètres.

En revanche, l'exposition de la population urbaine à l'ozone est également suivie par Eurostat, mais n'a pas été retenue pour cet examen détaillé en raison de sa forte volatilité d'une année sur l'autre, plutôt corrélée d'un pays à l'autre une année donnée que pour un pays donné sur longue période, suggérant des causes extérieures échappant à toute maîtrise par les Etats, malgré leurs efforts.

En 2006, l'indicateur d'exposition de la population urbaine à la pollution de l'air par les particules est égal à 21,1 microgrammes par m³ pour la France. Cette valeur est nettement inférieure à celle de l'UE-27. La France fait partie des pays ayant la situation la plus favorable avec la Suède, la Lituanie, la Finlande et l'Irlande. Les pays dont les populations urbaines sont les plus exposées sont la Bulgarie, la Roumanie, la Pologne, l'Italie et la République tchèque.

Graphique 49 : Exposition de la population urbaine à la pollution de l'air par les particules (microgrammes de particules par m³)



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental
Données indisponibles pour Chypre, la Lettonie, le Luxembourg et Malte.

Les évolutions entre 1998, lorsque les mesures existent, et 2006 font apparaître de faibles fluctuations pour l'ensemble des pays. L'année 2003 semble marquer un pic relatif, suivi d'une décroissance et une légère remontée en 2006 pour bon nombre de pays, dont la France.

Le rapport *Examens environnementaux de l'OCDE* observe que « *les émissions de particules ont diminué en France dans les années 1990 et le début des années 2000. Les plus importantes réductions, obtenues pour les PM_{2,5} et PM_{1,0} proviennent de la diminution de l'activité minière. La combustion du bois et du gazole sont actuellement principalement responsables des émissions de PM_{2,5} et PM_{1,0}, représentant plus de la moitié. Ensemble, les secteurs de l'industrie et de l'agriculture représentent 82 % des PST en 2001*¹⁶³ ».

Il note par ailleurs pour la France que « *malgré les progrès accomplis, les concentrations ambiantes des polluants demeurent préoccupantes, en particulier dans les zones urbaines* », et que, « *la qualité de l'air est évaluée quotidiennement d'après l'indice ATMO (reposant sur les concentrations des quatre polluants SO₂, NO₂, O₃ et PST), cet indice (prévision pour le jour même*

¹⁶³ *Examens environnementaux de l'OCDE*, OCDE (2005), p. 44.

et pour le lendemain) étant depuis 1998 communiqué au grand public par divers médias.¹⁶⁴ »

L'ouvrage *La France dans l'Union européenne*, publié par l'INSEE, note pour sa part que « ce type de pollution urbaine a peu évolué entre 2001 et 2005. Il devrait diminuer dans les années à venir avec l'augmentation du nombre de véhicules en circulation respectant la norme Euro4, et l'application en 2009 de la norme Euro5 qui nécessitera d'équiper les véhicules Diesel avec des filtres à particules.¹⁶⁵ »

Ainsi qu'il a été rappelé plus haut, des objectifs de réduction des émissions polluantes ont été fixés dans le cadre du PNR 2008-2010 pour les véhicules.

E - DÉCHETS MUNICIPAUX GÉNÉRÉS : EN CROISSANCE EN FRANCE ET SUPÉRIEURE À UNE MOYENNE EUROPÉENNE STABLE

Cet indicateur présente la quantité de déchets collectés par ou pour le compte des autorités municipales et éliminés par le système de gestion des déchets rapportée à la population. La majeure partie de ce flux de déchets vient des ménages, bien que les déchets similaires des sources telles que les commerces, les bureaux et les institutions publiques soient inclus. Pour les domaines non couverts par un système de déchets municipaux une estimation de la quantité des déchets produite a été faite. La quantité générée est exprimée en kg par habitant et par année.

Deux autres sous-indicateurs selon la méthode de traitement évaluent respectivement les déchets mis en décharge et les déchets incinérés. Ils ne sont pas illustrés ici, compte tenu de l'influence primordiale de l'organisation des États membres qui fait apparaître une très forte dispersion des mesures rendant difficile d'en tirer des leçons générales pour notre pays.

Limiter la production de déchets et dissocier sa croissance de celle du PIB sont en revanche des objectifs prioritaires, en France comme en Europe¹⁶⁶. En effet, pour une gestion plus durable des ressources naturelles, il convient de réduire la quantité de déchets produits et de favoriser une utilisation maximale de la récupération, du recyclage et de la valorisation, en minimisant ainsi les impacts des déchets sur l'environnement.

En 2006, en France, la quantité de déchets municipaux générés est de 553 kg par personne. Cette quantité est légèrement supérieure à la moyenne européenne égale à 517. Parmi les 27 pays de l'Union européenne, l'Irlande, Chypre, le Danemark et le Luxembourg sont les pays qui génèrent le plus de déchets municipaux par personne. La France fait partie du groupe suivant qui comprend notamment le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Italie. Dans le groupe de pays qui génèrent le moins de déchets municipaux n'apparaissent que des

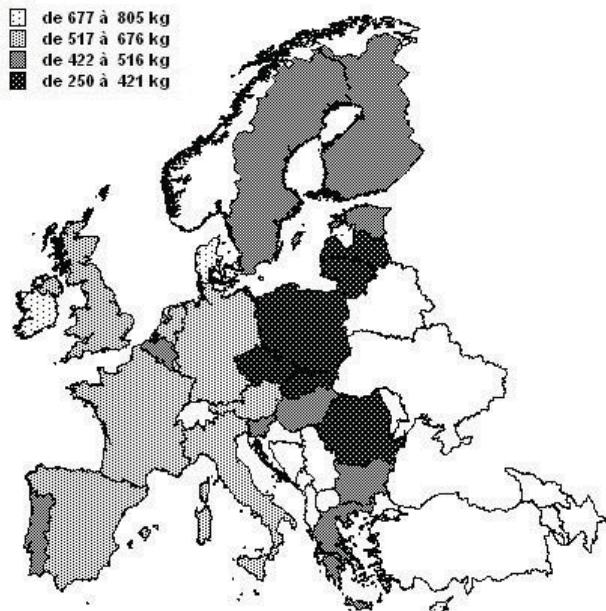
¹⁶⁴ *Examens environnementaux de l'OCDE-France*, OCDE (2005), p. 46.

¹⁶⁵ *La France dans l'Union européenne*, INSEE, p. 54.

¹⁶⁶ *Quantités de déchets collectées par les municipalités*, fiche de l'IFEN, juillet 2008.

pays qui ont rejoint récemment l'Union européenne : la Slovaquie, la République tchèque et la Pologne par exemple.

Carte 21 : Déchets municipaux générés en 2006 par personne (en kg)

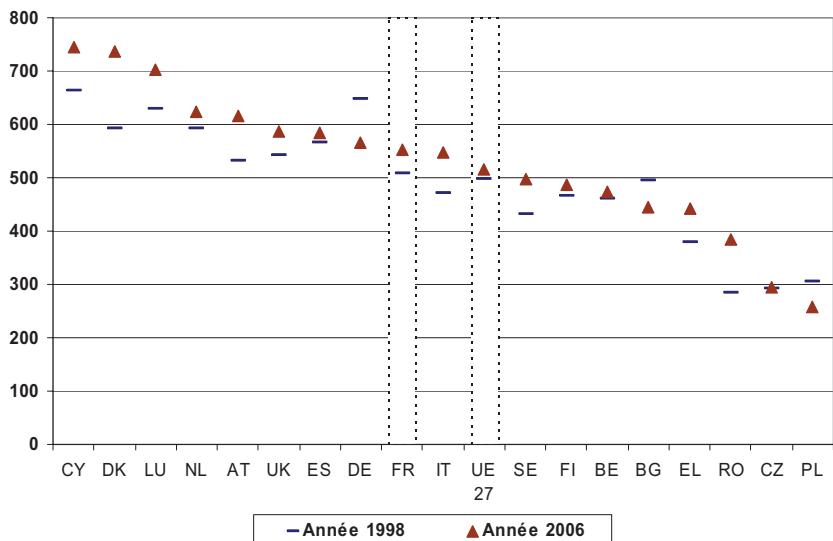


Source : Eurostat/Carte : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

Entre les années 1998 et 2006, la quantité de déchets municipaux générés en France a progressé de 45 kg par personne. Cette augmentation est supérieure à celle enregistrée par l'UE-27 (+ 20 kg), celle-ci fluctuant entre + 15 et + 30 depuis 1999. Parmi les 19 pays de l'Union européenne dont les données peuvent être examinées¹⁶⁷, les plus importantes progressions sont constatées pour l'Irlande, le Danemark, qui étaient déjà parmi les plus gros producteurs de déchets ménagers, et la Roumanie, qui reste bien en-dessous de la moyenne, avec des progressions supérieures à 100 kg par personne. La Pologne, la Bulgarie et l'Allemagne sont les trois seuls pays à diminuer la quantité de déchets municipaux générés par personne sur la période considérée.

¹⁶⁷ Les données relatives à l'Estonie, la Lettonie, la Hongrie, Malte, le Portugal, la Slovénie, la Slovaquie et la Lituanie contiennent des ruptures de série qui ne permettent pas de suivre l'évolution entre 1998 et 2006.

Graphique 50 : Évolution entre 1998 et 2006 des déchets municipaux générés (kg par personne), classés en ordre décroissant pour l'année 2006



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental
 Les données relatives à l'Estonie, la Lettonie, la Hongrie, Malte, le Portugal, la Slovénie, la Slovaquie et la Lituanie contiennent des ruptures de série qui ne permettent pas de suivre l'évolution entre 1998 et 2006.

Le Conseil économique, social et environnemental a consacré un avis récent aux *Enjeux de la gestion des déchets ménagers et assimilés en France en 2008*. Dans cet avis, il note entre autres que « *la France a transposé, parfois avec retard, le droit européen en droit français* » et que « *considérée depuis 1960, la courbe de production d'ordures ménagères par habitant est en très forte croissance...* ». Il souligne que « *la composition de ces déchets est complexe et les connaissances globalement insuffisantes, notamment à propos de leur impact sur l'environnement (...). Parmi les modalités de leur traitement, la mise en décharge contrôlée reste prépondérante. La part réservée au traitement biologique est très modeste*¹⁶⁸ ».

Notre assemblée formule sur cette base un ensemble de propositions, tendant à favoriser le développement d'une économie circulaire, en généralisant les responsabilités élargies des producteurs à l'ensemble des produits manufacturés en favorisant le recyclage de la matière organique et de déchets organiques et en mettant en place une coresponsabilité entre acteurs et une meilleure régulation du système, l'État devant rester associé à sa gestion, afin de

¹⁶⁸ Avis *Les enjeux de la gestion des déchets ménagers et assimilés en France en 2008*, rapporté par Mme Michèle Attar (avril 2008).

renforcer la cohérence de la politique des déchets, d'améliorer le traitement lui-même et son organisation.

Une telle politique peut d'ailleurs être mise en place pour bon nombre de sujets touchant à l'environnement (déchets, mais aussi énergie...). Elle permettrait de faire apparaître d'importantes marges de progrès et de les rendre accessibles.

**F - PART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LA CONSOMMATION BRUTE
D'ÉLECTRICITÉ : DEVENUE INFÉRIEURE À LA MOYENNE DE L'UE-27, MAIS EN
PROGRÈS RECENT**

Cet indicateur est le ratio entre l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables et la consommation nationale brute d'électricité calculée pour une année civile. Les sources d'énergie renouvelables en électricité comprennent la production à partir de centrales hydrauliques (à l'exclusion du pompage), de l'énergie éolienne, de l'énergie solaire, de l'énergie géothermique et de la biomasse/des déchets. La consommation nationale brute d'électricité comprend la production nationale brute totale d'électricité à partir de tous les combustibles (y compris l'autoproduction) plus les importations et moins les exportations d'électricité.

Les énergies renouvelables n'utilisent pas le stock de ressources naturelles épuisables¹⁶⁹. Elles contribuent à la diversification et à la sécurité d'approvisionnement en énergie. Elles présentent également l'avantage, par rapport aux combustibles fossiles, de ne pas émettre de gaz à effet de serre lors de la production ou de l'utilisation d'énergie (solaire, éolien, hydraulique) ou bien, dans le cas de la biomasse, d'avoir un bilan nul (le carbone ainsi brûlé est recyclé par la végétation qui l'absorbe lors de sa croissance). C'est pourquoi leur développement constitue l'une des voies privilégiées pour lutter contre les émissions de CO₂ et le changement climatique.

En 2007, la part des énergies renouvelables dans la consommation brute d'électricité s'élève à 13,3 % en France. L'énergie renouvelable provient à 88 % de l'hydraulique, à 6 % de l'éolien et à 6 % de la biomasse. Malgré le fort développement de la production d'électricité éolienne, l'objectif ambitieux que la France s'est fixé à l'horizon 2010¹⁷⁰ sera difficile à atteindre : produire 21 % de sa consommation en électricité à partir des sources d'énergies renouvelables.

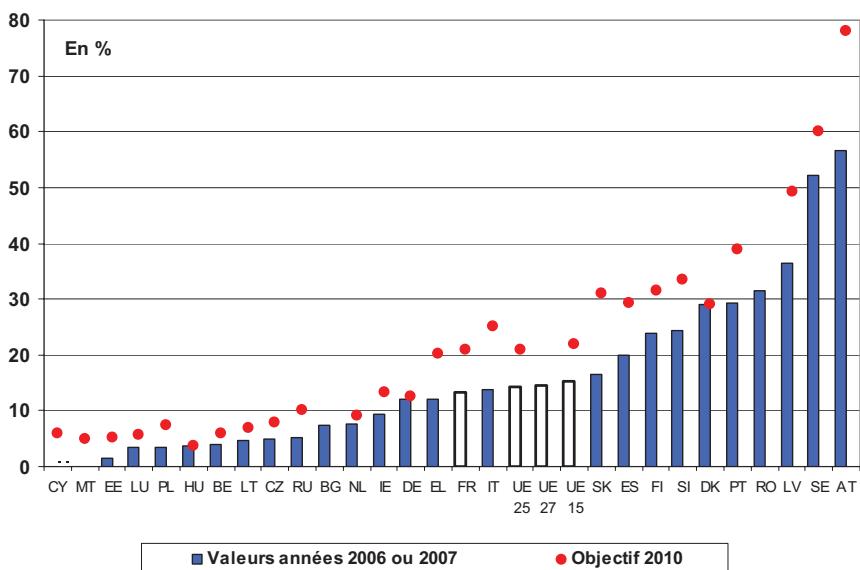
En 2006, les énergies renouvelables couvraient 14,6 % des besoins en électricité de l'UE-27 contre 12,5 % pour la France. La Commission européenne estime pouvoir atteindre en moyenne seulement 19 % en 2010, au lieu des 21 % prévus selon la directive 2001/77/CE relative à l'UE-25 où les objectifs pour l'année 2010 sont individualisés.

¹⁶⁹ Fiches d'information de l'IFEN sur les énergies renouvelables, mises à jour juillet 2008.

¹⁷⁰ *Ibid.*

Au sein de l'Union européenne, la part d'électricité provenant des énergies renouvelables varie de façon importante. Elle est ainsi inférieure à 5 % dans 6 pays : l'Estonie, le Luxembourg, la Pologne, la Hongrie, la Belgique et la Lituanie et nulle à Chypre et à Malte. Elle représente au moins la moitié de la consommation dans deux pays : la Suède (52,1 %) et l'Autriche (56,6 %). La Hongrie et le Danemark ont d'ores et déjà atteint leur objectif pour 2010, l'Allemagne n'en est pas loin¹⁷¹.

Graphique 51 : Part des énergies renouvelables dans la consommation brute d'électricité (en %), classée en ordre croissant pour l'année « 2006-2007 »



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental
Les données de l'Estonie, du Luxembourg, de la Hongrie, de la Belgique, de la République tchèque, de l'Allemagne, de la Grèce, de l'UE à 15, 25 et 27, de la Finlande, de la Slovénie, du Portugal, de la Roumanie et de l'Autriche sont celles de l'année 2006.

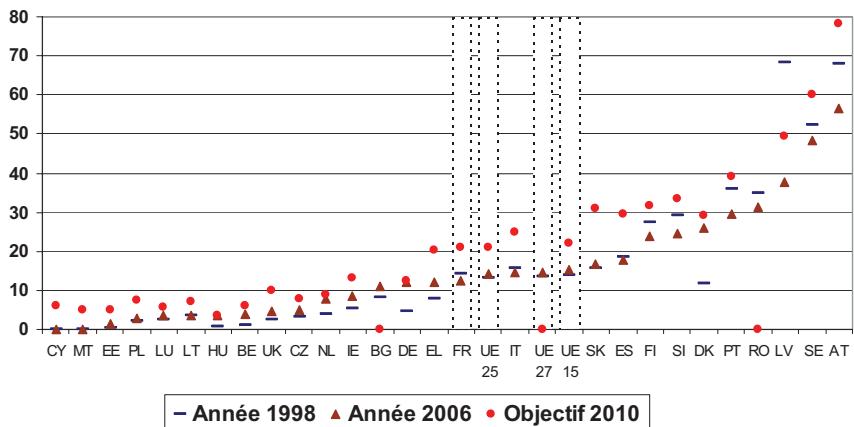
Entre 1998 et 2006, la part des énergies renouvelables dans la consommation brute d'électricité de la France a légèrement diminué alors qu'au niveau européen elle a progressé. Jusqu'en 2005, la baisse observée s'explique par le fait que la production d'électricité d'origine renouvelable augmente moins vite que la consommation totale d'électricité. En effet, la production hydraulique, principale source d'électricité renouvelable, est très dépendante des fluctuations météorologiques. Or, depuis 2002, la France connaît un déficit pluviométrique important, particulièrement marqué en 2005. Depuis 2006 cependant, la production d'électricité d'origine renouvelable s'accroît : légère reprise de la

¹⁷¹ Fiches d'information de l'IFEN sur les énergies renouvelables, mises à jour juillet 2008.

production hydroélectrique, progression continue de l'éolien et nouvel essor de l'électricité d'origine biomasse (bois, biogaz, déchets).

Parmi les 27 pays de l'Union européenne, l'Allemagne et le Danemark présentent les progressions les plus importantes de la part des énergies renouvelables dans la consommation nationale brute d'électricité. La Lettonie et l'Autriche ont connu des baisses, celle de la Lettonie intervenant essentiellement entre 1998 et 1999.

Graphique 52 : Évolution entre 1998 et 2006 de la part des énergies renouvelables dans la consommation intérieure brute d'électricité en %



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

Le rapport *Examens environnementaux de l'OCDE* note que « la France dispose de nombreux atouts en matière d'énergies renouvelables : des ressources hydroélectriques importantes, une des premières forêts d'Europe, un très bon gisement éolien, de vastes zones, notamment dans les départements d'Outre-mer, où certaines énergies renouvelables sont moins chères à produire que l'électricité (thermique), et une technique reconnue en matière d'énergie solaire photovoltaïque ou thermique ».

Il observe par ailleurs que, « si les énergies renouvelables offrent de nombreux bénéfices à la collectivité (...), compte tenu du coût collectif de l'émergence de ces énergies, il serait souhaitable d'entreprendre une évaluation des politiques publiques conduites à ce jour (dépenses publiques et fiscalité) pour vérifier leur rapport coût-efficacité et comparer le coût de la mise en œuvre des programmes d'énergies renouvelables avec le coût des programmes équivalents dans le domaine des économies d'énergie¹⁷² ».

¹⁷² *Examens environnementaux de l'OCDE-France*, OCDE (2005), *op. cit.*, pp. 186, 187 et 190.

**G - COUVERTURE DES HABITATS ET DES ESPÈCES : PLUS FAVORABLE EN FRANCE
QUE LA MOYENNE EUROPÉENNE.**

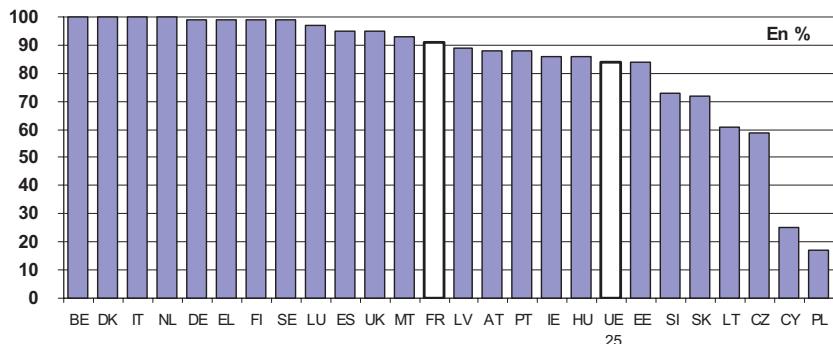
Enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010 est un objectif clef européen. L'action de l'Union européenne dans ce domaine repose en priorité sur les directives « Oiseaux » et « Habitats-Faune-Flore ». Le réseau « Natura 2000 » est constitué des sites désignés au titre de ces deux directives. La France a une responsabilité particulière dans la constitution du réseau « Natura 2000 » à l'échelle du continent puisqu'elle est concernée par 4 des 9 zones biogéographiques de l'Union européenne (alpine, atlantique, continentale et méditerranéenne). Les directives « Oiseaux » et « Habitats » ne s'appliquent pas aux territoires d'Outre-mer.

La directive « Habitats-Faune-Flore » (92/43/CEE du 21 mai 1992) vise à « *conserver ou rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme les habitats naturels et les populations des espèces de faune et de flore sauvages.*¹⁷³ » Chaque État membre doit proposer des Sites d'intérêt communautaire (SIC) sur son territoire national abritant les types d'habitats naturels de l'annexe I et les espèces de l'annexe II de la dite directive, et soumettre la liste nationale de ces sites à la Commission européenne.

Lors des séminaires biogéographiques menés à l'échelle communautaire, les propositions de Sites d'importance communautaires (SIC) sont évalués afin de déterminer si elles offrent une couverture suffisante des habitats de l'annexe I et des espèces de l'annexe II de la directive. Pour l'année 2007, la Commission européenne, assistée du Centre thématique européen pour la diversité biologique, a estimé que 84 % des habitats et espèces de la directive « Habitats » étaient suffisamment représentés par les sites proposés par les États membres de l'UE-25. Cette proportion était de 100 % pour la Belgique, le Danemark, l'Italie et les Pays-Bas. La France (91 %) est dans une situation plus favorable que la moyenne européenne. Chypre et la Pologne sont vraiment à l'écart des autres pays européens.

¹⁷³ *État d'avancement du réseau « Natura 2000 »*, fiche de l'IFEN, juillet 2008.

Graphique 53 : Pourcentage de couverture par les sites communautaires des habitats et des espèces listés en annexe de la directive « Habitats » en 2007



Source : Eurostat/Graphique : Mission INSEE du Conseil économique, social et environnemental

Pour le document *La France dans l'Union européenne*, l'INSEE note que « *la proportion d'oiseaux communs a fortement diminué en Europe depuis 1990. En quinze ans, l'indice d'abondance d'oiseaux a reculé de 17 points en France, mais il est stable depuis le début des années 2000* ». Lors de son audition devant la délégation pour l'Union européenne, Mme Cécile Dormoy de l'IFEN précisait que la baisse était surtout imputable aux espèces dites « spécialistes », fréquentant les milieux agricoles, les espèces dites « généralistes », moins difficiles quant au milieu qu'elles fréquentent, étaient plutôt en progression¹⁷⁴.

Le rapport de l'INSEE indique par ailleurs que « *si les Zones de protection spéciale (ZPS), qui appartiennent aux espaces "Natura 2000" au titre de la directive "Oiseaux", représentent 10 % de la superficie terrestre dans l'UE contre 7,7 % en France, (notre pays) dispose aussi d'espaces protégés par une réglementation telle que les parcs nationaux, les réserves naturelles ou les réserves biologiques, domaniales ou forestières. Entre 1990 et 2000, l'ensemble des espaces protégés français ont mieux résisté à l'artificialisation liée à la construction et au développement des infrastructures routières ou ferroviaires, que le reste du territoire national*¹⁷⁵ ».

Le PNR 2008-2010 fixe pour « stopper la perte de la biodiversité » des objectifs de long terme :

- placer 2 % du territoire national sous protection forte d'ici 10 ans, créer 3 nouveaux parcs nationaux, acquérir 20 000 hectares de zones humides ;

¹⁷⁴ Audition de Mme Cécile Dormoy devant la délégation pour l'Union européenne du 25 novembre 2008.

¹⁷⁵ *La France dans l'Union européenne*, INSEE, *op. cit.*, p. 54.

- mettre en place des aires marines couvrant 10 % des eaux placées sous la souveraineté de l'État, d'ici 2012 en métropole et 2020 dans les DOM ;
- mettre en place des plans de conservation et de restauration spécifiques d'ici 5 ans en métropole et Outre-mer pour protéger espèces animales ou végétales en danger d'extinction ;
- élaborer une trame verte d'ici 2012 et un réseau de conservatoires botaniques, ainsi qu'un observatoire national de la biodiversité pour améliorer l'information sur la biodiversité.

H - CONCLUSION SUR L'ENVIRONNEMENT

Au total, notre pays a plutôt bien progressé sur les indicateurs relatifs à l'environnement, y compris les indicateurs de la liste restreinte étudiés dans le Chapitre I, ce qui traduit les résultats d'efforts continus. Les objectifs sont néanmoins loin d'être atteints, surtout en comparaison avec des moyennes européennes en amélioration constante également.

La France doit veiller à ne pas se laisser distancer, tant sur le plan de la qualité du cadre de vie de nos concitoyens que sur le plan des avancées techniques qui seront à la source d'une croissance durable. Il en est ainsi des déchets ménagers et de leur réduction ou de leur recyclage, des transports routiers et des énergies renouvelables.

Cet investissement dans l'innovation est prévu dans le PNR 2008-2009, qui indique : « *il est envisagé d'intensifier l'effort national de recherche sur les thématiques du climat, de l'énergie, des transports, de l'habitat, de l'agriculture, de la biodiversité et de la santé dans ses liens avec l'environnement* » et que « *l'État envisage de mobiliser (à cette fin) un milliard d'euros supplémentaire en matière de recherche sur le développement durable d'ici 2012* ». Il est important de souligner qu'il doit, pour être pleinement efficace, être accompagné d'un effort de formation, notamment pour les professionnels du bâtiment, pour mettre en œuvre dans tous les métiers les innovations et les exigences du développement durable.

Le Conseil économique, social et environnemental porte de manière constante une grande attention aux questions environnementales. Ces préoccupations, loin d'être seulement des contraintes, peuvent devenir le fer de lance d'une croissance nouvelle.

CONCLUSION

Le suivi des indicateurs de Lisbonne effectué pour la troisième fois en 2009 fait ressortir les lentes évolutions de notre pays sur la voie de la stratégie adoptée au plan européen en 2000.

La situation de la France par rapport à l'Union européenne à 27 pays est contrastée. En effet, si l'on note des améliorations selon bon nombre d'indicateurs et dans tous les domaines, celles-ci sont souvent moins rapides que la moyenne européenne et demeurent fragiles.

Il est donc à craindre que les effets de la crise que nous traversons actuellement ne remettent en cause une partie des progrès accomplis ces dernières années. À tout le moins une vigilance active s'impose et les dispositifs temporaires adoptés pour la relance, ajoutés au Plan national de réforme, doivent s'efforcer de remédier à nos points faibles, y compris en termes de finances publiques et de renforcer nos atouts pour la fin de la dernière période triennale (2008-2010) de mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne.

Dans le domaine économique, les indicateurs sont bons pour la France, tant en PIB par habitant qu'en productivité par tête. Toutefois le taux de croissance moyen de 1998 à 2007 reste inférieur à la moyenne européenne et surtout à l'objectif de 3 % par an fixé en mars 2000. Une part de ce différentiel peut être attribuée au fait que la France est un pays déjà bien développé et relativement riche. Une autre semble résider dans le fait qu'elle n'exploite pas tout son potentiel de croissance. Des réserves de croissance pourraient se révéler en ce qui concerne le travail où une productivité par personne employée plus élevée que celle de la plupart de ses voisins européens se combine à des durées et des taux d'activité plus faibles, du fait notamment du faible taux d'emploi des seniors et des jeunes dans notre pays.

Dans le domaine de l'emploi, notre pays s'est amélioré jusqu'en 2007, mais moins nettement que la moyenne européenne et surtout moins vite (en particulier sur le taux d'emploi), pour certaines catégories, les jeunes (dont le taux d'emploi ne figure pas au titre des indicateurs structurels, ce qui est regrettable), les hommes et les seniors. Il est à craindre que les taux de chômage, ayant touché leur point bas en 2007 ou début 2008, ne repartent à la hausse rapidement sous l'effet des difficultés économiques actuelles. Une politique active en faveur des jeunes, notamment en favorisant une meilleure articulation entre formation et emploi, mais aussi en faveur des femmes, en conciliant mieux vie familiale - avec des modes de gardes d'enfants plus souples et plus développés - et vie professionnelle - avec une politique de retour à l'emploi plus affirmée -, doit être poursuivie en France.

Le fait que l'objectif de 60 % de taux d'emploi des femmes ait été atteint ne doit pas conduire à relâcher les efforts à cet égard, l'objectif global de 70 % étant loin d'être atteint. La diminution des « trappes à chômage » ou des « trappes à bas salaires » peut demeurer un instrument efficace à cet effet.

Enfin, la stratégie de Lisbonne visant à développer une « économie de la connaissance », la formation initiale, sur laquelle la France est bien placée, mais perd légèrement du terrain, et la formation permanente, sur laquelle les performances sont médiocres, doivent impérativement être renforcées à tous les niveaux. Ce sont des enjeux majeurs pour permettre l'insertion, particulièrement des jeunes, dans le monde professionnel, le développement des emplois qualifiés et pour répondre à la concurrence inévitable des pays émergents. La dispersion de ces indicateurs sur plusieurs domaines n'en facilite malheureusement pas la lecture immédiate.

Dans le domaine de l'innovation et de la R&D, la situation française reste bonne globalement. Plusieurs indicateurs détaillés progressent, notamment le niveau d'éducation des jeunes, mais aussi la part de dépenses privées de R&D et l'accès des ménages à Internet. Mais on note un recul inquiétant sur certains autres, comme les diplômes de sciences et technologies, le capital-risque ou le pourcentage de dépenses d'éducation et consacrées aux TIC dans le PIB.

Par rapport à l'objectif stratégique de 3 % du PIB pour l'effort global de R&D, la France a plutôt reculé depuis 2002, tout comme l'Union européenne. S'inscrire dans la stratégie de Lisbonne passe donc nécessairement par un effort accru, auquel les récentes dispositions liées au Crédit d'Impôt Recherche et à la réforme des universités peuvent contribuer. Une meilleure performance de notre potentiel productif devrait également pouvoir trouver sa source dans la dynamique des pôles de compétitivité, ce qui suppose que cette dynamique associe bien le tissu des PME et que les conditions politiques et économiques soient durablement créées pour que soit mobilisé tout le potentiel de recherche. L'accélération des investissements dans ce domaine plus qu'aucun autre serait de nature à soutenir une croissance durable. Leur effet se faisant sentir à long terme, il est souhaitable de manifester sur l'innovation, la recherche et l'éducation des jeunes un soutien continu et sans faille.

Dans le domaine de l'intégration des marchés et de la réforme économique, la France a progressé, même si la moyenne européenne reste meilleure et continue à s'améliorer encore plus rapidement. Ceci rend compte du rattrapage des pays récemment entrés dans l'Union, ce qui est précisément l'objet de ces indicateurs. Dans cette phase de difficultés économiques, il est bon de rappeler que c'est à l'aune du niveau des prix comparés, dont la modération joue dans le sens du pouvoir d'achat relatif, et des investissements privés, susceptibles d'être accélérés par des dispositions appropriées, notamment dans les PME, que résideront nos progrès pour l'avenir.

Dans le domaine de la cohésion sociale, les résultats atteints restent très disparates : les taux de risques de pauvreté et les dispersions de revenus ou de taux d'emploi vont dans le bon sens et manifestent les effets relativement positifs de notre système de protection et de redistribution sociale. Mais l'augmentation des taux de chômage de longue durée jusqu'en 2006, malgré la baisse de 2007, surtout liée à la baisse globale du chômage en France, et le maintien d'un nombre élevé de ménages sans emploi, tout comme la dégradation récente du taux de sorties « prématurées » des jeunes du système scolaire, sont préoccupants, au moment où la crise va affecter les populations les plus fragiles et risque de faire encore reculer la situation de notre pays. La mise en œuvre accélérée du Revenu de solidarité active est une bonne nouvelle, mais ne doit pas conduire à relâcher l'attention aux exclus de notre société, parfois très éloignés d'une entrée ou d'un retour dans la vie active, qui nécessitent des parcours adaptés et un accès facilité à l'emploi à partir des emplois les moins qualifiés.

Dans le domaine de l'environnement, la France est bien située par rapport aux objectifs de Lisbonne. L'examen des indicateurs détaillés réalisé dans la présente communication complète ce panorama, en faisant apparaître quelques « points noirs » : la part de la route dans le transport de marchandises qui augmente encore, voire la même part dans le transport de voyageurs qui a seulement commencé à s'infléchir, d'une part ; le volume des déchets générés, d'autre part. Enfin la hausse de la part des énergies renouvelables, la baisse des émissions de gaz à effet de serre et celle de l'intensité énergétique sont à poursuivre avec une vigueur renouvelée si la France veut être capable d'atteindre les objectifs du nouveau Paquet énergie-climat à horizon de 2020, au-delà des objectifs de la stratégie de Lisbonne. La mise en œuvre des décisions du Grenelle de l'environnement y contribuera fortement, mais pourrait ne pas suffire à franchir cette étape supplémentaire. Il s'agit ainsi de s'engager plus profondément dans l'intégration de la stratégie de Lisbonne dans la stratégie plus globale de développement durable.

En conclusion, les indicateurs structurels adoptés par le Conseil européen depuis 2000 permettent d'apprécier les progrès réalisés par les pays européens dans la direction et sur les champs fixés par la stratégie de Lisbonne. L'efficacité de cette stratégie repose toutefois sur des politiques intégrées ou coordonnées au plan européen, qui restent parfois embryonnaires ou émergentes et qui ne sont pas suffisamment connues et soutenues par les sociétés des États membres. Certains indicateurs tendent à mesurer des effets très indirects ou complexes des politiques menées, qui ne trouvent pas d'expression simple et directement lisible par les acteurs intéressés. En particulier, les indicateurs s'intéressent peu à l'évolution de la zone euro en tant qu'entité économique. Malgré ces imperfections, la stabilité et la continuité de lecture de ces indicateurs restent primordiales et permettent d'évaluer les progrès accomplis sur une longue période.

Le Conseil économique, social et environnemental, attentif à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne, poursuivra ce suivi effectué tous les deux ans en s'attachant particulièrement à distinguer, lors de sa prochaine édition, ce qui relèvera sur 2008 et 2009 des effets conjoncturels de la crise actuelle de ce qui reflète les effets structurels des politiques à long terme menées par notre pays.

ANNEXES

Annexe 1 : Vote par la délégation pour l'Union européenne, le 3 mars 2009

Ont voté pour : 9

Groupe des associations	M. Jean-Marc Roirant
Groupe la CFDT	Mme Évelyne Pichenot
Groupe de la CFE-CGC	Mme Catherine Dumont
Groupe de la CFTC	M. Michel Coquillion
Groupe de la CGT	M. Christian Dellacherie
Groupe des entreprises privées	M. Daniel Tardy
Groupe des entreprises publiques	Mme Anne Duthilleul
Groupe de l'UNAF	Mme Chantal Lebatard
Groupe de l'UNSA	M. Jacques Duron

Annexe 2 : Indicateurs structurels de la liste restreinte

1. PIB par habitant en standard de pouvoir d'achat (SPA)
2. Productivité de la main d'œuvre en standard de pouvoir d'achat (SPA)
3. Taux d'emploi (%)
4. Taux d'emploi des travailleurs âgés (%) (55-64 ans)
5. Niveau d'instruction des jeunes (20-24 ans)
6. Dépenses de recherche et développement (en % du PIB)
7. Investissements des entreprises (% du PIB)
8. Niveaux des prix comparés
9. Taux de risque de pauvreté (%)
10. Taux de chômage de longue durée (%)
11. Dispersion des taux d'emploi régionaux
12. Émission de gaz à effet de serre
13. Intensité énergétique de l'économie
14. Volume du transport

Annexe 3 : Liste des indicateurs structurels arrêtés pour les conseils de printemps 2002-2003

Thèmes	Indicateurs structurels
<i>Contexte économique général</i>	1. PIB par habitant (en SPA) et taux de croissance du PIB réel ¹⁷⁶
	2. Productivité du travail
	3. Croissance de l'emploi
	4. Taux d'inflation
	5. Croissance des coûts unitaires de main-d'œuvre
	6. Solde du compte des administrations publiques
	7. Dette publique
<i>Emploi</i>	8. Taux d'emploi total
	9. Écart de rémunération entre hommes et femmes
	10. Taux de prélèvement sur les bas salaires
	11. Formation permanente
	12. Accidents du travail
	13. Taux de chômage
<i>Innovation et recherche</i>	14. Dépenses en ressources humaines (dépenses publiques d'éducation)
	15. Dépenses de R&D (par source de financement)
	16. Niveau d'accès à Internet
	17. Diplômés en sciences et technologies
	18. Demandes de brevets
	19. Capital-risque
	20. Dépenses consacrées aux TIC
<i>Réforme économique</i>	21. Niveaux des prix relatifs et convergence des prix
	22. Prix dans les industries de réseau
	23. Structure du marché dans les industries de réseau
	24. Marchés publics
	25. Aides d'État sectorielles et <i>ad hoc</i>
	26. Convergence des taux d'intérêt
	27. Immatriculation des sociétés
<i>Cohésion sociale</i>	28. Inégalité dans la répartition des revenus
	29. Taux de risque de pauvreté
	30. Taux de risque persistant de pauvreté
	31. Dispersion des taux d'emploi régionaux
	32. Jeunes ayant quitté prématurément l'école et ne poursuivant ni études ni formation
	33. Chômage de longue durée

¹⁷⁶ Les lignes grises font apparaître les indicateurs communs avec la liste restreinte.

	34. Population dans ménages sans emploi
	35. Émissions de gaz à effet de serre
	36. Intensité énergétique de l'économie
	37. Volume transportés (tonnes de fret et nombre de passagers au km) rapportés au PIB
<i>Environnement</i>	38. Répartition modale des transports
	39. Qualité de l'air en milieu urbain
	40. Déchets municipaux produits et mis en décharge
	41. Pourcentage d'énergies renouvelables
	42. Protection des ressources naturelles

Annexe 4 : Liste des sigles par État membre de l'Union européenne

UE-27	Union européenne à 27
AT	Autriche
BE	Belgique
BG	Bulgarie
CY	Chypre
CZ	République tchèque
DE	Allemagne
DK	Danemark
EE	Estonie
EL	Grèce
ES	Espagne
FI	Finlande
FR	France
HU	Hongrie
IE	Irlande
IT	Italie
LT	Lituanie
LU	Luxembourg
LV	Lettonie
MT	Malte
NL	Pays-Bas
PL	Pologne
PT	Portugal
RO	Roumanie
SE	Suède
SK	Slovaquie
SL	Slovénie
UK	Royaume-Uni

Annexe 5 : Données statistiques correspondant aux 14 indicateurs structurels de la liste restreinte

Tableau 4 : PIB par habitant en Standard de pourvoir d'achat (SPA)
(UE-27 = 100)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
UE (27 pays)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
UE (15 pays)	115	115	115	115	114	114	113	113	112	112
Zone euro	116	116	115	113	113	112	111	111	110	110
Belgique	123	123	126	123	125	123	121	(b)	121	120
Bulgarie	27	(e)	27	28	29	31	33	34	35	37
Rép. tchèque	71	(e)	70	68	70	70	73	75	76	78
Danemark	132	131	132	128	128	124	126	126	125	122
Allemagne	122	122	118	117	115	117	116	115	114	113
Estonie	42	(e)	42	45	46	50	54	57	62	67
Irlande	121	126	131	133	138	141	142	144	147	149
Grèce	83	83	84	87	90	92	94	95	97	97
Espagne	95	96	97	98	101	101	101	103	105	107
France	115	115	115	116	116	112	110	(b)	112	111
Italie	120		118	117	118	112	111	107	105	103
Chypre	87	(e)	87	89	91	89	89	90	92	93
Lettonie	36	(e)	36	37	39	41	43	46	50	54
Lituanie	40	(e)	39	39	42	44	49	51	54	57
Luxembourg	218	237	244	234	240	248	253	265	279	277
Hongrie	53	(e)	54	56	59	61	63	63	64	65
Malte	81		81	84	78	80	78	77	78	77
Pays-Bas	129	131	134	134	133	129	129	132	131	132
Autriche	132	131	131	125	126	127	127	128	127	127
Pologne	48	(e)	49	48	48	48	49	51	51	52
Portugal	77		78	78	77	77	77	75	75	74
Roumanie	:		26	26	28	29	31	34	35	39
Slovénie	78	(e)	79	80	80	82	83	86	88	89
Slovaquie	52	(e)	51	50	52	54	56	57	60	63
Finlande	114	115	117	116	115	113	116	115	116	116
Suède	123	125	127	121	121	123	125	123	124	126
Royaume-Uni	118	118	119	120	121	122	124	121	119	117
Croatie	44	(e)	43	43	44	46	48	49	50	52
Macédoine (1)	27		27	25	25	26	27	28	28	30
Turquie	43	(e)	39	40	36	34	34	37	39	41
États-Unis	160		161	159	154	152	154	155	158	157
Japon	121		118	117	114	112	112	113	114	114

(:) Non disponible // (f) Prévisions // (b) Rupture de série // (e) Valeur estimée // (s) estimation Eurostat // (p) valeur provisoire

Les valeurs pour la Croatie sont également estimées pour les années allant de 1999 à 2003.

(1) Macédoine, ancienne République yougoslave de

Source : Eurostat (mise à jour au 13 novembre 2008)

Le Produit intérieur brut (PIB) est une mesure de l'activité économique. Il est défini comme la valeur de tous les biens et services produits moins la valeur des biens et services utilisés dans leur création. L'indice de volume du PIB par habitant en Standard de pouvoirs d'achat (SPA) est exprimé par rapport à la moyenne de l'Union européenne (UE-27) fixée à 100. Si l'indice d'un pays est supérieur à 100, le niveau du PIB par tête pour ce pays est supérieur à la moyenne de l'Union européenne et vice versa. Les chiffres de base sont exprimés en SPA, c'est-à-dire dans une monnaie commune qui élimine les

différences de niveaux de prix entre les pays, permettant des comparaisons significatives du PIB en volume entre les pays. Il est à noter que l'indice, calculé à partir des chiffres en SPA et exprimé par rapport à UE-27 = 100, est destiné aux comparaisons internationales plutôt qu'aux comparaisons temporelles.

Tableau 5 : Productivité de la main-d'œuvre par personne occupée
PIB en SPA par personne occupée par rapport à UE-27 (UE-27 = 100)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
UE (27 pays)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
UE (15 pays)	114,5	113,7	113,2	112,5	111,9	111,4	110,9	110,8	110,5	110,3
Zone euro	116,9	115,7	114,4	112,9	112,0	111,3	110,3	110,6	110,3	109,9
Belgique	134,2	133,9	136,7	133,6	136,2	134,4	131,9	b	130,2	129,9
Bulgarie	29,9	e	30,6	30,3	31,4	33,0	33,4	33,7	33,5	34,7
Rép. tchèque	60,0	e	61,8	61,7	63,2	62,9	66,5	68,0	68,5	69,9
Danemark	108,9	108,4	110,3	107,4	108,3	106,1	108,6	106,6	105,6	102,3
Allemagne	112,3	111,6	107,8	106,7	106,2	108,5	108,1	109,2	108,7	107,4
Estonie	39,9	e	41,7	45,1	46,4	49,2	52,8	55,2	58,0	59,7
Irlande	124,9	124,7	127,2	127,8	133,1	135,1	135,0	134,5	136,8	140,1
Grèce	90,7	e	90,9	e	93,5	97,1	99,4	100,8	101,2	99,9
Espagne	107,5	105,3	103,5	103,0	104,7	103,7	102,0	101,1	102,1	103,8
France	126,1	124,9	124,8	124,8	125,3	121,4	120,6	b	122,1	121,6
Italie	129,8	127,2	125,8	125,3	117,5	115,4	112,1	110,8	109,3	108,1
Chypre	82,1	e	82,9	84,8	86,6	84,4	82,4	82,8	82,8	83,4
Lettonie	36,7	e	37,8	40,0	41,3	43,0	44,1	45,9	48,0	49,9
Lituanie	40,5	e	40,1	42,6	46,9	48,0	51,9	53,3	54,4	56,6
Luxembourg	165,1	175,6	175,6	162,1	163,0	167,0	170,0	169,1	176,4	173,6
Hongrie	62,4	e	61,7	64,6	67,9	70,6	71,6	72,0	72,3	73,1
Malte	:	:	96,6	89,7	91,9	90,1	90,2	91,1	90,1	90,5
Pays-Bas	110,6	111,4	114,2	113,1	113,1	110,7	112,2	113,9	113,5	112,6
Autriche	120,4	119,5	120,4	115,1	117,0	118,1	117,5	115,4	115,5	115,2
Pologne	47,6	e	49,2	50,8	52,1	53,9	62,4	64,9	65,5	66,3
Portugal	67,7	69,1	68,8	67,8	67,8	68,3	67,1	70,1	70,3	71,3
Roumanie	:	:	:	:	29,3	31,1	34,4	35,9	39,6	43,8
Slovénie	75,0	e	76,6	76,0	76,2	77,7	79,2	81,9	83,6	83,9
Slovaquie	56,2	e	56,5	57,9	60,4	62,5	63,3	65,5	68,6	71,6
Finlande	114,0	113,2	114,6	112,5	111,3	109,3	112,6	110,1	110,5	111,2
Suède	111,8	113,1	113,3	107,4	107,5	109,9	113,3	110,0	111,2	111,9
Royaume-Uni	108,8	108,8	110,6	111,6	112,0	112,4	113,6	112,2	112,0	112,1
Croatie	54,3	e	54,6	e	52,9	57,7	57,9	60,0	60,8	61,6
Macédoine (1)	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Turquie	53,0	e	48,8	53,1	48,9	48,9	49,5	53,8	58,0	61,8
États-Unis	139,9	141,8	139,8	137,9	137,6	139,3	140,5	141,5	141,2	140,6
Japon	97,4	97,2	98,6	97,5	97,8	98,4	99,2	99,4	99,9	101,1

(:) Non disponible // (f) Prévisions // (b) Rupture de série // (e) Valeur estimée // (s) estimation Eurostat // (p) valeur provisoire
Les valeurs pour la Croatie sont également estimées pour les années allant de 2000 à 2007, estimations Eurostat de 2005 à 2007.
Les valeurs pour la Turquie sont également estimées pour les années allant de 2000 à 2007, estimations Eurostat.

(1) Macédoine, ancienne République yougoslave de

Source : Eurostat (mise à jour au 7 janvier 2009)

Le Produit intérieur brut (PIB) est une mesure de l'activité économique. Il est défini comme la valeur de tous les biens et services produits moins la valeur des biens et services utilisés dans leur création. Le PIB par emploi, exprimé par rapport à la moyenne de l'Union européenne (UE-27), est destiné à donner une impression d'ensemble de la productivité des économies nationales. Si l'indice

d'un pays est supérieur à 100, le niveau du PIB par personne occupée pour ce pays est supérieur à la moyenne de l'Union européenne et vice versa. Les chiffres de base sont exprimés en SPA, c'est-à-dire dans une monnaie commune qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays, permettant des comparaisons significatives du PIB en volume entre les pays. Il est à noter que la notion de personnes occupées ne fait pas de distinction entre emploi à temps complet et emploi à temps partiel.

Tableau 6 : Taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans (en %)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
UE (27 pays)	61,2	61,8	62,2	62,6	62,4	62,6	63,0	63,6	64,5	65,4
UE (15 pays)	61,4	62,5	63,4	64,1	64,2	64,5	64,8	65,4	66,2	67,0
Zone euro	59,3	60,6	61,7	62,2	62,4	62,7	63,1	63,8	64,8	65,7
Belgique	57,4	59,3	60,5	59,9	59,9	59,6	60,3	61,1	61,0	62,0
Bulgarie	:	:	50,4	49,7	50,6	52,5	54,2	55,8	58,6	61,7
Rép. tchèque	67,3	65,6	65,0	65,0	65,4	64,7	64,2	64,8	65,3	66,1
Danemark	75,1	76,0	76,3	76,2	75,9	75,1	75,7	75,9	77,4	77,1
Allemagne	63,9	65,2	65,6	65,8	65,4	65,0	65,0	66,0	67,5	69,4
Estonie	64,6	61,5	60,4	61,0	62,0	62,9	63,0	64,4	68,1	69,4
Irlande	60,6	63,3	65,2	65,8	65,5	65,5	66,3	67,6	68,6	69,1
Grèce	56,0	55,9	56,5	56,3	57,5	58,7	59,4	60,1	61,0	61,4
Espagne	51,3	53,8	56,3	57,8	58,5	59,8	61,1	63,3	64,8	65,6
France	60,2	60,9	62,1	62,8	63,0	64,0	63,7	63,9	63,8	64,6
Italie	51,9	52,7	53,7	54,8	55,5	56,1	57,6	(b)	57,6	58,4
Cypre	:	:	65,7	67,8	68,6	69,2	68,9	68,5	69,6	71,0
Lettonie	59,9	58,8	57,5	58,6	60,4	61,8	62,3	63,3	66,3	68,3
Lituanie	62,3	61,7	59,1	57,5	59,9	61,1	61,2	62,6	63,6	64,9
Luxembourg	60,5	61,7	62,7	63,1	63,4	62,2	62,5	63,6	63,6	64,2
Hongrie	53,7	55,6	56,3	56,2	56,2	57,0	56,8	56,9	57,3	57,3
Malte	:	:	54,2	54,3	54,4	54,2	54,0	53,9	53,6	54,6
Pays-Bas	70,2	71,7	72,9	74,1	74,4	73,6	73,1	73,2	74,3	76,0
Autriche	67,9	68,6	68,5	68,5	68,7	68,9	67,8	(b)	68,6	70,2
Pologne	59,0	57,6	55,0	53,4	51,5	51,2	51,7	52,8	54,5	57,0
Portugal	66,8	(b)	67,4	68,4	69,0	68,8	68,1	67,8	67,5	67,9
Roumanie	64,2	63,2	63,0	62,4	57,6	(b)	57,6	57,7	57,6	58,8
Slovénie	62,9	62,2	62,8	63,8	63,4	62,6	65,3	66,0	66,6	67,8
Slovaquie	60,6	58,1	56,8	56,8	56,8	57,7	57,0	57,7	59,4	60,7
Finlande	64,6	66,4	67,2	68,1	68,1	67,7	67,6	68,4	69,3	70,3
Suède	70,3	71,7	73,0	74,0	73,6	72,9	72,1	72,5	(b)	73,1
Royaume-Uni	70,5	71,0	(b)	71,2	71,4	71,4	71,5	71,7	71,6	71,5
Croatie	:	:	:	:	53,4	53,4	54,7	55,0	55,6	57,1
Macédoine (1)	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Turquie	:		48,8	47,8	46,9	45,8	46,1	46,0	45,9	45,8
États-Unis	73,8	73,9	74,0	73,1	71,9	71,2	71,2	71,5	71,9	71,7
Japon	69,5	68,8	68,8	68,7	68,2	68,3	68,6	69,2	69,9	70,6

(1) Macédoine, ancienne République yougoslave de

// (b) données non disponibles ; (b) rupture de série

Source : Eurostat (mise à jour au 19 novembre 2008)

Le taux d'emploi est obtenu en divisant le nombre de personnes occupées âgées de 15 à 64 ans par la population totale de la même tranche d'âge. Cet indicateur est dérivé de l'*Enquête communautaire sur les forces de travail* (EFT), qui couvre l'ensemble de la population vivant dans des ménages privés. Elle exclut les personnes vivant dans des ménages collectifs (pensions, cités universitaires, établissements hospitaliers). La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence et pendant une heure au moins, ont

accompli un travail pour une rémunération ou un profit ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.

Tableau 7 : Taux d'emploi des personnes de 55 à 64 ans (en %)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
UE (27 pays)	36,2	36,5	36,9	37,7	38,5	40,0	40,7	42,3	43,5	44,7
UE (15 pays)	36,6	37,1	37,8	38,8	40,2	41,7	42,5	44,2	45,3	46,5
Zone euro	33,3	33,7	34,2	35,2	36,5	37,9	38,7	40,6	41,8	43,3
Belgique	22,9	24,6	26,3	25,1	26,6	28,1	30,0	31,8	32,0	34,4
Bulgarie	:	:	20,8	24,0	27,0	30,0	32,5	34,7	39,6	42,6
République tchèque	37,1	37,5	36,3	37,1	40,8	42,3	42,7	44,5	45,2	46,0
Danemark	52,0	54,5	55,7	58,0	57,9	60,2	60,3	59,5	60,7	58,6
Allemagne	37,7	37,8	37,6	37,9	38,9	39,9	41,8	45,4	48,4	51,5
Estonie	50,2	47,5	46,3	48,5	51,6	52,3	52,4	56,1	58,5	60,0
Irlande	41,7	43,7	45,3	46,8	48,0	49,0	49,5	51,6	53,1	53,8
Grèce	39,0	39,3	39,0	38,2	39,2	41,3	39,4	41,6	42,3	42,4
Espagne	35,1	35,0	37,0	39,2	39,6	40,7	41,3	43,1	44,1	44,6
France	28,3	28,8	29,9	31,9	34,7	37,0	37,6	38,7	38,1	38,3
Italie	27,7	27,6	27,7	28,0	28,9	30,3	30,5	(b)	31,4	32,5
Cypre	:	:	49,4	49,1	49,4	50,4	49,9	50,6	53,6	55,9
Lettonie	36,3	36,6	36,0	36,9	41,7	44,1	47,9	49,5	53,3	57,7
Lituanie	39,5	40,9	40,4	38,9	41,6	44,7	47,1	49,2	49,6	53,4
Luxembourg	25,1	26,4	26,7	25,6	28,1	30,3	30,4	31,7	33,2	32,0
Hongrie	17,3	19,4	22,2	23,5	25,6	28,9	31,1	33,0	33,6	33,1
Malte	:	:	28,5	29,4	30,1	32,5	31,5	30,8	29,8	28,5
Pays-Bas	33,9	36,4	38,2	39,6	42,3	44,3	45,2	(b)	46,1	47,7
Autriche	28,4	29,7	28,8	28,9	29,1	30,3	28,8	31,8	35,5	38,6
Pologne	32,1	31,9	28,4	27,4	26,1	26,9	26,2	27,2	28,1	29,7
Portugal	49,6	(b)	50,1	50,7	50,2	51,4	51,6	50,3	50,5	50,1
Roumanie	51,5	49,6	49,5	48,2	37,3	(b)	38,1	36,9	39,4	41,7
Slovénie	23,9	22,0	22,7	25,5	24,5	23,5	29,0	30,7	32,6	33,5
Slovaquie	22,8	22,3	21,3	22,4	22,8	24,6	26,8	30,3	33,1	35,6
Finlande	36,2	39,0	41,6	45,7	47,8	49,6	50,9	52,7	54,5	55,0
Suède	63,0	63,9	64,9	66,7	68,0	68,6	69,1	69,4	(b)	69,6
Royaume-Uni	49,0	49,6	(b)	50,7	52,2	53,4	55,4	56,2	56,8	57,3
Croatie	:	:	:	:	24,8	28,4	30,1	32,6	34,3	35,8
Macédoine (1)	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Turquie	:	:	36,3	35,8	35,7	33,5	33,2	31,0	30,1	29,5
Etats-Unis	57,7	57,7	57,7	58,5	59,4	59,8	59,9	60,8	61,7	61,8
Japon	63,7	63,4	62,7	62,0	61,6	62,1	63,0	63,8	64,7	66,1

(1) Macédoine, ancienne République yougoslave de

(:) données non disponibles ; (b) rupture de série

Source : Eurostat (mise à jour au 19 novembre 2008)

Le taux d'emploi des hommes et des femmes âgés de 55 à 64 ans est obtenu en divisant le nombre de personnes occupées âgées de 55 à 64 ans par la population totale de la même tranche d'âge. Cet indicateur est dérivé de l'*Enquête communautaire sur les forces de travail* (EFT), qui couvre l'ensemble de la population vivant dans des ménages privés. Elle exclut les personnes vivant dans des ménages collectifs (pensions, cités universitaires, établissements hospitaliers). La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence et pendant une heure au moins, ont accompli un travail pour une rémunération ou un profit ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.

Tableau 8 : Niveau d'éducation des jeunes - Pourcentage de la population âgée de 20 à 24 ans ayant atteint au moins un niveau d'éducation secondaire supérieur¹⁷⁷

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
UE (27 pays)	:	:	76,6	76,6	76,7	76,9	77,1	77,5	77,9	78,1
UE (15 pays)	:	72,4	(b)	73,7	73,6	73,7	74,0	74,4	74,7	75,0
Zone euro	:	71,2		72,7	72,6	72,7	72,8	73,5	73,7	73,9
Belgique	79,6	76,2	81,7	(b)	81,7	81,6	81,2	81,8	81,8	82,4
Bulgarie	:	:	75,2	78,1	(b)	77,4	76,3	76,1	76,5	80,5
Rép. tchèque	92,2	91,8	91,2	90,6		92,2	92,1	91,4	91,2	91,8
Danemark	76,3	73,2	72,0	78,4	78,6	76,2	(b)	76,2	77,1	77,4
Allemagne	:	74,6	74,7	73,6	73,3	72,5	72,8	71,5	(b)	71,6
Estonie	83,1	83,0	79,0	(b)	79,8	81,4	81,5	80,3	82,6	82,0
Irlande	:	82,0	82,6	83,9		84,0	85,1	(p)	85,3	(p)
Grèce	76,4	78,6	79,2	80,2	81,1	81,7	83,0	84,1	81,0	82,1
Espagne	64,6	65,2	66,0	65,0	63,7	62,2	61,2	61,8	61,6	61,1
France	78,9	80,0	81,6	81,8	81,7	81,3	(b)	81,7	83,4	83,2
Italie	65,3	66,3	69,4	(b)	67,9	69,6	71,0	73,4	73,6	75,5
Chypre	:	80,8	79,0		80,5	83,5	79,5	77,6	80,4	83,7
Lettonie	78,5	74,6	(b)	76,5	71,7	77,1	(b)	75,4	79,5	79,9
Lithuanie	83,2	81,3		78,9	80,5	81,3	(b)	84,2	85,0	87,8
Luxembourg	:	71,2	(b)	77,5	68,0	69,8	72,7	(b)	72,5	71,1
Hongrie	81,5	85,2		83,5	84,7	85,9	84,7	(b)	83,5	83,4
Malte	:			40,9	40,1	39,0	45,1	(b)	51,0	53,7
Pays-Bas	72,9	72,3		71,9	72,7	73,1	75,0	75,0	75,6	74,7
Autriche	84,4	84,7	85,1	(b)	85,1	85,3	84,2	85,8	85,9	85,8
Pologne	84,5	81,6		88,8	(b)	89,7	89,2	90,3	90,9	91,1
Portugal	39,3	(b)	40,1	43,2	44,4	44,4	47,9	49,6	49,0	49,6
Roumanie	81,0		77,8	76,1	77,3	76,3	75,0	75,3	76,0	77,2
Slovénie	86,8	85,8	88,0	(b)	88,2	90,7	90,8	90,5	90,5	89,4
Slovaquie	93,4	93,3	94,8		94,4	94,5	94,1	91,7	91,8	91,5
Finlande	85,2	86,8	87,7	(b)	86,1	85,8	85,3	84,5	83,4	84,7
Suède	87,5	86,3	85,2		85,5	(b)	86,7	85,8	86,0	87,5
Royaume-Uni	:	75,3	(b)	76,7	76,9	77,1	78,6	77,0	78,1	78,8
Croatie	:	:	:		:	90,6	91,0	93,5	93,8	94,6
Macédoine (1)	:	:	:		:	:	:	:	:	:
Turquie	:	:	38,6	39,6	42,8	44,2	42,0	44,0	44,7	46,4
Etats-Unis	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Japon	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:

(:) non disponible, (b) rupture de série, (p) provisoire

(1) Macédoine, ancienne République yougoslave de

Source : Eurostat (mise à jour au 1^{er} octobre 2008)

L'indicateur « Niveau d'éducation des jeunes » est défini comme le pourcentage des jeunes de 20 à 24 ans ayant au moins atteint un niveau d'enseignement ou de formation secondaire supérieur, soit un niveau CITE 3a, 3b ou 3c long minimum (numérateur). Le dénominateur est la population totale du même groupe d'âge, à l'exclusion des non-réponses aux questions « Niveau d'enseignement ou de formation atteint ». Le numérateur et le dénominateur sont dérivés de l'*Enquête communautaire sur les forces de travail*.

¹⁷⁷ À partir du 27 octobre 2006, cet indicateur est calculé sur la base de moyennes annuelles de données trimestrielles au lieu d'un seul trimestre de référence au printemps. Consulter les notes pour plus de détails.

Tableau 9 : Dépense intérieure brute de R&D (DIRD) en pourcentage du PIB¹⁷⁸

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
UE (27 pays)	1,79	1,84	1,85	1,86	1,87	1,86	1,82	1,82	1,84	1,83
UE (15 pays)	1,84	1,89	1,91	1,92	1,93	1,92	1,89	1,89	1,91	1,91
Zone euro	:		1,84	1,86	1,87	1,86	1,85	1,84	1,86	1,86
Belgique	1,86	1,94	1,97	2,08	1,94	1,88	1,87	1,84	1,88	(p) 1,87 (p)
Bulgarie	0,57	0,57	(b) 0,52	0,47	0,49	0,50	0,50	0,49	0,48	0,48
Rép. tchèque	1,15	1,14	1,21	1,20	1,25	1,25	1,41	1,55	1,54	
Danemark	2,04	2,18	2,24	2,39	2,51	2,58	2,48	2,45	2,46	2,54 (e)
Allemagne	2,27	2,40	2,45	2,46	2,49	2,52	2,49	2,48	2,54	2,53 (e)
Estonie	0,57	0,69	0,61	0,71	0,72	0,77	0,86	0,94	1,15	1,14 (p)
Irlande	1,24	1,18 (e)	1,12	1,10	1,10	1,17	1,24	1,25	1,30 (p)	1,31 (p)
Grèce	:	0,60	:	0,58	:	0,57	0,55 (e)	0,58	0,57 (e)	0,57 (e)
Espagne	0,87	0,86	0,91	0,91	0,99	1,05	1,06	1,12	1,20	1,22 (p)
France	2,14	2,16	2,15 (b)	2,20	2,23	2,17	2,15 (b)	2,10	2,10 (p)	2,08 (p)
Italie	1,05	1,02	1,05	1,09	1,13	1,11	1,10	1,09	:	:
Cypre	0,22	0,23	0,24	0,25	0,30	0,35	0,37	0,40	0,43	0,45 (p)
Lettonie	0,40	0,36	0,44	0,41	0,42	0,38	0,42	0,56	0,70	0,63
Lituanie	0,55	0,50	0,59	0,67	0,66	0,67	0,75	0,75	0,79	0,82
Luxembourg	:	:	1,65	:	:	1,65	1,63	1,56	1,66	1,63 (p)
Hongrie	0,68	0,69	0,78	0,92	1,00	0,93	0,88 (b)	0,94	1,00	0,97
Malte	:	:	:	:	0,26	0,26	0,53 (b)	0,60	0,64	0,60 (p)
Pays-Bas	1,90	1,96	1,82	1,80	1,72	1,76	1,78 (p)	1,72 (p)	1,71 (p)	1,70 (p)
Autriche	1,78	1,90 (e)	1,94 (e)	2,07 (e)	2,14	2,26 (e)	2,26	2,44 (e)	2,46	2,56 (e)
Pologne	0,67	0,69	0,64	0,62	0,56	0,54	0,56	0,57	0,56	:
Portugal	0,65	0,71	0,76 (e)	0,80	0,76 (e)	0,74	0,77 (e)	0,81	1,00 (e)	1,18 (p)
Roumanie	0,49	0,40	0,37	0,39	0,38	0,39	0,39	0,41	0,45	0,54
Slovénie	1,36	1,39	1,39	1,50	1,47	1,27	1,40	1,44	1,56	1,53 (p)
Slovaquie	0,78	0,66	0,65	0,63	0,57	0,57	0,51	0,51	0,49	0,46
Finlande	2,86	3,16	3,34	3,30	3,36	3,43	3,45	3,48	3,45	3,47
Suède	:	3,61	:	4,17	:	3,85	3,62	3,80 (b)	3,74	3,63 (p)
Royaume-Uni	1,76	1,82	1,81	1,79	1,79	1,75	1,69	1,73	1,76	:
Croatie	:	:	:	:	1,11	1,11	1,20	1,00	0,87	0,93
Macédoine (1)	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Turquie	0,37	0,47	0,48	0,54	0,53	0,48	0,52	0,59	0,58	:
États-Unis	2,61 (b)	2,65	2,73	2,74	2,64	2,67 (p)	2,58	2,61 (p)	2,61 (p)	:
Japon	3,00	3,02	3,04	3,12	3,17	3,20	3,17	3,32	:	:

(:) non disponible ; (s) estimation d'Eurostat, (p) valeur provisoire, (b) rupture de série, (e) valeur estimée

(1) Macédoine, ancienne République yougoslave de

Source : Eurostat (mise à jour au 1^{er} octobre 2008)

Les quatre indicateurs fournis sont : DIRD en pourcentage du PIB, pourcentage des DIRD financées par l'industrie, pourcentage des DIRD financées par les pouvoirs publics et pourcentage des DIRD financées par l'étranger. « *La recherche et le développement expérimental (R&D) englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications*

¹⁷⁹ ». Les activités de R&D se caractérisent par des transferts massifs de ressources entre unités, organisations et secteurs qu'il est important d'observer.

¹⁷⁸ Les valeurs de l'Union européenne à 27 et à 15 ainsi que celles de la zone euro sont des estimations d'Eurostat.

¹⁷⁹ *Manuel de Frascati*, édition 2002, § 63.

Tableau 10 : Niveaux des prix comparés de la consommation finale des ménages y compris les taxes indirectes (UE-27 = 100)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004		2005	2006	2007
UE (27 pays)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		100,0	100,0	100,0
UE (15 pays)	105,3	105,5	104,9	104,7	104,9	105,2	105,4		104,8	104,9	104,7
Belgique	107,5	106,8	102,0	103,2	101,5	106,5	106,7	(b)	106,0	106,2	105,4
Bulgarie	37,5	37,9	38,7	41,0	40,8	40,7	42,0		43,1	44,8	46,0
Rép. tchèque	47,4	46,4	48,1	50,0	57,1	54,5	55,4		58,4	61,5	62,6
Danemark	129,4	131,5	130,3	135,2	133,8	141,1	139,6		139,6	139,2	136,9
Allemagne	108,7	107,3	106,6	107,0	106,6	106,1	104,7		103,7	103,3	103,2
Estonie	54,1	56,9	57,3	61,1	60,8	62,0	63,0		64,6	66,5	71,3
Irlande	108,1	111,6	114,9	119,3	125,2	126,4	125,9		124,8	124,9	126,0
Grèce	85,7	88,3	84,8	82,3	80,2	85,9	87,6		88,4	89,1	88,6
Espagne	85,5	86,0	85,0	85,4	84,6	88,3	91,0		92,0	93,3	93,0
France	110,7	109,3	105,9	104,1	103,5	110,0	109,9	(b)	107,4	107,3	106,7
Italie	97,9	98,2	97,5	99,7	102,7	103,6	104,9		104,0	104,1	102,9
Cypre	87,1	87,4	88,1	88,9	89,1	90,9	91,2		89,7	90,1	87,7
Lettonie	49,2	52,3	58,8	59,0	57,0	54,4	56,1		57,1	60,6	65,0
Lituanie	45,6	46,8	52,7	54,1	54,2	52,3	53,5		55,1	56,6	59,7
Luxembourg	104,2	102,9	101,5	103,5	102,1	103,2	103,0		102,7	103,2	105,1
Hongrie	45,7	47,1	49,2	52,9	57,4	58,2	62,0		63,5	60,0	65,7
Malte	69,4	70,5	73,3	74,8	74,6	72,0	73,2		73,1	73,4	73,2
Pays-Bas	102,1	102,7	100,0	103,0	102,9	107,8	106,1		104,5	103,9	103,1
Autriche	105,3	104,9	101,9	104,8	103,4	103,3	103,3		101,9	101,2	100,0
Pologne	53,5	51,9	57,9	64,8	61,2	54,4	53,2		61,3	62,1	63,4
Portugal	84,0	83,4	83,0	84,4	86,3	86,0	87,4		85,3	85,7	84,6
Roumanie	43,2	37,9	42,5	41,7	43,0	43,4	43,3		54,3	57,0	64,7
Slovénie	74,1	74,1	72,9	73,9	74,4	76,2	75,5		75,8	75,3	76,9
Slovaquie	41,9	40,5	44,4	43,4	44,8	50,7	54,9		55,8	58,3	63,0
Finlande	123,0	122,3	120,9	124,8	123,9	126,6	123,8		123,3	121,7	121,4
Suède	127,0	126,4	127,6	119,9	121,7	123,5	121,4		117,9	117,5	116,4
Royaume-Uni	112,2	115,6	120,0	116,8	117,1	107,8	108,5		110,2	110,8	112,3
Croatie	:	:	:	:	:	64,8	66,5		69,0	69,9	69,5
Macédoine (1)	:	:	:	:	:	43,9	44,4		44,0	44,5	43,0
Turquie	:	56,0	62,5	47,7	51,6	57,2	59,1		68,4	68,4	72,2
États-Unis	100,6	105,6	121,0	126,1	119,7	101,4	92,8		92,0	91,6	:
Japon	146,9	173,1	198,4	177,7	156,3	136,5	129,5		119,6	109,1	:

(1) Macédoine, ancienne République yougoslave de

(:) Non disponible // (b) rupture de série

Source : Eurostat (mise à jour au 28 novembre 2008)

Les niveaux des prix comparés sont le ratio entre les parités de pouvoir d'achat (PPA) et les taux de change du marché pour chaque pays. Les parités de pouvoir d'achat (PPA) sont des taux de conversion monétaires qui convertissent des indicateurs économiques exprimés en monnaies nationales en une monnaie commune appelée standard de pouvoir d'achat (SPA), qui égalise le pouvoir d'achat des différentes monnaies nationales et permet donc d'effectuer des comparaisons significatives. Le ratio est exprimé par rapport à la moyenne de l'UE (UE27 = 100). Si l'indice des niveaux des prix comparés d'un pays est supérieur (inférieur) à 100, le pays concerné est relativement cher (bon marché) par rapport à la moyenne de l'UE.

Tableau 11 : Formation brute de capital fixe par le secteur privé en pourcentage du PIB - Investissements dans les entreprises

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
UE (27 pays)	17,8	18,1	18,4	17,8	17,3	17,0	17,2	17,7	18,2	18,7
UE (15 pays)	17,6	17,9	18,2	17,7	17,2	17,0	17,2	17,7	18,2	18,6
Zone euro	18,0	18,5	18,9	18,4	17,8	17,6	17,8	18,1	18,9	19,2
Belgique	18,5	18,7	18,9	18,7	17,5	17,1	18,0	18,6	19,4	20,0
Bulgarie	9,8	11,3	12,1	14,7	15,4	16,6	17,6	20,0	21,8	25,0
Rép. tchèque	24,0	23,8	24,4	24,5	23,6	22,1	21,0	20,0	19,6	19,6
Danemark	18,8	18,1	18,5	17,9	17,8	17,7	17,4	17,7	19,4	20,4
Allemagne	19,3	19,4	19,7	18,3	16,7	16,3	16,1	16,0	16,8	17,2
Estonie	25,6	20,5	22,2	22,5	24,5	27,3	27,2	26,7	28,8	27,0
Irlande	18,8	20,0	19,6	18,1	17,3	18,6	20,7	23,1	23,2	22,2
Grèce	:	:	17,9	18,1	19,1	20,1	18,9	18,7	19,5	19,5
Espagne	19,8	21,2	22,7	22,7	22,7	23,6	24,7	25,8	26,9	27,2
France	15,1	15,8	16,4	16,5	15,8	15,8	16,2	16,7	17,6	18,2
Italie	17,0	17,3	18,0	18,0	19,2	17,9	18,1	18,4	18,7	18,7
Chypre	15,8	15,2	14,0	13,8	15,0	14,2	14,9	16,1	17,6	18,5
Lettonie	23,3	21,5	22,9	23,8	22,5	22,0	24,4	27,2	28,0	26,9
Lituanie	21,4	19,4	16,4	18,0	17,4	18,1	18,8	19,3	21,0	22,8
Luxembourg	17,3	19,2	17,0	18,3	17,7	17,6	16,8	15,9	14,9	15,9
Hongrie	20,2	21,0	19,8	19,3	18,1	18,5	18,9	19,6	17,2	17,5
Malte	18,4	17,7	18,8	17,0	12,0	14,9	14,8	14,6	15,6	15,6
Pays-Bas	19,3	19,9	18,8	17,9	16,4	15,9	15,6	15,6	16,4	16,6
Autriche	22,2	21,7	22,5	22,1	20,4	21,3	20,8	20,7	20,7	21,2
Pologne	20,2	20,9	21,4	17,3	15,3	14,9	14,7	14,8	15,8	17,6
Portugal	22,5	22,8	23,3	22,6	21,4	19,8	19,5	19,3	19,3	19,5
Roumanie	16,3	15,6	17,0	18,3	18,2	18,2	18,8	19,2	20,5	24,7
Slovénie	21,2	22,4	22,4	21,2	19,9	20,6	21,5	22,1	22,6	23,8
Slovaquie	31,8	26,6	23,0	25,5	24,1	22,2	21,6	24,5	24,3	24,2
Finlande	16,2	16,2	16,8	16,9	15,2	15,2	15,3	16,3	16,9	17,7
Suède	13,2	14,0	14,8	14,5	13,7	13,3	13,5	14,4	15,0	15,8
Royaume-Uni	16,5	16,1	15,9	15,4	15,3	14,9	15,0	16,2	15,4	16,0
Croatie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Macédoine (1)	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Turquie	:	:	:	15,9	16,7	:	:	:	:	:
États-Unis	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Japon	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:

Source : Eurostat (mise à jour au 28 novembre 2008)

L'indicateur est défini comme la formation brute de capital fixe (FBCF) exprimée en pourcentage du PIB, pour le secteur privé. La FBCF comprend les acquisitions, moins les cessions des actifs tangibles ou intangibles fixés par des producteurs résidents, comme par exemple les immeubles, les machines et équipement, les véhicules, ou encore les logiciels. Cela comprend aussi certaines augmentations de la valeur des actifs non produits réalisés par l'activité productive, telles que des améliorations apportées aux sols. Le ratio donne la part du PIB utilisée par le secteur privé pour les investissements (plutôt que d'être utilisée pour, par exemple, la consommation).

Tableau 12 : Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux (en %)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
UE (27 pays)	:	:	:	:	:	:	:	16	(s)	:
UE (15 pays)	15	(s)	16	(s)	15	(s)	15	(s)	16	(s)
Zone euro	:	:	:	:	:	:	:	15	(b)	16
Belgique	14	13	13	13	:	15	(b)	15	(p)	15
Bulgarie	:	:	14	16	14	14	15	14	14	:
Rép. tchèque	:	:	:	8	:	:	:	10	(b)	10
Danemark	:	10	:	10	:	12	(b)	11	12	:
Allemagne	11	11	10	11	:	:	:	12	(b)	13
Estonie	:	:	18	18	18	18	20	(b)	18	:
Irlande	19	19	20	21	:	20	(b)	21	20	18
Grèce	21	21	20	20	:	21	(b)	20	20	21
Espagne	18	19	18	19	19	(b)	19	20	(b)	20
France	15	15	16	13	(b)	12	12	13	(b)	13
Italie	18	18	18	19	:	:	20	(b)	19	20
Cypre	:	:	:	:	:	15	:	16	(b)	16
Lettonie	:	:	16	:	:	:	:	19	(b)	23
Lituanie	:	:	17	17	:	:	:	21	(b)	20
Luxembourg	12	13	12	12	:	11	(b)	12	13	14
Hongrie	:	:	11	11	10	12	:	13	(b)	12
Malte	:	:	15	:	:	:	:	14	(b r)	14
Pays-Bas	10	11	11	(p)	11	(p)	12	(p)	11	(b)
Autriche	13	12	12	12	:	13	(b)	13	12	12
Pologne	:	:	16	16	:	:	:	21	(b)	19
Portugal	21	21	21	20	20	(p)	19	(p)	19	18 (p)
Roumanie	:	:	17	17	18	17	18	18	19	:
Slovénie	:	:	11	11	10	10	:	12	(b)	12
Slovaquie	:	:	:	:	:	:	:	13	(b)	12
Finlande	9	11	11	11	(b)	11	11	11	12	11
Suède	:	8	:	9	11	(b)	11	11	9	12
Royaume-Uni	19	19	19	(b)	18	18	18	:	19	(b)
Croatie	:	:	:	:	:	18	:	:	:	:
Macédoine (1)	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Turquie	:	:	:	:	25	26	:	:	:	:
Etats-Unis	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Japon	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:

(: Non disponible, (s) estimation Eurostat, (b) rupture de série, (p) valeur provisoire, r : valeur révisée

|(1) Macédoine, ancienne République yougoslave de

Source : Eurostat (mise à jour au 1^{er} octobre 2008)

Proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent se situe en-dessous du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux).

Tableau 13 : Chômeurs de longue durée (12 mois et plus) en pourcentage de la population active totale

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
UE (27 pays)	:	:	4,0	3,9	4,0	4,1	4,2	4,1	3,7	3,1
UE (15 pays)	4,4	3,9	3,4	3,1	3,1	3,3	3,4	3,4	3,2	2,8
Zone euro	5,0	4,4	3,9	3,6	3,6	3,9	4,0	3,9	3,8	3,2
Belgique	5,6	4,8	3,7	3,2	3,7	3,7	4,1	4,4	4,2	3,8
Bulgarie	:	:	9,4	12,1	12,0	9,0	7,2	6,0	5,0	4,1
Rép. tchèque	2,0	3,2	4,2	4,2	3,7	3,8	4,2	4,2	3,9	2,8
Danemark	1,3	1,1	0,9	0,9	0,9	1,1	1,2	1,1	0,8	0,6
Allemagne	4,7	4,2	3,8	3,8	4,0	4,6	5,5	5,7	5,5	4,7
Estonie	4,2	5,0	5,9	6,0	5,4	4,6	5,0	4,2	2,8	2,3
Irlande	3,9	2,4	1,6	1,3	1,4	1,6	1,6	1,5	1,4	1,4
Grèce	5,8	6,5	6,2	5,5	5,3	5,3	5,6	5,1	4,8	4,1
Espagne	7,5	5,7	4,6	3,7	3,7	3,7	3,4	2,2	(b)	1,8
France	4,5	4,1	3,5	2,9	3,0	3,5	3,8	3,8	3,9	3,3
Italie	6,8	6,7	6,3	5,7	5,1	4,9	4,0	(b)	3,9	3,4
Chypre	:	:	1,2	0,8	0,8	1,0	1,2	1,2	0,9	0,7
Lettonie	7,9	7,6	7,9	7,2	5,5	4,4	4,6	4,1	2,5	1,6
Lituanie	7,5	5,3	8,0	9,3	7,2	6,0	5,8	4,3	2,5	1,4
Luxembourg	0,9	0,7	0,5	0,5	0,7	0,9	1,0	1,2	1,4	1,2
Hongrie	4,2	3,3	3,1	2,6	2,5	2,4	2,7	3,2	3,4	3,4
Malte	:	:	4,4	3,7	3,3	3,2	3,4	3,4	2,9	2,7
Pays-Bas	1,5	1,2	0,8	0,6	0,7	1,0	1,6	1,9	1,7	1,3
Autriche	1,3	1,2	1,0	0,9	1,1	1,1	1,4	(b)	1,3	1,2
Pologne	4,7	5,8	7,4	9,2	10,9	11,0	10,3	10,3	7,8	4,9
Portugal	2,2	(b)	1,8	1,7	1,5	2,2	3,0	3,7	3,9	3,8
Roumanie	:	3,1	3,8	3,4	4,6	(b)	4,3	4,8	4,0	4,2
Slovénie	3,3	3,3	4,1	3,7	3,5	3,5	3,3	3,1	2,9	2,2
Slovaquie	6,5	7,8	10,3	11,3	12,2	11,4	11,8	11,7	10,2	8,3
Finlande	4,1	3,0	2,8	2,5	2,3	2,3	2,1	2,2	1,9	1,6
Suède	2,6	1,9	1,4	1,0	1,0	1,0	1,2	1,4	(b)	1,1
Royaume-Uni	1,9	1,7	(b)	1,4	1,3	1,1	1,0	1,0	1,2	1,3
Croatie	:	:	:	:	9,0	8,4	7,4	7,4	6,7	5,9
Macédoine (1)	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Turquie	:	:	:	:	:	:	:	:	2,5	2,2
États-Unis	0,4	0,3	0,2	0,3	0,5	0,7	0,7	0,6	0,5	0,5
Japon	0,8	1,0	1,2	1,0	1,7	1,8	1,6	1,5	1,4	1,2

(1) Macédoine, ancienne République yougoslave de

(:) Données non disponibles, (b) rupture de série

Source : Eurostat (mise à jour au 1^{er} octobre 2008)

Les chômeurs de longue durée (12 mois et plus) sont les personnes âgées d'au moins 15 ans qui ne vivent pas dans un ménage collectif, qui sont sans travail pour les deux semaines suivantes, qui sont disponibles pour commencer à travailler dans les deux semaines suivantes et qui sont à la recherche d'un emploi (ont activement recherché un emploi au cours des quatre semaines précédentes ou ne recherchent pas d'emploi parce qu'elles en ont déjà trouvé un qu'elles commenceront à exercer plus tard). La population active totale (forces de travail) est le total des personnes occupées et des chômeurs. La durée du chômage est définie comme la durée de recherche d'un emploi ou le temps écoulé depuis la perte du dernier emploi (si cette période est plus courte que la durée de recherche d'un emploi).

Tableau 14 : Dispersion des taux d'emploi régionaux

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
UE (27 pays)	12,9	13,0	13,2	13,2	12,9	12,1	11,9	11,4	11,1
UE (15 pays)	13,8	13,3	13,1	12,4	11,8	11,0	10,8	10,5	10,5
Belgique	8,0	7,9	8,0	8,0	7,7	8,7	8,4	8,7	8,6
Bulgarie	:	:	:	:	6,6	6,9	7,2	7,3	7,1
Rép. tchèque	5,6	5,8	5,7	5,6	5,8	5,6	5,5	5,2	4,6
Danemark	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Allemagne	5,4	5,4	5,8	5,7	5,9	6,0	5,6	5,2	4,8
Estonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Grèce	5,2	5,1	4,3	3,8	3,2	4,1	4,3	3,7	3,5
Espagne	10,8	10,7	10,0	9,3	9,0	8,7	8,3	7,8	7,5
France	7,1	6,9	8,3	8,0	7,2	7,1	7,2	7,4	6,6
Italie	17,4	17,5	17,1	16,7	17,0	15,6	16,0	16,0	16,3
Chypre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lettonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Luxembourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hongrie	9,1	9,0	8,8	9,4	8,5	9,4	9,9	9,1	9,7
Malte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	2,3	2,2	2,3	2,2	2,3	2,3	2,0	2,2	2,2
Autriche	2,3	2,5	2,6	2,5	3,0	3,5	4,1	3,4	3,8
Pologne	4,8	6,9	7,2	7,3	7,2	6,4	5,6	5,1	4,5
Portugal	3,6	4,3	3,5	3,8	3,9	3,5	3,3	3,1	3,3
Roumanie	4,2	4,6	5,6	3,2	3,5	4,9	4,5	3,6	4,6
Slovénie	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Slovaquie	8,1	9,1	8,3	7,3	7,6	9,0	9,8	8,6	8,3
Finlande	6,7	6,8	7,0	6,7	6,1	5,5	5,5	5,4	5,6
Suède	4,8	4,5	4,2	4,6	4,3	4,4	3,0	2,9	2,4
Royaume-Uni	7,5	7,1	6,8	6,6	6,1	5,9	5,7	5,5	5,4
Croatie	:	:	:	:	:	:	:	:	7,5
Macédoine (1)	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Turquie	:	:	:	:	:	:	:	:	:
États-Unis	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Japon	:	:	:	:	:	:	:	:	:

(1) Macédoine, ancienne République yougoslave de
(: non disponible ; (-) non calculable)

Source : Eurostat (mise à jour au 1^{er} octobre 2008)

La dispersion des taux d'emploi régionaux (niveau NUTS 2) de la population d'âge 15-64 est un indicateur des différences régionales d'emploi à l'intérieur d'un pays ou d'un groupes de pays (EU-25, zone euro). Le taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans représente la population en emploi âgée de 15 à 64 ans en pourcentage de la population de la même classe d'âge. La dispersion des taux d'emploi régionaux est égale à zéro quand les taux d'emploi sont identiques dans toutes les régions, elle s'accroît s'il y a une augmentation des différences de taux d'emploi entre les régions. L'indicateur n'est pas calculable pour DK, IE, LU, CY, EE, LT, LV, MT, SI et IS car ces pays n'ont qu'une seule région au niveau NUTS 2 (deux régions dans le cas de l'IE). Cependant, les taux d'emploi de ces pays et des deux régions irlandaises sont utilisés pour calculer la dispersion des taux d'emploi régionaux au sein d'un

groupe donné de pays (UE-27, Euro-zone). Les taux d'emploi régionaux sont basés sur une moyenne annuelle des résultats de l'Enquête européenne sur les forces de travail.

Tableau 15 : Total des émissions de gaz à effet de serre¹⁸⁰

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Cible
UE (27 pays)	92,7	90,8	90,9	91,9	91,2	93,0	93,2	92,5	92,3	:
UE (15 pays)	97,7	96,2	96,5	97,6	97,0	98,6	98,8	98,1	97,3	92,0
Zone euro	99,0	98,2	98,6	99,8	99,7	101,3	101,8	101,2	104,2	:
Belgique	103,8	99,4	99,9	99,6	98,4	100,4	100,3	97,7	94,0	92,5
Bulgarie	56,0	52,0	51,8	52,0	49,7	53,7	53,2	53,2	53,8	92,0
Rép. tchèque	74,5	72,3	75,7	76,7	74,5	74,9	75,5	75,0	76,3	92,0
Danemark	109,3	104,7	98,0	100,2	99,0	106,4	97,9	91,7	101,7	79,0
Allemagne	85,4	82,8	82,7	84,1	82,5	83,6	83,4	81,5	81,5	79,0
Estonie	46,0	42,8	42,8	42,9	42,0	46,2	47,0	45,3	44,3	92,0
Irlande	118,4	121,1	124,1	127,2	123,8	123,4	123,5	126,5	125,5	113,0
Grèce	115,8	115,9	119,9	121,1	121,0	124,8	125,0	125,1	124,4	125,0
Espagne	118,2	127,9	132,9	133,0	138,9	141,5	147,0	152,1	149,5	115,0
France	102,2	99,4	98,5	98,9	97,3	97,9	97,9	98,4	96,0	100,0
Italie	104,7	105,8	106,9	108,0	108,2	111,1	111,8	111,8	109,9	93,5
Chypre	134,9	136,9	143,0	142,1	151,8	158,0	162,7	167,3	170,1	:
Lettonie	44,2	41,2	38,7	41,1	41,2	41,9	41,8	43,0	44,9	92,0
Lituanie	47,8	42,1	39,2	41,2	41,9	42,5	44,0	45,9	47,0	92,0
Luxembourg	68,8	73,5	77,3	79,6	85,9	88,6	101,8	100,9	101,2	72,0
Hongrie	68,7	68,8	67,2	68,8	66,9	69,8	68,8	69,5	68,1	94,0
Malte	123,3	128,5	122,7	129,3	130,4	139,6	140,7	145,5	145,0	:
Pays-Bas	106,4	100,6	100,3	101,1	100,9	101,5	102,2	99,4	97,4	94,0
Autriche	104,5	102,5	102,6	107,9	110,3	118,0	116,0	118,0	115,2	87,0
Pologne	73,4	71,1	69,1	68,4	66,1	68,3	68,2	68,6	71,1	94,0
Portugal	126,8	139,0	135,9	138,7	146,5	138,0	141,3	145,4	138,3	127,0
Roumanie	54,5	48,4	49,9	51,7	53,9	56,4	57,1	54,6	56,3	92,0
Slovénie	95,4	91,9	93,0	97,4	98,4	97,1	98,7	100,6	101,2	92,0
Slovaquie	70,2	68,9	67,3	69,7	68,2	69,7	69,4	68,5	67,9	92,0
Finlande	101,9	101,0	98,3	105,6	108,5	119,5	113,8	97,2	113,1	100,0
Suède	101,3	96,7	94,6	95,6	96,9	98,0	96,6	92,7	91,1	104,0
Royaume-Uni	90,0	86,0	86,3	86,7	84,1	84,9	84,7	84,4	84,0	87,5
Croatie	77,7	80,9	80,6	84,2	87,2	92,4	92,5	94,0	94,8	95,0
Turquie	150,9	151,0	164,6	154,1	159,1	168,3	174,4	183,7	195,1	:
États-Unis	110,6	111,1	114,1	112,5	113,3	113,7	115,1	115,8	114,4	:
Japon	102,9	104,6	106,0	104,0	106,6	107,0	106,5	106,8	105,3	94,0

(:) Non disponible

Source : Eurostat (mise à jour au 28 novembre 2008)

En vertu du protocole de Kyoto, l'UE a accepté une réduction de 8 % de ses émissions de gaz à effet de serre entre l'année de référence de Kyoto et la période 2008-2012. Les réductions pour chacun des 15 pays de l'UE ont été convenues au sein de l'accord de partage de la charge (Décision du Conseil 2002/358/CE), qui permet à certains pays d'augmenter leurs émissions, à condition que celles-ci soient compensées par des réductions dans d'autres États membres. Huit des dix nouveaux pays membres ont choisi d'autres objectifs de réduction et d'autres années de référence, comme cela était permis au sein du protocole. Ceux-ci et les objectifs de l'accord de partage de charge pour 2008-2012 sont indiqués dans le tableau comme chiffres pour 2010 (pas d'objectifs pour Chypre et Malte). Les émissions des 6 gaz à effet de serre couverts par le protocole sont pondérées par leurs potentiels de réchauffement global (GWP) et

¹⁸⁰ Indice des émissions totales de gaz à effet de serre et cibles - En équivalents CO₂ (Année de base = 100).

agrégées pour donner des émissions totales en équivalents CO₂. Les émissions totales sont présentées comme indices, avec l'année de référence = 100 (UE-27, zone Euro 15, Chypre et Malte année base = 1990). En général, l'année de référence est 1990 pour les gaz non fluorés (CO₂, CH₄ and N₂O), et 1995 pour les gaz fluorés (HFC, PFC et SF₆; voir les métadonnées pour les exceptions). Les données n'incluent pas les émissions et processus d'absorption dus au changement d'utilisation du sol et au secteur forestier (LUCF).

Tableau 16 : Intensité énergétique de l'économie¹⁸¹

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
UE (27 pays)	228	219	214	215	212	215	212	209	202
UE (15 pays)	201	196	190	191	188	190	189	186	180
Zone euro	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Belgique	249	244	247	241	230	239	232	228	219
Bulgarie	2 251	1 987	1 940	1 939	1 818	1 781	1 622	1 607	1 554
Rép. Tchèque	947	868	890	890	885	927	892	829	795
Danemark	141	132	122	125	122	128	121	116	118
Allemagne	170	164	160	164	160	162	161	158	155
Estonie	1 495	1 398	1 215	1 230	1 112	1 134	1 082	967	848
Irlande	197	188	178	175	167	157	159	143	139
Grèce	273	263	236	233	230	223	216	212	205
Espagne	224	227	222	220	220	221	224	221	211
France	198	191	188	190	188	189	187	185	179
Italie	191	191	183	180	180	190	189	190	185
Chypre	302	282	280	273	269	288	255	247	251
Lettonie	740	841	759	767	708	704	666	614	563
Lituanie	1 592	1 372	1 134	1 224	1 215	1 146	1 087	948	862
Luxembourg	198	193	171	173	176	181	190	184	174
Hongrie	662	642	602	590	575	576	539	546	521
Malte	348	332	223	213	251	252	257	265	240
Pays-Bas	212	202	197	199	200	205	205	199	188
Autriche	145	140	137	145	144	151	149	150	145
Pologne	792	730	657	649	630	623	594	583	574
Portugal	239	247	236	231	240	237	240	243	225
Roumanie	1 638	1 481	1 460	1 371	1 361	1 352	1 226	1 167	1 128
Slovénie	372	348	331	337	331	324	320	314	299
Slovaquie	998	976	994	1 055	1 010	960	907	848	772
Finlande	289	276	258	256	268	278	270	243	253
Suède	249	238	210	222	216	209	210	199	188
Royaume-Uni	243	234	227	222	212	211	205	202	193
Croatie	387	488	441	430	422	429	413	429	411
Macédoine (1)	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Turquie	471	485	490	479	475	475	449	431	447
Etats-Unis	342	338	334	338	323	315	310	302	291
Japon	121	122	121	123	123	120	121	118	115

(:) Non disponible

(1) Macédoine, ancienne République yougoslave de

Source : Eurostat (mise à jour au 28 novembre 2008)

L'indicateur d'intensité énergétique de l'économie est le ratio entre la consommation intérieure brute d'énergie et le produit intérieur brut (PIB) calculé pour une année civile. Il mesure la consommation d'énergie d'une économie et son efficacité énergétique globale. La consommation intérieure brute d'énergie est calculée comme la somme de la consommation intérieure brute de cinq types d'énergie : charbon, électricité, pétrole, gaz naturel et sources d'énergie renouvelables. Les chiffres du PIB sont considérés à prix constants pour éviter l'impact de l'inflation, l'année de base étant 2000 (ESA 1995). Le taux

¹⁸¹ Consommation intérieure brute d'énergie divisée par le PIB (kilogramme d'équivalent pétrole par 1000 Euro).

d'intensité énergétique est le résultat de la division de la consommation intérieure brute par le PIB. Comme la consommation intérieure brute est mesurée en kgep (kilogrammes d'équivalent pétrole) et le PIB en milliers d'euros, ce taux est mesuré en kgep par millier d'euros.

Tableau 17 : Indice de volume du transport intérieur de fret par rapport au PIB (2000=100)¹⁸²

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	
UE (27 pays)	101,0	100,0	100	99,1	100,1	99,4	105,4	b 105,5	107,5	107,1	
UE (15 pays)	100,1	100,1	100	99,1	99,4	97,8	103,2	b 101,8	103,0	101,4	
Zone euro	:	:	100	99,7	100,3	98,7	105,6	b 104,2	105,9	104,6	
Belgique	89,0	80,3	100	102,2	101,2	97,0	91,2	84,9	82,3	78,1	s
Bulgarie	63,6	49,9	100	b 104,8	b 105,0	109,9	119,7	128,0	118,3	116,6	
Rép. tchèque	100,9	101,5	100	99,6	103,9	105,2	98,6	88,5	94,0	86,0	
Danemark	95,6	s 100,1	100	91,9	92,7	94,5	93,9	91,0	80,2	77,4	
Allemagne	97,0	100,4	100	99,9	98,9	100,0	104,7	106,2	110,1	112,1	
Estonie	76,4	91,3	100	89,4	92,5	84,7	89,3	85,7	74,7	64,9	
Irlande	82,0	91,9	100	94,8	101,9	106,5	111,5	109,2	100,1	103,1	
Grèce	:	:	100	:	:	:	:	:	:	:	
Espagne	93,6	s 95,5	100	104,0	95,0	116,1	128,1	b 130,1	129,6	133,0	
France	100,3	103,2	100	97,1	95,0	92,5	92,8	87,4	87,8	88,4	s
Italie	105,1	s 99,4	100	98,8	100,4	91,6	101,7	108,3	110,8	s 105,9	s
Cypre	104,8	e 101,6	e 100	99,3	e 101,2	105,3	80,7	96,6	77,6	76,7	
Lettonie	104,3	96,7	100	99,9	101,9	111,0	107,2	105,0	91,6	94,9	
Lithuanie	85,3	97,2	100	90,0	107,6	109,2	106,2	116,7	118,5	121,7	
Luxembourg	80,9	s 91,6	100	109,2	109,4	111,0	106,3	91,6	87,2	88,4	
Hongrie	110,7	102,2	100	b 94,0	89,5	87,3	93,8	104,8	118,0	131,8	
Malte	:	:	100	:	:	:	:	:	:	:	
Pays-Bas	106,7	106,9	100	97,4	95,5	96,2	105,6	99,3	96,0	84,9	s
Autriche	93,4	98,1	100	104,7	105,7	105,2	104,3	98,1	101,9	97,9	
Pologne	112,0	103,0	100	97,6	98,4	98,4	108,2	108,9	115,2	120,4	s
Portugal	101,6	101,2	100	108,4	107,0	99,7	143,5	b 148,6	153,8	156,2	
Roumanie	:	95,0	100	106,3	119,5	127,0	145,0	b 174,1	171,3	166,0	
Slovénie	106,2	e 102,1	e 100	101,0	95,5	98,9	114,5	129,1	132,4	139,8	
Slovaquie	116,3	112,9	100	b 92,4	86,9	88,1	88,0	93,6	86,7	89,8	
Finlande	98,6	98,4	100	93,4	94,8	91,7	91,5	87,1	81,5	77,0	
Suède	102,9	s 98,0	s 100	95,4	96,9	96,7	94,4	95,3	94,5	94,5	
Royaume-Uni	110,2	104,2	100	97,1	95,2	94,2	92,7	s 91,5	s 91,4	s 88,0	s
Croatie	:	:	100	:	:	:	:	:	:	:	
Macédoine (1)	:	:	100	93,4	s 111,7	s 146,0	138,9	141,4	198,4	:	
Turquie	96,7	99,2	100	98,4	92,2	89,1	84,2	82,2	81,7	:	

(:) non disponible, (s) Estimation Eurostat, (b) rupture de série, (e) valeur estimée.

(1) Macédoine, ancienne République yougoslave de

Source : Eurostat (mise à jour au 28 novembre 2008)

Cet indicateur est défini comme le ratio entre les tonnes-kilomètres (modes intérieurs) et le PIB (produit intérieur brut en euros constants de 2000). Il est indexé sur 2000. L'indicateur comprend les transports par route, rail et voies navigables intérieures. En ce qui concerne le rail et les voies navigables intérieures, les données se fondent sur les déplacements sur le territoire national, indépendamment de la nationalité du véhicule ou navire. Les données sur le transport routier se fondent sur tous les déplacements de véhicules immatriculés dans le pays déclarant.

¹⁸² Les valeurs de l'UE 27 et 15 et de la zone euro sont des estimations d'Eurostat.

Annexe 6 : Données statistiques complémentaires aux indicateurs de la liste restreinte

Tableau 18 : Évolution annuelle moyenne du PIB réel en %

	Evolution annuelle moyenne du PIB réel en % entre 2000 et 2007	Evolution annuelle moyenne du PIB réel en % entre 1998 et 2007
UE (27 pays)	2,1	2,4
UE (15 pays)	2,0	2,3
Zone euro	2,2	2,1
Belgique	2,0	2,3
Bulgarie	5,6	5,2
Rép. tchèque	4,5	4,0
Danemark	1,7	2,0
Allemagne	1,2	1,5
Estonie	8,0	7,2
Irlande	5,6	6,6
Grèce	4,2	4,2
Espagne	3,4	3,7
France	1,8	2,2
Italie	1,1	1,4
Chypre	3,5	3,8
Lettonie	9,0	8,1
Lituanie	7,9	6,4
Luxembourg	4,2	5,1
Hongrie	3,8	4,0
Malte	1,7	nd
Pays-Bas	1,9	2,4
Autriche	2,1	2,4
Pologne	4,0	4,1
Portugal	1,1	1,7
Roumanie	6,1	nd
Slovénie	4,4	4,5
Slovaquie	6,2	4,9
Finlande	3,1	3,4
Suède	2,8	3,2
Royaume-Uni	2,6	2,8
Croatie	4,9	4,0
Macédoine (1)	2,3	2,8
Turquie	4,9	4,1
États-Unis	2,3	2,7
Japon	1,6	1,5

(1) Macédoine, ancienne République yougoslave de

Les données de la zone euro ne concordent pas avec d'autres données d'Eurostat

Source : Eurostat (mise à jour au 1^{er} octobre 2008)

Tableau 19 : Taux de croissance du PIB réel en % - Taux de croissance du PIB en volume – Variation en % par rapport à l'année précédente

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
UE (27 pays)	2,9	3,0	3,9	2,0	1,2	1,3	2,5	1,9	3,1	2,9
UE (15 pays)	2,9	3,0	3,9	1,9	1,2	1,2	2,4	1,8	2,9	2,7
Zone euro	2,8	2,9	3,9	1,9	0,9	0,8	2,1	1,7	2,8	2,6
Belgique	1,7	3,4	3,7	0,8	1,5	1,0	3,0	1,8	3,0	2,8
Bulgarie	4,0	2,3	5,4	4,1	4,5	5,0	6,6	6,2	6,3	6,2
Rép. tchèque	-0,8	1,3	3,6	2,5	1,9	3,6	4,5	6,3	6,8	6,0
Danemark	2,2	2,6	3,5	0,7	0,5	0,4	2,3	2,5	3,9	1,7
Allemagne	2,0	2,0	3,2	1,2	0,0	-0,2	1,2	0,8	3,0	2,5
Estonie	5,4	-0,1	9,6	7,7	7,8	7,1	7,5	9,2	10,4	6,3
Irlande	8,4	10,8	9,3	5,8	6,4	4,5	4,7	6,4	5,7	6,0
Grèce	3,4	3,4	4,5	4,2	3,4	5,6	4,9	2,9	4,5	4,0
Espagne	4,5	4,7	5,0	3,6	2,7	3,1	3,3	3,6	3,9	3,7
France	3,5	3,3	3,9	1,9	1,0	1,1	2,5	1,9	2,2	2,2
Italie	1,4	1,5	3,7	1,8	0,5	0,0	1,5	0,6	1,8	1,5
Chypre	5,0	4,8	5,0	4,0	2,1	1,9	4,2	3,9	4,1	4,4
Lettonie	4,7	3,3	6,9	8,0	6,5	7,2	8,7	10,6	12,2	10,2
Lituanie	7,5	-1,5	4,1	6,6	6,9	10,3	7,3	7,9	7,7	8,8
Luxembourg	6,5	8,4	8,4	2,5	4,1	1,5	4,5	5,2	6,4	5,2
Hongrie	4,8	4,2	5,2	4,1	4,1	4,2	4,8	4,0	4,1	1,1
Malte	:	:	:	-1,6	2,6	-0,3	1,1	3,5	3,1	3,7
Pays-Bas	3,9	4,7	3,9	1,9	0,1	0,3	2,2	2,0	3,4	3,5
Autriche	3,6	3,3	3,7	0,5	1,6	0,8	2,5	2,9	3,4	3,1
Pologne	5,0	4,5	4,3	1,2	1,4	3,9	5,3	3,6	6,2	6,6
Portugal	4,9	3,8	3,9	2,0	0,8	-0,8	1,5	0,9	1,4	1,9
Roumanie	:	-1,2	2,1	5,7	5,1	5,2	8,5	4,2	8,2	6,0
Slovénie	3,6	5,3	4,1	2,8	4,0	2,8	4,3	4,3	5,9	6,8
Slovaquie	4,4	0,0	1,4	3,4	4,8	4,7	5,2	6,5	8,5	10,4
Finlande	5,2	3,9	5,0	2,6	1,6	1,8	3,7	2,8	4,9	4,5
Suède	3,8	4,6	4,4	1,1	2,4	1,9	4,1	3,3	4,1	2,7
Royaume-Uni	3,6	3,5	3,9	2,5	2,1	2,8	2,8	2,1	2,8	3,0
Croatie	2,5	-0,9	2,9	4,4	5,6	5,3	4,3	4,3	(f)	4,8
Macédoine (1)	3,4	4,3	4,5	-4,5	0,9	2,8	4,1	4,1	(f)	4,0
Turquie	3,1	-3,4	6,8	-5,7	6,2	5,3	9,4	8,4	6,9	4,5
États-Unis	4,2	4,4	3,7	0,8	1,6	2,5	3,6	2,9	2,8	2,0
Japon	-2,0	-0,1	2,9	0,2	0,3	1,4	2,7	1,9	2,4	2,1

(:) Non disponible // (f) Prévision

(1) Macédoine, ancienne République yougoslave de

Source : Eurostat (mise à jour au 7 octobre 2008)

Le Produit intérieur brut (PIB) est une mesure de l'activité économique. Il est défini comme la valeur de tous les biens et services produits moins la valeur des biens et services utilisés pour leur création. Le calcul du taux de croissance annuel du PIB en volume permet la comparaison du développement économique à la fois à travers le temps et entre des économies de différentes tailles, indépendamment des mouvements de prix. La croissance en volume du PIB est calculée avec des données aux prix de l'année précédente.

Tableau 20 : Taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans selon le genre
en 1998 et 2007 (en %)

	En 1998				En 2007			
	H	F	H et F	Ecart entre les taux d'emplois masculin et féminin	H	F	H et F	Ecart entre les taux d'emplois masculin et féminin
UE (27 pays)	70,3	52,0	61,2	18,3	72,5	58,3	65,4	14,2
UE (15 pays)	71,2	51,6	61,4	19,6	74,2	59,7	67,0	14,5
Zone euro	69,8	48,9	59,3	20,9	73,4	58,0	65,7	15,4
Belgique	67,1	47,6	57,4	19,5	68,7	55,3	62,0	13,4
Bulgarie	:	:	:	:	66,0	57,6	61,7	8,4
Rép. tchèque	76,0	58,7	67,3	17,3	74,8	57,3	66,1	17,5
Danemark	79,9	70,2	75,1	9,7	81,0	73,2	77,1	7,8
Allemagne	71,9	55,8	63,9	16,1	74,7	64,0	69,4	10,7
Estonie	69,6	60,3	64,6	9,3	73,2	65,9	69,4	7,3
Irlande	72,1	49,0	60,6	23,1	77,4	60,6	69,1	16,8
Grèce	71,7	40,5	56,0	31,2	74,9	47,9	61,4	27,0
Espagne	66,8	35,8	51,3	31,0	76,2	54,7	65,6	21,5
France	67,4	53,1	60,2	14,3	69,3	60,0	64,6	9,3
Italie	66,8	37,3	51,9	29,5	70,7	46,6	58,7	24,1
Chypre	:	:	:	:	80,0	62,4	71,0	17,6
Lettone	65,1	55,1	59,9	10,0	72,5	64,4	68,3	8,1
Lithuanie	66,2	58,6	62,3	7,6	67,9	62,2	64,9	5,7
Luxembourg	74,5	46,2	60,5	28,3	72,3	56,1	64,2	16,2
Hongrie	60,5	47,2	53,7	13,3	64,0	50,9	57,3	13,1
Malte	:	:	:	:	72,9	35,7	54,6	37,2
Pays-Bas	80,2	60,1	70,2	20,1	82,2	69,6	76,0	12,6
Autriche	77,0	58,8	67,9	18,2	78,4	64,4	71,4	14,0
Pologne	66,5	51,7	59,0	14,8	63,6	50,6	57,0	13,0
Portugal	75,9	58,2	66,8	17,7	73,8	61,9	67,8	11,9
Roumanie	70,4	58,2	64,2	12,2	64,8	52,8	58,8	12,0
Slovénie	67,2	58,6	62,9	8,6	72,7	62,6	67,8	10,1
Slovaquie	67,8	53,5	60,6	14,3	68,4	53,0	60,7	15,4
Finlande	67,8	61,2	64,6	6,6	72,1	68,5	70,3	3,6
Suède	72,8	67,9	70,3	4,9	76,5	71,8	74,2	4,7
Royaume-Uni	77,3	63,6	70,5	13,7	77,5	65,5	71,5	12,0
Croatie	:	:	:	:	64,4	50,0	57,1	14,4
Macédoine (1)	:	:	:	:	:	:	:	:
Turquie	:	:	:	:	68,0	23,8	45,8	44,2
États-Unis	80,4	67,4	73,8	13,0	77,7	65,9	71,7	11,8
Japon	81,6	57,2	69,5	24,4	81,7	59,4	70,6	22,3

(1) Macédoine, ancienne République yougoslave de
(:) données non disponibles ; (b) rupture de série

Source : Eurostat (mise à jour au 19 novembre 2008)

Le taux d'emploi est obtenu en divisant le nombre d'hommes ayant un emploi âgés de 15 à 64 ans par la population masculine totale de la même tranche d'âge. Cet indicateur est dérivé de l'*Enquête communautaire sur les forces de travail* (EFT), qui couvre l'ensemble de la population vivant dans des ménages privés. Elle exclut les personnes vivant dans des ménages collectifs (pensions, cités universitaires, établissements hospitaliers). La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence et pendant une heure au moins, ont accompli un travail pour une rémunération ou un profit ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.

Tableau 21 : Taux d'emploi total des hommes de 15 à 64 ans (en %)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
UE (27 pays)	70,3	70,7	70,8	70,9	70,4	70,3	70,4	70,8	71,7	72,5
UE (15 pays)	71,2	72,1	72,8	73,1	72,8	72,7	72,7	73,0	73,6	74,2
Zone euro	69,8	70,8	71,6	72,0	71,7	71,6	71,6	71,9	72,7	73,4
Belgique	67,1	68,1	69,5	68,8	68,3	67,3	67,9	68,3	67,9	68,7
Bulgarie	:	:	54,7	52,7	53,7	56,0	57,9	60,0	62,8	66,0
Rép. tchèque	76,0	74,0	73,2	73,2	73,9	73,1	72,3	73,3	73,7	74,8
Danemark	79,9	80,8	80,8	80,2	80,0	79,6	79,7	79,8	81,2	81,0
Allemagne	71,9	72,8	72,9	72,8	71,8	70,9	70,8	71,3	(b)	72,8
Estonie	69,6	65,8	64,3	65,0	66,5	67,2	66,4	67,0	71,0	73,2
Irlande	72,1	74,5	76,3	76,6	75,4	75,2	75,9	76,9	77,7	77,4
Grèce	71,7	71,1	71,5	71,4	72,2	73,4	73,7	74,2	74,6	74,9
Espagne	66,8	69,3	71,2	72,5	72,6	73,2	73,8	75,2	(b)	76,1
France	67,4	68,0	69,2	69,7	69,5	69,9	69,4	69,3	69,0	69,3
Italie	66,8	67,3	68,0	68,5	69,1	69,6	70,1	(b)	69,9	70,5
Cypre	:	:	78,7	79,3	78,9	78,8	79,8	79,2	79,4	80,0
Lettonie	65,1	64,1	61,5	61,9	64,3	66,1	66,4	67,6	70,4	72,5
Lituanie	66,2	64,3	60,5	58,9	62,7	64,0	64,7	66,1	66,3	67,9
Luxembourg	74,5	74,5	75,0	75,0	75,1	73,3	72,8	73,3	72,6	72,3
Hongrie	60,5	62,4	63,1	62,9	62,9	63,5	63,1	63,1	63,8	64,0
Malte	:	:	75,0	76,2	74,7	74,5	75,1	73,8	73,3	72,9
Pays-Bas	80,2	80,9	82,1	82,8	82,4	81,1	80,2	79,9	80,9	82,2
Autriche	77,0	77,6	77,3	76,4	76,4	76,4	74,9	(b)	75,4	76,9
Pologne	66,5	64,2	61,2	59,2	56,9	56,5	57,2	58,9	60,9	63,6
Portugal	75,9	(b)	75,8	76,5	77,0	76,5	75,0	74,2	73,4	73,9
Roumanie	70,4	69,0	68,6	67,8	63,6	(b)	63,8	63,4	63,7	64,6
Slovénie	67,2	66,5	67,2	68,6	68,2	67,4	70,0	70,4	71,1	72,7
Slovaquie	67,8	64,3	62,2	62,0	62,4	63,3	63,2	64,6	67,0	68,4
Finlande	67,8	69,2	70,1	70,8	70,0	69,7	69,7	70,3	(b)	71,4
Suède	72,8	74,0	75,1	75,7	74,9	74,2	73,6	74,4	75,5	76,5
Royaume-Uni	77,3	77,7	(b)	77,8	78,0	77,7	77,8	77,9	77,7	77,5
Croatie	:	:	:	:	60,5	60,3	61,8	61,7	62,0	64,4
Macédoine (1)	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Turquie	:	:	71,8	69,4	66,9	65,9	67,8	68,2	68,1	68,0
États-Unis	80,4	80,5	80,6	79,3	77,9	76,9	77,2	77,6	78,0	77,7
Japon	81,6	81,0	80,8	80,4	79,8	79,8	79,9	80,3	81,0	81,7

(1) Macédoine, ancienne République yougoslave de

(:) données non disponibles ; (b) rupture de série

Source : Eurostat (mise à jour au 19 novembre 2008)

Le taux d'emploi est obtenu en divisant le nombre d'hommes ayant un emploi âgés de 15 à 64 ans par la population masculine totale de la même tranche d'âge. Cet indicateur est dérivé de l'*Enquête communautaire sur les forces de travail* (EFT), qui couvre l'ensemble de la population vivant dans des ménages privés. Elle exclut les personnes vivant dans des ménages collectifs (pensions, cités universitaires, établissements hospitaliers). La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence et pendant une heure au moins, ont accompli un travail pour une rémunération ou un profit ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.

Tableau 22 : Taux d'emploi total des femmes de 15 à 64 ans (en %)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
UE (27 pays)	52,0	53,0	53,7	54,3	54,4	54,9	55,5	56,3	57,3	58,3
UE (15 pays)	51,6	53,0	54,1	55,0	55,6	56,2	57,0	57,8	58,8	59,7
Zone euro	48,9	50,4	51,7	52,4	53,1	53,8	54,7	55,7	56,8	58,0
Belgique	47,6	50,4	51,5	51,0	51,4	51,8	52,6	53,8	54,0	55,3
Bulgarie	:	:	46,3	46,8	47,5	49,0	50,6	51,7	54,6	57,6
Rép. tchèque	58,7	57,4	56,9	56,9	57,0	56,3	56,0	56,3	56,8	57,3
Danemark	70,2	71,1	71,6	72,0	71,7	70,5	71,6	71,9	73,4	73,2
Allemagne	55,8	57,4	58,1	58,7	58,9	58,9	59,2	60,6	62,2	64,0
Estonie	60,3	57,8	56,9	57,4	57,9	59,0	60,0	62,1	65,3	65,9
Irlande	49,0	52,0	53,9	54,9	55,4	55,7	56,5	58,3	59,3	60,6
Grèce	40,5	41,0	41,7	41,5	42,9	44,3	45,2	46,1	47,4	47,9
Espagne	35,8	38,5	41,3	43,1	44,4	46,3	48,3	51,2	53,2	54,7
France	53,1	54,0	55,2	56,0	56,7	58,2	58,2	58,5	58,8	60,0
Italie	37,3	38,3	39,6	41,1	42,0	42,7	45,2	(b)	45,3	46,3
Cypre	:	:	53,5	57,2	59,1	60,4	58,7	58,4	60,3	62,4
Lettonie	55,1	53,9	53,8	55,7	56,8	57,9	58,5	59,3	62,4	64,4
Lituanie	58,6	59,4	57,7	56,2	57,2	58,4	57,8	59,4	61,0	62,2
Luxembourg	46,2	48,6	50,1	50,9	51,6	50,9	51,9	53,7	54,6	56,1
Hongrie	47,2	49,0	49,7	49,8	49,8	50,9	50,7	51,0	51,1	50,9
Malte	:	:	33,1	32,1	33,9	33,6	32,7	33,7	33,4	35,7
Pays-Bas	60,1	62,3	63,5	65,2	66,2	66,0	65,8	66,4	67,7	69,6
Autriche	58,8	59,6	59,6	60,7	61,3	61,6	60,7	(b)	62,0	63,5
Pologne	51,7	51,2	48,9	47,7	46,2	46,0	46,2	46,8	48,2	50,6
Portugal	58,2	(b)	59,4	60,5	61,3	61,4	61,7	61,7	62,0	61,9
Roumanie	58,2	57,5	57,5	57,1	51,8	(b)	51,5	52,1	51,5	53,0
Slovénie	58,6	57,7	58,4	58,8	58,6	57,6	60,5	61,3	61,8	62,6
Slovaquie	53,5	52,1	51,5	51,8	51,4	52,2	50,9	50,9	51,9	53,0
Finlande	61,2	63,4	64,2	65,4	66,2	65,7	65,6	66,5	67,3	68,5
Suède	67,9	69,4	70,9	72,3	72,2	71,5	70,5	70,4	(b)	70,7
Royaume-Uni	63,6	64,2	(b)	64,7	65,0	65,2	65,3	65,6	65,8	65,5
Croatie	:	:	:	:	46,7	46,7	47,8	48,6	49,4	50,0
Macédoine (1)	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Turquie	:	:	25,8	26,3	27,0	25,7	24,3	23,8	23,9	23,8
Etats-Unis	67,4	67,6	67,7	67,0	66,0	65,6	65,3	65,6	66,0	65,9
Japon	57,2	56,6	56,7	57,0	56,5	56,8	57,3	58,1	58,8	59,4

(1) Macédoine, ancienne République yougoslave de

(:) données non disponibles ; (b) rupture de série

Source : Eurostat (mise à jour au 19 novembre 2008)

Le taux d'emploi est obtenu en divisant le nombre de femmes ayant un emploi âgées de 15 à 64 ans par la population féminine totale de la même tranche d'âge. Cet indicateur est dérivé de l'*Enquête communautaire sur les forces de travail* (EFT), qui couvre l'ensemble de la population vivant dans des ménages privés. Elle exclut les personnes vivant dans des ménages collectifs (pensions, cités universitaires, établissements hospitaliers). La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence et pendant une heure au moins, ont accompli un travail pour une rémunération ou un profit ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.

Tableau 23 : Taux d'emploi des personnes de 55 à 64 ans selon le genre
en 1998 et 2007 (en %)

	Taux d'emploi des hommes et des femmes en 1998	Taux d'emploi des hommes et des femmes en 2007	Taux d'emploi des hommes en 1998	Taux d'emploi des hommes en 2007	Taux d'emploi des femmes en 1998	Taux d'emploi des femmes en 2007	Ecart entre les taux masculin et féminin en 1998	Ecart entre les taux masculin et féminin en 2007
UE (27 pays)	36,2	44,7	47,0	53,9	26,1	36,0	20,9	17,9
UE (15 pays)	36,6	46,5	47,3	55,3	26,3	38,1	21,0	17,2
Zone euro	33,3	43,3	44,1	52,3	23,0	34,7	21,1	17,6
Belgique	22,9	34,4	32,1	42,9	14,0	26,0	18,1	16,9
Bulgarie	:	42,6	:	51,8	:	34,5		17,3
Rép. tchèque	37,1	46,0	53,2	59,6	22,9	33,5	30,3	26,1
Danemark	52,0	58,6	61,3	64,9	42,0	52,4	19,3	12,5
Allemagne	37,7	51,5	47,2	59,7	28,3	43,6	18,9	16,1
Estonie	50,2	60,0	62,0	59,4	41,6	60,5	20,4	-1,1
Irlande	41,7	53,8	60,2	67,9	23,1	39,6	37,1	28,3
Grèce	39,0	42,4	56,0	59,1	23,5	26,9	32,5	32,2
Espagne	35,1	44,6	52,6	60,0	18,8	30,0	33,8	30,0
France	28,3	38,3	32,5	40,5	24,4	36,2	8,1	4,3
Italie	27,7	33,8	41,4	45,1	15,0	23,0	26,4	22,1
Chypre	:	55,9	:	72,5	:	40,3		32,2
Lettonie	36,3	57,7	48,1	64,6	27,5	52,4	20,6	12,2
Lithuanie	39,5	53,4	54,4	60,8	28,3	47,9	26,1	12,9
Luxembourg	25,1	32,0	35,2	35,6	15,5	28,6	19,7	7,0
Hongrie	17,3	33,1	27,0	41,7	9,6	26,2	17,4	15,5
Malte	:	28,5	:	45,9	:	11,6		34,3
Pays-Bas	33,9	50,9	47,5	61,5	20,3	40,1	27,2	21,4
Autriche	28,4	38,6	40,5	49,8	17,1	28,0	23,4	21,8
Pologne	32,1	29,7	41,5	41,4	24,1	19,4	17,4	22,0
Portugal	49,6	50,9	62,9	58,6	38,0	44,0	24,9	14,6
Roumanie	51,5	41,4	59,5	50,3	44,5	33,6	15,0	16,7
Slovénie	23,9	33,5	31,8	45,3	16,1	22,2	15,7	23,1
Slovaquie	22,8	35,6	39,1	52,5	9,4	21,2	29,7	31,3
Finlande	36,2	55,0	38,4	55,1	34,1	55,0	4,3	0,1
Suède	63,0	70,0	66,1	72,9	60,0	67,0	6,1	5,9
Royaume-Uni	49,0	57,4	59,1	66,3	39,2	48,9	19,9	17,4
Croatie	:	35,8	:	48,4	:	24,2		24,2
Macédoine (1)	:	:	:	:	:	:		
Turquie	:	29,5	:	43,0	:	16,5		26,5
Etats-Unis	57,7	61,8	66,2	67,4	49,8	56,6	16,3	10,8
Japan	63,7	66,1	79,8	81,4	48,4	51,2	31,4	30,2

(1) Macédoine, ancienne République yougoslave de

(:) données non disponibles ; (b) rupture de série

Source : Eurostat (mise à jour au 19 novembre 2008)

Le taux d'emploi des hommes et des femmes âgés de 55 à 64 ans est obtenu en divisant le nombre de personnes occupées âgées de 55 à 64 ans par la population totale de la même tranche d'âge. Cet indicateur est dérivé de l'*Enquête communautaire sur les forces de travail* (EFT), qui couvre l'ensemble de la population vivant dans des ménages privés. Elle exclut les personnes vivant dans des ménages collectifs (pensions, cités universitaires, établissements hospitaliers). La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence et pendant une heure au moins, ont accompli un travail pour une rémunération ou un profit ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.

Tableau 24 : Taux d'emploi total des hommes de 55 à 64 ans (en %)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
UE (27 pays)	47,0	46,9	47,1	47,7	48,4	49,9	50,3	51,6	52,7	53,9
UE (15 pays)	47,3	47,5	48,0	48,9	50,1	51,6	52,2	53,3	54,1	55,3
Zone euro	44,1	44,1	44,6	45,6	46,7	48,1	48,7	49,9	50,9	52,3
Belgique	32,1	33,8	36,4	35,1	36,0	37,8	39,1	41,7	40,9	42,9
Bulgarie	:	:	33,2	34,2	37,0	40,5	42,2	45,5	49,5	51,8
Rép. tchèque	53,2	53,6	51,7	52,6	57,2	57,5	57,2	59,3	59,5	59,6
Danemark	61,3	62,6	64,1	65,5	64,5	67,3	67,3	65,6	67,1	64,9
Allemagne	47,2	46,8	46,4	46,5	47,3	48,2	50,7	53,5	56,4	59,7
Estonie	62,0	58,9	55,9	56,7	58,4	58,9	56,4	59,3	57,5	59,4
Irlande	60,2	61,7	63,2	64,6	65,0	64,6	65,0	65,7	67,0	67,9
Grèce	56,0	55,7	55,2	55,3	55,9	58,7	56,4	58,8	59,2	59,1
Espagne	52,6	52,2	54,9	57,7	58,4	59,2	58,9	59,7	60,4	60,0
France	32,5	32,3	33,6	36,2	38,7	40,8	41,4	41,6	40,5	40,5
Italie	41,4	41,2	40,9	40,4	41,3	42,8	42,2	(b)	42,7	45,1
Chypre	:	:	67,3	66,9	67,3	68,9	70,8	70,8	71,6	72,5
Lettonie	48,1	49,9	48,4	46,2	50,5	51,3	55,8	55,2	59,5	64,6
Lituanie	54,4	54,4	50,6	49,2	51,5	55,3	57,6	59,1	55,7	60,8
Luxembourg	35,2	35,8	37,2	35,9	37,7	39,7	38,3	38,3	38,7	35,6
Hongrie	27,0	29,7	33,2	34,1	35,5	37,8	38,4	40,6	41,4	41,7
Malte	:	:	50,8	50,4	50,8	53,8	53,4	50,8	49,4	45,9
Pays-Bas	47,5	49,6	50,2	51,1	54,6	56,7	56,9	56,9	58,0	61,5
Autriche	40,5	42,6	41,2	40,1	39,6	40,4	38,9	(b)	41,3	45,3
Pologne	41,5	40,6	36,7	35,6	34,5	35,2	34,1	35,9	38,4	41,4
Portugal	62,9	(b)	61,4	62,1	61,6	61,9	62,1	59,1	58,1	58,2
Roumanie	59,5	56,9	56,0	54,3	42,7	(b)	43,5	43,1	46,7	50,0
Slovénie	31,8	31,1	32,3	35,9	35,4	33,2	40,9	43,1	44,5	45,3
Slovaquie	39,1	36,8	35,4	37,7	39,1	41,0	43,8	47,8	49,8	52,5
Finlande	38,4	40,1	42,9	46,6	48,5	51,0	51,4	52,8	54,8	55,1
Suède	66,1	67,3	67,8	69,4	70,4	70,8	71,2	72,0	(b)	72,3
Royaume-Uni	59,1	59,7	(b)	60,1	61,7	62,6	64,8	65,7	66,0	66,3
Croatie	:	:	:	:	34,2	38,1	40,9	43,0	44,4	48,4
Macédoine (1)	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Turquie	:	:	52,4	51,0	48,7	45,4	46,9	45,4	44,1	43,0
Etats-Unis	66,2	66,0	65,6	65,9	66,2	65,6	66,0	66,9	67,5	67,4
Japon	79,8	79,4	78,4	77,5	76,8	77,4	78,1	78,9	80,0	81,4

(1) Macédoine, ancienne République yougoslave de
(:) données non disponibles ; (b) rupture de série

Source : Eurostat (mise à jour au 19 novembre 2008)

Le taux d'emploi des hommes âgés de 55 à 64 ans est obtenu en divisant le nombre d'hommes âgés de 55 à 64 ans ayant un emploi par la population masculine totale de la même tranche d'âge. Cet indicateur est dérivé de l'*Enquête communautaire sur les forces de travail* (EFT), qui couvre l'ensemble de la population vivant dans des ménages privés. Elle exclut les personnes vivant dans des ménages collectifs (pensions, cités universitaires, établissements hospitaliers). La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence et pendant une heure au moins, ont accompli un travail pour une rémunération ou un profit ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.

Tableau 25 : Taux d'emploi total des femmes de 55 à 64 ans (en %)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
UE (27 pays)	26,1	26,7	27,4	28,2	29,1	30,7	31,6	33,6	34,9	36,0
UE (15 pays)	26,3	27,1	28,0	29,1	30,7	32,2	33,2	35,5	36,9	38,1
Zone euro	23,0	23,7	24,3	25,2	26,6	28,1	29,1	31,7	33,1	34,7
Belgique	14,0	15,7	16,6	15,5	17,5	18,7	21,1	22,1	23,2	26,0
Bulgarie	:	:	10,3	14,7	18,2	21,0	24,2	25,5	31,1	34,5
Rép. tchèque	22,9	23,2	22,4	23,1	25,9	28,4	29,4	30,9	32,1	33,5
Danemark	42,0	45,8	46,6	49,7	50,4	52,9	53,3	53,5	54,3	52,4
Allemagne	28,3	28,8	29,0	29,4	30,6	31,6	33,0	37,5	(b) 40,6	43,6
Estonie	41,6	39,2	39,0	42,1	46,5	47,3	49,4	53,7	59,2	60,5
Irlande	23,1	25,6	27,2	28,7	30,8	33,1	33,7	37,3	39,1	39,6
Grèce	23,5	24,4	24,3	22,9	24,0	25,5	24,0	25,8	26,6	26,9
Espagne	18,8	18,9	20,2	21,7	21,9	23,3	24,6	27,4	(b) 28,7	30,0
France	24,4	25,4	26,3	27,8	30,8	33,3	34,0	36,0	35,9	36,2
Italie	15,0	15,0	15,3	16,2	17,3	18,5	19,6	(b) 20,8	21,9	23,0
Chypre	:	:	32,1	32,2	32,2	32,7	30,0	31,5	36,6	40,3
Lettonie	27,5	26,6	26,7	30,0	35,2	38,8	41,9	45,3	48,7	52,4
Lituanie	28,3	30,6	32,6	31,1	34,1	36,7	39,3	41,7	45,1	47,9
Luxembourg	15,5	17,2	16,4	15,2	18,4	20,6	22,2	24,9	27,8	28,6
Hongrie	9,6	11,3	13,3	14,9	17,6	21,8	25,0	26,7	27,1	26,2
Malte	:	:	8,4	10,2	10,9	13,0	11,5	12,4	10,8	11,6
Pays-Bas	20,3	23,1	26,1	28,0	29,9	31,8	33,4	35,2	37,2	40,1
Autriche	17,1	17,6	17,2	18,4	19,3	20,8	19,3	(b) 22,9	26,3	28,0
Pologne	24,1	24,5	21,4	20,4	18,9	19,8	19,4	19,7	19,0	19,4
Portugal	38,0	(b) 40,3	40,6	40,3	42,2	42,4	42,5	43,7	42,8	44,0
Roumanie	44,5	43,3	43,8	42,9	32,6	(b) 33,3	31,4	33,1	34,5	33,6
Slovénie	16,1	13,4	13,8	15,8	14,2	14,6	17,8	18,5	21,0	22,2
Slovaquie	9,4	10,3	9,8	9,8	9,5	11,2	12,6	15,6	18,9	21,2
Finlande	34,1	38,0	40,4	45,0	47,2	48,3	50,4	52,7	54,3	55,0
Suède	60,0	60,7	62,1	64,0	65,6	66,3	67,0	66,7	(b) 66,9	67,0
Royaume-Uni	39,2	39,9	(b) 41,7	43,0	44,5	46,3	47,0	48,0	49,0	48,9
Croatie	:	:	:	:	16,9	20,3	21,0	23,8	25,7	24,2
Macédoine (1)	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Turquie	:	:	20,8	21,2	23,3	22,1	20,0	17,1	16,7	16,5
États-Unis	49,9	50,1	50,5	51,7	53,2	54,5	54,2	55,1	56,4	56,6
Japon	48,4	48,1	47,9	47,3	47,0	47,5	48,5	49,4	50,0	51,2

(1) Macédoine, ancienne République yougoslave de

(:) données non disponibles ; (b) rupture de série

Source : Eurostat (mise à jour au 19 novembre 2008)

Le taux d'emploi des femmes âgées de 55 à 64 ans est obtenu en divisant le nombre de femmes âgées de 55 à 64 ans ayant un emploi par la population féminine totale de la même tranche d'âge. Cet indicateur est dérivé de l'*Enquête communautaire sur les forces de travail* (EFT), qui couvre l'ensemble de la population vivant dans des ménages privés. Elle exclut les personnes vivant dans des ménages collectifs (pensions, cités universitaires, établissements hospitaliers). La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence et pendant une heure au moins, ont accompli un travail pour une rémunération ou un profit ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.

Tableau 26 : Taux d'emploi des personnes de 60 à 64 ans (en %)

	1998	1999	2000	20001	20002	2003	2004	2005	2006	2007
UE (27 pays)	:	:	23,0	23,4	23,6	25,0	25,4	26,9	28,0	29,3
UE (15 pays)	21,9	22,4	22,6	23,5	24,3	25,8	26,5	28,0	29,3	30,8
Zone euro	18,5	18,8	19,1	20,3	21,1	22,4	22,7	24,1	25,1	26,6
Belgique	10,1	12,9	12,4	12,1	11,3	13,8	13,3	16,1	15,7	17,2
Bulgarie	:	:	10,5	11,4	13,5	15,5	17,0	17,7	22,2	23,7
Rép. tchèque	19,5	19,4	16,9	16,9	19,4	21,3	20,8	22,3	23,1	25,7
Danemark	30,9	34,0	30,9	33,7	34,1	39,0	40,6	37,3	40,4	37,8
Allemagne	18,7	19,6	19,6	20,8	22,2	23,5	25,3	28,1	30,0	33,2
Estonie	36,1	36,1	29,9	37,6	42,2	39,8	37,4	43,5	41,4	40,2
Irlande	33,7	36,0	35,8	37,1	38,6	39,4	39,1	42,3	43,8	45,1
Grèce	32,2	30,9	31,9	30,1	30,4	30,9	29,7	31,1	31,7	31,0
Espagne	26,1	24,9	26,7	29,5	29,2	31,0	30,6	32,2 b	32,9	33,0
France	10,3	10,1	10,2	9,9	11,5	12,3	13,0	13,9	14,4	15,7
Italie	18,4	17,9	18,0	18,0	18,3	19,8	18,7 b	18,0	18,6	19,4
Cypre	:	34,2	35,3	36,4	38,2	40,3	41,9	38,2	42,0	44,2
Lettonie	22,7	23,2	21,8	23,9	28,4	27,6	33,8	34,9	39,2	41,0
Lituanie	24,2	24,1	25,8	21,9	26,2	31,0	31,6	34,4	31,0	36,4
Luxembourg	10,4	12,9	14,5	8,9	13,3	13,7	11,5	12,7	12,7	11,5 u
Hongrie	7,3	7,5	7,6	8,4	9,1	11,1	13,1	14,6	13,4	13,6
Malte	:	:	10,8 u	11,7 u	9,8 u	14,1 u	:	14,0 u	13,5	11,9
Pays-Bas	16,2	18,6	18,5	18,5	21,2	24,2	23,6	24,9	27,0	31,1
Autriche	9,4	11,7	12,1	11,8	11,9	11,5	10,6 b	13,6	15,3	19,5
Pologne	24,9	24,1	20,9	18,9	17,1	17,3	17,7	18,2	17,9	18,4
Portugal	42,2 b	42,6	44,7	44,5	43,5	42,5	41,8	41,5	42,3	41,9
Roumanie	50,0	47,7	48,0	46,5	32,9 b	33,6	29,3	30,6	32,4	30,8
Slovénie	17,9	17,6	15,1	14,6	15,4	13,3	16,1	15,8	15,9	17,1
Slovaquie	7,1	6,9	6,1	5,7	5,8	6,6	9,0	12,3	13,6	15,4
Finlande	18,8	22,2	22,8	25,2	26,5	27,4	30,2	33,5	37,2	39,1
Suède	46,9	47,9	46,0	50,2	52,8	55,9	57,8	57,8 b	59,3	60,4
Royaume-Uni	34,4	35,5	36,1	37,6	37,9	39,9	41,3	42,1	43,3	44,6

(:) données non disponibles ; (b) rupture de série ; (u) données peu fiables.

Source : Eurostat (mise à jour au 19 novembre 2008)

Tableau 27 : Taux d'emploi des personnes de 55 à 59 ans et de 60 à 64 ans selon le genre en 1998 et en 2007

	Taux d'emploi des hommes et des femmes âgés de 55 à 59 en 1998	Taux d'emploi des hommes et des femmes âgés de 60 à 64 ans en 1998	Taux d'emploi des hommes et des femmes âgés de 55 à 59 ans et celui des 60 à 64 ans en 1998	Ecart entre le taux d'emploi des 55-59 ans et celui des 60 à 64 ans en 1998	Taux d'emploi des hommes et des femmes âgés de 55 à 59 en 2007	Taux d'emploi des hommes et des femmes âgés de 60 à 64 ans en 2007	Taux d'emploi des hommes et des femmes âgés de 55 à 59 ans et celui des 60 à 64 ans en 2007	Ecart entre le taux d'emploi des 55-59 ans et celui des 60 à 64 ans en 2007
UE (27 pays)	:	:	36,2	:	57,5	29,3	44,7	-28,2
UE (15 pays)	49,8	21,9	36,6	-27,9	60,1	30,8	46,5	-29,3
Zone euro	46,9	18,5	33,3	-28,4	57,4	26,6	43,3	-30,8
Irlande	48,5	33,7	41,7	-14,8	61,2	45,1	53,8	-16,1
Portugal	58,3	42,2	49,6	-16,1	59,0	41,9	50,9	-17,1
Pologne	42,0	24,9	32,1	-17,1	36,8	18,4	29,7	-18,4
Roumanie	59,5	50,0	51,5	-9,5	49,2	30,8	41,4	-18,4
Suède	75,7	46,9	63,0	-28,8	79,7	60,4	70,0	-19,3
Cypre	:	:	:	:	65,3	44,2	55,9	-21,1
Espagne	45,0	26,1	35,1	-18,9	55,1	33,0	44,6	-22,1
Grèce	46,8	32,2	39,0	-14,6	53,3	31,0	42,4	-22,3
Royaume-Uni	61,0	34,4	49,0	-26,6	69,3	44,6	57,4	-24,7
Italie	36,2	18,4	27,7	-17,8	46,1	19,4	33,8	-26,7
Slovénie	33,0	17,9	23,9	-15,1	45,2	17,1	33,5	-28,1
Finlande	50,6	18,8	36,2	-31,8	67,9	39,1	55,0	-28,8
Lettonie	48,4	22,7	36,3	-25,7	71,4	41,0	57,7	-30,4
Belgique	35,3	10,1	22,9	-25,2	48,9	17,2	34,4	-31,7
Lithuanie	53,7	24,2	39,5	-29,5	68,3	36,4	53,4	-31,9
Malte	:	:	:	:	44,3	11,9	28,5	-32,4
Allemagne	53,9	18,7	37,7	-35,2	66,8	33,2	51,5	-33,6
Estonie	63,9	36,1	50,2	-27,8	74,7	40,2	60,0	-34,5
Hongrie	24,8	7,3	17,3	-17,5	48,4	13,6	33,1	-34,8
Slovaquie	37,4	7,1	22,8	-30,3	50,3	15,4	35,6	-34,9
Autriche	40,5	9,4	28,4	-31,1	55,2	19,5	38,6	-35,7
Bulgarie	:	:	:	:	59,7	23,7	42,6	-36,0
Luxembourg	38,0	10,4	25,1	-27,6	48,3	11,5	32,0	-36,8
Pays-Bas	47,4	16,2	33,9	-31,2	68,1	31,1	50,9	-37,0
Rép. tchèque	52,0	19,5	37,1	-32,5	63,3	25,7	46,0	-37,6
France	46,9	10,3	28,3	-36,6	55,5	15,7	38,3	-39,8
Danemark	67,9	30,9	52,0	-37,0	79,4	37,8	58,6	-41,6

(:) données non disponibles ; (b) rupture de série

Remarque : la rupture de série pour la Roumanie rend difficile l'analyse chronologique des résultats

Source : Eurostat (mise à jour au 19 novembre 2008)

Tableau 28 : Niveau d'éducation des jeunes classé selon le genre – Pourcentage de la population de 20 à 24 ans ayant atteint au moins un niveau d'éducation secondaire supérieur¹⁸³

	Hommes et Femmes	Femmes	Hommes	Ecart entre les hommes et les femmes
UE (27 pays)	78,1	80,8	75,5	5,3
UE (15 pays)	75,2	78,3	72,2	6,1
Zone euro	74,5	78,0	71,1	6,9
Estonie	80,9	89,6	72,2	17,4
Portugal	53,4	60,8	46,3	14,5
Danemark	70,8	77,7	64,2	13,5
Espagne	61,1	67,3	55,1	12,2
Chypre	85,8	91,0	79,8	11,2
Luxembourg	70,9	76,4	65,6	10,8
Grèce	82,1	87,0	77,5	9,5
Pays-Bas	76,2	80,5	71,9	8,6
Malte	55,5	59,6	51,8	7,8
Lettanie	80,2	84,1	76,4	7,7
Italie	76,3	80,0	72,7	7,3
Irlande	86,7	89,7	83,7	6,0
Slovénie	91,5	94,3	89,0	5,3
France	82,4	85,0	79,8	5,2
Lituanie	89,0	91,5	86,5	5,0
Belgique	82,6	84,9	80,4	4,5
Allemagne	72,5	74,4	70,6	3,8
Pologne	91,6	93,4	89,7	3,7
Suède	87,2	89,0	85,4	3,6
Finlande	86,5	88,0	84,8	3,2
Hongrie	84,0	85,6	82,5	3,1
Autriche	84,1	85,4	82,7	2,7
Royaume-Uni	78,1	79,0	77,2	1,8
Slovaquie	91,3	92,1	90,5	1,6
République tchèque	91,8	92,4	91,3	1,1
Roumanie	77,4	77,7	77,1	0,6
Bulgarie	83,3	83,6	83,0	0,6
Croatie	95,3	96,1	94,6	1,5
Macédoine (1)	:	:	:	:
Turquie	46,4	40,0	54,2	-14,2
États-Unis	:	:	:	:
Japon	:	:	:	:

(-) non disponible

(1) Macédoine ancienne République yougoslave de

Source : Eurostat (mise à jour au 1^{er} octobre 2008)

L'indicateur de « Niveau d'éducation des jeunes » est défini comme le pourcentage des jeunes de 20 à 24 ans ayant au moins atteint un niveau d'enseignement ou de formation secondaire supérieur, soit un niveau CITE 3a, 3b ou 3c long minimum (numérateur). Le dénominateur est la population totale du même groupe d'âge, à l'exclusion des non-réponses aux questions « Niveau d'enseignement ou de formation atteint ». Le numérateur et le dénominateur sont dérivés de l'*Enquête communautaire sur les forces de travail*.

¹⁸³ À partir du 27 octobre 2006, cet indicateur est calculé sur la base de moyennes annuelles de données trimestrielles au lieu d'un seul trimestre de référence au printemps. Consulter les notes pour plus de détails.

Annexe 7 : Données statistiques concernant les indicateurs structurels de l'emploi et de l'environnement

Tableau 29 : Écart de rémunération entre hommes et femmes, non ajusté (en %)

	2002	2006	2007	
UE (27 pays)	:	18,0	(p)	17,4 (p)
UE (15 pays)	:	:	:	:
Zone euro	:	:	:	
Belgique	:	9,5	9,1	(p)
Bulgarie	18,9	12,4	12,7	(p)
Rép. tchèque	22,1	23,4	23,6	
Danemark	:	:	17,7	
Allemagne	:	22,7	23,0	
Estonie	:	30,3	30,3	(p)
Irlande	15,1	17,2	17,1	
Grèce	25,5	20,7	20,7	(p)
Espagne	20,2	17,9	17,6	(p)
France	:	15,8	15,8	(p)
Italie	:	4,4	4,4	(p)
Chypre	22,5	21,8	23,1	
Lettonie	:	15,1	15,4	
Lituanie	13,2	17,1	20,0	
Luxembourg	:	10,7	10,0	
Hongrie	19,1	14,4	16,3	
Malte	:	5,2	5,2	(p)
Pays-Bas	18,7	23,6	23,6	
Autriche	:	25,5	25,5	
Pologne	7,5	7,5	7,5	
Portugal	:	8,4	8,3	
Roumanie	16,0	7,8	12,7	
Slovénie	6,1	8,0	8,3	
Slovaquie	27,7	25,8	23,6	
Finlande	:	21,3	20,0	(p)
Suède	:	:	17,9	
Royaume-Uni	27,3 (p)	24,3 (p)	21,1 (p)	
Croatie	:	:	:	
Macédoine (1)	:	:	:	
Turquie	:	:	:	
Etats-Unis	:	:	:	
Japon	:	:	:	

(-) Non disponible, (p) provisoire

(1) Macédoine, ancienne République yougoslave de

Source : Eurostat - *Enquête sur la structure des salaires* – 2002 et depuis 2006

L'écart de rémunération non ajusté entre hommes et femmes représente la différence entre l'écart de la rémunération horaire brute moyenne des hommes salariés et des femmes salariées en pourcentage de la rémunération horaire brute moyenne des hommes salariés. La population comprend tous les salariés des entreprises, occupant 10 salariés et plus, de l'agrégat C à O (sans L) de la NACE Rev. 1.1. Cet indicateur d'écart de rémunération est maintenant calculé à partir de données collectées suivant la méthodologie de l'*Enquête structurelle sur les salaires* (Règlement CE 530/1999). Elles remplacent des données basées sur des sources non harmonisées. Pour plus d'information, veuillez consulter les textes explicatifs (métadonnées).

Tableau 30 : Taux de prélèvement en % sur les bas salaires par les taux marginaux effectifs d'imposition sur les revenus de l'emploi – Cas d'un célibataire sans enfant

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
UE (27 pays)	:	74,1	73,5	74,0	74,1	75,4	76,0	74,6
UE (15 pays)	:	74,1	73,5	74,1	74,2	75,5	76,0	74,6
Belgique	:	86,0	87,0	87,0	85,0	85,0	83,0	83,0
Bulgarie	:	75,2	75,7	75,4	75,1	77,0	74,9	75,8
Rép. tchèque	:	67,0	67,0	66,0	65,0	66,0	63,0	72,0
Danemark	:	92,0	91,0	91,0	91,0	91,0	91,0	90,0
Allemagne	:	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	76,0	74,0
Estonie	:	48,2	50,4	50,0	50,4	64,0	64,0	63,0
Irlande	:	73,0	73,0	74,0	75,0	74,0	77,0	78,0
Grèce	:	56,0	56,0	62,0	56,0	57,0	57,0	59,0
Espagne	:	80,0	80,0	80,0	78,0	80,0	80,0	82,0
France	:	81,0	80,0	79,0	82,0	82,0	81,0	77,0
Italie	:	60,0	60,0	58,0	59,0	69,0	72,0	72,0
Chypre	:	52,9	54,8	53,7	56,6	62,0	62,0	61,0
Lettonie	:	86,8	87,2	87,6	88,0	88,0	88,0	87,0
Lituanie	61,4	61,3	59,3	55,7	54,4	81,0	79,0	80,0
Luxembourg	:	88,0	87,0	88,0	88,0	88,0	88,0	88,0
Hongrie	:	71,0	68,0	66,0	67,0	62,0	78,0	81,0
Malte	:	59,6	58,9	60,0	61,3	59,0	62,0	62,0
Pays-Bas	:	79,0	70,0	83,0	80,0	83,0	86,0	81,0
Autriche	:	67,0	67,0	67,0	67,0	67,0	67,0	68,0
Pologne	:	82,0	82,0	82,0	82,0	83,0	82,0	79,0
Portugal	:	81,0	81,0	81,0	82,0	81,0	82,0	82,0
Roumanie	:	76,1	61,2	65,4	62,8	60,5	70,5	70,9
Slovénie	:	85,0	88,8	92,4	95,4	82,6	82,2	80,7
Slovaquie	:	73,0	71,0	70,0	42,0	43,0	43,0	43,0
Finlande	:	80,0	82,0	80,0	78,0	77,0	76,0	75,0
Suède	:	87,0	87,0	87,0	87,0	87,0	87,0	82,0
Royaume-Uni	:	68,0	68,0	69,0	68,0	68,0	68,0	68,0
Croatie	:	:	:	:	:	:	:	:
Macédoine (1)	:	:	:	:	:	:	:	:
Etats-Unis	:	71,0	71,0	71,0	71,0	70,0	71,0	71,0
Japon	:	56,0	59,0	59,0	59,0	59,0	59,0	60,0

(:) Non disponible

(1) Macédoine, ancienne République yougoslave de

Source : Eurostat (mise à jour au 1^{er} octobre 2008)

Le piège du chômage mesure quel pourcentage de la rémunération brute (lors du passage d'une période de chômage vers un nouvel emploi), est « absorbé » par suite des effets combinés de l'accroissement des taux d'imposition et de cotisation sociale et de la perte des allocations. Cet indicateur couvre les personnes célibataires sans enfant qui gagnent, lorsqu'elles travaillent, 67 % du salaire moyen.

Tableau 31 : Formation permanente des personnes¹⁸⁴

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
UE (27 pays)	:	:	7,1	e	7,1	e	7,2	8,5	b	9,3
UE (15 pays)	:	8,2	e	8,0	e	8,0	e	8,1	9,8	b
Zone euro	:	5,6	e	5,4	e	5,2	e	5,3	6,5	b
Belgique	4,4	6,9	e	6,2	6,4	6,0	7,0	8,6	b	8,3
Bulgarie	:	:	:	1,4	1,2	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3
Rép. tchèque	:	:	:	:	5,6	5,1	5,8	5,6	5,6	5,7
Danemark	19,8	19,8	19,4	b	18,4	18,0	24,2	b	25,6	27,4
Allemagne	5,3	5,5	5,2	5,2	5,8	6,0	7,4	7,7	7,5	7,8
Estonie	6,3	6,5	6,5	b	5,4	5,4	6,7	6,4	5,9	6,5
Irlande	:	:	:	:	5,5	5,9	b	6,1	7,4	7,3
Grèce	1,0	1,3	1,0	1,2	1,1	2,6	b	1,8	1,9	1,9
Espagne	4,2	5,0	4,1	b	4,4	4,4	4,7	4,7	10,5	b
France	2,7	2,6	2,8	2,7	2,7	7,1	b	7,1	7,1	7,6
Italie	4,8	5,5	4,8	b	4,5	4,4	4,5	6,3	b	5,8
Chypre	:	2,6	3,1	3,4	3,7	7,9	b	9,3	5,9	b
Lettonie	:	:	:	:	7,3	7,8	8,4	7,9	6,9	7,1
Lituanie	:	3,9	2,8	3,5	3,0	b	3,8	5,9	b	6,0
Luxembourg	5,1	b	5,3	4,8	5,3	7,7	6,5	b	9,8	8,5
Hongrie	3,3	2,9	2,9	2,7	2,9	4,5	b	4,0	3,9	3,8
Malte	:	:	4,5	4,6	4,4	4,2	4,3	b	5,3	5,4
Pays-Bas	12,9	13,6	15,5	15,9	15,8	16,4	b	16,4	15,9	15,6
Autriche	:	9,1	8,3	8,2	7,5	8,6	b	11,6	12,9	13,1
Pologne	:	:	:	4,3	4,2	4,4	5,0	b	4,9	4,7
Portugal	3,1	b	3,4	3,4	3,3	2,9	3,2	4,3	b	4,1
Roumanie	1,0	0,8	0,9	1,0	1,0	1,1	1,4	p	1,6	1,3
Slovénie	:	:	:	7,3	8,4	13,3	b	16,2	15,3	15,0
Slovaquie	:	:	:	:	8,5	3,7	b	4,3	4,6	4,1
Finlande	16,1	17,6	17,5	b	17,2	17,3	22,4	b	22,8	22,5
Suède	:	25,8	21,6	17,5	b	18,4	31,8	b	32,1	33,4
Royaume-Uni	:	19,2	20,5	b	20,9	b	21,3	27,2	b	29,0
Croatie	:	:	:	:	1,9	1,8	1,9	2,1	2,9	2,4
Macédoine (1)	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Turquie	:	:	1,0	1,0	1,0	1,2	1,1	1,9	1,8	1,5
Etats-Unis	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Japon	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:

(1) Macédoine, ancienne République yougoslave de

(:) Non disponible, (b) rupture de série, (p) provisoire, (e) valeur estimée

Source : Eurostat (mise à jour au 1^{er} octobre 2008)

La formation permanente fait référence aux personnes âgées de 25 à 64 ans qui ont répondu avoir suivi un enseignement ou une formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête (numérateur). Le dénominateur est la population totale du même groupe d'âge, à l'exclusion des non-réponses à la question « Formations et enseignements suivis ». Le numérateur et le dénominateur sont dérivés de l'*Enquête communautaire sur les forces de travail* (EFT). Les informations collectées concernent toutes les formes d'enseignement ou de formation, qu'elles soient ou non pertinentes pour l'emploi actuel ou futur du répondant.

¹⁸⁴ Formation permanente (participation des adultes à la formation et à l'enseignement) - Pourcentage de la population âgée de 25-64 ans ayant participé à une formation ou à un enseignement au cours des quatre semaines précédant l'enquête. À partir du 27 octobre 2006, cet indicateur est calculé sur la base de moyennes annuelles de données trimestrielles au lieu d'un seul trimestre de référence au printemps. Consulter les notes pour plus de détails.

Tableau 32 : Formation permanente des personnes selon le genre en 2007¹⁸⁵

	Femmes	Hommes	Hommes et Femmes
UE (27 pays)	10,3	8,6	9,5
UE (15 pays)	11,9	9,8	10,9
Zone euro	8,8	8,0	8,4
Belgique	7,4	7,0	7,2
Bulgarie	1,3	1,4	1,3
Rép. tchèque	5,9	5,5	5,7
Danemark	34,2	24,2	29,2
Allemagne	7,6	8,0	7,8
Estonie	9,3	4,6	7,0
Irlande	9,0	6,2	7,6
Grèce	2,1	2,2	2,1
Espagne	11,5	9,3	10,4
France	7,9	7,0	7,4
Italie	6,6	5,9	6,2
Chypre	8,6	8,1	8,4
Lettonie	9,3	4,6	7,1
Lituanie	6,8	3,6	5,3
Luxembourg	7,4	6,5	7,0
Hongrie	4,1	3,0	3,6
Malte	5,6	6,4	6,0
Pays-Bas	17,0	16,1	16,6
Autriche	14,0	11,6	12,8
Pologne	5,5	4,7	5,1
Portugal	4,5	4,4	4,4
Roumanie	1,4	1,2	1,3
Slovénie	16,1	13,5	14,8
Slovaquie	4,3	3,4	3,9
Finlande	27,5	19,4	23,4
Suède	39,3	25,8	32,4
Royaume-Uni	23,2	16,7	20,0
Croatie	2,6	2,2	2,4
Macédoine (1)	:	:	:
Turquie	1,2	1,8	1,5
Etats-Unis	:	:	:
Japon	:	:	:

(1) Macédoine, ancienne République yougoslave de

(:) Non disponible, (b) rupture de série, (p) provisoire,

(e) valeur estimée, (u) donnée peu fiable ou incertaine

Source : Eurostat (mise à jour au 1^{er} octobre 2008)

La formation permanente fait référence aux personnes de 25 à 64 ans qui ont répondu avoir suivi un enseignement ou une formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête (numérateur). Le dénominateur est la population totale du même groupe d'âge, à l'exclusion des non-réponses à la question « Formations et enseignements suivis ». Le numérateur et le dénominateur sont dérivés de l'*Enquête communautaire sur les forces de travail* (EFT). Les informations collectées concernent toutes les formes d'enseignement ou de formation, qu'elles soient ou non pertinentes pour l'emploi actuel ou futur du répondant.

¹⁸⁵ Formation permanente (participation des adultes à la formation et à l'enseignement) - Pourcentage de la population âgée de 25-64 ans ayant participé à une formation ou à un enseignement au cours des quatre semaines précédant l'enquête. À partir du 27 octobre 2006, cet indicateur est calculé sur la base de moyennes annuelles de données trimestrielles au lieu d'un seul trimestre de référence au printemps. Consulter les notes pour plus de détails.

Tableau 33 : Indice de nombre d'accidents graves du travail pour 100 000 personnes occupées hors trajet (1998 = 100)

	1 998	1 999	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005
UE (27 pays)	:	:	100	96	88	84	80	78
UE (15 pays)	100	100	98	94	86	81	78	76
Zone euro	:	:	:	:	:	:	76	:
Belgique	100	96	82	b	83	72	68	65
Bulgarie	100	84	100	b	90	84	65	58
République tchèque	100	93	91	91	89	80	81	80
Danemark	100	95	89	90	82	76	79	83
Allemagne	100	99	96	88	82	74	73	65
Estonie	100	106	105	132	125	128	124	126
Irlande	100	:	:	:	100	b	105	94
Grèce	100	93	88	86	83	71	66	55
Espagne	100	107	108	106	103	100	92	87
France	100	101	102	98	99	95	90	90
Italie	100	99	99	92	83	80	75	71
Chypre	:	100	112	112	92	103	103	97
Lettonie	100	75	66	116	108	84	79	92
Lituanie	100	97	94	85	86	82	82	104
Luxembourg	100	105	104	97	109	107	94	72
Hongrie	100	93	94	86	84	83	79	79
Malte	100	113	77	94	91	90	83	77
Pays-Bas	100	108	b	105	92	100	b	82
Autriche	100	99	92	83	84	79	79	77
Pologne	100	78	85	78	76	82	84	80
Portugal	100	92	88	91	74	72	75	74
Roumanie	100	100	106	113	104	111	103	96
Slovénie	100	102	98	94	94	98	98	84
Slovaquie	100	92	88	84	77	68	54	52
Finlande	100	91	89	87	b	85	83	88
Suède	100	107	111	113	101	94	86	85
Royaume-Uni	100	106	106	110	108	107	88	84
Croatie	:	:	:	:	:	:	:	:
Macédoine (1)	:	:	:	:	:	:	:	:
Turquie	100	84	85	90	84	83	82	65
États-Unis	100	b	96	92	85	81	74	70
Japon	100	93	91	91	86	86	83	81

(1) Macédoine, ancienne République yougoslave de

(:) Non disponible, (b) rupture de série, (p) provisoire, (e) valeur estimée, (u) donnée peu fiable ou incertaine

Source : Eurostat (mise à jour au 1^{er} octobre 2008)

L'indice montre l'évolution du taux d'incidence des accidents du travail graves depuis 1998 (= 100). Le taux d'incidence = (nombre d'accidents du travail avec plus de 3 jours d'arrêt de travail survenus durant l'année/nombre de personnes au travail dans la population de référence) x 100 000. Un accident du travail est « un événement de courte durée survenant au cours d'une activité professionnelle et occasionnant un préjudice physique ou psychologique ». Sont inclus les accidents durant le travail de la victime hors de l'enceinte de son entreprise, même causés par des tiers et les empoisonnements aigus. Sont exclus les accidents sur le chemin du travail, les cas d'origine uniquement médicale et les maladies professionnelles.

Tableau 34 : Taux de chômage des personnes en %

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
UE (27 pays)	:	:	8,7	8,5	8,9	9,0	9,0	8,9	8,2	7,1
UE (15 pays)	9,3	8,5	7,7	7,2	7,6	7,9	8,1	8,1	7,7	7,0
Zone euro	10,0	9,1	8,2	7,8	8,3	8,7	8,8	8,9	8,3	7,4
Belgique	9,3	8,5	6,9	6,6	7,5	8,2	8,4	8,5	8,3	7,5
Bulgarie	:	:	16,4	19,5	18,2	13,7	12,1	10,1	9,0	6,9
Rép. tchèque	6,4	8,6	8,7	8,0	7,3	7,8	8,3	7,9	7,2	5,3
Danemark	4,9	5,2	4,3	4,5	4,6	5,4	5,5	4,8	3,9	3,8
Allemagne	9,1	8,2	7,5	7,6	8,4	9,3	9,8	10,7	9,8	8,4
Estonie	9,2	11,3	12,8	12,4	10,3	10,0	9,7	7,9	5,9	4,7
Irlande	7,5	5,7	4,3	4,0	4,5	4,7	4,5	4,4	4,5	4,6
Grèce	10,8	12,0	11,2	10,7	10,3	9,7	10,5	9,9	8,9	8,3
Espagne	15,0	12,5	11,1	10,3	11,1	11,1	10,6	9,2	8,5	8,3
France	11,0	10,4	9,0	8,3	8,6	9,0	9,3	9,2	9,2	8,3
Italie	11,4	11,0	10,1	9,1	8,6	8,5	8,1	7,7	6,8	6,1
Chypre	:	:	4,9	3,8	3,6	4,1	4,7	5,3	4,6	4,0
Lettonie	14,3	14,0	13,7	12,9	12,2	10,5	10,4	8,9	6,8	6,0
Lituanie	13,2	13,7	16,4	16,5	13,5	12,5	11,4	8,3	5,6	4,3
Luxembourg	2,7	2,4	2,2	1,9	2,6	3,8	5,0	4,6	4,6	4,1
Hongrie	8,4	6,9	6,4	5,7	5,8	5,9	6,1	7,2	7,5	7,4
Malte	:	:	6,7	7,6	7,5	7,6	7,4	7,2	7,1	6,4
Pays-Bas	3,8	3,2	2,8	2,2	2,8	3,7	4,6	4,7	3,9	3,2
Autriche	4,5	3,9	3,6	3,6	4,2	4,3	4,9	5,2	4,8	4,4
Pologne	10,2	13,4	16,1	18,3	20,0	19,7	19,0	17,8	13,9	9,6
Portugal	5,0	4,5	4,0	4,1	5,1	6,4	6,7	7,7	7,8	8,1
Roumanie	:	7,1	7,3	6,8	8,6	7,0	8,1	7,2	7,3	6,4
Slovénie	7,4	7,3	6,7	6,2	6,3	6,7	6,3	6,5	6,0	4,9
Slovaquie	12,6	16,4	18,8	19,3	18,7	17,6	18,2	16,3	13,4	11,1
Finlande	11,4	10,2	9,8	9,1	9,1	9,0	8,8	8,4	7,7	6,9
Suède	8,2	6,7	5,6	4,9	4,9	5,6	6,3	7,4	7,0	6,1
Royaume-Uni	6,1	5,9	5,4	5,0	5,1	5,0	4,7	4,8	5,4	5,3
Croatie	:	:	:	:	14,8	14,2	13,7	12,7	11,2	9,6
Macédoine (1)	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Turquie	:	:	:	:	:	:	:	:	8,4	8,5
Etats-Unis	4,5	4,2	4,0	4,8	5,8	6,0	5,5	5,1	4,6	4,6
Japon	4,1	4,7	4,7	5,0	5,4	5,3	4,7	4,4	4,1	3,9

(1) Macédoine, ancienne République yougoslave de

(:) Non disponible, (b) rupture de série, (p) provisoire, (e) valeur estimée, (u) donnée peu fiable ou incertaine

Source : Eurostat (mise à jour au 1^{er} octobre 2008)

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs par rapport à l'ensemble des forces de travail. Les forces de travail sont composées des personnes occupées et des chômeurs. Les chômeurs sont les personnes âgées de 15 à 74 ans qui étaient : (a) sans travail pendant la semaine de référence ; (b) disponibles pour travailler, c'est-à-dire pour commencer une activité en tant que salarié ou non-salarié dans un délai de deux semaines suivant la semaine de référence ; (c) à la recherche active d'un travail, c'est-à-dire qui avaient entrepris des démarches spécifiques en vue de trouver un emploi salarié ou non salarié pendant une période de quatre semaines se terminant à la fin de la semaine de référence, ou qui avaient trouvé un travail à commencer plus tard, c'est-à-dire dans une période maximale de trois mois.

Tableau 35 : Taux de chômage des personnes selon le genre en 2007

	Hommes et femmes	Hommes	Femmes
UE (27 pays)	7,1	6,6	7,8
UE (15 pays)	7,0	6,4	7,8
Zone euro	7,4	6,6	8,4
Belgique	7,5	6,7	8,5
Bulgarie	6,9	6,5	7,3
Rép. tchèque	5,3	4,2	6,7
Danemark	3,8	3,5	4,2
Allemagne	8,4	8,5	8,3
Estonie	4,7	5,4	3,9
Irlande	4,6	5,0	4,2
Grèce	8,3	5,2	12,8
Espagne	8,3	6,4	10,9
France	8,3	7,8	8,9
Italie	6,1	4,9	7,9
Chypre	4,0	3,4	4,6
Lettonie	6,0	6,4	5,6
Lituanie	4,3	4,3	4,3
Luxembourg	4,1	3,4	5,1
Hongrie	7,4	7,1	7,7
Malte	6,4	5,9	7,6
Pays-Bas	3,2	2,8	3,6
Autriche	4,4	3,9	5,0
Pologne	9,6	9,0	10,4
Portugal	8,1	6,7	9,7
Roumanie	6,4	7,2	5,4
Slovénie	4,9	4,0	5,9
Slovaquie	11,1	9,9	12,7
Finlande	6,9	6,5	7,2
Suède	6,1	5,8	6,4
Royaume-Uni	5,3	5,6	5,0
Croatie	9,6	8,4	11,2
Macédoine (1)	:	:	:
Turquie	8,5	8,5	8,5
États-Unis	4,6	4,7	4,5
Japon	3,9	3,9	3,7

(1) Macédoine, ancienne République yougoslave de

(:) Non disponible, (b) rupture de série, (p) provisoire,

(e) valeur estimée, (u) donnée peu fiable ou incertaine

Source : Eurostat (mise à jour au 1^{er} octobre 2008)

Tableau 36 : Taux de chômage des hommes en %

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
UE (27 pays)	:	:	7,8	7,7	8,3	8,4	8,5	8,3	7,6	6,6
UE (15 pays)	8,2	7,5	6,7	6,4	6,9	7,3	7,4	7,5	7,1	6,4
Zone euro	8,6	7,8	6,9	6,7	7,3	7,7	7,9	8,1	7,4	6,6
Belgique	7,7	7,1	5,6	5,9	6,7	7,7	7,5	7,6	7,4	6,7
Bulgarie	:	:	16,7	20,2	18,9	14,1	12,6	10,3	8,7	6,5
Rép. tchèque	5,0	7,3	7,3	6,7	6,0	6,2	7,1	6,5	5,8	4,2
Danemark	3,9	4,6	3,9	4,1	4,3	4,8	5,1	4,4	3,3	3,5
Allemagne	8,8	8,1	7,5	7,8	8,8	9,8	10,3	11,2	10,2	8,5
Estonie	9,9	12,5	13,8	12,6	10,8	10,2	10,4	8,8	6,2	5,4
Irlande	7,7	5,7	4,3	4,1	4,8	5,0	4,9	4,6	4,6	5,0
Grèce	7,0	7,9	7,4	7,2	6,8	6,2	6,6	6,1	5,6	5,2
Espagne	11,2	9,0	7,9	7,5	8,1	8,2	8,0	7,1	6,3	6,4
France	9,4	8,9	7,5	7,0	7,7	8,1	8,4	8,4	8,5	7,8
Italie	8,8	8,5	7,8	7,1	6,7	6,5	6,4	6,2	5,4	4,9
Chypre	:	:	3,2	2,6	2,9	3,6	3,6	4,3	4,0	3,4
Lettonie	15,1	14,4	14,4	14,2	13,3	10,6	10,6	9,1	7,4	6,4
Lithuanie	14,6	15,1	18,6	18,6	14,2	12,7	11,0	8,2	5,8	4,3
Luxembourg	1,9	1,8	1,8	1,6	2,0	3,0	3,6	3,6	3,6	3,4
Hongrie	9,0	7,5	7,0	6,3	6,2	6,1	6,1	7,0	7,2	7,1
Malte	:	:	6,4	6,9	6,6	6,9	6,6	6,4	6,3	5,9
Pays-Bas	3,0	2,3	2,2	1,8	2,5	3,5	4,3	4,5	3,5	2,8
Autriche	3,8	3,3	3,1	3,1	4,0	4,0	4,5	4,9	4,3	3,9
Pologne	8,5	11,8	14,4	16,9	19,2	19,0	18,2	16,6	13,0	9,0
Portugal	4,0	3,9	3,2	3,2	4,2	5,6	5,9	6,8	6,6	6,7
Roumanie	:	7,7	8,0	7,3	9,2	7,6	9,1	7,8	8,2	7,2
Slovénie	7,3	7,2	6,5	5,7	5,9	6,3	5,9	6,1	4,9	4,0
Slovaquie	12,2	16,3	18,9	19,8	18,6	17,4	17,4	15,5	12,3	9,9
Finlande	10,9	9,8	9,1	8,6	9,1	9,2	8,7	8,2	7,4	6,5
Suède	8,4	6,6	5,9	5,2	5,3	6,0	6,5	7,5	6,9	5,8
Royaume-Uni	6,8	6,5	5,9	5,5	5,7	5,5	5,1	5,2	5,8	5,6
Croatie	:	:	:	:	13,3	12,9	12,1	11,6	9,9	8,4
Macédoine (1)	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Turquie	:	:	:	:	:	:	:	:	8,4	8,5
Etats-Unis	4,4	4,1	3,9	4,8	5,9	6,3	5,6	5,1	4,6	4,7
Japon	4,2	4,8	4,9	5,2	5,5	5,5	4,9	4,6	4,3	3,9

(1) Macédoine, ancienne République yougoslave de

(:) Non disponible, (b) rupture de série, (p) provisoire, (e) valeur estimée, (u) donnée peu fiable ou incertaine

Source : Eurostat (mise à jour au 1^{er} octobre 2008)

Tableau 37 : Taux de chômage des femmes en %

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
UE (27 pays)	:	:	9,8	9,4	9,7	9,7	9,8	9,6	8,9	7,8
UE (15 pays)	10,7	9,9	8,9	8,3	8,5	8,7	8,9	8,9	8,5	7,8
Zone euro	12,0	10,9	9,8	9,3	9,5	9,9	10,0	9,9	9,4	8,4
Belgique	11,6	10,3	8,5	7,5	8,6	8,9	9,5	9,5	9,3	8,5
Bulgarie	:	:	16,2	18,6	17,3	13,2	11,5	9,8	9,3	7,3
Rép. tchèque	8,1	10,3	10,3	9,7	9,0	9,9	9,9	9,8	8,9	6,7
Danemark	6,0	5,8	4,8	5,0	5,0	6,1	6,0	5,3	4,5	4,2
Allemagne	9,4	8,4	7,5	7,4	7,9	8,7	9,1	10,1	9,4	8,3
Estonie	8,3	10,1	11,7	12,2	9,7	9,9	8,9	7,1	5,6	3,9
Irlande	7,3	5,6	4,2	3,8	4,1	4,3	4,1	4,0	4,2	4,2
Grèce	16,8	18,1	17,1	16,1	15,7	15,0	16,2	15,3	13,6	12,8
Espagne	21,1	18,0	16,0	14,8	15,7	15,3	14,3	12,2	11,6	10,9
France	12,8	12,1	10,8	9,9	9,7	10,0	10,3	10,2	10,1	8,9
Italie	15,4	14,8	13,6	12,2	11,5	11,4	10,6	10,1	8,8	7,9
Chypre	:	:	7,2	5,3	4,5	4,8	6,0	6,5	5,4	4,6
Lettonie	13,6	13,6	12,9	11,5	11,0	10,4	10,2	8,7	6,2	5,6
Lithuanie	11,7	12,3	14,1	14,3	12,8	12,2	11,8	8,3	5,4	4,3
Luxembourg	4,0	3,3	2,9	2,4	3,5	4,9	6,8	6,0	6,0	5,1
Hongrie	7,8	6,3	5,6	5,0	5,4	5,6	6,1	7,4	7,8	7,7
Malte	:	:	7,4	9,3	9,3	9,1	9,0	8,9	8,7	7,6
Pays-Bas	5,0	4,4	3,6	2,8	3,1	3,9	4,8	5,1	4,4	3,6
Autriche	5,4	4,7	4,3	4,2	4,4	4,7	5,4	5,5	5,2	5,0
Pologne	12,2	15,3	18,2	19,9	21,0	20,5	20,0	19,2	14,9	10,4
Portugal	6,2	5,1	5,0	5,1	6,1	7,3	7,7	8,8	9,1	9,7
Roumanie	:	6,3	6,5	6,1	7,9	6,4	6,9	6,4	6,1	5,4
Slovénie	7,5	7,6	7,0	6,8	6,8	7,1	6,9	7,1	7,2	5,9
Slovaquie	13,1	16,4	18,6	18,7	18,7	17,8	19,2	17,2	14,7	12,7
Finlande	12,0	10,7	10,6	9,7	9,1	8,9	8,9	8,6	8,1	7,2
Suède	8,0	6,8	5,3	4,5	4,6	5,2	6,1	7,4	7,2	6,4
Roy-Uni	5,3	5,2	4,8	4,4	4,5	4,3	4,2	4,3	4,9	5,0
Croatie	:	:	:	:	16,6	15,8	15,7	13,9	12,8	11,2
Macédoine (1)	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Turquie	:	:	:	:	:	:	:	:	8,4	8,5
États-Unis	4,6	4,3	4,1	4,7	5,6	5,7	5,4	5,1	4,6	4,5
Japon	4,0	4,5	4,5	4,7	5,1	4,9	4,4	4,2	3,9	3,7

(1) Macédoine, ancienne République yougoslave de

(:) Non disponible, (b) rupture de série, (p) provisoire, (e) valeur estimée, (u) donnée peu fiable ou incertaine

Source : Eurostat (mise à jour au 1^{er} octobre 2008)

Tableau 38 : Part de la route dans le total du transport intérieur de fret
(en % de tonnes-km)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	
UE (27 pays)	:	:	73,9	s	74,9	s	75,6	s	75,8	s	76,1
UE (15 pays)	77,1	s	77,9	s	77,6	(s)	78,3	s	78,9	s	79,2
Belgique	75,1		73,1		77,4		78,3		77,5		76,5
Bulgarie	:		:		52,3		60,2	b	62,9		61,7
Rép. tchèque	64,3		68,8		68,0		69,7		73,3		74,5
Danemark	91,2	s	92,2		92,1		91,8		92,0		91,4
Allemagne	65,0		67,4		66,1		67,2		67,0		67,8
Estonie	32,7		32,3		37,3		31,2		30,3		29,1
Irlande	94,6		95,1		96,2		96,0		97,1		97,5
Grèce	98,5	s	98,4	s	:		:		97,7	b	:
Espagne	91,7	s	92,1		92,8		93,2		94,1		94,3
France	75,3		76,8		76,0		77,9		77,8		78,8
Italie	89,1	s	89,1		89,0		89,4	e	90,4	e	89,5
Cypre	100,0		100,0		100,0		100,0		100,0		100,0
Lettonie	24,0		25,4		26,5		27,4		29,2		27,5
Lituanie	40,4		49,6		46,6		51,7		52,3		50,0
Luxembourg	83,3		86,2		87,8		89,6		91,5		92,0
Hongrie	65,8		68,2		68,1	b	67,3		65,5		65,6
Malte	100,0		100,0		100,0		100,0		100,0		100,0
Pays-Bas	63,8		64,8		63,4		63,0		63,3		64,6
Autriche	64,0	s	66,3		64,8		65,9		65,8		67,4
Pologne	52,9		55,7		56,9		61,1		62,2		63,0
Portugal	92,5		92,3		92,5		93,3		93,1		93,0
Roumanie	43,1		43,5		42,9		49,6		57,3		62,4
Slovénie	68,9	e	70,0	e	70,0	e	71,3		68,2		68,2
Slovaquie	57,8		61,6		53,0	b	53,6		58,7		62,1
Finlande	73,8		75,0		75,8		75,4		76,6		75,3
Suède	63,5	s	63,5	s	63,9		63,6		65,6		64,5
Royaume-Uni	90,8		90,1		90,0		89,3		89,7		89,8
Croatie	:		:		:		75,9		76,4		76,1
Macédoine (1)	:		:		86,9		87,1		92,3		93,6
Turquie	94,8		94,8		94,3		95,3		95,5		94,6
									94,4		94,9
									94,4		:
									94,9		:

(:) non disponible, (s) Estimation Eurostat, (b) rupture de série, (e) valeur estimée

(1) Macédoine, ancienne République yougoslave de

Source : Eurostat (mise à jour au 1^{er} octobre 2008)

Cet indicateur est défini comme la part en pourcentage du transport routier dans le total des transports intérieurs, mesurés en tonne-kilomètre (tkm). L'indicateur comprend les transports par route, rail et voies navigables intérieures. En ce qui concerne le rail et les voies navigables intérieures, les données sur le transport se fondent sur les déplacements sur le territoire national, indépendamment de la nationalité du véhicule ou navire. Les données sur le transport routier se fondent sur tous les déplacements de véhicules immatriculés dans le pays déclarant.

Tableau 39 : Part des voitures par rapport au total du transport intérieur de personnes (en % de passagers-km)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	
UE (27 pays)	:	:	:	:	83,5	e	:	83,4	e	
UE (15 pays)	84,5	e	84,6	e	84,6	e	84,7	e	84,4	e
Belgique	83,2	83,4	e	83,4	83,2	82,5	81,6	81,2	80,3	79,9
Bulgarie	:	:	56,0	e	57,2	e	56,1	e	64,5	e
Rép. tchèque	73,1	e	73,6	e	73,2	e	71,9	73,8	74,6	75,6
Danemark	79,6	80,2	79,7	79,2	79,3	79,4	79,7	79,7	79,8	
Allemagne	85,5	85,7	85,2	85,5	86,1	86,1	86,1	85,6	85,7	
Estonie	:	:	:	:	:	:	:	77,0	76,0	
Irlande	72,7	e	73,1	e	73,7	e	73,9	e	74,2	e
Grèce	65,4	e	67,1	e	69,2	e	70,8	e	71,9	e
Espagne	80,5	81,2	81,5	81,3	81,9	82,5	81,7	82,0	82,6	
France	86,4	86,6	86,1	86,6	86,4	86,6	86,2	85,8	85,3	e
Italie	83,4	83,0	83,8	b	83,4	83,3	83,2	82,8	82,0	81,9
Chypre	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Lettonie	:	:	:	:	66,5	e	:	76,2	:	
Lituanie	:	:	:	:	82,0	e	85,0	e	86,6	89,4
Luxembourg	85,2	e	84,9	e	85,5	e	85,2	e	84,6	e
Hongrie	64,1	63,0	62,1	61,9	61,5	61,5	61,6	61,9	63,0	63,2
Malte	:	:	:	:	:	:	:	:	:	
Pays-Bas	85,8	86,3	86,0	86,0	86,4	87,5	b	87,9	e	87,5
Autriche	79,4	79,6	79,2	79,4	79,4	79,5	79,5	79,2	79,3	79,4
Pologne	72,1	72,3	72,8	74,7	77,0	77,6	78,9	80,7	82,5	
Portugal	75,7	e	77,4	e	78,7	e	79,8	e	82,0	e
Roumanie	:	:	69,9	e	72,3	e	76,3	e	74,3	e
Slovénie	80,8	80,8	82,9	83,5	83,9	83,5	84,7	85,4	85,6	
Slovaquie	61,8	66,6	67,9	68,5	69,6	71,5	70,6	72,7	72,7	
Finlande	82,7	83,3	83,4	83,8	84,1	84,4	84,8	84,9	84,9	
Suède	84,3	84,1	83,7	83,6	83,6	84,3	84,7	84,6	84,1	
Royaume-Uni	88,6	88,3	88,2	88,3	88,6	88,4	88,1	87,8	87,4	
Croatie	:	:	82,2	e	81,7	e	82,2	e	83,6	e
Macédoine (1)	:	:	:	:	:	:	:	:	:	
Turquie	:	44,1	45,9	49,6	:	49,5	53,2	:	:	

(:) non disponible, (s) Estimation eurostat, (b) rupture de série, (e) valeur estimée

(1) Macédoine, ancienne République yougoslave de

Source : Eurostat (mise à jour au 1^{er} octobre 2008)

Cet indicateur est défini comme le pourcentage du transport en voiture particulière dans le transport intérieur total mesuré en passager-kilomètre (pkm). L'indicateur couvre les déplacements en automobile, bus, car et train. Toutes les données doivent être basées sur des déplacements dans le territoire national, quelle que soit la nationalité du véhicule. Cependant, la collection des données n'est pas harmonisée pour les pays au sein de l'UE.

Tableau 40 : Exposition de la population urbaine à la pollution de l'air par les particules - Moyenne annuelle pondérée (par la population) des concentrations de particules

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
UE (27 pays)	27,9	27,8	27,7	28,3	30,6	27,4	28,8	30,0
UE (15 pays)	:	:	:	:	:	:	:	:
Zone euro	:	:	:	:	:	:	:	:
Belgique	34,7	32,9	34,6	34,1	37,7	31,9	30,9	33,9
Bulgarie	:	20,4	:	:	59,5	52,4	55,6	55,4
Rép. tchèque	28,0	32,8	35,8	40,2	47,1	38,5	39,7	40,7
Danemark	:	:	:	24,1	24,5	19,5	23,4	27,1
Allemagne	25,0	25,8	24,3	26,5	28,8	23,5	23,9	25,6
Estonie	:	:	18,2	21,3	19,4	17,6	20,7	22,7
Irlande	15,8	:	20,4	:	13,9	12,4	13,8	15,4
Grèce	:	:	40,9	42,8	39,1	40,3	41,1	36,1
Espagne	33,7	33,4	30,8	29,8	30,1	30,6	33,9	33,8
France	:	:	22,3	21,8	23,7	20,7	20,4	21,1
Italie	:	52,0	37,0	42,2	41,7	40,6	43,2	41,6
Chypre	:	:	:	:	:	:	:	:
Lettonie	:	:	:	:	:	:	:	:
Lituanie	:	:	:	:	:	23,3	22,9	20,2
Luxembourg	:	:	:	:	:	:	:	:
Hongrie	:	:	:	:	40,1	25,2	37,7	35,8
Malte	:	:	:	:	:	:	:	:
Pays-Bas	33,1	30,1	29,0	31,4	32,9	29,4	28,5	31,4
Autriche	:	25,9	32,0	26,3	32,2	25,2	28,9	30,4
Pologne	45,6	42,9	38,6	45,7	45,5	35,2	39,0	44,7
Portugal	37,6	32,4	35,7	33,7	34,6	33,9	34,3	32,0
Roumanie	:	:	:	:	:	53,0	46,2	52,2
Slovénie	:	:	:	30,9	43,8	40,6	36,4	33,3
Slovaquie	36,5	28,5	26,7	28,6	31,4	33,1	33,2	28,3
Finlande	15,7	14,7	16,4	16,9	16,3	13,9	15,3	16,6
Suède	14,1	17,0	17,9	19,4	19,6	18,2	19,5	20,4
Royaume-Uni	24,4	23,4	24,2	23,2	25,9	22,7	23,6	24,8
Croatie	:	:	:	:	:	:	:	:
Turquie	:	:	:	:	:	:	:	:
États-Unis	:	:	:	:	:	:	:	:
Japon	:	:	:	:	:	:	:	:

(:) non disponible, (s) Estimation Eurostat, (b) rupture de série, (e) valeur estimée

(1) Macédoine, ancienne République yougoslave de

Source : Eurostat (mise à jour au 1^{er} octobre 2008)

L'indicateur présente la moyenne annuelle pondérée (par la population) des concentrations de particules dans les stations mesurant la pollution de fond urbain en agglomérations. Les particules fines, c'est-à-dire les particules ayant un diamètre inférieur à 10 µm (PM10), peuvent pénétrer profondément dans les poumons et y occasionner des inflammations et une détérioration de la santé des personnes souffrant de maladies pulmonaires ou cardiaques. En 1996, le Conseil a adopté la Directive 96/62/CE concernant l'évaluation et gestion de la qualité de l'air ambiant. La Directive 1999/30/CE du Conseil (du 22 avril 1999) relative à la fixation de valeurs limites pour les particules et autres polluants dans l'air ambiant établit la valeur limite annuelle de 40 microgrammes de particules par m³. Le rapport annuel doit suivre la Décision de la Commission (2004/224/CE)

du 20 février 2004 fixant les modalités de transmission d'informations dans le cadre de la directive 96/62/CE du Conseil en ce qui concerne les valeurs limites de certains polluants dans l'air ambiant.

Tableau 41 : Déchets municipaux générés en kg par personne et par année

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
UE (27 pays)	497	511	524	522	527	519	516	512	517
UE (15 pays)	540	555	569	572	576	568	567	560	563
Belgique	460	e	465	e	474	e	471	e	451
Bulgarie	495	503	516	491	500	499	471	475	446
République tchèque	293	327	334	273	279	280	278	289	296
Danemark	593	627	665	658	665	672	696	737	e
Allemagne	647	s	638	s	643	s	633	s	640
Estonie	400	413	440	372	b	406	418	449	436
Irlande	557	581	e	603	705	698	736	745	742
Grèce	378	393	408	417	423	428	433	438	443
Espagne	566	615	662	658	645	655	608	e	597
France	508	509	516	528	532	535	543	542	e
Italie	472	498	509	516	524	524	538	542	548
Chypre	664	670	680	703	709	724	739	739	745
Lettonie	247	244	270	e	302	338	298	311	310
Lituanie	443	350	b	363	377	401	383	366	376
Luxembourg	629	650	658	650	656	684	688	705	e
Hongrie	484	482	445	b	451	457	463	e	454
Malte	378	467	b	535	542	541	581	642	615
Pays-Bas	593	599	616	615	622	610	625	624	625
Autriche	532	563	581	578	609	609	620	619	617
Pologne	306	319	316	290	275	260	256	245	259
Portugal	423	442	472	472	439	b	447	436	446
Roumanie	284	322	363	345	383	350	345	377	385
Slovénie	584	551	e	513	e	479	407	b	418
Slovaquie	259	261	254	239	283	b	297	274	289
Finlande	466	485	503	466	455	460	465	474	488
Suède	431	428	428	442	468	471	464	482	497
Royaume-Uni	543	570	578	592	600	594	605	584	588
Croatie	:								
Macédoine (1)	:								
Turquie	510	463	e	458	e	457	450	445	421
								b	438
								e	434
									e

(:) non disponible, (s) Estimation Eurostat, (b) rupture de série, (e) valeur estimée

(1) Macédoine, ancienne République yougoslave de

Source : Eurostat (mise à jour au 1^{er} octobre 2008)

Cet indicateur présente la quantité de déchets générés. Il comprend les déchets collectés par ou pour le compte des autorités municipales et éliminés par le système de gestion des déchets. La majeure partie de ce flux de déchets vient des ménages, bien que les déchets similaires des sources telles que les commerces, les bureaux et les institutions publiques soient inclus. Pour les domaines non couverts par un système de déchets municipaux une estimation de la quantité des déchets produite a été faite. La quantité générée est exprimée en kg par habitant par année.

Tableau 42 : Consommation brute d'électricité provenant des énergies renouvelables (en %)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2010
UE (27 pays)	13,4	13,4	13,8	14,4	12,9	12,9	13,9	14,0	14,6	:	:
UE (25 pays)	13,1	13,1	13,7	14,2	12,7	12,7	13,7	13,6	14,3	:	21,0
UE (15 pays)	14,0	14,0	14,6	15,2	13,5	13,7	14,7	14,5	15,3	:	22,0
Belgique	1,1	1,4	1,5	1,6	1,8	1,8	2,1	2,8	3,9	:	6,0
Bulgarie	8,1	7,7	7,4	4,7	6,0	7,8	8,9	11,8	11,2	7,5	:
Rép. tchèque	3,2	3,8	3,6	4,0	4,6	2,8	4,0	4,5	4,9	:	8,0
Danemark	11,7	13,3	16,7	17,3	19,9	23,2	27,1	28,3	26,0	29,0	29,0
Allemagne	4,8	5,5	6,5	6,5	8,1	8,2	9,5	10,5	12,0	:	12,5
Estonie	0,2	0,2	0,3	0,2	0,5	0,6	0,7	1,1	1,4	:	5,1
Irlande	5,5	5,0	4,9	4,2	5,4	4,3	5,1	6,8	8,5	9,3	13,2
Grèce	7,9	9,5	7,7	5,2	6,2	9,7	9,5	10,0	12,1	:	20,1
Espagne	18,6	12,8	15,7	20,7	13,8	21,7	18,5	15,0	17,7	20,0	29,4
France	14,4	16,5	15,1	16,5	13,7	13,0	12,9	11,3	12,5	13,3	21,0
Italie	15,6	16,9	16,0	16,8	14,3	13,7	15,9	14,1	14,5	13,7	25,0
Chypre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,0
Lettonie	68,2	45,5	47,7	46,1	39,3	35,4	47,1	48,4	37,7	36,4	49,3
Lituanie	3,6	3,8	3,4	3,0	3,2	2,8	3,5	3,9	3,6	4,6	7,0
Luxembourg	2,5	2,5	2,9	1,6	2,8	2,3	3,2	3,2	3,4	:	5,7
Hongrie	0,7	1,1	0,7	0,8	0,7	0,9	2,3	4,6	3,7	:	3,6
Malte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,0
Pays-Bas	3,8	3,4	3,9	4,0	3,6	4,7	5,7	7,5	7,9	7,6	9,0
Autriche	67,9	71,3	72,4	67,2	66,1	53,1	58,7	57,4	56,6	:	78,1
Pologne	2,1	1,9	1,7	2,0	2,0	1,6	2,1	2,9	2,9	3,5	7,5
Portugal	36,0	20,5	29,4	34,2	20,8	36,4	24,4	16,0	29,4	:	39,0
Roumanie	35,0	36,7	28,8	28,4	30,8	24,3	29,9	35,8	31,4	:	:
Slovénie	29,2	31,6	31,7	30,5	25,4	22,0	29,1	24,2	24,4	:	33,6
Slovaquie	15,5	16,3	16,9	17,9	19,2	12,4	14,4	16,7	16,6	16,6	31,0
Finlande	27,4	26,3	28,5	25,7	23,7	21,8	28,3	26,9	24,0	:	31,5
Suède	52,4	50,6	55,4	54,1	46,9	39,9	46,1	54,3	48,2	52,1	60,0
Royaume-Uni	2,4	2,7	2,7	2,5	2,9	2,8	3,7	4,3	4,6	5,1	10,0
Croatie	38,3	45,1	40,0	42,7	33,9	29,4	41,0	36,2	33,4	23,0	:
Macédoine (1)	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Turquie	37,3	29,5	24,3	19,1	25,6	25,2	30,9	24,7	25,5	:	:
États-Unis	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Japon	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:

(:) Non disponible

(1) Macédoine, ancienne République yougoslave de

Source : Eurostat (mise à jour au 1^{er} octobre 2008)

Cet indicateur est le ratio entre l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables et la consommation nationale brute d'électricité calculée pour une année civile. Il mesure la contribution de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables dans la consommation nationale d'électricité. L'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables comprend la production d'électricité à partir de centrales hydrauliques (à l'exclusion du pompage), de l'énergie éolienne, de l'énergie solaire, de l'énergie géothermique et de la biomasse/des déchets. La consommation nationale brute d'électricité comprend la production nationale brute totale d'électricité à partir de tous les combustibles (y compris l'autoproduction) plus les importations et moins les exportations d'électricité.

Tableau 43 : Suffisance des sites désignés sous la directive européenne
 « Habitats » (en %)

UE (25 pays)	2003	2004	2005	2006	2007
Belgique	91	100	100	100	100
Bulgarie	:	:	:	:	:
République tchèque	:	:	:	59	59
Danemark	97	99	99	100	100
Allemagne	27	26	93	99	99
Estonie	:	:	:	84	84
Irlande	94	86	86	86	86
Grèce	89	99	99	99	99
Espagne	87	93	93	95	95
France	73	74	74	91	91
Italie	91	98	98	99	100
Chypre	:	:	:	25	25
Lettonie	:	:	:	89	89
Lituanie	:	:	:	61	61
Luxembourg	97	97	97	97	97
Hongrie	:	:	:	86	86
Malte	:	:	:	93	93
Pays-Bas	100	100	100	100	100
Autriche	75	87	87	88	88
Pologne	:	:	:	17	17
Portugal	80	82	82	88	88
Roumanie	:	:	:	:	:
Slovénie	:	:	:	73	73
Slovaquie	:	:	:	72	72
Finlande	86	68	68	69	99
Suède	74	91	92	92	99
Royaume-Uni	87	93	93	93	95
Croatie	:	:	:	:	:
Macédoine (1)	:	:	:	:	:
Turquie	:	:	:	:	:

(:) Non disponible

(1) Macédoine, ancienne République yougoslave de

Source : Eurostat (mise à jour au 1^{er} octobre 2008)

The index of sufficiency of Member State proposals for sites designated under the habitats directive measures the extent to which Sites of Community Importance proposed by the Member States adequately cover the species and habitats listed in Annexes I and II to the habitats directive. 100 % indicates sufficiency of proposals for all Annex I terrestrial habitat types and Annex II terrestrial species of Community interest occurring in Member States' territories.

LISTE DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Conclusions des Présidences des Conseils européens

- *Conclusions de la Présidence*, Conseil européen de Lisbonne, 23 et 24 mars 2000
- *Conclusions de la Présidence*, Conseil européen de Göteborg, 15 et 16 juin 2001
- *Conclusions de la Présidence*, Conseil européen de Bruxelles, 22 et 23 mars 2005
- *Conclusions de la Présidence*, Conseil européen de Bruxelles, 23 et 24 mars 2006
- *Conclusions de la Présidence*, Conseil européen de Bruxelles, 13 et 14 mars 2008
- *Conclusions de la Présidence*, Conseil européen de Bruxelles, 11 et 12 décembre 2008.

Conseil européen

- *Décision du Conseil du 6 octobre 2006 relative aux orientations stratégiques communautaires en matière de cohésion (2006/702/CE)*, Journal officiel de l'Union européenne, L 291, 21 octobre 2006, pp. 11 à 32

Commission européenne

- *Mise en œuvre des réformes structurelles s'inscrivant dans le cadre de la stratégie de Lisbonne dans le contexte du plan européen pour la relance économique – Évaluations annuelles par pays, Recommandation du Conseil concernant la mise à jour 2009 des grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté et la mise en œuvre des politiques de l'emploi des États membres*, annexe France, COM(2009) 34 final, 28 janvier 2009.
- *Cadre communautaire temporaire pour les aides d'État destinées à favoriser l'accès au financement dans le contexte de la crise économique et financière actuelle*, communication de la Commission européenne, Journal officiel de l'Union européenne, C 16/1, 22 janvier 2009

- *Un Espace européen de la recherche à forte intensité et plus intégré – Principaux chiffres 2008-2009 relatifs aux sciences, aux technologies et à la compétitivité*, rapport de la Direction générale « Recherche » de la Commission européenne, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, janvier 2009 (en anglais)
- *Tableau de bord européen de l'innovation – Analyse comparative des performances de l'innovation*, Pro Inno Europe, Inno Metrics, janvier 2009 (en anglais)
- *Budget 2009 de l'Union européenne : préparer la reprise économique*, IP/08/2008, communiqué de presse de la Commission européenne, 18 décembre 2008
- *Décisions de la Commission relatives à la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi*, IP/08/1987, communiqué de presse de la Commission européenne du 16 décembre 2008.
- *Un plan européen pour la relance économique*, communication de la Commission européenne, COM(2008) 800 final, 26 novembre 2008
- *Recommandation du Conseil du 14 mai 2008 concernant la mise à jour 2008 des grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté et la mise en œuvre des politiques de l'emploi des États membres*, annexe France, Journal officiel de l'Union européenne, L 139 du 29 mai 2008, p. 65
- *Rapport conjoint sur la protection et l'inclusion sociale 2008*, communication de la Commission européenne, COM(2008) 42 final, 30 janvier 2008
- *Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables*, Commission européenne, COM(2008) 19 final, 23 janvier 2008
- *Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative au stockage géologique du dioxyde de carbone et modifiant les directives 85/337/CE du Conseil, ainsi que les directives 2000/60/CE, 2001/80/CE, 2004/35/CE, 2006/12/CE et le règlement (CE) n° 1013/2006*, Commission européenne, COM(2008) 18 final, 23 janvier 2008

- *Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à l'effort à fournir par les États membres pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre afin de respecter les engagements de la Communauté en matière de réduction de ces émissions jusqu'en 2020*, Commission européenne, COM(2008) 17 final, 23 janvier 2008
- *Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2003/87/CE afin d'améliorer et d'étendre le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre*, Commission européenne, COM(2008) 16 final, 23 janvier 2008
- *Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi 2008-2010*, communication de la Commission européenne, COM(2007) 803 final, décembre 2007
- *Rapport stratégique concernant la stratégie renouvelée de Lisbonne pour la croissance et l'emploi : lancement du nouveau cycle (2008-2010) – Garder la cadence des réformes*, communication de la Commission européenne, COM(2007) 803 final, partie I, 11 décembre 2007
- *Guide de la stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable : un avenir durable entre nos mains*, Commission européenne, Office des publications officielles des Communautés européennes, novembre 2007 (en anglais)
- *Stratégie européenne pour l'emploi : évaluation des politiques de l'emploi et du marché du travail en France (2000-2004)*, n° 114, avril 2006
- *Stratégie politique annuelle pour 2007 – Renforcer la confiance par l'action*, communication de la Commission européenne, COM(2006) 122 final, mars 2006
- *Passons à la vitesse supérieure : le nouveau partenariat pour la croissance et l'emploi*, communication de la Commission au Conseil européen de printemps, février 2006
- *Une politique de cohésion pour soutenir la croissance et l'emploi - Orientations stratégiques communautaires 2007-2013*, communication de la Commission européenne, COM(2005) 299 final, 5 juillet 2005

- *Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi (2005-2008)*, communication de la Commission européenne, COM(2005) 141 final, avril 2005

- *Travaillons ensemble pour la croissance et l'emploi : un nouvel élan pour la stratégie de Lisbonne*, communication de la Commission au Conseil européen de printemps, COM(2005) 24, février 2005

- *L'Agenda social*, communication de la Commission européenne, COM(2005) 33 final, 9 février 2005

- Directive « Habitats-Faune-Flore », 92/43/CEE, 21 mai 1992

Comité économique et social européen

- Avis *Gouvernance efficace de la stratégie de Lisbonne renouvelée*, rapporté par Mme Susanna Florio, 5 décembre 2008

Gouvernement français

- *Rapport sur la qualité et la simplification du droit*, présenté par M. Jean-Luc Warsmann, député, président de la commission des Lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République de l'Assemblée nationale, Parlementaire en mission auprès du Premier ministre, décembre 2008.

- *Programme national de réforme français 2008-2010*, octobre 2008

- *Rapport sur les stratégies nationales pour la protection sociale et l'inclusion sociale 2008-2010 – France*, septembre 2008

- *Le rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2007-2008*, La documentation Française, avril 2008

- *Rapport de la Commission pour la libération de la croissance française*, sous la présidence de M. Jacques Attali, janvier 2008

Assemblées parlementaires

- *L'Europe face à la crise financière*, rapport d'information déposé par la commission chargée des affaires européennes, présenté par M. Daniel Guarrigue, député, vice-président de la commission, n° 1291, Assemblée nationale, 3 décembre 2008

- *Rapport d'information déposé par la commission chargée des affaires européennes sur le paquet énergie-climat*, présenté par MM. Bernard Deflesselles et Jérôme Lambert, députés, n° 1260, Assemblée nationale, 18 novembre 2008

- *La lutte contre la pauvreté et l'exclusion : une responsabilité à partager*, rapport d'information fait au nom de la mission commune d'information sur les politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, par M. Bernard Seillier, sénateur, n° 445, Sénat, juillet 2008

Avis, rapports, études et communications du Conseil économique, social et environnemental

- *La crise bancaire et la régulation financière*, avis du Conseil économique, social et environnemental présenté par Mme Monique Bourven et M. Yves Zehr, rapporteurs au nom de la section des finances (25-26 février 2009)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/09030606.pdf>

- *Conditions pour le développement numérique des territoires*, avis du Conseil économique, social et environnemental présenté par M. André Marcon, rapporteur au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire (10-11 février 2009)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/09021603.pdf>

- *1968-2008 : évolution et prospective de la situation des femmes dans la société française*, communication du Conseil économique, social et environnemental présentée au nom du Bureau par Mme Pierrette Crosemarie au nom de la délégation aux droits des Femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes, adoptée par le Bureau au cours de sa séance du 27 janvier 2009

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/09022504.pdf>

- « *Défense 2^{ème} chance* » : *bilan et perspectives*, avis du Conseil économique, social et environnemental présenté par Mme Françoise Geng, rapporteure au nom de la section du travail (13-14 janvier 2009)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/09012101.pdf>

- *Les services à la personne (avis de suite)*, avis du Conseil économique, social et environnemental présenté par M. Yves Vérollet, rapporteur au nom de la section des affaires sociales (18-19 novembre 2008)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/08112734.pdf>

- *Les marchés des matières premières : évolution récente des prix et conséquences sur la conjoncture économique et sociale*, avis du Conseil économique, social et environnemental sur le rapport présenté par M. Luc Guyau au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (18-19 novembre 2008)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/08112633.pdf>

- *25 ans de politiques d'insertion des jeunes : quel bilan ?*, avis du Conseil économique, social et environnemental présenté par Mme Catherine Dumont, rapporteure au nom de la section des affaires sociales (21-22 octobre 2008)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/08102931.pdf>

- *Évaluation et suivi des relations financières entre l'État et les collectivités locales*, avis du Conseil économique, social et environnemental présenté par M. Philippe Valletoux, rapporteur au nom de la section des finances (7-8 octobre 2008)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/08101530.pdf>

- *Le développement des entreprises de taille intermédiaire*, avis du Conseil économique, social et environnemental présenté par Mme Françoise Vilain au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (7-8 octobre 2008)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/08101329.pdf>

- *L'emploi des jeunes des quartiers populaires*, avis du Conseil économique et social présenté par M. Fodé Sylla, rapporteur au nom de la section du travail (8-9 juillet 2008)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/08071725.pdf>

- *Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (article 12 du projet de loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion)*, avis du Conseil économique et social présenté par M. Henri Feltz, rapporteur au nom de la section du cadre de vie (8-9 juillet 2008)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/08071523.pdf>

- *Accomplir la stratégie de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Programme national de réforme 2008-2010*, communication du Conseil économique et social présentée au nom du Bureau par M. Christian Dellacherie, au nom de la délégation pour l'Union européenne, adoptée par le Bureau au cours de sa séance du 8 juillet 2008

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/08090826.pdf>

- *Une agriculture productive soucieuse de prévenir les risques sanitaires et environnementaux*, avis du Conseil économique et social présenté par M. Michel Prugue, rapporteur au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation (24-25 juin 2008)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/08070322.pdf>

- *Les nanotechnologies*, avis du Conseil économique et social présenté par M. Alain Obadia, rapporteur au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (24-25 juin 2008)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/08070421.pdf>

- *La conjoncture économique et sociale en 2008*, avis du Conseil économique et social sur le rapport présenté par Mme Marie-Suzie Pungier au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (27-28 mai 2008)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/08060417.pdf>

- *Projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement*, avis du Conseil économique et social présenté par M. Paul de Viguerie, rapporteur au nom de la section du cadre de vie (27-28 mai 2008)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/08050216.pdf>

- *Les enjeux de la gestion des déchets ménagers et assimilés en France en 2008*, avis du Conseil économique et social présenté par Mme Michèle Attar, rapporteur au nom de la section du cadre de vie (22-23 avril 2008)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/08043013.pdf>

- *Dynamiser l'investissement productif en France*, avis du Conseil économique et social sur le rapport présenté par M. Nasser Mansouri-Guilani au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (11-12 mars 2008)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/08031907.pdf>

- *Aménagement du territoire, enseignement supérieur et recherche : entre proximité et excellence*, avis du Conseil économique et social sur le rapport présenté par M. Jean-Pierre Duport au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire (26-27 février 2008)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/08060304.pdf>

- *Les femmes face au travail à temps partiel*, communication du Conseil économique et social présentée par Mme Geneviève Bel au nom de la délégation aux droits des Femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes, adoptée par le Bureau au cours de sa séance du 26 février 2008

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/08261005.pdf>

- *Réunifier et réconcilier la ville – Constat et propositions*, avis du Conseil économique et social présenté par M. Gérard Le Gall, rapporteur au nom de la section du cadre de vie (8-9 janvier 2008)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/08011401.pdf>

- *Le financement de la protection sociale*, avis du Conseil économique et social présenté par Mme Anne Duthilleul, rapporteur au nom de la section des affaires sociales (18-19 décembre 2007)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/07122627.pdf>

- *Contribution du Conseil économique et social au Rapport de synthèse du Comité économique et social européen préparatoire au Sommet de printemps 2008*, communication du Conseil économique et social présentée au nom du Bureau par M. Jacques Duron au nom de la délégation pour l'Union européenne adoptée par le Bureau au cours de sa séance du 23 octobre 2007

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/07121926.pdf>

- *PME et commerce extérieur*, avis du Conseil économique et social présenté par M. Jean-François Roubaud, rapporteur au nom de la section des relations extérieures (10-11 juillet 2007)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/07071816.pdf>

- *Sécurité routière et circulation : la responsabilité des différents acteurs*, avis du Conseil économique et social sur le rapport présenté par M. Philippe Da Costa au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire (12-13 juin 2007)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/07062013.pdf>

- *L'impact économique de la Défense*, avis du Conseil économique et social présenté par M. Henri Feltz, rapporteur au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (27-28 mars 2007)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/07040209.pdf>

- *Quels besoins en services pour l'agriculture du XXI^{ème} siècle ?, avis du Conseil économique et social sur le rapport présenté par M. François Heyman, au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation (13-14 février 2007)*

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/07022105.pdf>

- *Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne, communication du Conseil économique et social présentée par Mme Anne Duthilleul au nom de la délégation pour l'Union européenne adoptée par le Bureau au cours de sa séance du 13 février 2007*

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/07030207.pdf>

- *Croissance potentielle et développement, avis du Conseil économique et social sur le rapport présenté par M. Pierre Duharcourt au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (23-24 janvier 2007).*

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/07013103.pdf>

- *La place des femmes dans les lieux de décision : promouvoir la mixité, communication de la délégation aux droits des Femmes et de l'égalité des chances entre hommes et femmes du Conseil économique et social, présentée par Mme Monique Bourven, adoptée par le Bureau au cours de sa séance du 9 janvier 2007*

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/07022606.pdf>

- *L'automobile française : une filière majeure en mutation, avis du Conseil économique et social sur le rapport présenté par M. Roland Gardin, au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (27-28 juin 2006)*

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/06070512.PDF>

Les avis, rapports, études et communications du Conseil économique, social et environnemental sont accessibles sur son site Internet à l'adresse suivante :

http://www.ces.fr/ces_dat2/2-3based/base.htm

Publications de l'INSEE

- *France, portrait social – Édition 2008, INSEE, collection « INSEE - Références », novembre 2008*

- *L'emploi - Nouveaux enjeux – Édition 2008, INSEE, collection « INSEE - Références », novembre 2008*

- Luc Goutard et Jérôme Pujol, *Les niveaux de vie en 2006*, INSEE, collection « INSEE Première » n° 1203, juillet 2008
- *La France dans l'Union européenne – 2008*, INSEE, juin 2008
- *Femmes et Hommes – Regards sur la parité - Édition 2008*, INSEE, collection « INSEE – Références », février 2008
- *Rapport du groupe de travail « Statistiques DOM-COM »*, préparatoire aux *Programmes statistiques 2008*, n° 388/D130 du 31 décembre 2007 publiés par le Conseil national de l'information statistique (CNIS), septembre 2007

Articles

- Magali Beffy et Delphine Perelmutter, « Depuis 25 ans, une population de plus en plus diplômée mais avec des disparités selon le milieu social encore importantes », *in France, portrait social – Édition 2008*, INSEE, collection « INSEE - Références », pp. 25 à 34, novembre 2008

Autres publications

- *La vie économique et sociale*, n° 289, Union des industries et métiers de la métallurgie, janvier 2009
- Yves Petit, « L'Europe face au défi du changement climatique », notice n° 14, *in L'Union européenne, édition du traité de Lisbonne*, sous la direction de Jacques Ziller, La documentation Française, collection « Les Notices », 2008
- *European Economic Statistics*, Eurostat, édition 2008
- *L'Europe en chiffres – Annuaire Eurostat 2008*, Eurostat, Commission européenne, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 2008
- *Une nouvelle vision de l'Espace européen de la recherche*, Note de veille n° 119, Centre d'analyse stratégique, décembre 2008
- *Population, activity and inactivity – Annual averages*, note méthodologique, Eurostat, Unité « Statistiques du marché du travail », novembre 2008
- Giampaolo Lanzieri, « Population in Europe 2007 : first results », *Statistics in focus*, n° 81/2008, Eurostat, 12 septembre 2008

- *Quantités de déchets collectées par les municipalités*, fiche de l'IFEN, « Indicateurs de suivi des engagements européens - Déchets », juillet 2008
- *Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie primaire*, fiche de l'IFEN, « Indicateurs de suivi des engagements européens - Énergie », juillet 2008
- *Part des énergies renouvelables dans la consommation intérieure brute d'électricité*, fiche de l'IFEN, « Indicateurs de suivi des engagements européens - Énergie », juillet 2008
- *État d'avancement du réseau « Natura 2000 »*, fiche de l'IFEN, « Indicateurs de suivi des engagements européens – Nature et biodiversité », juillet 2008
- Laurent Cohen-Tanugi, *Une stratégie européenne pour la mondialisation - EuroMonde 2015*, rapport de la Mission « L'Europe dans la mondialisation » en vue de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne, Odile Jacob-La documentation Française, juin 2008
- Cécile Kérébel, *Le débat sur les propositions législatives de la Commission européenne concernant l'énergie*, Note de l'IFRI, « Gouvernance européenne et géopolitique de l'énergie », mai 2008
- *Les dépenses de R&D stables à 1,84 % du PIB en 2006*, communiqué de presse n° 34/2008, Eurostat, 10 mars 2008
- *Examens environnementaux de l'OCDE – France*, éditions OCDE, 2005
- *Manuel de Frascati*, édition 2002, Eurostat

TABLE DES SIGLES

ANAH	Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
ANRU	Agence nationale pour la rénovation urbaine
ASPA	Aide sociale aux personnes âgées
BCE	Banque centrale européenne
BEI	Banque européenne d'investissement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BIT	Bureau international du travail
CAS	Centre d'analyse stratégique
CES	Conseil économique et social
CESE	Conseil économique, social et environnemental de la République française
CESU	Chèque emploi service universel
CITE	Classification internationale type de l'éducation
CRSN	Cadre de référence stratégique national
CSC	Capture et stockage du carbone
DGEFP	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
DIRD	Dépense intérieure brute de recherche et développement
DOM	Départements d'Outre-mer
DSDS	Direction des statistiques démographiques et sociales
EER	Espace européen de la recherche
EFT	Enquête communautaire sur les forces de travail
ETI	Entreprises de taille intermédiaire
FBCF	Formation brute de capital fixe
FEDER	Fonds européen de développement régional
FSE	Fonds social européen
GES	Gaz à effet de serre
GWPs	<i>Global Warming Potentials</i>
IFEN	Institut français de l'environnement
IFRI	Institut français des relations internationales
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
KGEP	Kilogrammes d'équivalent pétrole
LDI	Lignes directrices intégrées
LGV	Ligne à grande vitesse
LME	Loi de modernisation de l'économie
LRU	Liberté et responsabilité des universités
LUCF	<i>Land Use Change and Forestry</i>
MEEDDAT	Ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire
MOC	Méthode ouverte de coordination
NUTS	Nomenclature des unités territoriales statistiques

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEB	Office européen des Brevets
ONPES	Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale
OSC	Orientations stratégiques communautaires
PCRD	Programme-cadre de recherche et développement
PIB	Produit intérieur brut
PIC	Programme pour l'innovation et la compétitivité
PME	Petites et moyennes entreprises
PNAI	Plan national d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale
PNB	Produit national brut
PNR	Programme national de réforme
PPA	Parité de pouvoir d'achat
R&D	Recherche et développement
RDT	Recherche et développement technologique
RMI	Revenu minimum d'insertion
RNB	Revenu national brut
RSA	Revenu de solidarité active
SBA	<i>Small Business Act</i>
SCEQE	Système communautaire d'échange de quotas d'émissions
SIC	Site d'intérêt communautaire
SMIC	Salaire minimum interprofessionnel de croissance
SPA	Standard de pouvoir d'achat
SSIG	Services sociaux d'intérêt général
TKM	Tonnes-kilomètres
TGV	Train à grande vitesse
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TOM	Territoires d'Outre-mer
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
VIE	Volontariat international en entreprise
ZEP	Zone d'éducation prioritaire
ZFU	Zone franche urbaine
ZPS	Zone de protection spéciale
ZUS	Zones urbaines sensibles

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1 :	Taille relative des économies par pays de l'Union européenne	10
Tableau 2 :	Évolution de la démographie au cours de l'année 2007 (en milliers)	11
Tableau 3 :	Objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans l'Union européenne (en % par pays, par rapport à 1990)	111
Tableau 4 :	Évolution annuelle moyenne du PIB réel en %.....	197
Tableau 5 :	Taux de croissance du PIB réel en % - Taux de croissance du PIB en volume – Variation en % par rapport à l'année précédente	198
Tableau 6 :	PIB par habitant en Standard de pourvoir d'achat (SPA) (UE-27 = 100)	181
Tableau 7 :	Productivité de la main-d'œuvre par personne occupée PIB en SPA par personne occupée par rapport à UE-27 (UE-27 = 100)	182
Tableau 8 :	Taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans (en %)	183
Tableau 9 :	Taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans selon le genre en 1998 et 2007 (en %)	199
Tableau 10 :	Taux d'emploi des personnes de 55 à 64 ans (en %)	184
Tableau 11 :	Taux d'emploi des personnes de 55 à 64 ans selon le genre en 1998 et 2007 (en %)	202
Tableau 12 :	Niveau d'éducation des jeunes - Pourcentage de la population âgée de 20 à 24 ans ayant atteint au moins un niveau d'éducation secondaire supérieur	185
Tableau 13 :	Dépense intérieure brute de R&D (DIRD) en pourcentage du PIB	186
Tableau 14 :	Niveaux des prix comparés de la consommation finale des ménages y compris les taxes indirectes (UE-27 = 100)	187
Tableau 15 :	Formation brute de capital fixe par le secteur privé en pourcentage du PIB - Investissements dans les entreprises... ..	188
Tableau 16 :	Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux (en %) ..	189
Tableau 17 :	Chômeurs de longue durée (12 mois et plus) en pourcentage de la population active totale.....	190
Tableau 18 :	Dispersion des taux d'emploi régionaux	191
Tableau 19 :	Total des émissions de gaz à effet de serre	192
Tableau 20 :	Intensité énergétique de l'économie.....	194
Tableau 21 :	Indice de volume du transport intérieur de fret par rapport au PIB (2000 =100).....	195
Tableau 22 :	Taux d'emploi total des hommes de 15 à 64 ans (en %).....	200
Tableau 23 :	Taux d'emploi total des femmes de 15 à 64 ans (en %).....	201

Tableau 24 :	Taux d'emploi total des hommes de 55 à 64 ans (en %).....	203
Tableau 25 :	Taux d'emploi total des femmes de 55 à 64 ans (en %).....	204
Tableau 26 :	Taux d'emploi des personnes de 60 à 64 ans (en %)	205
Tableau 27 :	Taux d'emploi des personnes de 55 à 59 ans et de 60 à 64 ans selon le genre en 1998 et en 2007	206
Tableau 28 :	Niveau d'éducation des jeunes classé selon le genre – Pourcentage de la population de 20 à 24 ans ayant atteint au moins un niveau d'éducation secondaire supérieur.....	207
Tableau 29 :	Écart de rémunération entre hommes et femmes, non ajusté (en %).....	209
Tableau 30 :	Taux de prélèvement en % sur les bas salaires par les taux marginaux effectifs d'imposition sur les revenus de l'emploi – Cas d'un célibataire sans enfant.....	210
Tableau 31 :	Formation permanente des personnes	211
Tableau 32 :	Formation permanente des personnes selon le genre en 2007.....	212
Tableau 33 :	Indice de nombre d'accidents graves du travail pour 100 000 personnes occupées hors trajet (1998 = 100)	213
Tableau 34 :	Taux de chômage des personnes en %	214
Tableau 35 :	Taux de chômage des personnes selon le genre en 2007	215
Tableau 36 :	Taux de chômage des hommes en %.....	216
Tableau 37 :	Taux de chômage des femmes en %	217
Tableau 38 :	Part de la route dans le total du transport intérieur de fret (en % de tonnes-km)	218
Tableau 39 :	Part des voitures par rapport au total du transport intérieur de personnes (en % de passagers-km).....	219
Tableau 40 :	Exposition de la population urbaine à la pollution de l'air par les particules - Moyenne annuelle pondérée (par la population) des concentrations de particules.....	220
Tableau 41 :	Déchets municipaux générés en kg par personne et par année	221
Tableau 42 :	Consommation brute d'électricité provenant des énergies renouvelables (en %).....	222
Tableau 43 :	Suffisance des sites désignés sous la directive européenne « Habitats » (en %).....	223
Graphique 1 :	Taux de croissance annuel moyen entre 1998 et 2007 (en %), classé en ordre croissant de taux des pays européens.....	15
Graphique 2 :	Évolution du PIB par habitant en standard de pouvoir d'achat entre 1998 et 2007	17
Graphique 3 :	PIB par habitant en SPA en 2007 exprimé par rapport à la moyenne de l'UE-27 (fixée à 100)	18
Graphique 4 :	Productivité de la main d'œuvre par personne occupée exprimée par rapport à la moyenne de l'UE-27 (fixée à 100) .	20

Graphique 5 :	Taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans (en %)	31
Graphique 6 :	Taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans de 1998 à 2007, classé selon le taux d'emploi croissant de l'année 2007(en %).....	33
Graphique 7 :	Taux d'emploi des hommes de 15 à 64 ans (en %).....	34
Graphique 8 :	Taux d'emploi des hommes de 15 à 64 ans en 1998 et 2007, classé selon le taux d'emploi croissant de l'année 2007 (en %).....	36
Graphique 9 :	Taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans (en %).....	37
Graphique 10 :	Taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans, classé selon le taux d'emploi croissant de l'année 2007 (en %)	39
Graphique 11 :	Taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans en 2007, classé selon l'écart décroissant (en %)	40
Graphique 12 :	Taux d'emploi des personnes de 55 à 64 ans (en %)	41
Graphique 13 :	Taux d'emploi des personnes de 55 à 64 ans, classé selon le taux d'emploi croissant de l'année 2007 (en %)	43
Graphique 14 :	Taux d'emploi des hommes de 55 à 64 ans (en %)	44
Graphique 15 :	Taux d'emploi des hommes de 55 à 64 ans, classé selon le taux d'emploi croissant de l'année 2007 (en %)	46
Graphique 16 :	Taux d'emploi des femmes de 55 à 64 ans (en %).....	46
Graphique 17 :	Taux d'emploi des femmes de 55 à 64 ans, classé selon le taux d'emploi croissant de l'année 2007	48
Graphique 18 :	Taux d'emploi en 2007 des personnes de 55 à 64 ans (en %), classé selon l'écart décroissant	49
Graphique 19 :	Taux d'emploi, en 2007, des personnes de 55 à 59 ans, de 60 à 64 ans et de 55 à 64 ans, classé en ordre croissant (en %).....	50
Graphique 20 :	Pourcentage de personnes ayant atteint au moins un niveau de formation secondaire supérieur en 2007, classé en ordre croissant	59
Graphique 21 :	Dépense de recherche et développement expérimental en % du PIB pour la France, l'Union européenne, les États-Unis et le Japon.....	61
Graphique 22 :	DIRD en pourcentage du PIB en 1998 et 2007, classé en ordre croissant pour l'année 2007	63
Graphique 23 :	Évolution du niveau des prix comparés entre 1998 et 2007 (UE-27 = 100)	77
Graphique 24 :	Évolution du niveau des prix comparés par pays entre 1998 et 2007	79
Graphique 25 :	Formation brute de capital fixe du secteur privé en % du PIB pour la France, l'UE-27 et les pays ayant connu les plus fortes évolutions positives	80

Graphique 26 :	Formation brute de capital fixe du secteur privé en % du PIB en 1998 et 2007, pays classés en ordre croissant pour l'année 2007	82
Graphique 27 :	Taux de chômage de longue durée entre 1998 et 2007 (en %).....	96
Graphique 28 :	Taux de chômage de longue durée en % des hommes et des femmes, classés selon les taux croissants en 2007	98
Graphique 29 :	Dispersion des taux d'emplois régionaux pour les hommes, les femmes, les hommes et les femmes en 2007 (par ordre décroissant du total)	99
Graphique 30 :	Indice du total des émissions de gaz à effet de serre en 1998 et en 2006 comparé aux objectifs de Kyoto par écart décroissant entre la valeur 2006 et l'objectif.....	114
Graphique 31 :	Intensité énergétique de l'économie pour la France, l'Union européenne, les États-Unis et le Japon	115
Graphique 32 :	Évolution de l'intensité énergétique de l'économie en 1998 et 2006 par pays classés en valeur 2006 décroissante	117
Graphique 33 :	Indice de volume du transport intérieur de fret par rapport au PIB en 2007 (indice 100 en 2000) par pays classés en valeur 2007 croissante.....	118
Graphique 34 :	Évolution de l'écart (non ajusté) de rémunération entre les hommes et les femmes entre 2002 et 2007.....	130
Graphique 35 :	Formation permanente des personnes en 2007 en %.....	135
Graphique 36 :	Indice des accidents graves du travail pour 100 000 personnes occupées hors trajet (1998 = 100)	137
Graphique 37 :	Taux de chômage des personnes en %	138
Graphique 38 :	Taux de chômage des personnes en 2007, classés en ordre décroissant.....	139
Graphique 39 :	Taux de chômage des personnes en % en 1998 et 2007, classés par écart croissant.....	140
Graphique 40 :	Taux de chômage des hommes en %.....	141
Graphique 41 :	Taux de chômage des hommes en % en 2007, classés en ordre décroissant	142
Graphique 42 :	Évolution du taux de chômage des hommes en % entre 1998 et 2007, classé par écart croissant	143
Graphique 43 :	Taux de chômage des femmes en %	144
Graphique 44 :	Taux de chômage des femmes en % en 2007, classés en ordre décroissant	145
Graphique 45 :	Évolution du taux de chômage des femmes en % entre 1998 et 2007, classé par écart croissant	146
Graphique 46 :	Taux de chômage en % et selon le genre en 2007, classés par écart décroissant entre hommes et femmes	147
Graphique 47 :	Part de la route dans le total du transport intérieur de fret (en %), classé en ordre croissant pour l'année 2007	151

Graphique 48 :	Évolution entre 1998 et 2006 de la part de la voiture dans le transport intérieur de personnes en %, classé selon l'ordre croissant en 2006.....	154
Graphique 49 :	Exposition de la population urbaine à la pollution de l'air par les particules (microgrammes de particules par m ³).....	156
Graphique 50 :	Évolution entre 1998 et 2006 des déchets municipaux générés (kg par personne), classés en ordre décroissant pour l'année 2006	159
Graphique 51 :	Part des énergies renouvelables dans la consommation brute d'électricité (en %), classée en ordre croissant pour l'année « 2006-2007 »	161
Graphique 52 :	Évolution entre 1998 et 2006 de la part des énergies renouvelables dans la consommation intérieure brute d'électricité en %.....	162
Graphique 53 :	Pourcentage de couverture par les sites communautaires des habitats et des espèces listés en annexe de la directive « Habitats » en 2007.....	164
Carte 1 :	Taux annuel moyen de croissance du PIB en volume entre 1998 et 2007 (en %)	14
Carte 2 :	Productivité de la main d'œuvre par personne occupée en 2007.....	21
Carte 3 :	Taux d'emploi en 2007 des personnes de 15 à 64 ans (en %).....	32
Carte 4 :	Taux d'emploi des hommes de 15 à 64 ans en 2007 (en %) ...	35
Carte 5 :	Taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans en 2007 (en %)	38
Carte 6 :	Taux d'emploi en 2007 des personnes de 55 à 64 ans (en %).....	42
Carte 7 :	Taux d'emploi en 2007 des hommes de 55 à 64 ans (en %) ...45	
Carte 8 :	Taux d'emploi en 2007 des femmes de 55 à 64 ans (en %)47	
Carte 9 :	Niveau d'instruction en 2007 des jeunes de 20 à 24 ans (en %).....	58
Carte 10 :	Dépense intérieure brute de recherche et développement expérimental (DIRD) en % du PIB en 2007.....	62
Carte 11 :	Niveaux de prix comparés en 2007 exprimés par rapport à la moyenne de l'UE à 27 fixée à 100	78
Carte 12 :	Taux d'investissement du secteur privé en % du PIB en 2007.....	81
Carte 13 :	Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux en 2006 (en %).....	95
Carte 14 :	Taux de chômage de longue durée des hommes et des femmes en 2007 (en %).....	97
Carte 15 :	Intensité énergétique de l'économie en 2006	116

Carte 16 :	Écart de rémunération en % (non ajusté) entre les hommes et les femmes en 2007	129
Carte 17 :	Taux de prélèvement sur les bas salaires en % en 2007 (cas-type n°1 d'un célibataire sans enfant)	133
Carte 18 :	Formation permanente des personnes en 2007 (en %)	134
Carte 19 :	Part de la route dans le total du transport intérieur de fret en 2007 (en %)	150
Carte 20 :	Part de la voiture dans le transport intérieur de personnes en 2006 (en %)	153
Carte 21 :	Déchets municipaux générés en 2006 par personne (en kg) .	158

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Le Conseil économique, social et environnemental s'investit de façon régulière dans le suivi de la stratégie de Lisbonne par laquelle, en 2000, l'Union européenne s'est fixé pour objectif de devenir d'ici 2010 « l'économie de la connaissance la plus dynamique du monde ».

Cette communication dresse un état de la situation de la France mise à jour fin 2008 au regard des 14 indicateurs structurels de la « liste restreinte » arrêtée par le Conseil européen. Ses cartes et graphiques offrent un panorama statistique sur la situation respective des 27 États membres et leur évolution, en ajoutant un coup de projecteur sur l'emploi et l'environnement.